

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Grâce au Nom de Dieu,
le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux*

Bataillons de la Raison et de l'Ignorance

Lecture expliquée du hadith

Introduction de la recherche

En son nom Allah le tout clément très Miséricordieux
Gloire et louanges au Seigneur des mondes, prières et
bénédictio sur le messager d'Allah et sa famille purifiée.

L'illustre livre «*Bataillons de la raison et de l'ignorance
Lecture expliquée du hadith*» est un livre mystico-moral
dans lequel sont abordés les riches thèmes tels que : la
mystique théorique, la philosophie islamique, la morale
islamique, l'explication des hadiths, l'anthropologie,
l'exégèse accompagnée de moralisation. Ce livre qui est le
fruit de la pertinente plume de l'ascète dévot d'Allah et
itinérant vers l'adoré, son éminence Rohollah – Que la paix
d'Allah soit avec lui- fait partie des livres uniques en son
genre. L'imam de regretté mémoire, profond érudit en
théorie et en pratique et expert en sciences rationnelles et
narrative, suffisamment versé dans la jurisprudence majeure
et mineure a entrepris la lecture expliquée du rayonnant
hadith des « légions de miséricorde de Satan » ... Avec le
décorticage des subtilités qu'il renferme, il a ravi le pas aux
écrivains des livres sur le mysticisme, la morale des grands
commentateurs de hadiths et de l'âme sacrée il y a insufflé
un esprit divin digne de rassurer la volonté du dévot et
raffermir ses pas.

Le commentaire des paroles illuminées des infaillibles
pleines d'enseignements divins sublimes révélées à la
bénédictio Mohammadienne complète et l'autorité sacrée
alaouite afin de dévoiler les réalités sur les créatures est
réalisable par un ascète avisé et intègre. C'est pour cette
raison que parmi les savants religieux, on trouve rarement
un savant capable d'accomplir une telle tâche importante et
ouvrir aux initiés les chemins vers l'univers exotérique des

hadiths ; car sans les efforts dans le mysticisme théorique et la philosophie divine, il est presque impossible de démystifier leurs paroles sacrées.

On ne peut accéder à leurs sublimes dire sans méditation approfondie dans le discours et la lutte pour la cause de l'unique adoré.

La valeur de ce livre ne repose pas uniquement sur la maîtrise de plusieurs sciences par son auteur, mais plutôt la qualité d'instituteur de l'imam pour les millions d'hommes épris de vérité et de son orientation demeure la meilleure preuve confirmant son auteur. Les jeunes qui en une nuit ont fait le parcours de 100 ans et qui ont reçu l'illumination du cœur, représentent la pierre de la touche évidente de l'évolution du maître de la science et la pratique dans le droit chemin ;

A présent, c'est à nous de fournir des efforts pour la diffusion des pensées de cet homme exceptionnel afin que les passionnés de la pensée islamique authentique mohammadienne savourent ce livre spécial révélateur de la pensée mystique de l'imam, dernière œuvre de l'auteur sur la morale islamique. Ainsi, nous pouvons ouvrir une nouvelle fenêtre vers le jardin de l'Islam authentique ç travers la présentation du suprême génie de son éminence de Rohollah.

Méthode de recherche

1- Malheureusement, l'institut n'a pas à sa disposition la version originale de ce livre. Elle a disparu et seul deux exemplaires recopiés par les disciples de l'imam sont accessibles ou servi de base pour la première recherche. Durant les recherches, on a obtenu une version filmée par les employés du ministère des renseignements de la République Islamique, l'une des raisons qui justifient le

retard accusé dans la publication de cette illustre œuvre. Car une relecture de l'exemplaire de l'auteur s'imposait.

2- La confrontation du texte : Elle a été accomplie avec précision et répétition nécessaire et dans beaucoup de cas, y compris sur le style de la plume de l'auteur, la fidélité a été préservée. Un regard sur le texte révèle clairement les différences apparentes entre son style d'écriture qui remonte à près de 50 ans – Et le style de rédaction d'aujourd'hui.

3 – Révision : Les mots et expressions n'ont subis aucune modification lors de la révision du livre. Juste des ponctuations ont été ajoutées pour faciliter aux lecteurs la compréhension des phrases. En cas d'ajout de titre ou phrases dans le texte, on a pris le soin de l'insérer entre les crochets [].

4- Note de bas de pages : des notes ont été rédigées en bas de pages pour apporter des suppléments d'informations aux lecteurs de la langue persane qui n'ont pas connaissance des sources originales ou proposer des sources annexes.

5- Les index : Certains index techniques qui facilitent l'accès au contenu du livre sont mentionnés à la fin.

L'institut pour la compilation et la publication des œuvres d'imam Khomeiny à travers ce livre de grande valeur offert aux savants et épris des sciences islamiques espère dans un futur proche voir des livres et articles relatifs à la présentation de l'école mystico- morale de l'imam et la comparaison de ses pensées et ses œuvres avec celles des autres illustres mystiques du monde islamique.

Institut pour la compilation et la publication des œuvres d'imam Khomeiny

Groupe de recherche, Qom

Bataillons de la Raison et de l'Ignorance

Lecture expliquée du hadith

Imam Khomeyni

**Traduit par
Arouna Mekoumi**

Avant-propos

Gloire et louanges exclusivement réservées au Souverain de l'univers. Prières et bénédictions d'Allah sur votre maître Mohammad et sa famille purifiée. Malédiction d'Allah sur tous leurs ennemis.

Seigneur ! Fais triompher au plus profond de notre âme les légions de la raison et la clémence sur les légions de l'ignorance et de Satan. Sème sur l'étendue de notre esprit les germes de la reconnaissance et crève les yeux des nôtres en toute chose autre que Toi, illumine-nous de ton essence et tes enseignements, empêche Satan et ses troupes de disposer du royaume de notre foi intérieure et prends-en la domination et couvre-nous particulièrement de tes grâces et enseignements exclusifs et exerce en nous un magnétisme par l'attraction de ton amour et rapproche-nous par le biais des surrogatoires (Nâfila) et des obligatoires (Farîdha)¹

N'éloigne pas nos mains auxiliaires du giron plein de noblesse et de faveur de Mohammad et des Ahl-ul-bayt (as), couvre-nous de leur lumière sacrée et enrichi-nous de leur intercession, car tu es plein de grâce immense.

¹ - Allusion à ce hadith Saint « Rien de plus aimé que ce que j'ai rendu obligatoire à un serviteur ne le rapproche de moi. Assurément, il se rapproche de moi par les actes surrogatoires jusqu'à ce que je l'apprécie », Ousoul Al – Kafi, vol 2, pages 262 – 263, Kitâb Al- Imâne Wa Al – Koufr, Bâb 145, hadiths 7 et 8.

Du fait que les sublimes hadiths des Ahl-ul-bayt (as) infallibles et purifiés, les califes de la miséricorde et la substance de l'espèce humaine symbolisent la spiritualité et l'illumination absentes dans d'autres discours et paroles (puisqu'ils descendent de la source de sciences céleste et de la providence divine sans avoir été altérés par les passions et désirs de l'âme maléfique ou souillées par les infamies sataniques), ils traduisent la pureté des âmes et esprits fins de ses sommités de la religion et guide de la certitude. En d'autres termes, la clarté de la parole de Dieu se dégage du collet de leur parole « chacun agit conformément à sa voie »¹. De ce fait, les fines âmes des croyants créées de l'excédent de leur pâte² Et pétries de leur amour captent des fabuleuses paroles des vibrations et dilections spirituelles indescriptibles à partir desquelles se nouent une relation divine entre leurs esprits angéliques et leurs cœurs sensibles.

La désignation du Saint Coran de « Courroie de connexion entre le ciel et la terre »³ traduit peut-être le rapport divin et

¹ - Le Saint Coran, Sourate Al Israa : 84.

² - Allusion à ce hadith dans lequel le prophète (ç) s'adresse au commandeur des croyants : « ... Tes partisans ont été créés de l'excédent de notre pâte », Behar Al Anwar, vol 65, page 7 ; Kitâb Al Imâne Wa Al Koufr, Bâb 15, hadith 1.

³ - Allusion à ce hadith du Prophète (ç) « ... Le livre d'Allah est le courroie de connexion déployé du ciel vers la terre... », Behar Al Anwar, vol 23, page 108, Kitâb Al Imamah, Bâb 7, hadiths 11 et 12.

le lien spirituel entre l'univers sanctifié et les esprits des hommes.

Ainsi se qualifie-t-on de « Courroie de connexion entre le ciel et la terre » les dîres des infallibles (paix sur eux) qui partent des esprits afférents à l'univers sanctifié et les âmes coupées de la source d'amour. Les déclarations de nos guides immaculés pour édifier et éduquer les créatures découle de la source complète science omnisciente du vénéré Messenger, elle-même émanant de la révélation divine pure. Elle est dépourvue des déductions et imaginations innovatrices d'origine satanique. De la même manière qu'il est indiqué que le Messenger « ne parle guère sous l'effet de la passion de l'âme si ce n'est la révélation qu'il reçoit »¹, ce privilège s'applique aussi sur les imams bien guidés, comme cela apparaît dans les hadiths²

Ainsi, il est venu à l'esprit de ma modeste personne d'expliquer dans la mesure du possible et brièvement le mémorable hadith cité dans Al Kâfi comprenant « les

¹ - Sourate Najm, verset 3 et 4.

² - Il est mentionné dans une narration d'imam Sadiq (as) : « Ma parole vient de mon père et la parole de mon père est celle de mon grand-père, la parole de mon grand-père est celle de Hossein (as), la parole est celle de Hassan. La parole de Hassan vient du commandeur des croyants et la parole du commandeur des croyants est la parole du noble Messenger d'Allah et la parole du Messenger d'Allah est la parole d'Allah exalté et glorieux soit-il », Ousoul Al Kâfi, vol 1, page 42 ; Kitâb Fadhl Al ilm, Bâb 15, hadith 14).

légions de la raison et l'ignorance »¹ et contenant l'essentiel dignités et infamies. Peut-être un croyant en tirerait profit et en soi cela comblera les imperfections de l'impuissant ; j'ai articulé cet exposé avec une introduction quelques articles et une conclusion.

Introduction

Il faut savoir que l'auteur n'a pas l'intention d'aborder les aspects de ce hadith pour des raisons suivantes :

Un : Peu d'investissement et d'information dans ce domaine.

Deux : Les commentateurs de l'œuvre Al-Kafi²

Des chercheurs avertis, érudits distingués, maîtres de la science et la certitude, sages de la philosophie et du mysticisme. N'ont laissé à quelqu'un un espace où émettre

¹ - Ousoul Al- Kafi, vol 1, page 15 ; Kitâb Al-Aql Wa Jahl, bâb 1, hadith 14.

² - Beaucoup de commentaires ont été rédigés sur Al Kâfi dont les plus importants sont :

a- Talîqah Hakim Ilâhî Mirdâmad, b- Shah Sadr Al Hokamâ, Sadrouline Shirazi, plus connu sous le patronyme de Mollâ Sadrâ ; c- Shah Mollâ Mohammad Mohsen Faydh Kâshânî (intitulé Wâfiâ ; d- Sharh Mollâ Mohammad Sâlih Mâzandarânî (intitulé Sharh Jame Al ousoul), e- Shah Allamah Mollâ mohammad Baqir Majelisi (intitulé Mir'a Al Ouqôûl). Pour en savoir plus, consulter Az- Zari'ah de Agha Bozorgh Tehrâni, vol 13, page 94 – 100).

un avis. Ils ont obstrué à tous les niveaux la possibilité à qui que ce soit de dire quelque chose.

(Qu'Allah les couvre de récompense pour ce service rendu à l'Islam)

Trois : Seuls mes scientifiques et les experts peuvent exploiter les mortels hautement intellectuels. En d'autres termes, le commun des mortels ne se retrouvera pas facilement dans cet univers. Or, nous voulons que tout le monde y compris les moins instruits profitent de ce livre.

Quatre : Le principal but de ce hadith ne vise pas la compréhension des points scientifiques et philosophiques ou les aspects historiques et littéraires.

Le but est d'alléger les âmes et les orienter de l'univers de la matière vers le monde occulte. Il s'agit d'empêcher l'âme de planer uniquement sur l'arbre de la vie terrestre qui est en fait la base de l'arbre exécrationnel et la propulser vers l'univers sacré, la dimension de l'âme, en rectifiant les états et en ponctuant les actes de sincérité.

Comme le dit le Messager dans un hadith d'Al kâfi : «La science s'articule sur trois choses seulement »¹, la première forme de connaissance, « la science des croyances » est « les versets ou signes formels » et elle doit être les signes

¹ - d'Abou Hassan Moussa :

« ثم قال النبي صلى الله عليه وآله: إنما العلم ثلاثة: آية محكمة، أو فريضة عادلة، أو سنة قائمة، وما خلاهن فهو فضل »

« ...Puis le Messager dit : «Il existe trois connaissances : les versets formels, l'obligation modérée, la tradition en vigueur. En dehors de cela, le reste n'est que superflu », Ousoul Al Kâfi, vol 1, page 24 ; Kitâb Al Ilm, Bâb 3, hadith 1.

divins. Il s'agit de la quête de la vérité et de l'absolu adoré. Et si le philosophe ou le théologien par supposition passe sa vie à étudier les multiples ramifications de la théologie et la philosophie et que la science ne serve à aspirer à atteindre la vérité ou les signes divins, cette science constituera un obstacle, un grand obstacle, si bien que sa théologie n'aura rien à voir avec la théologie divine et sa philosophie aussi ne cadrera pas avec la philosophie divine. En revanche, après d'intenses débats, le cœur en sortira encore plus attaché au monde charnel et l'âme dépendra fortement du tronc de l'arbre l'exécration.

Le Sage, le savant ou le religieux devient divin quand sa science est divine. Si sa connaissance traite par exemple d'Unicité et d'abstraction sans que la quête de vérité et de Dieu ne l'entraîne vers cette discussion, s'il n'est animé que par la science elle-même ou la technique originale ou l'âme et ses aspects, sa connaissance n'est pas un signe, un modèle et une référence, sa philosophie n'a pas de coloration divine, elle est plutôt concupiscente et empirique.

Alors, jouir d'une réputation auprès des savants qui relève d'une partie des sciences qui est en soi le but – opposé aux sciences pratiques – aux yeux d'un profane ne paraît pas correcte. En effet, toutes les sciences fiables auront une connotation préliminaire. Mais, chacun est destiné pour une chose et une introduction. Alors, la science de l'unicité et l'unicité scientifique sert de préliminaire pour asseoir la croyance dans le cœur qui est l'unicité pratique qui ne se concrétise qu'à la suite de la méditation et la mortification du cœur.

Ils sont nombreux ceux-là qui ont passé toute une vie à apprendre, enseigner, et débattre sur l'unicité théorique sans toutefois veiller à en appliquer sur soi-même ou sans devenir un savant religieux. Le cœur de ceux-là est plus enclin à l'ébranlement que celui des autres. Car leur savoir est dépourvu de connotation divine, leur cœur n'a pas subi de mortification et ils se sont dits qu'en enseignant uniquement ou en étudiant, ils pourront brûler cette étape.

Très cher,

Les sciences divines dans l'ensemble ne servent que de préliminaires pour accéder à la connaissance de Dieu, accéder à la vérité de l'unicité dans le cœur. En ce moment, on prendra la couleur de « صِبْغَةَ اللَّهِ » (Couleur d'Allah) « وَمَنْ

¹ « أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ صِبْغَةً

Le but final est que certains préliminaires sont proches et d'autres lointains, d'autres fonctionnent sans intermédiaire et d'autres par intermédiaire.

La science du Fiqh est l'entrée en matière pour la pratique et les actes d'adoration servent eux aussi de préliminaires pour l'accès à la connaissance et à l'acquisition de l'Unicité et l'abstraction si les règles islamico-légales internes, modèles, formelles et exotériques sont respectées. Et on n'en disconvient pas que notre adoration 40-50 ans n'a abouti à une connaissance ou réalités. Et aucune « qualité »

¹ - « La couleur de qui est meilleure que celle d'Allah » Sourate Al Baqarah, verset 138.

ni dynamisme ne découle aussi de de nos connaissances»¹

Et nous nous n'étions pas et ne sommes pas préoccupés par l'unicité et l'abstraction même qui sont la prunelle des yeux des saints. La partie de la science du Fiqh relative à la gestion des cités, la gestion domestique, l'administration territoriale et l'organisation de la vie de l'homme sert également de préliminaire pour la pratique et il s'agit de l'intervention complète et totale dans l'accession à l'unicité et à la connaissance à expliquer davantage, ce qui ne relève pas du ressort de ce petit livre.

De même, connaître les choses nuisibles ou salutaire dans la science morale sert de préliminaire pour la purification des âmes et cela sert également d'introduction pour l'accession aux réalités de la connaissance et aux mérites de l'âme pour prendre l'aspect de l'unicité. Et cela est clair pour les gens du domaine, les renégats aussi ne reconnaîtront jamais même si « mon recueil des 70 vers devient du papier »²

¹ - Extrait de ce vers de Sheikh Baha'i : la science qui se transmet traditionnellement d'une tête à une tête par « il est dit » et « il a dit » n'a ni qualité ni dynamisme

² - Voici l'intégralité de ce poème : Si nous disons que le commentaire de ceci devient illimité, mes 70 recueils deviendront du papier, recueil de poème de Jalaloudine Mollawi, 3^{ème} texte, page 208 (Ramadani) et page 208 2^{ème} ver (Nicolson)

Nous nous sommes éloignés du sujet et le bout de ma plume s'est retrouvé en train de sonder un sujet très profond. En fait, nous voulons dire que le Coran et le hadith servent de purificateurs pour les âmes afin d'accéder à un idéal plus suprême : l'unicité. Et la plupart des commentateurs de hadiths ainsi que des exégètes du Saint Coran ne se concentrent pas sur ce point crucial et fondamental. Et ils le survolent pour trouver d'autres raisons carrément déplacées de justifier la révélation du Coran et l'émission des hadiths (en l'occurrence, les aspects littéraires, philosophiques, historiques et autres) et ils se concentrent sur des recherches plus précises uniquement dans ce domaine.

Même les spécialistes en sciences de morale qui ont rédigés des livres pour cette discipline ou qui ont par voie scientifique et philosophique débattu et menées des recherches comme par exemple le livre « *Tahara Al A'râq* »¹ du grand chercheur « Ibn Mas'ouwiya »² et aussi

¹ - *Tahara al A'râq fi tafsir al akhlâq*, un livre exceptionnel dans le domaine de la morale rédigé par Hakom Rabbani Abou Ali Ibn Masqouwiyyah Razi décédé en 421 après hégire.

² - Ce livre également connu sous le nom de « *Tahzib ul Akhlaq* » et « *Taharat ul Nafs* » a été à plusieurs reprises publiées en Iran et en Egypte (*Al Zaria*, vol 15, page 188 »

le livre « *Akhlâq Nasiri* »¹ du grand émérite philosophe « Nasir Al Mi'lla Wouo Dine »² et bien d'autres livres tels que *Ihya Al Ouloum*³, Gazali⁴ et cette manière de rédiger des ouvrages ne contribuent pas sérieusement à la purification morale du fin fond de l'être humain, du moins pas fondamental si nous pouvons le dire ainsi – ou qu'il appartient à la catégorie de l'histoire de la morale - comme le dit l'auteur, il contient des récits, des proverbes et des

¹ - Ahmad Ibn Mohammad ibn Yakoub Khazin, Al Yasr Abou Ali plus connu sous le nom de Ibn Maskouwiya, il est venu au monde à Rey et il a vécu à Esfahan jusqu'à la fin de sa vie.

² - Al Qounni wouo Al Kab de Sheikh Abbas Qomi, vol 1, page 325.

³ - AKhlaq Nasiri est un livre en persan dans le domaine de la morale rédigé par le philosophe chercheur khojeh nasrouline Tousi, décédé en 672 après hégire. Ce livre est pareil au commentaire rédigé sur « Tahara al A'râq » d'Ibn Maskouwiya Razi avec deux articles complémentaires sur la gestion domestique et l'administration des cités. Le chercheur Tousi a rédigé « Akhlaq Nasira » en mettant le nom d'Amir Nasir Ad-Dine Abdou Rahim dans trois articles et trente chapitre dans la prison de Kohestan (Al Zaria, vol 1, page 380)

⁴ - Mohammad ibn Hassan plus connu sous le nom de Khojeh Nasir-dine Tousi fait partie des grands savants philophes et mathématicien. Plusieurs grands savants et érudits ont fait ses éloges. Il est le né 11 Jumada 1, en l'an 597 après hégire dans la cité de Tous et il est décédé le jour de la fête Ghadir de l'an 672 après hégire à Kazimein où il est enterré. Entre autres de ses œuvres, inédit dans beaucoup de disciplines telles que la philosophie, la théologie, la géométrie, l'astrologie et la morale, on a : « Sharh Al Isharat d'Ibn Sina » « Tajrid Al Ihtiqad », « Tahrir Ouklidass », Akhraq Nasiri, et Awsafoul Ashraf. (Al Qounni wouo Al Kab), vol 3, page 251.

événements qui distraient et éloignent de l'objectif celui qui y investit du temps.

Il fait partie des savants et des philosophes et il est contemporain d'Abou Ali Sina, il fait partie des proches particuliers d'Adoud Dowla. Il a laissé des livres dans le domaine de la philosophie, la morale et l'histoire et « Tahara al A'râq » est le plus célèbre de tous ces livres.¹

Le livre Ihya ul Ouloum particulièrement loué par les érudits qui le considèrent comme un commencement et un aboutissement de la morale² selon l'auteur dans le langage de la morale et ne contribuent en rien dans au sens techniques de la morale et à l'extirpation de la matière corrompue et la purification intérieure. Au contraire, la multiplicité des sujets découverts et les ramifications de ses branches scientifiques et non scientifiques ainsi que les

¹ - Ihya Ouloumouddine est un livre rédigé dans le domaine de la morale islamique par Sheikh Abou Hamid Mohammad Gazali né en 450 après hégire et décédé en 505 ou 507. Ce livre est la plus importante est simplifiée œuvre de l'auteur dans le domaine des sciences de la morale, si bien que les livres de morale rédigés après ce livre ont glané des éléments de ce livre. Ihyâ al ouloum a été réédité à plusieurs reprises (Reyhânahtoul adab, Mohammad Ali Khiyâbâni, vol.4, p.238).

3- Abou Hamid Mohammad ibn Ahmad alias Hujjat-ul -Islam et plus connu sous le nom de Gazali fait partie des plus grands juristes Shafi'ites né en 450 après hégire dans la localité de Gazala, une partie de la ville de Toûs il est décédé dans la même ville en 505 ou en 507 après hégire. En l'an 484 après hégire, il est nommé comme enseignant de l'école Nazimiya de Bagdad. Il a laissé plusieurs livres et entre autres, il y a le plus célèbre à savoir ihya Al Ouloum dans le domaine de la morale et Al Wajiz dans la jurisprudence Shafi'ite (Rihanat ul Adab, vol 4, page 237)

² - Confère : “ tahrif Al Ihya Bi Fada'il Al Ihya, imprimé et joint à Ihya Al Ouloum, vol 5, pages 5 et 7.

narrations inutiles, véridiques ou mensongères¹ éloignent l'homme de sa voie initiale et le fait rétrograder par rapport à la purification morale.

Dans l'ensemble, selon mon point de vue, la morale scientifique et historique ainsi que le commentaire littéraire et scientifique des hadiths sous cet aspect éloignent de l'objectif ainsi que du rapprochement du but. L'auteur pense que le plus important dans la science de la morale et du commentaire des hadiths concernés ou du commentaire des versets coraniques y afférant, en apportant des allusions, des rappels, des exhortations et des conseils, il a substitué chacun de ses objectifs dans les âmes et en d'autres termes, le livre de la morale devrait être une source d'exhortation et de moralisation, il devrait d'abord corriger ses défauts et non montrer la voie pour se soigner.

La morale vise à faire comprendre et montrer la voie de guérison, il ne rapproche pas un individu de l'objectif, n'illumine pas un cœur obscur, et n'améliore pas une attitude corrompue. Le livre de la morale est fait pour être étudié afin de ramollir un cœur dur, de purifier celui qui est souillé, d'illuminer celui qui est dans l'obscurité. Et ce tout en orientant, le savant devrait présenter une thérapie qu'il a personnellement suivie et son livre devrait servir de médicament et non d'ordonnance ou de prescription.

¹- On fait allusion à ceci : « Fayz Kashani dans Mahajja Al beyda, vol 1, pages 1, 2 ; Allamah Amini dans Ghadir, vol 11, pages 161 -167.

La parole du bon savant religieux doit être un médicament et non une prescription. Ces livres ne sont que des ordonnances et des prescriptions et non des remèdes et je peux même oser dire : «la nature prescriptive de certains de ces livres est douteuse » mais il est préférable de ne pas s'introduire dans ce domaine.

J'ai ouvert la voie à la rédaction d'un livre de morale si bien que si on trouve un auteur compétent et capable de procéder au rapprochement, qu'il écrive sous cette forme et non quelqu'un comme moi n'ai pas cette force, ma plume n'a pas cette capacité et mon cœur sombre n'a pas cette clairvoyance. Il est clair qu'il est trop facile de porter critique. Mais, résoudre le problème est difficile. Nous demandons à Dieu de nous accorder la possibilité de ramollir nos cœurs endurcis, de nous accorder la sincérité et que peut-être à partir de cet écrit insignifiant, une âme soit sauvée. **«Il est le maître des faveurs et des provisions ».**

Premier discours

Narration littérale du noble hadith

A travers la chaîne de transmission ininterrompue évoquée dont certaines mentionnées dans notre livre *Al-arba'îne*¹ remontent jusqu'au grand et éminent Sheikh

¹ *Arba'îne hadith* est un recueil de quarante hadiths, un important livre écrit en 1980 par imam Khomeyni écrit en personne. Il y explique des hadiths du noble messager et des Ahl-ul-bayt (a.s). Ce livre comprend des enseignements moraux, idéologiques et mystiques. Il a été publié aux éditions Institut de compilation et de publication des œuvres d'imam Khomeyni. La chaîne de transmission d'imam Khomeyni mentionnée au début du livre « *Arba'îne hadith* » et tirée d'Al kâfi se présente comme suit : Un groupe d'illustres et honorables Sheikh dignes de

Mohammad Ibn Ya'koub al Koleyni¹ (qu'Allah l'agrée) dans son recueil de hadith *Al-kâfi'*, un groupe de nos

confiance m'a informé - avec permission de transmission par écrit ou par narration orale – et parmi eux Sheikh Allamah, grand théosophe, juriste, expert en oussoul et homme de lettre avisé Moammad Ridha Aali al Allamah alwafiy al Sheykh Mohammad Taqi al Isfahaani, (qu'Allah continue à lui accordé*er sa grâce), lors de son voyage à Qom et l'érudit Sheikh Abbas Qomi, les deux citant le grand savant, ascète, dévot, juriste et transmetteur de hadiths Mirzâ Hossein Nouri (qu'Allah illumine sa tombe), qui cite Sheikh Mortadhâ al Ansâri.

Et parmi eux Sayyed al sanad al faqih al motakallim al thiqah al e'yn al thabt al allamah al Sayyed Mohsin al Amine al Aamili – qu'Allah prolonge sa validation – de Mohammad Ibn Hâshim al Moussawi al Radhawi al Hindi près de Najaf vivant comme mort, d'Allamh Ansari et d'eux Sayyed Abou Qaasim al Dihkardi al Isfahani, de Mirza Mohammad Hâshim Isfahâni, Allamah Ansari ; de Sheikh Allamah Ansâri (Nous disposons d'une autre voie en dehors de celle qui aboutit à Sheikh et nous l'avons mis de côté), de Mollâ al Afdahl Ahmad Narâqi, de Sayyed Mahdi al Mad'ouwwi de Bahr al uloûm auteur d'Al kirâmaat (que Dieu l'agrée), du maitre général Mohammad Bâqir al Behbahâni, de son père Akmal, de Mollâ Mohammad Bâqir al Majlisi, de son père Mohammad Taqi al Majlisi, de Sheikh al Bahâ'i, de son père Sheikh Hossein, de Sheikh Zeynouddine al Shahir de Shahid Thanî, de Sheikh Ali Ibn Abdou al Aali al Miisi, de Sheikh Shamsouddine Mohammd Ibn Mou'azin al Jazeyni, de Sheikh Dhiyâ'ouddine Ali, de son père Al Hâ'iz se rattachant à Sheikh Shamsouddine Mohammad Ibn Makki, de Sheikh Abi Tâlib Mohammad Fakhrou al Mouhaqqiqine, de son père Ayatollah Al Hassan Ibn Moutahhari Allamah al Hilli, de Sheikh Abi Qâsim Ja'far Ibn Hassan Ibn Sa'id al Hilli, un savant au sens propre, de Sayyed Abi Ali Fakhâr Ibn Mou'adi al Moussawi, de Sheikh Shâzân Ibn Jibril al Qomi, de Sheikh Mohammad Ibn Abi Qâsim al Tabari, de Sheikh Abi Ali al Hassan, de son père Sheikh al tâ'if Abi Ja'far Mohammad Ibn Hassan al Toûsi auteur de « At tahzîb et al Istibsâr », de l'imam des Faqih Sheikh Abi Abdellah Mohammad Ibn Mohammad Ibn Nou'mân Sheikh Moufid, de son maitre le chef des rapporteurs de hadiths Sheikh Abi Ja'far Mohammad Ibn Ali al Hossein Ibn Moussa Ibn Bâbewey al Qomi, l'auteur de « Man lâ yahdhourouhou al faqih », de Sheikh Abi Qâsim Ja'far Ibn Qoulewey, de son éminence Sheilh Thiqatou islam Mohammad Ibn Ya'koub al Kouleyni l'auteur de al Kâfi.

¹ Mohammad Ibn Ya'koub Ibn Is'hâq Koleyni alias Abou Ja'far avec comme surnom Thiqatou islam, le plus digne de confiance des compagnons des imams et le

compagnons cite Ahmad Ibn Mohammad qui cite Ali ibn Hadid qui cite Sanâ'a Ibn Mehrân qui dit : « j'étais en présence d'Abou Abdallah entouré d'un groupe de ses partisans et il avait abordé le sujet de la raison et l'ignorance. Abou Abdallah déclara :

- pour être guidé apprenez à connaître la raison et son bataillon, l'ignorance et son bataillon.

Sanâ'a dit : je dis : que ma vie soit sacrifiée pour vous, nous ne connaissons que ce que vous nous avez appris.

Abou Abdallah dit :

« - De sa lumière Allah créa la raison, la première créature des esprits de la droite du Trône ; il lui dit : tourne-toi, elle se tourna. Il lui demanda ensuite de se retourner et elle se retourna. Allah - exalté soit-il - déclara : je t'ai créée d'une grande ampleur et je t'ai honorée parmi toutes mes créatures. Il dit : puis il créa l'ignorance de la mer saumâtre et obscure et lui dit : tourne-toi et elle se tourna. Il lui demanda ensuite de se retourner, mais elle refusa de se

plus constant dans la transmission de leurs hadiths. Il a vécu à l'époque de la petite occultation et il est décédé en 329 à Bagdad, il est enterré à Bâb al koufâ. Rijâl al Najâshi, pa278, No 1026

¹ Al kâfi est le plus importants des quatre livres de hadith et l'une des collections fiables. Al kâfi est un livre qui n'a pas d'égale dans la compilation des hadiths rapportés des Ahl-ul-bayt du noble prophète (pbsl). Koleyni a écrit al kâfi pendant 20 à l'époque de la petite occultation de l'imam du temps, imam MAhdith (puisse Allah précipiter son apparition). Il contient 34 kitâb, 326 bâb et 16000 hadiths. Il est reparti en trois principales sections : Oussoul, fourough, Rawdha. Raison pour laquelle il est une référence pour les savants en croyance et l'unicité, les experts en morale et les juristes. Beaucoup de livres de commentaire et d'annotations ont été rédigés sur Al kâfi, entre autres « mir'at al ouqoul de Mohammad Bâqir al Majilisi. Al zarî'a, vol.17, p.465.

retourner ; il dit : tu as affiché une attitude arrogante. Il la maudit ; Il dota ensuite la raison de soixante-quinze bataillons. Quand l'ignorance vit tous les honneurs accordés à la raison par Allah, elle éprouva de la haine à son égard. L'ignorance dit : tu as créé cette créature pareille à moi, mais tu l'as honorée et renforcée. Je suis son opposée dépourvue de force contre elle. Accorde-moi des bataillons pareils à ceux que tu lui as attribués. Il répondit : Bien, si après cela tu transgresses, toi et tes bataillons seront privées de ma grâce. Elle répondit : j'accepte. Allah lui accorda soixante-quinze bataillons correspondant aux soixante-quinze attribués à la raison :

Le bien qui est le ministre de la Raison, il a fait son opposé qui est **le mal**, ministre de l'ignorance, **la croyance** dont le contraire est **l'incrédulité**, **l'assentiment** dont le contraire est **le reniement**, **L'espoir** opposé au **désespoir**, **la justice** opposée à **l'injustice**, **la satisfaction** opposée à **l'indignation**, **la gratitude** opposée à **l'ingratitude**, **l'ambition** opposée au **découragement**, **la résignation** opposée à **l'avidité**, **la bienveillance** opposée à **la cruauté**, **le savoir** opposé à **l'ignorance**, **l'intelligence** opposée à **la stupidité**, **l'abstinence** opposée à **l'impudicité**, **la continence** opposée à **la convoitise**, **la bonté** opposée à **la maladresse**, **la crainte respectueuse** opposée à **l'impudence**, **la modestie** opposée à **l'orgueil**, **la retenue** opposée à **la précipitation**, **la pondération** opposée à **la légèreté**, **la tranquillité** opposée à **la divagation**, **la soumission** opposée à **la domination**, **la conviction** dont l'opposée est **le doute**, **la patience** opposée à **l'impatience**, **le pardon** opposé à **la vengeance**, **l'opulence** opposée à **la pauvreté**, **le rappel** opposé à **la négligence**, **la**

mémorisation opposée à **l'oubli**, **l'affection** opposée à **la rupture**, **le contentement** opposé à **la cupidité**, **la sollicitude** opposée à **l'obstruction**, **la sympathie** opposée à **l'aversion**, **la loyauté** opposée à **la déloyauté**, **l'obéissance** opposée à **la désobéissance**, **l'humilité** opposée à **l'insolence**, **l'allégresse** opposée à **l'affliction**, **l'amour** opposé à **la haine**, **la vérité** dont l'opposé est **le mensonge**, **le vrai** dont l'opposé est **le faux**, **l'honnêteté** opposée à **la malhonnêteté**, **la sincérité** opposée à **l'altération**, **la noblesse d'âme** opposée à **l'apathie**, **l'appréhension** opposée à **la sottise**, **la reconnaissance** opposée à **la dénégation**, **le ménagement** dont l'opposé est **le dérangement**, **la protection de l'occulte** opposée à **la manœuvre de duperie**, **la dissimulation** opposée à **la révélation**, **la pratique de la prière** opposée à **l'abandon de la prière**, **l'observation du jeûne** opposée à **la rupture du jeûne**, **le djihad** opposé à **l'abandon du djihad**, **l'accomplissement du hajj** opposé **la violation du pacte**, **la protection de la parole** opposée à **la médisance**, **le respect du droit des parents** opposé à **la négligence du droit des parents**, **la réalité** opposée à **l'ostentation**, **le convenable** opposé au **blâmable**, **la discrétion** opposée à **l'exhibition**, **la diversion** opposée à **l'exposition**, **l'équité** opposée à **l'iniquité**, **l'accommodation** opposée à **l'outrage**, **la propreté** opposée à **l'insalubrité**, **la pudeur** opposée à **l'impudicité**, **la pondération** opposée à **l'outrance**, **la détente** opposée à **la fatigue**, **la facilité** opposée à **la difficulté**, **la bénédiction** opposée à **la privation**, **le bien-être** opposé à **la misère**, **la complicité dans le travail** opposée à **la simulation**, **la sagesse** opposée à **la passion**, **la dignité** opposée à **la bassesse**, **la félicité**

opposée au **malheur**, la **pénitence** opposée à **l'impénitence**, le **repentir** opposé à **l'arrogance**, la **réserve** opposée à **l'insouciance**, **l'invocation** opposée à **la suffisance**, **l'enthousiasme** opposée à **la nonchalance**, la **joie** opposée à **la tristesse**, **l'accord** opposé au **désaccord**, **la générosité** opposée à **l'avarice** ».¹

Deuxième discours

Brève explication sur la réalité de la raison et l'ignorance et un éclaircissement du sens du noble hadith

Sache que la raison et l'ignorance soumis au débat au sein des partisans correspondent sur la forme à la raison et l'ignorance qui est **la faculté intelligible**, c'est-à-dire la faculté psychologique qui essentiellement est abstraite et invite de façon inhérente au bien, à la perfection, à la justice et la bienfaisance. Elle s'oppose à **la faculté d'imagination**. Par nature, quand la faculté d'imagination n'est pas soumise à l'ordre de la raison et la domination, elle tend vers le bas-monde, cette arbre de la médiocrité à l'origine de tous les maux. Nous en reviendrons si Dieu le veut.

En effet, la raison dont il est question dans le hadith d'imam As-sâdiq est **la raison souveraine** du grand univers qui est la réalité et le mystère même des intellects secondaires. En comprenant cette réalité on saisit également leur intention qui est la substance lumineuse dépourvue de toutes les particularités physique, la première créature

1

abstraite, première volonté du Seigneur et la Volonté absolue, l'existence agréable¹, la lumière du dernier prophète dans l'univers de la création et de l'initiation.

Le renier signifie renier beaucoup de nécessités de la raison et la religion, telles que la conception digne de Dieu dans l'ordre de l'existence, la limitation de la nécessité absolue (Dieu) et la personnification de son Essence sacrée à laquelle seront attribuées l'ignorance, l'incapacité, l'avarice et autres innombrables bassesses dont l'énumération sera longue et hors du sujet de débat et de recherche. Quoique ceux qui le renient parmi les grands experts en hadith² n'ont pas pris en compte une série de ses facteurs dégradants et éléments illusoire. Evidemment, il s'agit d'éléments occultes auxquels on n'accède qu'au bout de l'entraînement et l'initiation dans les sciences réelles de l'Unicité et l'abstraction apparente, et c'est ce que les gens du hadith et ceux qui se fient à l'apparence ne voient pas. Voilà pourquoi on constate un défaut dans leur sainteté et pureté, parce qu'ils ont cru que parler de l'univers de l'intelligible et de l'abstrait implique le rejet de la contingence de

¹ Cette expression est tirée d'un hadith d'imam Mohammad Al-bâqir qui dit : « Si les gens réalisaient comment la création a commencé, il n'y aurait pas de divergence même entre deux personnes. Allah exalté soit-il a dit avant d'initier la création : sois une eau agréable afin que de toi Je crée mon paradis et les gens soumis à moi... » Oussoul al kâfi, vol.2, p/5, bâb 2, hadith 1

² On dirait qu'il fait allusion à Allamah Majilisi dans Mir'at al uqoul, vol.1, p.27 et 66, Bihâr al anwâr, vol.61, kitâb as-samaa wal âlam, p.104

l'univers. Pourtant, certains savant et grand érudits¹ ont retroussé les manches et mené des recherches au bout desquelles ils ont démontré la contingence temporelle de l'univers de sorte qu'il n'existe plus de contradiction entre les règles de l'Unicité, de la sainteté et la pureté de Dieu. Et par la grâce de Dieu et son sa bénédiction nous avons démontré conformément aux idées des initiés et des illuminés la contingence temporelle de tous les univers occulte et visible.² Son développement avec l'introduction requiert un livre à part, « Peut-être Allah suscitera après cela une nouvelle initiative »³, il nous accordera peut-être l'opportunité de se pencher dessus, même comme la conception de la contingence attribuée aux confessionnels par les experts en hadith⁴ est loin de leur personnalités. Leur parole exige beaucoup de circonspections qui risque ébranler la pureté et l'unicité et il l'a négligé. Entre autre, l'invariabilité de l'intelligence pure, mieux, les dimensions intelligibles concordent aux hadiths des Ahl-ul-

¹ Al asfâr al arba'a, vol.5, al-fan al khâmis, fasl 131, p.205

² Rapport sur Sharh manzouma d'imam Khomeiny, Al farîda al thaniyyah, contingence et préexistence, écrit par Sayyed de regretté mémoire Abdou Ghani Moussawi Ardebili (ce livre fait l'objet d'étude par l'institut pour la compilation et la publication des œuvres d'imam Khomeiny); Annotation de Fousous al hikam, p.33-34

³ Sourate At-talâq : 1

⁴ Mira'a al ouqoul, Allamah Mollâ Mohammad Baqir Majilisi, vol.1, p.27

bayt (a.s) immaculés¹, aux allusions de certains nobles versets², et la nécessité de la sagesse des doués de discernement.³ Et cette substance pure est l'intelligence supérieure de l'univers et dans la langue de certains⁴ il est désigné par « premier homme ». Il est différent d'Adam le père de l'humanité, plutôt, l'esprit d'Adam découle de là. Et face à cette réalité scintillante il existe une autre réalité appelée « illusion générale » qui existe en l'homme et le pousse naturellement vers le mal et la corruption. Il incite à la médiocrité et c'est une grande réalité satanique et diabolique à partir de laquelle naissent d'autres forces maléfiques. Cette réalité à des abstractions dont certaines sont obscures, très différentes des entités intelligibles rayonnantes, comme il est évident pour les partisans de la connaissance divine et de la certitude.

Troisième discours

Un aspect des particularités et attributs de ces deux réalités d'intelligence et d'ignorance conformément à ce qui est mentionné dans ce hadith

¹ Ilm al yaqin, vol.1, al maqsad ath-thâni fi ilm bi malâ'ika, p.255

² Lisez le verset 85 de la sourate al-Israa et 29 de la sourate hijr

³ AL asfâr al arba'a, Sadrouddine Shirâzi, vol.7, p.262

4

Un : Quand il dit : « certes Allah a créé l'intelligence » deux points essentiels se dégagent de l'essence de l'intelligence :

D'abord : Il qualifie l'intelligence de « création » et la considère comme une créature.

Donc, la révélation de l'Essence divine et la lumière manifeste de la beauté bellissime absolue ne sont rien d'autre que la profusion absolue, la volonté illuministe : c'est la lumière, sur la base de l'explication et l'hypothèse qu'il évoque dans ce hadith :

« Allah a créé la raison (aql), la première créature parmi les esprits, d'une lumière tirée de la droite de son Trône » ou de la lumière illuministe et de l'immense profusion généralisée.

Cette explication contribue à lever l'équivoque sur le hadith « Allah a créé la volonté par elle-même ». Plus besoin de justification peu probable du grand chercheur Mir Damâd¹-qu'Allah illumine son visage – l'étrange² interprétation de

¹ Mir Mohammad alias Bâqir Ibn Shamsouddine Mohammad Astra Abadi plus connu sous le nom de Mir Damâd, le plus illustre philosophe de l'islam. Il est l'enfant de la fille du grand juriste musulman Mohaqqiq Kourki. Il est né à Astra Abad et a vécu à Isfahan. En plus de la grande maîtrise de la philosophie islamique, il n'a pas de semblable dans la résolution des problèmes liés au droit islamique et les textes rapportés. Il fait partie des rares personnes qui avec tous ces mérites intellectuels se distinguent aussi en vie de convenance, de piété et de dévotion. Il avait le sens du devoir religieux. C'était un habile écrivain qui a laissé de livres tels que Al-qabasât, Al-îqâdhât, Al-rawâshih al samâwiyyah, des annotations sur Oussoul al kâfi et Al-oufouq al moubîne. Il est décédé en 1040 sur le chemin entre Karbala et Najaf om il est enterré. Reyhâna al-adab, vol.6, p.56

² Al-wâfi, vol.1, p.458, bâb 48, des attributs des actes, hadith 271

l'éminent érudit « Feydh »¹ ou l'inhabituelle² analyse de Majlisi³

Et plus étonnant encore, le grand philosophe de l'islam « Sadr al moutahali'îne »⁴ a fait fi des recherches des

¹ Mollâ Mohammad dit Mohsin Ibn Shâh Mortadha, plus connu sous le nom de Mollâ Mohsin Feydh Kâshâni. C'est un grand savant, expert en hadith, philosophe transcendant et ascète accompli parmi les savants imamites. Il est l'auteur de plusieurs livres. Mollâ Mohsin fait partie des disciples de Sadr Shirâzi et son gendre d'ailleurs. Il est décédé en 1091 et il repose à Kâshân. Ses plus célèbres livres sont Al-wâfi, Ilm al yaqîne, E'yn al yaqîne, Al mahajja al beydha, Al haqâ'iq, résumé de azkâ et kalimah maknoûna, Al-kounnî wa al-alqâb, vol.3, p.39

² Mira'a al ouqoûl, Allamah Majlisi, vol.2, p.18

³ Mollâh Mohammad Bâqir Ibn Mollâh Mohammad Taqî Majlisi, plus connus sous le nom d'Allamah Majlisi était l'érudit de l'islam à son époque. Il fait partie des grands savants et experts imamites de hadith. On trouvera rarement quelqu'un d'égal à lui en matière de recherche, de valorisation du message religieux, de la propagation de la religion, de la diffusion des hadiths des imams infaillibles et de la rédaction des œuvres. Il est rigoureux sur l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal. Il était connu pour sa générosité et sa gentillesse. Il est né en 1027 et il est décédé le 27 ramadan de l'an 1111. Il repose en paix dans un pavillon de la grande mosquée d'Isfahan. Al-kounni wa al alqâb, vol.3, p.147).

⁴ Mohammad Ibn Ibrhaim Ibn Yahya alias Sadrouddine et Sadr Mouta'alihine ou encore Mollâh Sadrâ est l'un des grands et illustres philosophes de l'islam. Il est aussi expert en théologie, sciences coranique, exégèse, hadith, mystique. Il était le plus distingué des disciples de Mir Damâd, Sheikh Bahâ'ei et Mir Fandarsky. Ses œuvres sont pleines d'innovations scientifiques et d'expériences. Entre autres écrits ceux-ci semblent les plus célèbres : Al-asfâr al arba'a, Ash-shawâhid al-rouboubiyyah, Sharh Oussoul al-kâfi, Tafsir qor'ân al karim, Annotation de Ilâhiyaht Shafâ. Il a fait sept fois à pied le pèlerinage à la Mecque. Il décéda finalement lors du septième voyage en 1050 de l'hégire à Basra où il est enterré, Reyhân al adab, vol.3, p.42

connaisseurs et des initiés pour interpréter autrement ce hadith et son plus grand témoin est l'ascète et le dévot.¹ Nous avons largement mené dans « Misbâh al hidâyah »² une recherche dans ce sens sur « la première chose émise » avec administration entre les mystiques et les philosophes.³ Qui le souhaite peut le consulter pour comprendre l'évidence actuelle.

Le deuxième point sur « Allah a créé la raison » est le fait d'attribuer la création de la raison au nom « Allah », le plus sublime et complet nom dans lequel se cristallise l'unicité. Cela peut vouloir signifier la manifestation dans le reflet de la raison première, la manifestation dans tous ses aspects, l'essence intelligible évidente et complètement révélée aux degrés des mesures de la création.

Ce segment du hadith se résume ainsi – la véritable connaissance revient à Allah - : l'essence divine sacrée – exalté soit-il – s'est entièrement révélée dans le reflet de la raison première sous tous ses aspects et grades à travers l'exaltation de son nom sublime, son unicité et son rang d'apparition dans la profusion sacrée généralisée et

¹ Sharh ousoul al-kâfi, Mollâh Sadrâ, vol.3, p.227

² Misbâh al hidâyah ilâ khilâfatil wilâyah est l'un des œuvres mystique d'imam Khomeiny qui traite de l'Homme accompli, la mission prophétique et la wilâyah (autorité et gouvernement en islam). Cette œuvre a été récemment publiée par l'instituts pour l'élaboration et la diffusion des œuvres d'imam Khomeiny avec une préface du professeur Sayyed Jalâloudine Ashtiyaani.

³ Misbâh al hidâyah ilâ khilâfatil wilâyah, p.64

étendue. C'est pourquoi la première créature est assimilée à la lumière sainte du dernier prophète qui est le centre de la manifestation du Nom sublime et le reflet de la révélation du rang de la concentration de l'ensemble accumulé. Il est en effet mentionné dans un hadith que le messager a déclaré : « ma lumière est la première créature »¹ et dans d'autres traditions il est écrit : « mon esprit est la première créature »²

Deuxièmement : parmi les particularités de la raison, elle est la première créature parmi les esprits et la première créature parmi les esprits est la première créature par déclaration absolue, car en dehors des esprits elles sont créées après.

Quand on parle d'esprit, il s'agit soit de l'univers intelligible et l'ensemble des intelligences sacrées de long en large. Et le qualifier d'esprit relève de leur transformation relative à lui et qui tient de l'abstrait ou d'un groupe d'univers qui n'existent que dans l'esprit. Quand on parle aussi d'esprit, soit il est question du conceptuel ou de la transformation. Et expliquer que l'univers des esprits prévaut sur d'autres êtres et l'intelligence supérieure sur l'ensemble est réservé au livres de rationalité.³

¹ Il a dit: "Ma lumière fut la première chose créée", Awâli al la'âli, vol.4, p.99, hadith 140, Bihâr al-anwâr, vol.15, p.24, hadith 44

² Il est rapport du messager: "Mon âme est la première chose créée par Allah" Bihâr al-anwâr, vol.54, p.309, hadith 4

³ Al-asfâr al arba'a, vol.7, p.262, chapitre 7

Troisièmement : La raison se caractérise par le fait d'avoir été créé à partir de la droite du Trône, une proximité qui donne lieu aux hypothèses :

La première stipule qu'elle est rattachée à « il a créé » dans le verset « Il a créé la raison », ce qui donne « Il a créé la raison à partir de la droite du Trône » et la phrase « et elle est la première créature » est au milieu de la préposition et le mot à laquelle elle est reliée. Et selon l'auteur cette explication est plus probable et on découvrira son aspect après.

La deuxième hypothèse suppose qu'elle s'accorde à « la première créature » comment complément exprimant l'état. Et les esprits concernent l'ensemble des abstractions rationnelles et non-rationnelles, c'est-à-dire la première créature de la droite du Trône, parmi les esprits.

Et la troisième hypothèse est qu'elle est liée à « esprits », c'est-à-dire première créature parmi les esprits qui sont de la droite du Trône. Et ici il s'agit du monde intelligible. Certains anciens ont évoqué ces deux hypothèses.¹

Il faut retenir que « le Trône » a certaines expressions et termes dont certaines apparaissent dans le hadith.² Certaines sont mentionnées dans la parole des érudits tel le corps général global³, l'ensemble de l'univers¹, la science² ou la

¹ Sharh Oussoul al kâfi, Sadr al-moutahali'iine, vol.1, p.400

² Oussoul al kâfi, vol.1, p.100, kitâb al tawhid, bâb 20, Tawhid Sadopuq, p.321, bâb 50

³ Tafsir Sâfi, vol.2, p.204

science attribuée aux prophètes et aux saints guides.³ Et parmi les termes correspondant à la parole d'Allah exalté soit-il « Le miséricordieux est stablement installé sur le Trône »⁴ on a la profusion étendue qui est l'équilibre du miséricordieux et la manifestation de la souveraineté divine. Et pris dans ce sens, on comprend que l'intelligence ou la raison dans sa nature a été créée de la droite du Trône. Cette première révélation est plus proche de la vérité et de la manifestation précédente pour les autres révélations car elle a une orientation droite, « la main d'Allah » par abstraction correspond à cette profusion qui, par considération de la multiplicité présente la droite et la gauche et vue sous un angle unique « ses deux mains forment la main droite »⁵ Et pour cette interprétation du Trône, sa parole « de sa lumière » sert d'élucidation pour « Trône » si nous considérons la lumière du point de vue de la manifestation effective. Et si nous prenons « la lumière »

¹ Les trois sens sont tirés de la déclaration d'imam As-Sâdiq qui dit : « Dans un sens le Trône signifie l'ensemble de la création... et dans un autre il s'agit de la science accordée aux prophètes, aux messagers et aux saints guides par Allah... », Ma'aani al akhbâr, p.29, bâb ma'nâ al arsh wa al kursiy, hadith 1)

² Ibid

³ Ibid

⁴ « Allah le miséricordieux est installé sur le Trône »

⁵ Kiltâ yadey'hi yamîne

au sens de manifestation intrinsèque, cela se traduira par un indicatif vers le but de l'unicité et l'abstraction et la plume ne saurait expliquer cela. Et ici, il existe un illustre hadith parmi les hadiths compliqués et difficiles à trouver. Et l'exposer équivaut à révéler un secret : la quatrième particularité parmi les particularités de la raison dont le hadith fait allusion.

La cinquième particularité est que la raison, comme nous l'avons souligné, a été créée de la lumière étendue et de la profusion illuminée avec cette précision qu'elle est l'ensemble des voies pour la concrétisation de la manifestation de la profusion étendue et la révélation pour la profusion illuminée. Et la désignation de la raison première ou l'ensemble des raisons correspond peut-être au fait que l'univers intelligible est la révélation complète et la première manifestation pour cette profusion et les autres êtres sont des intermédiaires et les auxiliaires. Dans ce sens, elle représente les lumières mélangées aux ténèbres en fonction des degrés de rapprochement ou d'éloignement. La diminution ou la multitude des intermédiaires n'attribue pas sa création à partir de la lumière d'Allah, sauf si on le considère dans le sens unique et global. Cela est au-delà de la conception qui tend vers la multitude.

Et si Allah le veut, nous reviendrons sur le reste des attributs de la raison selon le volume du livre. Ce qui a été évoqué sur la nature de la raison et ses attributs se comprend par déduction et rapprochement avec la réalité de l'ignorance et ses attributs.

Bien avant il a été souligné dans le deuxième discours que l'ignorance dans sa nature générale, comparé à la raison générale est une illusion générale qui est l'illusion du grand

univers et en soi elle tend vers le mal, le mensonge, la confusion et la perversion. Les illusions partielles dans les univers du bas-monde découlent de cette réalité futile et probablement le célèbre hadith du noble prophète « **Satan circule autour du fils de l'homme tel le sang dans son corps** »¹ traduit l'emprise de l'illusion générale sur les illusions partielles, ou alors le fait que les illusions partielles résultent de la manifestation du grand Iblis.

Présentation des attributs de l'ignorance

Il est mentionné dans ce hadith des attributs de l'ignorance par allusion ou explicitement :

Premier attribut : Cette réalité ignorante a été créée après la réalité rationnelle pour le relâchement exprimé par le mot « thoumma » et peut-être cela est une allusion au fait que cette réalité a été créée après la raison générale et l'âme universelle. Nous en voulons pour preuve ce que nous avons évoqué avant², à savoir : As-sâdiq a expliqué la raison souveraine et l'âme universelle d'abord, et il a brossé les raisons partielles et l'ignorance partielle qui était au centre de l'interrogation de celui qui avait posé la question. Car, s'il voulait parler de la raison et l'ignorance partielles, la raison a été créée après la création de l'ignorance. En effet, l'arc d'ascension selon la règle de « imkân al akhs » par de Akhas pour aboutir à Ashraf. Le contraire de la règle

¹ Awâlî al 'âlî, vol.4, p.113, hadith 175; Mawsou'at at'râf al hadith al nabawî, vol.3, p.94-95

² Confère page 21

de « imkân ashraf » qui par de ashraf et aboutit à akhas et cela relève de la série descendante. Donc l'imam parle de la courbe descendante et ici la raison vient avant l'ignorance.

Deuxième attribut : Cette réalité est créée de la mer, cela fait peut-être allusion à l'essence de l'âme universelle ; Attribuer l'origine de l'âme universelle à la mer est parce que cet être est un pluriel limité et la multiplicité, voire la multitude peut y intervenir, de la même manière que la mer est le centre de rassemblement et de regroupement divers. C'est une allusion à l'origine active de l'ignorance et non l'origine contraire, comme l'a signifié un groupe d'érudits et de commentateurs du hadith.¹

Troisième et quatrième attribut : Le mot « amer » est employé car cela veut dire « salé et amer ». Cela fait probablement allusion aux deux forces opposées de « concupiscence » et « colère » qui se présente d'une manière dans l'âme universelle et d'une autre dans l'illusion universelle. Cette concupiscence et cette colère dans les âmes partielles de cette réalité sont légères. Nous avons reconnu ces deux attributs comme appartenant à l'ignorance, or dans le hadith ils apparaissent comme les attributs de la mer que nous avons mentionné qu'il s'agit de l'âme universelle. En effet, les attributs de défaut dans les finesses sont plus complets et plus manifestes que dans les réalités, ce qui est le contraire des attributs de perfection. Dans ce sens, le désir concupiscent dans les âmes universelles n'est rien d'autre que l'amour pour la

¹ Commentaire ousoûl al kâfî, vol. 1, p. 406

perfection et la colère est la répugnance de l'imperfection et les réalités des réalités, le secret de leur secret exprimés dans l'éminence des noms par la clémence et la revanche ou les attributs de beauté et de grandeur. C'est un statut que nous nous réservons d'expliquer.

Autre explication du sens du mot amer

Peut-être « Oujâj » qui veut dire amer et salé renvoie à deux niveaux de descente des réalités de l'âme dont l'un s'accorde avec l'essence et l'autre avec l'appartenance dans l'univers rationnel. Il ne s'agit pas de l'attachement au corps et l'essence est soumise à la lumière de Dieu dans laquelle on ne trouve aucun défaut. C'est pour cela qu'on désigne leur univers par « jaboroût ».

Certains philosophes et commentateurs de hadith expliquent « oujâj » par une matière et le monde primaire qui est la source de l'ignorance¹

Quatrième discours

Une brève explication de la réalité de se tourner Iqbâl et se retourner Idbâr de la Raison et l'Ignorance universelle et partielle

La réalité de la raison universelle évoquée dans le hadith² est : l'apparition de sa lumière derrière les voiles occultes dans le miroir des choses créées en fonction de l'ordre

¹ Commentaire oussoul al kâfi, vol.1, p. 406

² Oussoul kpfâi, vol.1, p. 8, kitaab aql wa jahl, hadith 1

descendant étape après étape, jusqu'au niveau de l'attestation qui est la nature générale reflétée

Le précieux héritage que les Gens de la Demeure Prophétique, que la Paix soit avec eux ont laissé et qui a sauvé leurs fidèles de la perdition est un exemple parfait d'un enseignement complet qui comprend les diverses branches des connaissances islamiques et qui a pu, en formant des personnes prédisposées à être abreuvées par cette source jaillissante, donner à la communauté musulmane des savants qui, en suivant les Gens de la Demeure Prophétique, que la Paix soit avec eux, ont donné réponse aux provocations et aux faux problèmes venus d'écoles et de courants intellectuels intérieurs ou extérieurs à la société musulmane et, durant de longs siècles, apporter les plus solides solutions à ces faux problèmes.

Deux autres explications de tour et retour à propos de la raison et l'ignorance

Il faut savoir qu'il existe une différence à propos du tour de la raison et le tour de l'ignorance, une différence évidente. Le tour de la raison signifie la considération de la multiplicité et le monde naturel et c'est l'obéissance pur et simple à Allah. Une partie du livre qui constitue d'ailleurs la pièce maîtresse de ce livre tourne autour de la théologie et de la métaphysique. Dans l'ensemble les sermons, les lettres et les aphorismes ont abordé cette question à quarante reprises environ. Toutefois, certains cas paraissent sous forme de courte phrase, mais dans la plupart des cas ils sont mentionnés en plusieurs lignes voire plusieurs pages. L'unicité de Dieu dans le document peut paraître comme le sujet qui suscite le plus d'admiration dans ce livre. Sans

exagérer, ces thèmes sont à la frontière du miracle, vu l'ensemble des conditions qui ont précédé leur développement.

La manière dont le livre aborde le sujet sur ce plan est diverse et variée. Une partie apparaît sous forme d'étude sur les créatures, la façon dont elles ont été conçues et la sagesse divine qui va avec. Ici, on aborde parfois tout le système du ciel et de la terre, parfois il s'agit juste d'un animal comme « la chauve-souris », « le Paon » ou « la fourmi » qui sont étudiés dans le but d'exposer la complexité de leur création, c'est-à-dire, l'intervention de la sagesse et le but de leur création.

« Ne voient-ils pas plus minuscule comment il l'a créée, renforcée sa création et solidifiée sa structure. Il l'a équipé d'un appareil auditif et visuel et il l'a couverte d'un squelette et d'une peau complète ? Méditez sur la fourmi avec un aussi minuscule corps et un gabarit très fin. Elle est si petite qu'elle risque passé inaperçu à l'œil et se soustraire à la réflexion. Comment avec un aussi minuscule corps elle rampe sur la terre et s'adonne avec passion à la collection des particules qu'elle transporte vers sa tanière pour afin les conserver. Durant, l'été, elle procède au ramassage pour l'hiver et dès que l'hiver arrive, elle prévoit le moment de sortie du trou. Pour une telle créature, une telle providence a été prévue et coordonnée pour elle. Dieu le pourvoyeur ne l'a jamais obligée, même si elle se trouve sous un rocher difficile. Si tu réfléchis et médites sur le processus d'entrée et de sortie des aliments dans son tube digestif, et aussi sur la position de ses oreilles et ses yeux placés au niveau de sa tête, tu seras particulièrement émerveillé. »

Mais, la plupart des thèmes de cet ouvrage qui s'articulent autour de l'unicité sont des discussions d'ordre rationnel et philosophique. L'extraordinaire suprématie du livre se manifeste dans ces discussions. Sur le développement de l'unicité par raisonnement, dans le livre ce qui est essentiel et constitue le point d'appui de toutes les discussions, et de toutes les démonstrations, c'est le caractère absolu, unique, intrinsèque, dominant et permanent de Dieu. Ici l'imam s'est bien étalé et ni avant lui ni après lui, personne n'est arrivé à son niveau.

L'autre point c'est « la simplicité absolue » dans le rejet de toute forme de pluralisme, de composition ou de distinction entre les Attributs de Dieu et son Essence. Dans cette partie, on revient beaucoup sur la question.

Une autre série de questions profondes et sans antécédent est abordée. Par exemple :

La primauté de Dieu tout en étant le dernier après tout, son côté exotique en étant à la fois exotérique, sa prééminence sur le temps et le nombre tout en montrant que si Dieu vient avant tout, ce n'est pas du point de vue temps et s'il est un, ce n'est en considération d'aucune forme d'énumération. Il y'a également le caractère sublime, la souveraineté, la suffisance en soi de Dieu, cette qualité à créer sans concession préalable. Son statut et son rang aussi n'interviennent pas dans le statut des autres. Sa parole équivaut exactement à son acte, les intelligences ne peuvent le percevoir et la connaissance de Dieu se voit à travers sa manifestation sur les intelligences et non la domination des esprits sur un sens ou une autre compréhension. Le rejet de toute forme d'attribution de corps, de forme de mouvement, de séjour, ou de changement de position et de temps, tout

comme le rejet de semblable ou de chose contraire à Dieu, toute sorte d'associés ou quelque chose du genre, et aussi le rejet de l'utilisation de toute forme d'instrument de délimitation ou de décompte en ce qui concerne Dieu sont d'autres éléments que nous citerons avec exemple si Dieu le permet.

Ce sont des thèmes extraordinaires qui sont abordés dans ce magnifique livre qui plonge dans la stupéfaction tout philosophe expert en idéologie, en pensée philosophique classique comme moderne.

Nous avons dit que les questions théologiques apparaissent dans le livre sous deux formes. Sous une forme, dans laquelle le monde palpable et ses composants sont étudiés et dissimilés en tant que « reflet » contribuant à saisir le savoir et la perfection absolue de son créateur. Dans une autre forme, il s'agit des idées de purement rationnelles et des raisonnements philosophiques purs. La plupart des discussions théologiques dans Nahj al balâgha tournent autour des idées rationnelles et des raisonnements philosophes purs. La deuxième méthode est uniquement employée au sujet du statut, des attributs de perfections et de sublimation de l'essence divine.

Comme vous le savez, il existe des doutes au niveau de la valeur de ce genre de discussion et l'usage de ce genre de méthode de réflexion. Il a toujours existé et il existe d'ailleurs des gens qui jugent qu'aborder ce genre de sujet est absurde du point de vue rationnel ou juridico-islamique ou les deux à la fois. À notre ère, un groupe estime que l'esprit de l'islam même n'est pas compatible avec ce genre d'analyse et les musulmans sous l'influence de la philosophie grecque et non de la révélation du coran se sont

engagés dans ce genre de débat. Et s'ils ne tenaient pas précisément en considération les enseignements du coran, ils risquaient se retrouver dans une étude complexe et compliquée.

Au deuxième et au troisième siècle, un groupe du point de vue juridique s'est opposé à ce genre d'approche. Et ce groupe estime que les musulmans sont tenus à se soumettre à ce qu'ils ont compris à partir des mots qu'on voit dans le coran (de la même manière qu'un commun de mortel peu comprendre) et poser toute forme de question ou donner de réponse est considéré comme une hérésie. Si quelqu'un par exemple, posait la question au sujet du verset « Al rahman alal-archi istawa »¹ ils affichaient leur mécontentement et estimaient que c'est déplacé de poser ce genre de question. Ils déclaraient : « Nous ignorons la nature de la question et poser des questions à ce sujet est une hérésie »².

Noble rappel et subtile recherche

Avec tout ceci, un point mérite l'attention : il s'agit de la grande importance que le coran accorde à l'étude des créatures terrestres et célestes. Est-ce à cause de cela qu'il faut considérer toute autre méthode nulle ? Ou alors, est-ce que de la même manière que le coran invite les gens à

¹ Sourate TaHa, v.5.

² Consulter l'introduction du 5^{ème} volume de fondement de la philosophie et méthode du réalisme.

méditer sur « les signes » de Dieu, il l'invite aussi à une autre forme de réflexion ? Fondamentalement, quelle est la valeur de l'étude des créatures et des signes de la création jugés convenables par le coran en tant qu'aide à la connaissance et qui sont mentionnés dans ce grand livre céleste ?

La réalité est que le degré d'aide que l'étude sur la création peut apporter comparé aux questions que saint coran a abordé directement paraît peu. Le coran aborde des questions idéologiques qu'on ne peut pas rechercher dans l'étude de la nature et de la création.

La valeur de l'étude dans la création est valable dans ce sens qu'elle démontre clairement qu'il existe une force intelligente sage et hautement savante, qui gère l'univers. La considération du monde comme un reflet du point de vue expérimental se limite à dire que cette nature à une force bien au-dessus d'elle et qu'une force puissance et sage gère l'usine du monde.

Mais, le coran pour l'homme ne s'est pas arrêté à ce niveau, à savoir faire juste connaître à l'homme qu'il y'a une force sage et hautement intelligente qui gère le monde. Peut-être cela peut s'appliquer sur d'autre livre révèle mais en ce qui concerne le coran, qui est le dernier message céleste dans lequel Dieu a beaucoup abordé beaucoup les questions métaphysiques.

Intelligence pure

La première chose essentielle que l'étude des éléments de la création ne peut combler, c'est l'être nécessaire (wajibul-woujoud) et le fait que cette force supranaturelle ne soit pas créée. Le maximum que le reflet de l'univers peut offrir s'est montré qu'il existe une main puissante qui fait tourner

l'univers. Mais, comment paraît et se présente cette main elle-même ? Est-ce qu'il est dominé par une autre main, ou alors, il est souverain en soi ? S'il est dominé par une autre force, comment se présente cette force ? Le coran ne veut pas seulement nous faire savoir qu'il existe une main savante et puissance qui gère l'univers, le coran veut nous faire comprendre qu' « Allah » est le principal moteur et « Allah » est l'unique qu'on désigne par

« لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ »¹ « Rien n'est semblable à lui ».

C'est une essence en qui sont combiné les perfections en d'autres termes la perfection absolue ou comme le dit le coran « لَهُ الْمَثَلُ الْأَعْلَى »² « il est l'être suprême ». Comment est-ce qu'une simple étude de la nature peut nous aider à saisir cette réalité ?

L'autre point c'est l'unité et l'unicité de Dieu, le coran a résolu cette question de manière argumentative à travers « un syllogisme interpellatif » (au sens logique du terme), il s'agit de ce qu'on appelle en philosophie islamique de ce qu'on appelle « la preuve d'incompatibilité », parfois à travers l'incompatibilité des causes actives :

لَوْ كَانَ فِيهِمَا آلُ اللَّهِ لَفَسَدَتَا

¹ Sourate La délibération (Ash-Shoûrâ), v.11.

² Sourate Les byzantins (Ar-Roûm), v.27.

« S'il y'avait entre les deux une autre divinité à part Allah, ils se seraient dégradés ». ¹ Et parfois à travers, l'incompatibilité des causes finales :

بَعْضٍ مَا اتَّخَذَ اللَّهُ مِنْ وَلَدٍ وَمَا كَانَ مَعَهُ مِنْ إِلَهٍ إِذَا لَدَّهَبَ كُلُّ إِلَهٍ بِمَا خَلَقَ وَلَعَلَّ بَعْضُهُمْ عَلَى

« Dieu n'a pas adopté d'enfant et aucune divinité ne l'accompagne sinon toutes les divinités auraient pris chacun ce qu'il a créé et peut-être d'aucuns domineraient sur d'autres ». ²

Le coran n'a jamais fait croire que l'étude du système universel et de l'ordre de la création des êtres est le principal moyen de connaître le créateur supranaturel et une telle recommandation n'est d'ailleurs pas correcte. Dans le coran, on parle des choses de ce genre :

«لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ» ¹ «وَلِلَّهِ الْمَثَلُ الْأَعْلَى،» «لَهُ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَى» «الْمَلِكُ الْقُدُّوسُ السَّلَامُ الْمُؤْمِنُ الْمُهَيْمِنُ الْعَزِيزُ الْجَبَّارُ الْمُتَكَبِّرُ» «إِنَّمَا تُولُوا فَتَمَّ وَجْهَ اللَّهِ» «هُوَ اللَّهُ فِي السَّمَوَاتِ وَفِي الْأَرْضِ» «هُوَ الْأَوَّلُ وَالْآخِرُ وَالظَّاهِرُ وَالْبَاطِنُ» «الْحَيُّ الْقَيُّومُ» «اللَّهُ الصَّمَدُ» ⁹ «لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ» «وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُوًا أَحَدٌ»

« Rien n'est comme lui » ³, « A Dieu appartient l'exemple suprême » ¹, « Il a les meilleurs noms » ², « le Souverain, le

¹ Sourate Al-Anbiyâ : 22.

² Sourate Al-Mouminoûn : 91, consulter aussi le 5^{ème} volume de fondement de la philosophie.

³ Sourate Ash-Shoûrâ : 11.

Pur, le Salut (Source de Paix), le Garant [*rassurant*], le Prédominant, le Puissant honoré, le Vainqueur [*qui réforme*], le Réconciliateur [*Superbe, parfaite*]. Gloire à DIEU. [*Il est au-dessus*] de ce que [*les idolâtres...*] Lui associent »³, « Où que vous vous tourniez, là est la Face (direction) de DIEU. DIEU est Munificent, Omniscient »⁴, « Il est DIEU dans les cieux et sur la terre... »⁵, « Il est le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché, Il est Omniscient »⁶, « ... le Vivant [*Eternel*], Celui qui subsiste par Lui-même [*le Gérant absolu*]... »⁷, « Il n'engendre pas (Il n'est pas Père et ne produit pas un être dieu, une

¹ Sourate An-Nahl : 60.

² Sourate Tâha : 8.

³ Sourate Al-Hashr : 23.

⁴ Sourate Al-Baqarah, v.115.

⁵ Sourate Al-Ancâm : 3.

⁶ Sourate Al-Hadîd : 3.

⁷ Sourate Al-Baqarah : 255.

divinité)... »¹, « Et Il n'a pas été engendré (Il n'est pas fils, Il n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin) »², « Nul [*être dans les cieux, sur la terre et entre eux*] n'est pareil [*ou semblable*] à Lui (nul n'est dieu que Lui) »³.

Dans quel but est-ce que le saint coran a évoqué ses questions ? Est-ce pour soumettre à l'homme des choses incomprises et insaisissables comme le dit Nadawi « des choses dont les règles et les principes ne sont pas à la disposition de l'être humain » ? Est-ce le coran voulait juste évoquer cela et demandé aux gens d'y croire tout simplement même sans avoir compris, ou alors le coran voulait vraiment que les gens connaissent Dieu avec ces caractéristiques et ces attributs ? Et s'il a voulu connaître Dieu à travers ses attributs, c'est par quel moyen ? Comment pouvons-nous accéder à ce genre de connaissance par simple étude de la nature ? L'étude des créatures nous montre que Dieu est savant. C'est-à-dire, c'est sur la base de la connaissance parfaite qu'il a conçu les choses. Mais le Coran ne veut pas seulement que nous réalisions que c'est sur la base de la connaissance qu'il a créé, que :

¹ Sourate Al-Ikhlâs : 3.

² Sourate Al-Ikhlâs : 3.

³ Sourate Al-Ikhlâs : 4.

«أَنَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ» «لَا يُعْزَبُ عَنْهُ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ» «قُلْ لَوْ كَانَ الْبَحْرُ مِدَاداً لِكَلِمَاتِ رَبِّي»

« Il est Omniscient sur tout »¹ « Rien, même du poids de l'atome ne lui échappe »², « Dis : « Si la mer était de l'encre pour écrire les paroles de mon Seigneur, la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon Seigneur »³, et même si Nous apportions une mer pareille en renfort. »⁴. C'est-à-dire, la connaissance de Dieu est infinie, son pouvoir est infini, et comment réaliser le caractère infini de Dieu à travers la contemplation visuelle et expérimentale des créatures dotées des facultés limitées sur tous les plans.

Le coran évoque beaucoup d'autres sujets tels que : « les livres suprêmes, la tablette conservée, la tablette d'effacement et d'établissement, le livre arbitre et la contrainte, la révélation, l'illumination et autre. Et on ne peut saisir ces choses à travers l'étude expérimentale des créatures.

Subtilité mystiques et réalité de la croyance

¹ Sourate Ash-shourâ : 12

² Sourate Saba' : 3.

³ Sourate Al-Kahf : 109

⁴ Sourate Al-Kahf : 109.

Dans quel but est-ce que le saint coran a évoqué ses questions ? Est-ce pour soumettre à l'homme des choses incomprises et insaisissables comme le dit Nadawi « des choses dont les règles et les principes ne sont pas à la disposition de l'être humain » ? Est-ce le coran voulait juste évoquer cela et demandé aux gens d'y croire tout simplement même sans avoir compris, ou alors le coran voulait vraiment que les gens connaissent Dieu avec ces caractéristiques et ces attributs ? Et s'il a voulu connaître Dieu à travers ses attributs, c'est par quel moyen ? Comment pouvons-nous accéder à ce genre de connaissance par simple étude de la nature ? L'étude des créatures nous montre que Dieu est savant. C'est-à-dire, c'est sur la base de la connaissance parfaite qu'il a conçu les choses. Mais le Coran ne veut pas seulement que nous réalisons que c'est sur la base de la connaissance qu'il a créé, que :

« أَنَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ » « لَا يَعْزُبُ عَنْهُ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ » « قُلْ لَوْ كَانَ الْبَحْرُ مِدَادًا لِكَلِمَاتِ رَبِّي »

« Il est Omniscient sur tout »¹ « Rien, même du poids de l'atome ne lui échappe »², « Dis : « Si la mer était de l'encre pour écrire les paroles de mon Seigneur, la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon

¹ Sourate Ash-shourâ : 12

² Sourate Saba' : 3.

Seigneur »¹, et même si Nous apportions une mer pareille en renfort. »². C'est-à-dire, la connaissance de Dieu est infinie, son pouvoir est infini, et comment réaliser le caractère infini de Dieu à travers la contemplation visuelle et expérimentale des créatures dotées des facultés limitées sur tous les plans.

Le coran évoque beaucoup d'autres sujets tels que : « les livres supêmes, la tablette conservée, la tablette d'effacement et d'établissement, le livre arbitre et la contrainte, la révélation, l'illumination et autre. Et on ne peut saisir ces choses à travers l'étude expérimentale des créatures.

Le coran a effectivement évoqué cette série de thèmes et elle recommande d'étudier ces notions ensemble avec des versets tels que :

اَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ الْقُرْآنَ اَمْ عَلٰى قُلُوْبٍ اَقْفَالُهَا كِتَابٌ اَنْزَلْنَاهُ اِلَيْكَ مُبَارَكٌ لِّيَدَّبَّرُوا آيَاتِهِ

« Ne méditent-ils pas le Coran ? Ou y a-t-il des verrous sur leurs cœurs ? »³, « Le Coran est un Livre béni que Nous t'avons révélé ô Prophète pour que les hommes méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence qui ont un

¹ Sourate Al-Kahf : 109

² Sourate Al-Kahf : 109.

³ Sourate Muhammad, v.24.

cœur purifié se rappellent, réfléchissent, y prennent conseil et le propagent »¹. Elle aurait dû reconnaître valable une voie pour accéder à ces réalités, et il n'aurait pas dû les soumettre en tant qu'une série d'inconnu, insaisissable.

Le cadre des sujets que le saint coran évoque en tant que des sujets d'ordre métaphysique est largement au-dessus du fait que l'étude des créatures matérielles puisse arriver à leur apporter des réponses. Ce qui a poussé les musulmans à chercher à comprendre ces problèmes soit à travers un processus d'évolution illuminée ou alors à travers une activité intellectuelle et mentale.

Je ne sais pas sur quoi se basent ceux qui prétendent que le saint Coran estime qu'il suffit d'étudier les créatures pour comprendre la connaissance de Dieu. Alors je ne sais pas ce qu'ils disent fasse à cette diversité de thème évoqué dans le coran et qui font partir des choses qu'on ne trouve que dans le coran ?

Ce qui a motivé l'imam Ali a évoqué les questions que nous avons abordées dans les deux premiers chapitres, c'est uniquement l'interprétation du saint coran, sans Ali peut-être les enseignements rationnels du coran seraient demeurés sans être interprétation.

À présent qu'on a développé un peu la valeur de ces discussions, nous mentionnons quelques exemples à travers Nahj al balâgha.

Dans ce chapitre, nous allons aborder quelques exemples de discussions de Nahj al balâgha au sujet des questions

¹ Sourate Sâd, v.29.

relatives à la théologie. C'est-à-dire, des questions qui se rapportent à des sens et aux attributs de Dieu. Ensuite nous allons procéder à une appréciation et à une comparaison sommaire et nous bouclerons la discussion sur cette section de Nahj al balâgha.

Tout d'abord, je m'excuse auprès des lecteurs, pour le fait que dans les trois sections précédentes, plus particulièrement celle-ci, nous avons exposé les thèmes de manière technique et philosophique. Et naturellement, les choses qui sont évoquées ici paraissent lourdes pour les esprits qui ne sont pas habitués à ce genre d'analyse.

Que faire ? Étudier un livre comme Nahj al balâgha présente des hauts et des bas, raison pour laquelle, comme on le dit, nous sommes contents de rappeler quelques exemples. Si nous voulons commenter, Nahj al balâgha mot après mot, on va se retrouver avec une « encyclopédie ».

Hâtons dans Nahj al balâgha, traiter la question de l'essence de Dieu et comment elle se définit ? Oui cela a été traité, cela a même été beaucoup traité. Mais le tout tourne autour d'un point : l'essence divine est quelque chose d'illimité, d'infinie, une existence absolue, sans « une nature ». C'est une essence qui n'accepte pas de limite et de frontière. Chaque créature parmi les créatures se définit par des limites et une fin. Que ce soit une créature mouvante ou inerte (les créatures mouvantes changent constamment de frontière), mais Dieu, lui n'a pas de limite ni de contour. Il n'a pas de nature dans laquelle on peut le délimiter. Il est l'unique être qui n'a pas de limite. Aucun angle de l'existence n'est dépourvu de lui. Il n'y a aucun déficit en lui. Le seul déficit qu'on ne trouve pas en lui ce n'est pas le déficit et la seule chose qu'on ne peut pas lui attribuer, c'est

la négation de tout ce qui est négatif. Et seule la négation et le nihilisme qui intervient dans sa description, consiste à la négation de tout défaut et tout inexistence tel que le fait d'être créé, le fait d'être défait, la délimitation, la multiplicité, la fragmentation, le besoin et finalement, l'unique limite dans laquelle il ne met pas les pieds, c'est la limite du nihilisme (l'inexistence), il est avec tout et il n'est dans rien et rien n'est avec lui. Il n'est à l'intérieur de rien et il n'est non plus à l'extérieur de rien. Il est dépourvu de toute forme d'aspect, de manière, de ressemblance ou de comparaison. Car tout ceci est des attributs, qui s'applique sur des créatures limitées et précises :

مَعَ كُلِّ شَيْءٍ لَّا يَمُقَارَنُهُ وَغَيْرَ كُلِّ شَيْءٍ لَّا يَمُزَايِلُهُ

« Il est avec tout, pas dans le sens de rapprochement et de pair avec quelque chose »¹.

Pour que cette chose-là devienne proche à lui et de même taille avec lui. Il se distingue de toute chose et il ne représente pas les choses en soi. Mais cela ne veut pas dire qu'il est séparé des choses et que l'existence de ces choses-là présente une frontière pour son essence.

« لَيْسَ فِي الْأَشْيَاءِ بِوَالِجٍ وَلَا عَنْهَا بِخَارِجٍ »

Il n'est pas imbriqué dans les choses et il n'en est pas hors²

Il ne s'est pas incarnée à travers les choses, car l'incarnation implique la restriction de la chose incarné et le

¹ Discours 1

² Sermon 184

fait qu'elle soit imbriquée dans quelque chose. Et en même temps, il n'est pas hors d'une chose, car être extérieur, implique également une forme de délimitation.

بَانَ مِنَ الْأَشْيَاءِ بِالْقَهْرِ لَهَا وَالْقُدْرَةَ عَلَيْهَا وَبَانَتِ الْأَشْيَاءُ مِنْهُ بِالْخُضُوعِ لَهُ

« Il s'est manifesté dans les choses en s'imposant et en dominant sur elles, et les choses se sont dévoilées par révérence pour Lui »¹

Le fait qu'il se distingue des choses, veut dire qu'il est puissant et domine sur elles. Toutefois, jamais le vainqueur n'est pareil au vaincu, le puissant au soumis et le dominant sur le dompté. Quand on parle de séparation et de distinction entre lui et les choses, c'est un peu sous cette forme : Ils sont soumis et inclinés devant la grandeur de Dieu et jamais un être soumis et assujetti (humilité et soumission) dans son essence n'est jamais pareil à celui dont l'essence en soi se caractérise par la suffisance absolue. La distinction entre Dieu et les choses, pareil sous la forme que, la limite entre les deux se distingue. C'est-à-dire la magistrature et l'assujettissement, la perfection et l'imperfection, la puissance et la faiblesse. On peut trouver beaucoup de ce genre de discours dans la parole d'Ali. Tous les autres sujets qui seront abordés après s'articule autour de ce principe à savoir que, l'essence de Dieu est absolue, infinie, sans aucune limite, ni nature, ni forme.

¹ Sermon 150

Cinquième discours

Brèves explication de certains termes du hadith

Nous cherchons à interpréter le sens de cette parole de l'imam : « Apprenez à connaître la raison et sa légion et l'ignorance et sa légion ».

On comprend ici que la connaissance de la raison et l'ignorance ainsi que leur légion est nécessaire pour être guidé.

Le Pèlerinage (*Had-dj*) est une glorieuse démonstration de l'apogée de la libération de l'homme monothéiste vis-à-vis de toute chose hormis Lui (Dieu), de la place de la lutte contre la voie indocile de l'âme (*nafs*), de la méthode «infaillible» de l'amour et de l'abnégation, de la connaissance et des responsabilités, dans l'étendue de la vie individuelle et collective. Ainsi le Pèlerinage (*Had-dj*) est la cristallisation de la parfaite bonne foi et de la valeur de la religion islamique.

Les croyants, bien qu'ils aient une connaissance ancienne de cet acte d'adoration divine, bien que chaque année, ils forment une présence sensationnelle venue des quatre coins du monde, nettoyant la rouille de leur cœur avec l'eau claire de l'unicité (l'eau de «Zamzam»...), bien qu'ils renouvellent le pacte avec l'Ami (Dieu), bien que notre héritage culturel et notre culture soient remplis d'enseignements vivifiants du Pèlerinage (*Had-dj*), il reste qu'une dimension négligée de cette prescription religieuse importante est restée inconnue et inusitée.

La victoire de la Révolution islamique, à la lumière des pensées inspirées de l'Imâm Khomeiny (Dieu ait son âme), place le Pèlerinage (*Had-dj*), tout comme les autres

sciences et décrets islamiques, à leur emplacement véritable et fait apparaître leur aspect réel et leur riche contenu. Mais le chemin reste long jusqu'au moment où la philosophie, les dimensions, les effets et la bénédiction du Pèlerinage (*Had-dj*) seront connus et enseignés et où le croyant marchera vers l'accomplissement du Pèlerinage (*Had-dj*) avec connaissance et conscience religieuse à propos de ces circonstances bénies, vers le Lieu Saint magnifique qui fut le lieu de descente des anges de Dieu, la station des prophètes et des proches amis.

Rappel

Vers la réalisation de ce grand but, la délégation du Guide de la Révolution islamique, s'inspirant des pensées hautes et persistantes de l'Imâm défunt (l'Imâm Khomeiny, Dieu ait son âme), vivifiant le Pèlerinage (*Had-dj*) abrahamique et tirant profit des précieux conseils du Guide de la Révolution islamique, l'Ayatollah Khâméné'î – que sa protection élevée soit prolongée -, avec la création d'une aide à l'enseignement et à la recherche, s'efforce d'inaugurer une nouvelle époque ouvrant la voie aux penseurs musulmans, à ceux qui sont attachés à la culture du Pèlerinage (*Had-dj*) ainsi qu'aux pèlerins et aux voies conduisant aux deux saints sanctuaires. C'est pourquoi, dans les domaines de la recherche, de la rédaction d'ouvrages et de la traduction, des efforts ont été entamés en ce qui concerne toutes sortes de travaux au sujet des réalités et de la connaissance du Pèlerinage (*Had-dj*), d'une connaissance des lieux saints, de l'histoire et des biographies des grandes personnalités de l'islam, de l'analyse des événements et des expositions souvenir, en particulier au sujet de l'enseignement des questions et des rites du Pèlerinage (*Had-dj*).

Ce que le lecteur a maintenant entre les mains est un humble présent de ce bureau.

Sans doute, une guidance et un accompagnement des penseurs, fera diminuer l'absence d'expression. Dans cette voie, le bureau d'aide à l'enseignement et à la recherche de la délégation du Guide de la Révolution islamique a accueilli la collaboration de tous les passionnés et leur sert chaleureusement la main.

L'autre caractéristique de l'unicité de Nahj al balâgha est que le caractère unique de l'essence divine ne s'assimile pas à l'unicité nombrable. C'est une autre forme d'unicité quand on parle d'unicité nombrable, c'est-à-dire, l'unicité d'une chose dont on peut supposer la répétition en elle. Chaque fois que nous concevons une nature, parmi les natures existantes, il est logiquement possible de supposer que cette nature trouve un pair et manifeste une autre existence. Dans ce genre de situation, le caractère impair des individus dans leur nature est nombrable. C'est une unicité qu'on peut soumettre aux doubles ou aux multiples. Il est un c'est-à-dire, il n'est pas deux et indubitablement ce genre d'unicité se quantifie (quantification). C'est-à-dire, un individu confronté à l'autre d'en face qui donne l'idée de deux ou de plusieurs autres individus quantitativement. Mais si quelque chose existe, de sorte que la supposition de répétition ne soit possible en elle – nous ne disons pas qu'il n'est pas possible qu'un autre individu n'existe, mais nous parlons de supposer la répétition et supposer aussi un autre individu autre que le cas évoqué. Car, le fait d'être infini et sans limite et toute chose que nous pouvons supposer comme semblable à lui, ou pair avec lui ou unique avec lui-même ou alors quelque chose qui n'a pas de second ni de

deuxième – Dans ce genre de cas, il ne s'agit pas d'unicité nombrable, c'est-à-dire, cette nature unique n'est pas soumise face au pair ou à la multiplicité. Le fait de dire qu'il est unique ne veut pas dire qu'il en existe deux, mais plutôt qu'on ne peut pas supposer un deuxième pour lui.

On peut illustrer cela avec un exemple symbolique : Nous savons que les savants du monde au sujet de l'infini trouvent du caractère fini des dimensions du monde sans divergence. Certains disent que les dimensions du monde sont infinies et ils déclarent que l'univers des corps ne connaît pas de d'extrémité et de limite. D'autres pensent que l'univers est limité dans ses dimensions et quel que soit le côté que nous prenons, nous finirons par arriver à un point où il n'y aura plus d'endroit après. Il y'a autre chose qui est discutée : Est-ce le monde de la matière se limite à l'autre monde dans lequel nous vivons ou alors existe-t-il un ou d'autre univers ?

Bien évidemment, supposer qu'il existe un autre physique différent de notre monde rythme avec le fait de supposer que notre monde physique est limité. C'est uniquement sous cette hypothèse qu'on peut supposer qu'il existe deux mondes physiques limités chacun par des dimensions. Si nous soupçons que notre univers est infini, il serait impossible de supposer qu'il existe un autre univers ou un autre monde, car toute supposition que nous aurons eu par rapport à un autre monde, n'aboutira qu'à cet univers ou une partie de cet univers.

Etant donné que l'essence divine est absolue et illimitée, il est impossible de supposer qu'il existe une autre essence comme lui.

Plusieurs fois dans Nahj al balâgha, on précise que, l'unicité de Dieu, n'est pas une unicité nombrable. Son

caractère impair ne peut être chiffré ou décrire en termes de nombre, car vouloir concevoir Dieu dans une numération signifie lui donné des limites :

الأحد لا يتأويل عدد

« Il est un, pas au sens de nombre »¹

لا يشمل حد ولا يحسب بعد

« Aucune limite ou dimension ne le contient et il n'est concerné pas aucune énumération ».²

من أشار إليه فقد حده و من حده فقد عدّه

« Celui qui l'indique, l'aurait délimité et quiconque le délimite, l'aurait numbré ».

من وصفه فقد حده و من حده فقد عدّه و من عدّه فقد أبطل أزاله

« Celui qui le décrit (en essayant d'ajouter quelque chose sur son essence) l'aurait délimité et quiconque le délimite, l'aurait numbré et quiconque le nombre détruit sa préséance sur toute chose ».

كل مسمى بالوحدة غيره قليل

« Toute chose qu'on désigne de manière impair, est quantifiée en dehors de lui. Il est impair sans qu'on puisse le décrire quantitativement ».

Qu'elle est belle et profonde de signification cette phrase. Cette phrase dit, toute chose en dehors de l'essence divine, si elle est une, c'est du point de vue quantitative, c'est-à-dire cette chose là on peut supposer une paire pour elle.

¹ Sermon 150

² Sermon 184

Donc elle-même est une existence, est un être limité et c'est par ajout avec autre chose qu'elle s'agrandit. Quant à l'essence divine, bien qu'elle soit unique, on ne peut la décrire en terme de quantité, car son unicité est égale à sa grandeur et c'est essence extrême, infini pour qui on ne peut pas concevoir de semblable ni de second.

Le fait que Dieu soit unique et que ce caractère unique ne soit pas dans le sens quantitatif, fait partir de l'une des idéologies islamiques la plus suprême. On en trouve dans aucune autre école idéologique et même les philosophes musulmans, c'est en réfléchissant progressivement dans les textes islamiques originaux, plus particulièrement les paroles de l'imam Ali qu'ils ont saisi la profondeur de cette pensée et qu'ils ont officiellement introduit dans la philosophie de la déité. Dans les œuvres des anciens philosophes islamiques tel que Fârabi et Abu Ali Sinaa, on ne remarque rien de cette pensée sensible. Les philosophes contemporains qui ont introduit cette pensée dans leur philosophie lui ont donné le nom de « Wahdatu Ahq'ou Aqiqiya » (Une unicité qui lui revient réellement de plein droit).

Un autre thème traité dans Nahj al balâgha concerne le fait que Dieu est le premier et le dernier, il est manifeste et intérieur, bref comme bien d'autre thème, ces thèmes sont restreints du coran et nous ne sommes pas placés pour se référer au coran. Dieu est le premier, pas une primauté qu'on peut situer dans le temps, pour qu'il se distingue du dernier. Il également manifeste, pas sur la forme qu'on dit qu'il est palpable et perceptible par les sens pour qu'on puisse soumettre au caractère intérieur et donné deux définitions dans deux sens. Sa primauté correspond à sa

nature ultime. Ce qu'il a de manifeste est exactement comme ce qu'il a d'intérieur.

الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي لَمْ تَسْبِقْ لَهُ حَالٌ حَالًا فَيَكُونُ أَوْلًا قَبْلَ أَنْ يَكُونَ آخِرًا وَ يَكُونُ ظَاهِرًا قَبْلَ أَنْ يَكُونَ بَاطِنًا... وَكُلُّ ظَاهِرٍ غَيْرُهُ غَيْرٌ بَاطِنٍ وَكُلُّ بَاطِنٍ غَيْرُهُ غَيْرٌ ظَاهِرٍ

« Gloire et louange à Dieu qu'aucun état ni attribut ne précède son état et son attribut pour qu'on dise que sa primauté précède sa nature ultime et que sa manifestation soit considérée comme précédant sa nature et son intérieur... Toute chose apparente en dehors de lui n'est qu'une apparence et n'est plus dissimulée et toute chose dissimulée en dehors de lui est dissimulée et n'est pas apparente. Il est celui en même temps, est apparente, il est aussi dissimulé et en même temps qu'il dissimulé, il est apparent ».

لَا تُصْحِبُهُ الْأَوْقَاتُ وَ لَا تَرْفُدُهُ الْأَدَوَاتُ، سَبَقَ الْأَوْقَاتَ كَوْنُهُ وَالْعَدَمَ وَجُودُهُ وَالْأَبْتِدَاءَ أَرْلَهُ

« Le temps ne l'accompagne pas (dans son essence, la conception du temps n'a aucun sens) les instruments ne l'aident pas. Son être précède tous les temps, son existence prévaut sur tout inexistence et éternité dépasse n'importe qu'elle début ».¹

La préséance de l'essence divine par rapport au temps à toute inexistence, à tout début et est l'une des pensées et sages divines les plus sensibles. Et la signification de l'éternité de Dieu ne veut pas seulement dire qu'il a toujours été. Il n'y a aucun doute qu'il a toujours été, mais avoir toujours été ne signifie pas d'être rattaché au temps.

¹ Discours 184.

C'est-à-dire qu'il y'a eu un temps où il n'a pas été. L'éternité de Dieu est très au-dessus au fait d'être toujours, car « être toujours » entraîne la supposition d'un temps. Alors non seulement les sens divines a toujours été à tous les temps, il précède tout y compris le temps. C'est ça même le sens de « Azaliya » (éternité, ultime) chez lui. C'est ici qu'on comprend que sa préséance est d'une autre forme autre que la préséance dans le temps.

لُحْمَدُ لِلَّهِ الدَّالُّ عَلَىٰ وَجُودِهِ بِخَلْقِهِ وَبِمُحَدَّثِ خَلْقِهِ عَلَىٰ اِزْلِيَّتِهِ وَبِاشْتِبَاهِهِمْ عَلَىٰ اِنْ لَاشِبِهِ
لَهُ لَا تَسْتَلِمُهُ الْمَشَاعِرُ وَلَا تَحْجِبُهُ السَّوَاتِرُ

« Gloire à Dieu dont sa création est la preuve de son existence et le caractère conçu de ses créatures est la preuve de son éternité. Le fait que ses créatures aient des semblables est la preuve qu'il n'a pas de semblable. Il est dissimulé d'essence et la portée d'essence n'atteint sa royauté et sa grandeur et en même temps, rien ne peut couvrir ou dissimulé son existence ».¹

C'est-à-dire, il est à la fois manifeste et occulte. Dans son essence, il est manifeste, mais dissimulé et invisible au sens de l'homme. Son invisibilité pour les sens de l'homme, cadre dans le sens de limite des sens et non de son essence. Il est prouvé à sa place que l'existence rythme avec apparition et une existence est plus complète et plus imposante quand elle est la plus manifeste. À l'inverse, plus elle est faible et plus elle est mélangée à l'inexistence. Elle est plus dissimulé par rapport à elle-même et aux autre choses.

¹ Discours 150.

Pour toute chose, deux sortes d'existence est concevable : « l'existence en soi » et « l'existence pour nous ». L'existence de toute chose pour nous dépend de la structure de nos facultés de perception avec les conditions particulières qui en découlent. Raison pour laquelle la manifestation et l'apparence se présentent sous deux formes : l'apparence en soi et l'apparence pour nous.

Vu son caractère limité, nos sens sont juste capable de cerner les objets délimités ou qui ont des semblables et des contraires. C'est ainsi que nos sens perçoivent les couleurs, les formes, les sons et autres qui sont limités dans un lieu et dans le temps. Ils sont dans un endroit et ne peuvent pas être dans un autre endroit en même temps. Ils sont situés dans un temps et non dans un autre temps en même temps. Par exemple, si la clarté existait toujours et partout, au même moment, elle ne pouvait pas être perceptible. Si un son est reçu de manière permanente et uniforme, elle ne serait jamais entendue.

L'essence divine qui est les sens purs et une effectivité simple (sans aucune conception de lieu et de temps) est dissimulée par rapport à nos sens. Alors que, son essence, est pareil, au même moment à sa manifestation et la perfection de son apparition qui découle de la perfection de son existence, le rang occulte par rapport à nos sens. La manifestation et l'invisibilité dans son essence sont identiques. Il est dissimulé dans ce sens qu'il est manifeste à l'extrême et dans son extrême manifestation apparente, il est dissimulé.

Si nous procédons à une comparaison – même susénte- la logique de Nahj al balâgha et celle d'autre école idéologique, la vraie valeur de discussion sur le

monothéisme de Nahj al balâgha, s'éclaircira. Ce qui a été mentionné dans le chapitre précédent, apparaît très concis et du point de vue exemple aussi, ils semblent ne pas être suffisants. Mais pour le moment, nous nous en contentons et nous procédons à la comparaison.

A propos de l'essence et des attributs de Dieu, avant Nahj al balâgha et après lui, en orient comme en occident, de l'époque classique à l'époque moderne de la part des philosophes, des ascètes et des théosophes, beaucoup de débats ont été soulevé, mais avec bien d'autres styles et méthodes. La Méthode et le style de Nahj al balâgha est totalement innovante et sans précédent. Le coran est le seul domaine où découle les idées de Nahj al balâgha et après le coran, il n'existe plus de sources sur lequel Nahj al balâgha s'est appuyé pour développer ses thèmes.

Bien avant, nous avons souligné que pour que certains savants arrivent à supposer d'autres sources pour ces thèmes, ils ont d'abord pris la peine de douter sur leur provenance à partir de l'imam Ali ! Ils ont émis l'idée selon laquelle, ces déclarations proviennent d'une période beaucoup plus récente après l'émergence de la pensée Mutazilite d'une part et des idées grecques d'une autre part. sans être conscient de « rapporter une aussi vile chose à l'égard d'un aussi grand ?! », il y'a-t-il une comparaison entre les idées Mutazilites ou grecque avec les idées de Nahj al balâgha ?

Bien que Dieu soit décrit avec les attributs de perfections dans Nahj al balâgha, on rejette toute forme d'attribut de « rapprochement » et supplémentaire sur son essence. D'une autre part, comme nous le savons, les Asha'irite militent pour les attributs naissants de l'essence divine,

tandis que les Mutazilites, rejettent toute forme d'attribut à propos de Dieu :

C'est ce qui a poussé les autres à croire que ce qui est mentionné dans Nahj al balâgha avait déjà été évoqué durant ces derniers époques et que ces débats auraient été influencé par les idées Mutazilites, or si quelqu'un connaît desceller les pensées, il va vite comprendre que dans Nahj al balâgha, l'attribut qui est rejeté, c'est l'attribut de restriction.¹ Pour concevoir l'attribut illimité pour une essence illimité, il faut que son essence forme la même chose avec son attribut et non rejeté les attributs comme le pense les Mutazilites. Et si les Mutazilites étaient arrivés à une pareille idée, ils n'allaient pas rejeter les attributs et auraient milités pour « représentation » de l'essence à partir des attributs.

De même ce qui est mentionné dans le discours 184 à propos de l'occurrence de la parole de Dieu, de même par rapport à aussi ce qui est mentionné dans le discours 184 à propos de l'occurrence de la parole de Dieu, peut-être, irait-on jusqu'à croire que ce qui est mentionné dans ce discours concerne le caractère occurrent ou primitif du coran (un thème qui a beaucoup animé le milieu de la théologie islamique) et que ce qui est mentionné dans Nahj al balâgha, ont été évoqué durant ces périodes ou les périodes d'après, mais si on observe un peu, on va comprendre que Nahj al balâgha ne cherche pas à parler de l'occurrence ou

¹ Dans le premier discours de Nahjul-Balagah, avant même de dire, « ... » il dit : « ... ».

du caractère primitif du coran (un débat tout à fait absurde) au contraire, Nahj al balâgha veut parler « de l'ordre immanente » et la volonté déclarative de Dieu. L'imam dit : « l'ordre de Dieu et sa volonté déclarative sont l'acte et c'est pour cette raison qu'elles viennent après l'essence et si elles étaient primitif ou au niveau de l'essence, cela impliquerait une dualité et un associé pour l'essence :

يقولُ لِمَنْ ارَادَ كَوْنَهُ كُنْ فَيَكُونُ، لَا بِصَوْتٍ يَفْرَعُ وَلَا بِبَدَأٍ يَسْمَعُ، وَ أَمَّا كَلَامُهُ سُبْحَانَهُ فِعْلٌ مِنْهُ أَنْشَأَهُ، وَ مِثْلُهُ لَمْ يَكُنْ مِنْ قَبْلِ ذَلِكَ كَائِنًا، وَلَوْ كَانَ قَدِيمًا لَكَانَ الْهَاءُ ثَانِيًا..

« c'est-à-dire quand il veut que quelque chose soit, il dit soit et cela fut. Cette manière de parler n'a rien à voir avec l'écho raisonnant dans les oreilles ou des cris qu'on peut entendre. La parole fait partir de son acte, et comme c'est son acte, elle est récurrent et n'existait pas avant. Et si elle est primitif et ancienne, Dieu sera considéré comme deux entités ».

En plus, les traditions rapportées à ce sujet de l'imam Ali (dont juste une partie est mentionnée dans Nahj al balâgha) sont des preuves qui sont à l'époque de l'imam Ali. Alors sur quoi doute-t-on encore ? Et s'il y'a une similitude entre les paroles d'Imam Ali, et certaines déclarations des Mutazilites, l'hypothèse qu'il faut avancer est celle que les Mutazilites ont copié ces paroles de l'imam Ali. Les théosophes musulmans dans l'ensemble (chiites, sunnites, asha'irites, mutazilites) ont adopté la discussion sur le bien et le mal rationnel ». Ce principe qui est juste un principe social pratique pour les hommes, s'applique aussi dans l'univers de la théologie selon les théosophes et il fonctionne sur les traditions intrinsèques dont immanentes. Mais dans Nahj al balâgha, nous ne constatons par la moindre mention des preuves de ce principe. De la même manière, cela n'a pas été évoqué dans le coran. Et si les

idées et les croyances des théosophes islamiques se retrouvent dans Nahj al balâgha, en premier lieu le débat sur ce principe devrait être ouvert.

Certaines personnes qui ont rencontré dans Nahj al balâgha des mots tel existence, inexistence, occurrence, préexistence, ont émis d'autres hypothèse, à savoir que ces tournures sont intervenus après l'entrés de la philosophie grecque dans le monde islamique et volontairement ou non, elles se sont retrouvées dans les paroles d'Ali.

Si les partisans de cette théorie, avaient traversé des mots, ils seraient parvenus à des sens ou bien des significations qui ne leur auraient pas laissé la possibilité d'émettre une telle hypothèse. Le style et la méthode d'argumentation dans Nahj al balâgha se distingue à cent pourcent de la méthode des philosophes classiques et des contemporain tel que Said Razi et même des siècles après Said Razi et la compilation de Nahj al balâgha.

Pour le moment, nous n'allons pas traiter de la théologie dans la philosophie de la Grèce et d'Alexandrie pour savoir à quel niveau elle se trouvait. Nous allons aborder la théologie développée par Forabi, ibn Sinaa et Nkrajjer Nasirud dine Tusi il n'y a pas en effet de doute que les philosophes musulmans ont été influencé par les enseignements islamiques sur certains thèmes philosophiques qui n'existent pas avant. Et en plus des explications, des justifications et des argumentations, certains thèmes ont également vus le jour. Mais, malgré cela, il y'a toujours une différence avec ce qui est traité dans Nahj al balâgha.

Le professeur Allamé Taba'Taba'i écrit dans l'introduction du numéro 2 de la revue, « Maktaba Shia », il développe

des traditions islamiques en déclarant : « ces explications dans la philosophie théologique, ressourdent une série de préoccupation qui en plus de n'avoir pas été abordé dans les milieux, il n'existait pas aussi parmi les arabes. En fait, on ne trouve même pas ça dans les paroles des philosophes avant l'islam (dont les livres ont été traduit en arabe) et de même, il n'existe pas dans les œuvres des philosophes musulmans arabe ou non arabe qui ont laissé des œuvres écrites. Donc ces préoccupations sont restés des mystères et chaque commentateurs ou interprète s'est livré à des suppositions dans ses commentaires afin d'éclaircir progressivement leur voix à un certain niveau et au onzième siècle après l'hégire, ils ont été résolu et saisi. Par exemple, la problématique de « wahdatul-Ahqaq » (l'unicité non nombrable) au sujet du nécessaire et la problématique de l'effectivité de l'être nécessaire n'est rien d'autre que l'effectivité de son unicité (un être nécessaire parce qu'il est un être absolu, cela est équivalent avec l'unicité) et le fait que le nécessaire soit connu en soit et aussi le fait de le connaître par lui-même sans intermédiaire. Tout est connu grâce au Nécessaire et non l'inverse..."¹

Le pilier des raisonnements des philosophe musulmans précédent tel que Foraabi, Bou Ali, Nkrajé Nasirud dine au sujet des essences des attributs de Dieu, tourne autour de l'unicité, de la suffisance de l'essence, de sa connaissance infinie, de sa puissance infinie, sa volonté s'articule autour de l'être nécessaire, c'est-à-dire tout découle de l'être nécessaire ». Et cet être nécessaire d'un côté se démontre

¹ La revue annuelle « Maktaba Tasha'u » numéro 2, P ; 120.

indirectement, par là on démontre que sans supposer l'être nécessaire, on ne peut justifier l'existence de tout ce qui est contingent. Bien que le raisonnement qu'il avance pour ce genre de thème n'appartienne pas à la catégorie de raisonnement absurde, mais du point de vue du caractère indirect et de la particularité des obligations, il ressemble un peu au raisonnement absurde. Raison pour laquelle l'esprit n'appréhendera jamais le critère de « l'être nécessaire » et l'expression « l'âme » (ne pas) n'aide pas découvrir le problème. Dans « Echaraat » Bou Ali Sinaa a une autre démonstration et il déclare que, en expliquant « l'âme » il a résolu le problème et c'est pour cette raison qu'il a intitulé son raisonnement « Buhanul-Siddiqine », mais les philosophes après lui ont jugé que son argumentation pour justifier le « l'âme » ne suffit pas.

Sixième discours

Présentation et commentaire des Bataillons de la Raison et de l'Ignorance à partir de certains aspects correspondant au message principal de celivre et non sous tous les aspects

Il y existe des desseins

Premier dessein

Présentation du bien et du mal

Les traductions du Coran sont basées sur l'*Essai d'interprétation du Coran* de Denise Masson dont les extraits ont parfois été modifiés en de rares occasions nécessaires.

Chapitre un

Qu'entend-on par Bien et mal ?

Dans Nahj al balâgha, on ne s'est jamais appuyé sur l'être nécessaire comme principale de base pour justifier tout ce qui est contingent. Ce qui est évoqué dans ce livre n'est rien d'autre que le vrai critère de l'être nécessaire, c'est-à-dire, la réalité absolue et la pure existence de l'essence divine.

Le professeur expliquant le sens d'un hadith cité à partir de « Tawhid Saduq », le professeur déclare :

« L'exposé tourne autour du principe selon lequel, l'existence de Dieu est une réalité qui ne connaît aucune limite ni restriction, car il est la réalité tout cour, un être dont toutes les autres réalités limités dans leur particularité ont besoin de lui et il tire leur existence particulière à partir de lui.¹

Oui dans Nahj al balâgha, ce qui est à la base de toutes les discussions autour de l'essence de Dieu, c'est le fait que son existence est absolue et illimité. Elle n'accepte aucune restriction encore moins de limite, elle n'est positionné dans aucun lieu ou ne dépend d'aucun temps, rien n'est vide de lui. Il est avec tout et rien n'est avec lui. Et comme il est

¹ Le même livre, P.126.

absolu et illimité, il prévaut sur toutes les choses y compris le temps, les nombres et les dimensions (nature).

C'est-à-dire, le temps, le lieu, le chiffre, les dimensions ne s'applique pas sur lui, n'y dans ses actes, encore moins dans ce qu'il fabrique. Tout vient de lui et rentrera vers lui. En même temps qu'il est le premier des premiers, il est également le dernier des derniers.

Voilà la base sur laquelle Nahj al balâgha développe cette question, quelque chose qu'on ne trouve pas dans les livres de Forabi, Bou Ali, ibn Ouch, Gazali, Nkrajé Nasirud Dine Tusi.

Comme Allamé Taba'Taba'i a su le repéré, ces discussions profondes sur « la théologie au sens particulière du terme repose sur une série d'autres problématiques démontré dans les choses générales de la philosophie ».¹ Nous ne pouvons pas nous lancer ici dans l'énumération de ces problématiques et exposé que ces discussions se rattachent à ces problématiques.

Lorsque nous constatons d'abord que les thèmes évoqués dans Nahj al balâgha, (qui n'existait pas à l'époque de said Razi le compilateur de Nahj al balâgha), n'est pas évoqué dans le cercle des philosophes, (tel que l'unicité de l'essence de Dieu n'est pas une unicité nombrable et les chiffres viennent après lui ou encore que son existence équivaut à l'unicité et le caractère simple et absolu de l'essence de Dieu et le fait qu'il soit avec tout, et bien d'autre thème ; nous constatons qu'il y'a une différence entre le point d'appui de ce thème dans ce livre avec les

¹ Même livre, P.157.

discussions courante dans le monde jusqu'aujourd'hui). Comment pouvons-nous prétendre que ces paroles ont été copiées chez ceux qui maîtrisaient la philosophie à cette époque.

Chapitre deux

Explication du concept

Sache que l'amour pour la perfection a un grand apport sur la philosophie de l'orient, Mollah Sadra qui a révolutionné les idées de la philosophie transcendantale a été très influencé par les profondes paroles d'Ali et sa méthode à propos de l'unicité, repose sur l'argumentation qui part de l'essence vers l'essence, de l'essence vers les attributs et les actes et tout cela repose sur la simple existence du nécessaire et cela sur la base d'une série d'autres principes généraux soumis dans sa philosophie générale.

C'est grâce aux enseignements islamiques qu'on a cru à la théorie de la philosophie transcendantale et elle est fondée sur série de principes inébranlables. Mais la philosophie transcendantale occidentale ne jouit pas de cette qualité. L'attrait pour la philosophie empirique en occident a beaucoup de causes et facteurs qu'on ne peut pas développer en ce moment.¹ Selon nous, la cause principale est l'incapacité et l'irrégularité des notions sur la philosophie transcendantale occidentale. Si quelqu'un veut procéder à une comparaison sur les thèmes qu'on a abordé dans les deux trois chapitres précédent, il faut se

¹ Consulter le livre « Cause de l'attrait au matérialisme », Moutazar Moutahari, section sur les irrégularités des notions philosophiques.

lancer autour du raisonnement existentiel de Ansalim le saint jusqu'à Descartes, Spinoza, Leibniz, Kant et autres. Alors il faut étudier leurs livres pour les critiquer ou accepter ce qu'ils disent ensuite on la compare avec « Bourhanul-Siddiqine » de Mollah Saddra inspiré des idées islamiques plus particulièrement des paroles d'Ali, afin de voir jusqu'où va la différence.

L'adoration d'un Dieu unique et l'abandonne du culte de n'importe qu'elles autre créature font partir des fondements des enseignements des prophètes de Dieu. Les enseignements d'aucun prophète n'ont été dépourvus d'adoration.

Comme nous le voyons, dans la pratique de l'islam, l'adoration vient en tête de tous les enseignements. Ce qu'il y'a est que dans l'islam, il n'existe pas d'adoration sous forme d'une série d'enseignement dissocié de la vie et qui se rattache à un autre univers. L'adoration dans l'islam est combinée avec la philosophie de la vie et fait même partir intégrante de cette vie.

Mis à part certains actes d'adoration islamique qui se font de manière collective et communautaire, l'islam a également coordonné les actes pratiques individuels qui garantissent l'accomplissement d'une partie des obligations de la vie.

Par exemple, la prière qui est l'expression globale de l'adoration, présente une forme si particulière en islam que même l'individu qui s'apprête à prier dans un coin seul calme, s'engage à accomplir certains nombres d'obligations morales et sociales tel que la propriété, le respect des droits des autres, la considération du temps, l'orientation, l'enregistrement des sentiments, la déclaration de paix et de

vie pacifique avec les autres serviteurs dévoués de Dieu et autres.

Dans l'islam, tout acte bon et utile, il doit être accompli avec une intention divine pure, accompagnée d'adoration. Ainsi, lire ses leçons, travailler, gagner son pain quotidien, s'adonner aux activités sociales sont considérés comme des actes d'adorations si ils sont fait en Dieu et pour la cause de Dieu.

L'islam à également des enseignements qui s'orientent uniquement vers l'accomplissement des rites d'adoration. Tel que l'observation de la prière et du jeûne. Cela aussi repose sur une philosophie particulière.

Chapitre trois

L'essence innée modélée sans voile est le vizir de la Raison et la source de bonne actions et le bien en soi, et l'essence innée inerte par nature est le vizir des maux et le mal en soi

L'imam a une conception particulièrement mystique de l'adoration. En fait, les paroles d'Ali et ses adorations mystiques représentent la source d'inspiration des conceptions mystiques de l'adoration dans l'islam après le saint coran et la sunna du prophète.

Comme nous le savons l'une des sublimes et projectifs aspects de la littérature (que ce soit chez les arabes ou chez les perses) porte sur le rapport d'émotionnel et passionnel entre l'homme et Dieu. Des pensées délicates et subtiles sous forme de discours solennels, invocations, allusions, allégorie, proses, vers, sont nés à partir de là ce qui est d'ailleurs d'admirable et fascinant.

En procédant à une comparaison avec les idées d'avant l'islam dans le cadre des pays islamiques, on peut comprendre la grande mutation que l'islam a apporté dans les pensées orienté vers l'approfondissement, l'extension,

l'attendrissement et la compassion. Quel ce qui s'est passé pour que subitement les idées changes, que les localités se transforment, que les idées se perfectionnent et que les sentiments s'attendrissent, s'élèvent et que les valeurs changent ?

Sabbaha Muhalaqa et Nahj al balâgha représente deux générations successives. Toutes les deux générations, sont des exemples d'éloquences et de rhétorique, mais du point de vue du contenu, elle présente une très grande différence. Dans la première, on décrit le cheval, la sagette, l'âne, le rafle, les yeux, les cils, l'amour mutuelle, les éloges, penfle des personnes. Et dans l'autre génération, les concepts humains les plus sublimes.

À présent, pour bien comprendre la conception de Nahj al balâgha, par rapport à l'adoration, nous allons apporter quelques exemples à partir des paroles d'Ali et nous commençons notre exposé par ce qu'on a évoqué à propos de la différence de conception des gens vis-à-vis de l'adoration.

انَّ قَوْمًا عَبَدُوا اللَّهَ رَغْبَةً فَتِلْكَ عِبَادَةُ التُّجَّارِ، وَ انَّ قَوْمًا عَبَدُوا اللَّهَ رَهْبَةً فَتِلْكَ عِبَادَةُ الْعَبِيدِ،
وَ انَّ قَوْمًا عَبَدُوا اللَّهَ شُكْرًا فَتِلْكَ عِبَادَةُ الْأَحْرَارِ

Un groupe adore Dieu par motivation pour les récompenses, c'est une adoration des commerçants. Un autre groupe adore Dieu par crainte, c'est l'adoration des esclaves, un autre groupe adore Dieu en signe de gratitude pour lui. C'est l'adoration des hommes libres.¹

شُكْرًا لِنِعْمِهِ مَعْصِيَتِهِ لَكَانَ يَجِبُ أَنْ لَا يُعْصَى لَوْلَمْ يَتَوَعَّدِ اللَّهُ عَلَى

¹ Nahjul-Balagah, Aphorisme, numéro 237.

Si Dieu n'avait pas prévu un châtement pour la désobéissance à son égard, le remerciement et l'expression de gratitude exigerait qu'on ne transgresse pas son commandement.¹

Parmi d'autres paroles de l'Ali, nous avons ceci :

الهي ما عبدتك خوفاً من نارٍك ولا طمعاً في جنتك بل وجدتك أهلاً للعبادة فعبدتك

Seigneur, je ne t'adore pas réellement par crainte pour ton enfer, et non par convoitise pour ton paradis. En fait, j'ai trouvé que tu es digne d'adoration et je me suis mis à t'adorer.²

La source de tous les effets spirituels moraux et sociaux qu'on trouve dans l'adoration se résume à une chose : le rappel de Dieu et oublier tout ce qui n'est pas Dieu. Dans un lieu, en guise d'éducation et de renforcement de capacité psychologique, le saint coran parle de l'adoration en ces termes : « la prière éloigne des mauvais actes et des turpitudes, dans un autre passage il est écrit, « accomplis la prière afin de te rappeler de moi ». En effet, avec l'accomplissement de la prière l'homme se rappelle constamment Dieu, l'omniscient, l'omnipotent, qui veille sur lui et qui ne l'oublie pas.

Le rappel de Dieu ou le zikr qui est le but de l'adoration, nourrit l'âme et la prépare à prendre les couleurs divines. À propos même du rappel qui est l'esprit même de l'adoration, Ali déclare :

¹ Nahjul-Balagah, Aphorisme, numéro 290.

² Biharul-Anwar, vol.41, P.101 – P.14 avec une légère différence.

انَّ اللَّهَ سُبْحَانَهُ وَ تَعَالَى جَعَلَ الذِّكْرَ جِلاَءً لِلْقُلُوبِ، تَسْمَعُ بِهِ بَعْدَ الْوَقْرَةِ وَ تُبْصِرُ بِهِ بَعْدَ الْعَشْوَةِ وَتَنْقَادُ بِهِ بَعْدَ الْمُعَانَدَةِ وَ مَا بَرِحَ لِلَّهِ عَزَّتْ الْاَوْهَةُ فِي الْبُرْهَةِ بَعْدَ الْبُرْهَةِ وَ فِي اَزْمَانِ الْفَتْرَاتِ عِبَادُ نَاجَاهُمْ فِي فِكْرِهِمْ وَ كَلِمَتِهِمْ فِي ذَاتِ عُقُولِهِمْ

« Dieu exalté soit il a fait de son rappel l'ornement des cœurs, et à travers cela, les cœurs s'illuminent après l'aveuglement et surdité et sont domptés après la rébellion et le détournement. Ça toujours été ainsi et cela demeure ainsi que Dieu exalté soit il à chaque époque ou étape que Dieu n'est jamais laissé une époque parmi les époques ou une phase parmi les phases sans prophète au sein des gens. Dieu a eu et à des adorateurs avec qui il s'entretient à travers leur conscience et leur cœur.¹

Dans ce même discours, on expose les statuts et la noblesse que connaissent les croyants à travers l'adoration, entre autres, il déclare :

قَدْ حَفَّتْ بِهِمُ الْمَلَائِكَةُ وَ تَنَزَّلَتْ عَلَيْهِمُ السَّكِينَةُ وَ فُتِحَتْ لَهُمُ ابْوَابُ السَّمَاءِ وَ اَعَدَّتْ لَهُمْ مَقَاعِدُ الْكِرَامَاتِ فِي مَقَامٍ اَطَّلَعَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ فِيهِ فَرَضِي سَعِيهِمْ وَ حَمِيدَ مَقَامِهِمْ يَتَسَمَّوْنَ بِدَعَائِهِ رَوْحَ التَّجَاوُزِ

« Les anges les ont couverts, la tranquillité est descendu sur eux, les portes des cieux se sont ouvertes sur eux, la position de grâce divine infini est apprêté en leur honneur, Dieu le sublime a vu les place et leur niveau grâce à leur adoration, et il est satisfait de leurs actes et il loue leur statut. Lorsqu'ils implorent Dieu, ils sentent le parfum du

¹ Nahjul-Balagah, discours 204.

pardon et de la réémission divine, ainsi que la disparition du voile et pair des péchés.¹

Chapitre quatre

Nécessité de la rectification de l'âme

Selon Imam, l'univers de l'adoration, est un tout autre univers. L'univers de l'adoration est plein de plaisir, les plaisirs qu'on ne peut comparer avec les plaisirs de cet univers charnel à trois dimensions. Le monde de l'adoration se caractérise par l'excès de motivation, de dynamisme, de voyage, mais un voyage et une balade qui ne part pas « de l'Égypte vers l'Iraq ou Damas » et qui n'aboutit sur aucune autre ville sur terre. En fait c'est voyage qui aboutit à un lieu « qui n'a pas de nom ». L'univers de l'adoration ne connaît pas l'alternance des jours et des nuits, car il est toujours éclairé, pas d'obscurité, affliction, ni de haine. C'est un lieu permanemment caractérisé par la splendeur et la sincérité, selon Nahj al balâgha, heureux soit celui qui met les pieds dans ce monde et qui se laisse caresser par le vent vital de cet univers. Celui qui met les pieds dans cet univers ne pense plus revenir au monde de la matière et des corps :

طوبى لِنَفْسٍ اَدَّتْ اِلَى رَبِّهَا فَرَضَهَا وَ عَرَكَتْ بِجَنَبِهَا بُوَسَّهَا وَ هَجَرَتْ فِي اللَّيْلِ غَمَضَهَا
حَتَّى اِذَا غَلَبَ الْكُرَى عَلَيْهَا افْتَرَشَتْ اَرْضَهَا وَ تَوَسَّدَتْ كَفِّهَا فِي مَعْشَرِ اسْهَرِ عِيُونِهِمْ خَوْفٌ
مَعَادِهِمْ وَ تَجَافَتْ عَنْ مَضَاجِعِهِمْ جُنُوبِهِمْ وَ هَمَّهَمَتْ بِذِكْرِ رَبِّهِمْ شِفَاهِهِمْ وَ تَقَشَّعَتْ بِطُولِ
اسْتِغْفَارِهِمْ ذُنُوبِهِمْ. اَوْلَيْكَ حِزْبُ اللّٰهِ، اِلَّا اِنْ حِزْبَ اللّٰهِ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

¹ Discours 220.

« Heureux soit l'âme qui accomplit les obligations de son seigneur (qui aide Dieu, qui le loue, et dont l'acte correspond avec "dit, il est Dieu"), il prend sur lui les peines et les difficultés (comme la pierre qui sert à écraser les graines) qui s'éloigne du sommeil les nuits et reste éveillé et lorsque l'armée du sommeil l'envahit, il adopte le sol comme sa couchette et sa main comme son oreiller, il appartient à une groupe dont l'inquiétude du jour de la résurrection leur a ôté le sommeil et pour cela il vide leurs côtes de sommeil, remue doucement leurs lèvres en rappel pour Dieu et les nuages accumulés de leurs péchés se décomposent grâce aux demandes perpétuelle de pardon. Ce sont eux les gens du partie de Dieu et se sont eux qui ont trouvé le salut.¹

Les hommes de nuit de Dieu, considèrent réellement le jour illuminé comme la nuit et la nuit en réalité ne représente pas les ténèbres pour eux. La conception de Nahj al balâgha par rapport à l'adoration a été exposée dans le chapitre précédent. On a réalisé que selon Nahj al balâgha, l'adoration ne consiste pas à l'accomplissement d'une série d'actes secs et inertes. Qu'en fait les mouvements du corps représentent la forme ou le corps de l'adoration, et l'âme même de celle-ci se trouve dans autre chose. Les mouvements du corps ne sont vivants et dignes d'être qualifiés d'adoration que lorsqu'ils sont accompagnés de l'âme et de l'esprit. La vraie adoration est une sorte de sortie et de transfert du monde à trois dimensions vers un autre monde, un monde qui dans son cadre est plein de mutation,

¹ Lettre 45.

de mouvement, de réception du cœur et des plaisirs particulier.

Nahj al balâgha est plein de données concernant les ascètes et les dévots, en d'autres termes, il y'a une description de l'adoration et des adorateurs, parfois, le portrait des pieux et des dévots ressorts à travers les veilles nocturnes, la crainte, l'humilité, l'ardeur, les jouissances, la flamme et les lamentations, les passages, les cris et les soupires, la lecture coranique. Parfois, on parle des choses que le cœur perçoit, les perceptions invisibles, qu'on acquière à travers l'adoration, l'abstinence et la lutte de l'âme. Parfois, on exprime l'effet de l'adoration à travers « l'épuration des péchés » et la dissipation des répercussions des péchés. Parfois on parle de l'adoration comme une sorte de thérapie d'une partie des vices moraux, des problèmes psychologiques et parfois à travers le rappel des plaisirs et de jouissance sincère sans pareil de l'adorateur, du pieu et de l'ascète.

أَمَّا اللَّيْلُ فَصَافُونَ أَقْدَامَهُمْ تَالِينَ لِأَجْزَاءِ الْقُرْآنِ يَرْتَلُونَهُ تَرْتِيلًا، يَحْزَنُونَ بِهِ أَنْفُسَهُمْ وَيَسْتَشِيرُونَ بِهِ دَوَاءَ دَائِهِمْ، فَإِذَا مَرَّوْا بِآيَةٍ فِيهَا تَشْوِيقٌ رَكَنُوا إِلَيْهَا طَمَعًا وَ تَطَلَّعَتْ نُفُوسُهُمْ إِلَيْهَا شَوْقًا وَظَنُّوا أَنَّهَا نَصَبُ أَعْيُنِهِمْ، وَ إِذَا مَرَّوْا بِآيَةٍ فِيهَا تَخْوِيفٌ اصْغَوْا إِلَيْهَا مَسَامِحَ قُلُوبِهِمْ وَظَنُّوا أَنَّ زَفِيرَ جَهَنَّمَ وَ شَهيقَهَا فِي أَصْوَالِ أَذَانِهِمْ، فَهُمْ حَانُونَ عَلَى أَوْسَاطِهِمْ، مُقْتَرِشُونَ لِجِبَاهِهِمْ وَ أَكْفِهِمْ وَ رُكْبِهِمْ وَ أَطْرَافِ أَقْدَامِهِمْ، يَطْلُبُونَ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى فِي فَكَاكِ رِقَابِهِمْ، وَأَمَّا النَّهَارُ فَحُلَمَاءُ عُلَمَاءُ أَبْرَارٍ أَتْقِيَاءُ

« Les nuits, ils rassemblent leurs pieds pour l'adoration, ils lissent calmement le coran, point par point afin de plonger leur cœur dans un univers occulte grâce au murmure des versets et à la méditation sur leur sens. Et c'est ainsi qu'il extrait les remèdes de leurs maux. Tout ce qu'ils entendent du coran, c'est un peu comme s'il le voit et lorsqu'à travers un verset parmi les versets, ils arrivent à la miséricorde, ils

la convoitent et leurs cœurs se remplissent d'ardeur. Et quand ils se retrouvent face à un verset parmi, les versets du courons et de la colère, ils y tendent l'oreille comme la fréquence élevé et base du son des flammes de l'enfer les parvenait aux oreilles. Ils plient leurs reins pour l'adoration, plantent leurs fronts, les paumes de leurs mains, leurs genoux, et leurs orteils dans le sol, demande à Dieu leur libération. Ceux-là même qui veillent veille ainsi de nuit et connecte ainsi leur âme, vers un autre univers sont des hommes qui en journée vivent en société, patient, savant, bienfaiteur, et pieux ».¹

Dispositions de l'âme

قَدْ أَحْيَى عَقْلَهُ وَ أَمَاتَ نَفْسَهُ، حَتَّى دَقَّ جَلِيلُهُ وَ لَطَفَ غَلِيظُهُ وَ بَرَقَ لَهُ لَامِعٌ كَثِيرُ الْبَرَقِ،
فَابَانَ لَهُ الطَّرِيقَ وَ سَلَكَ بِهِ السَّبِيلَ وَ تَدَافَعَتْهُ الْأَبْوَابُ إِلَى بَابِ السَّلَامَةِ وَ دَارِ الْأَقَامَةِ، وَ
ثَبَّتَتْ رِجْلَاهُ بِطُمَأْنِينِهِ بَدَنَهُ فِي قَرَارِ الْأَمْنِ وَالرَّاحَةِ بِمَا اسْتَعْمَلَ قَلْبَهُ وَ أَرْضَى رَبَّهُ

« Ils ravivent leur intelligence et tue leur âme. Jusqu'à ce que la peau de leurs corps devient fine et que les violences de l'esprit s'amollissent. Une étincelle lumineuse jaillit de son cœur, lui illumine la voix et le motive à marcher. Il évolue consécutivement d'un rang à l'autre jusqu'à dernier niveau qui est la demeure de la paix, ses pieds sans racine grâce à la tranquillité de son corps dans un lieu sûr et tout cela par rapport à ce que son cœur à œuvrer et que son seigneur à agréer ».²

¹ Discours 191.

² Discours 218.

Comme nous le constatons dans cette phrase, on parle d'une autre vie, appelé vie rationnelle, vie intelligible, on parle de combat, de la mort de l'âme rebelle, de l'exercice du corps, de l'esprit, de l'étincelle qui jaillit au bout de lutte de l'âme de l'ascète et illumine son monde. On parle également des rangs et des étapes qu'un esprit ardent et versé dans la mortification traverse jusqu'à arriver à la dernière demeure qui est la dernière destination, le terminus de l'ascension spirituelle de l'homme :

يا ايها الانسان اَنْك كادِحُ الى رَبِّكَ كَدْحًا فَمُلاقِيهِ

Ô homme, toi qui t'efforces de rencontrer ton Seigneur, tu Le rencontreras. »¹.

On parle également de la tranquillité et de la sérénité du corps perturbé de l'homme plein de potentialité et à la fin il ordonne :

الا يَذْكُرِ اللّٰهُ تَطْمِئِنُّ الْقُلُوبُ

« ceux qui ont cru et dont les cœurs se rassurent (s'allument) en se rappelant DIEU ». Remarquez, les cœurs se rassurent (s'illuminent) en se rappelant DIEU »².

Dans le discours 228, l'importance que cette classe de personne donne à la vie de l'âme est ainsi décrite :

يَرَوْنَ اَهْلَ الدُّنْيَا يَعِظُمُونَ مَوْتَ اجْسَادِهِمْ وَ هُمْ اَشَدُّ اعْظَامًا لِمَوْتِ قُلُوبِ احْيَائِهِمْ

« les gens attachés au bas mort considère la mort du corps comme quelque chose de grandiose, mais pour eux ils

¹ Sourate La crevasse (Al-Inshiqâq), v.6.

² Sourate Le tonnerre (Ar-Racd), v.28.

accordent plutôt de la valeur à la mort de leur âme qu'il considère grandiose ».

Les asiens et attractions qui dérobent leurs âmes préparées et les attirent vers ce côté sont ainsi décrits :

صَحِبُوا الدُّنْيَا بِأَبْدَانِ أَرْوَاحِهَا مُعَلَّقَةً بِالْمَحَلِّ الْأَعْلَى

« Ils ont vécu dans le monde et les gens du monde avec leurs corps, tandis que leurs âmes à partir de leurs corps étaient reliés au plus haut lieu ».¹

وَلَا الْأَجَلَ الَّذِي كَتَبَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ لَمْ تَسْتَقِرَّ أَرْوَاحُهُمْ فِي أَجْسَادِهِمْ طَرْفَةَ عَيْنٍ شَوْقًا إِلَى الثَّوَابِ وَخَوْفًا مِنَ الْعِقَابِ

« Nul n'était le délais prescrit par Allah pour eux, leur âme ne serait pas resté un seul instant dans leur corps, pour cause d'excès d'amour et de passion pour les récompenses divines et la craintes pour ses châtiments ».²

قَدْ أَخْلَصَ لِلَّهِ فَاسْتَخْلَصَهُ

« »³.

Il s'est engagé et œuvré avec sincérité pour Dieu, Dieu aussi lui a exclusivement accordé sa grâce sincère.

Les sciences utiles issue de la purification de l'âme et du parcours suivie, font couler la dévotion dans le cœur du pieu et la certitude qu'il les apporte se décrit comme suit.

¹ Aphorisme 147.

² Discours 191.

³ Discours 85.

هَجَمَ بِهِمُ الْعِلْمُ عَلَى حَقِيقَةِ الْبَصِيرَةِ وَ بَاشَرُوا رُوحَ الْيَقِينِ وَ اسْتَلَانُوا مَا اسْتَوْعَرَهُ الْمُتَرْفُونَ وَ
انْسَوُا بِمَا اسْتَوْحَشَ مِنْهُ الْجَاهِلُونَ

« La science basée sur la prévoyance sociale a envahie leurs cœurs, ils ont palpé l'esprit de la certitude, et ce qui est difficile et pénible pour les jouisseurs est plutôt facile et aisé pour eux et ils s'attachent à cœur joie à ce qui est plutôt terrifiant pour les ignorants ».

Deuxième dessein

Présentation de la croyance et l'incrédulité

Il comporte quelques chapitres

Chapitre un

La Croyance et l'Incrédulité

Selon les enseignements islamiques, chaque péché laisse une trace sombre et ternissant sur l'âme de l'homme. Et il en résulte que l'homme perd la motivation pour les bons actes à connotation divine. Et on se retrouve en train d'être motivé vers d'autre péché.

Vers l'autre côté, l'adoration, la servitude et le rappel de Dieu développe sentiment religieux chez l'homme, l'encourage à accomplir de bons actes et réduisent la tendance vers le péché, le désordre et le mal. C'est-à-dire, tout cela lave les taches causées par le péché et les remplace par le désir de faire du bien et de poser de bons actes. Dans Nahj al balâgha on a des discours dans lesquels on traite de la prière, la zakat, et le respect du dépôt. Il est écrit sur les recommandations à propos de la prière :

« La prière fait tombée les péchés tels les feuilles d'arbre et libère les cous des chaînes de péchés. Le Messenger de Dieu compare la prière à une source d'eau à domicile dans lequel on se baigne cinq fois, avec un tel lavage peut-il encore rester la moindre souillure sur le corps ?

Dans le discours 190 après avoir évoqué quelques vices moraux, tel que la désobéissance, l'injustice, l'arrogance, il déclare :

« Étant donné que l'homme aime menacer par ces fléaux moraux et par ces maladies psychologiques, Dieu préserve ses croyants face à ce fléaux à travers les prières, les agate et l'observation du jeûne. C'est actes d'adoration empêche les mains et les pieds de plonger dans le péché. Elles

protègent les yeux des regards déplacés, les confèrent une certaine immunité. Ils apportent la sérénité au cœur, couvre l'âme de révérence et font disparaître l'inflammation du nez.

« Seigneur tu es la plus digne des choses à laquelle s'attache tes fidèles et parmi eux tous, pour ceux croient en toi, ils sont plus prêt pour servir. Tu les voix dans leurs cœurs, tu sais ce qui se passe dans leur conscience, le degré de leur croyance et de leur connaissance, leur secret sont évident auprès de toi et leur cœur en ton absence n'est pas tranquille. Si la solitude les effraye, ton rappel les permet de se rattacher et si les difficultés s'abattent sur eux, ils se réfugie en toi ».¹

وَأَنَّ لِلذِّكْرِ لَأَهْلًا أَخَذُوهُ مِنَ الدُّنْيَا بَدَلًا

« Le rappel de Dieu a des gens dignes qui opte pour cela en lieu et place de tous les bienfaits de ce bas monde ».

Le discours 148 évoque Mahdi le promis, (Qu'Allah anticipe le plus vite son apparition) et à la fin de ce sermon, on parle d'un groupe à la fin des temps qui sera fait des gens courageux, doués de sagesse et toujours versés dans l'adoration. Il dit :

ثُمَّ لِيَشْهَدَنَّ فِيهَا قَوْمٌ شَحَذَ الْقَيْنِ النَّصْلَ، تُجْلَى بِالتَّنْزِيلِ أَبْصَارُهُمْ وَيَرْمَى بِالتَّفْسِيرِ فِي مَسَامِعِهِمْ وَيَغْتَفُونَ كَأْسَ الْحِكْمَةِ بَعْدَ الصَّبُوحِ

« Ensuite un groupe est affuté tel une lame entre les mains d'un forgeron, il devient tranchant et à travers le coran le voile est levé sur leur regard et l'interprétation et l'explication du sens du coran leur sont insufflées, ils

¹ Discours 225.

boivent des coupes successives de sagesse et de connaissance tous les matins et soirs et leurs têtes deviennent une véritable mine de connaissance ».

Chapitre deux

Explication et parachèvement

L'une des choses qu'on a beaucoup traitées dans le hadith relève des questions qui tournent autour du gouvernement et de la justice.

Celui qui lit une fois Nahj al balâgha, réalise qu'Imam Ali est sensible sur la question du gouvernement et de la justice. Il y accorde beaucoup d'importance et de valeur. Cela étonnera sûrement celui qui aucune idée de l'islam et qui connaît à l'opposé les enseignements des autres religions universels. En fait, il s'étonnera pourquoi un guide religion s'attache beaucoup à ce genre de question ! N'est-ce pas des choses qui relèvent du bas monde et de la vie ici-bas ? Quel-ce qu'un leader religieux a à faire avec les affaires mondaines et les questions sociales ?!

De l'autre côté, celui qui connaît les enseignements de l'islam, les antécédents d'Ali, qui a grandi sous le toit du prophète, qui l'a récupéré des mains son père quand il n'était qu'un bébé et à qui il a inculqué une éducation et des enseignements spéciaux, qui lui a enseigné les secrets de l'islam, et versé les fondements et les branches de la religion en lui, celui qui connaît tout ceci ne sera plus étonné pour lui il serait plutôt étonné si s'était autre chose que ceci.

N'est-il écrit dans le coran que :

لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا بِالْبَيِّنَاتِ وَأَنْزَلْنَا مَعَهُمُ الْكِتَابَ وَالْمِيزَانَ لِيَقُومَ النَّاسُ بِالْقِسْطِ

« Nous avons envoyé des prophètes avec des preuves évidente, nous leur avons donné le livre et la balance afin d'établir la justice entre les gens ». ¹

Dans ce verset, on présente l'établissement de la justice comme l'un des but de la mission des prophètes, la justice est si sacrée au point que les prophètes de Dieu ont été envoyé, au point qu'elle fait partir de l'un des points culminants de la mission des prophètes. Alors comment est-ce possible que quelqu'un comme Ali commentateur du coran, explicateur des fondements et des éléments pratiques de l'islam, puisse se taire sur la question, ou alors accordé très peu d'importance à celle-ci ?

Ceux qui n'accorde pas de l'importance à ces questions dans leur enseignements, ou alors ceux qui se disent que ce sont des choses relevant des faits divers (et que juste la purification, les impuretés se retrouvent au centre de la religion) devraient revoir leurs idées et leurs conviction.

La première chose qu'on doit aborder c'est de comprendre quelle est la valeur et l'importance de ces questions selon Nahj al balâgha. En fait quelle est l'importance que l'islam accorde en soi aux questions relatives au gouvernement et à la justice ? En fait c'est un sujet très large qui est déjà au-dessus des capacités de cet article. Mais il faut qu'à même l'évoquer.

Le coran qui ordonne au prophète de communiquer aux gens le califat et l'autorité d'Ali après lui, dit :

يا ايها الرسول بَلِّغْ مَا نَزَّلَ الْاَلَيْكَ مِنْ رَّبِّكَ وَاَنْ لَمْ تَفْعَلْ فَمَا بَلَّغْتَ رِسَالَتَهُ

¹ Sourate Al-Hadid, v.25.

« Ô Prophète, communique intégralement ce qui t'a été descendu (révéler) de ton Seigneur et si tu ne [*le*] fais pas [*par crainte des hommes méchants, c'est comme si*] tu n'avais pas communiqué [*à l'humanité*] le message [*de DIEU*]. DIEU te protégera contre les hommes. DIEU ne guide pas [*par contrainte*] les hommes impies ». ¹

Sur quel sujet l'islam a accordé autant d'importance ? Quel est l'autre sujet dont la non communication est synonyme de la non communication du message ?

Lors de la bataille de Hu'Hud au courant les musulmans avaient subi une défaite et que la nouvelle de l'assassinat du prophète avait été rependu, un groupe de musulman avait fui le front. Le saint coran dit :

وَمَا مُحَمَّدٌ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِنْ قَبْلِهِ الرُّسُلُ أَفَإِنْ مَاتَ أَوْ قُتِلَ انْقَلَبْتُمْ عَلَىٰ أَعْقَابِكُمْ

« Muhammad n'est qu'un Prophète (le sceau des Prophètes), [*d'autres*] Prophètes l'ont précédé. Quoi, s'il meurt ou s'il est tué, retournerez-vous sur vos pas ? Quiconque retourne sur ses pas ne nuit en rien à [*la création de*] DIEU ; mais DIEU donne une récompense à ceux qui [*Lui*] sont reconnaissants [*de Ses bienfaits*] ». ²

Le professeur Alamé Taba'Taba'i, dans un article intitulé « wilayat Uqumat » de ce verset que l'assassinat du prophète dans la guerre ne doit entraîner aucun arrête dans votre actions. Vous devez vous réunir tous sous le flambeau

¹ La nourriture céleste (Al-Mâida), v.67.

² La famille de 'Imrân (Âl-cImrân), v.144.

de celui qui après le Messager de Dieu devrait prendre la tête de la communauté et continuer. En d'autres termes, en supposant que le prophète soit tué ou qu'il meurt, le système social et militaire des musulmans ne doit pas se détruire.

Chapitre Trois

Argumentation de cette notion par une preuve narrative

Dans un hadith, il est écrit qui si vous êtes trois personnes au minimum voyageant ensemble, l'un des trois doit être certainement le chef de groupe. On peut comprendre certainement à partir d'ici que selon le prophète, que l'anarchie et l'absence d'une force dirigeante sur le groupe (pour trancher les litiges et maintenir la cohésion du groupe) orchestra de grande perte.

Les questions relatives au gouvernement et à la justice qu'on trouve dans Nahj al balâgha sont multiples et par la grâce de Dieu, alors aborder certaines :

La première chose qu'il faut développer c'est la valeur et la nécessité du gouvernement. Ali a expliqué plusieurs fois la nécessité d'un gouvernement puissant et il a combattu l'idée des Khawarej qui déclaraient au début qu'avec la présence du coran, nous avons plus besoin du gouvernement. Comme nous le savons tous, les khawarej avaient ce slogan « Laa hukmah illa lillah » un slogan extrait du coran. Qui stipule que le commandement (la loi) doit uniquement venir de la part de Dieu, ou de la part de ceux à qui Dieu a donné l'autorisation de légiférer. Mais les Khawarej au début ont déformé le sens de cette phrase et comme le dit l'imam Ali : « A partir de ce mot digne et vrai, ils ont conçu un faux sens ». En fait, il voulait par-là faire croire que l'homme n'a pas le droit de diriger et que seul Dieu a ce droit.

L'imam Ali dit : « Je suis d'accord qu'à Dieu seul appartient l'autorité mais avec ce sens que c'est lui qui détient les prérogatives de définir la loi ». Or les Khawarej disent que le gouvernement et la gestion politique revient à Dieu aussi et c'est ce qui est d'ailleurs absurde. La loi de Dieu doit être exécutée à travers les êtres humains, le peuple n'a pas de choix entre « un bon dirigeant » ou « un mauvais dirigeant ».¹

C'est dans le gouvernement et sous l'ombre du gouvernement que le croyant œuvre pour Dieu et que le mécréant profite des choses du bas monde et que les activités sont menées jusqu'à terme. C'est à travers le gouvernement que les impôts sont collectés, qu'on combat l'ennemi, que les routes sont sécurisées et que le droit du faible est réclamé chez le fort jusqu'au moment où les bienfaiteurs soient alaises et à l'abri des exaltations des malfaiteurs.²

Comme tout autre homme de Dieu, ridiculise et simplifie le gouvernement comme un simple poste mondain qui satisfait la quête du pouvoir de l'homme et qu'on en fait le but et l'idéal de la vie. Il le considère comme rien, il le compare à bien d'autres apparences mondaines ici-bas, comme de l'os rongé par l'homme et plus bas même que cela. Et en même temps, il oriente ce gouvernement dans sa voie normale,

¹ C'est-à-dire en supposant qu'il y ait un bon gouvernement, le mauvais gouvernement qui d'une certaine manière préserve l'ordre social, est préférable que l'anarchie et la vie de la jungle.

² Nahjul-Balagh, discours 40.

c'est-à-dire un instrument pour favoriser l'établissement de la justice du droit, et un moyen pour servir le peuple et dans ce sens, il le considère comme quelque chose de très sacré qu'il faut empêcher des opportunistes d'y accéder et il se bat à l'épée pour la protéger des profiteurs.

Durant le califat de Ali, ibn Abass était venu le voir et il était en train de rafistoler ses vieilles chaussures avec de ses propres mains. Il demanda à ibn Abass : quel est le prix de cette chaussure ? Ibn Abass répondit : Rien. Imam dit : le prix et la valeur de cette vieille chaussure à mes yeux plus chère que le gouvernement et la direction des affaires. A moins que qu'à travers cela j'établisse la justice, que je restitue le droit aux ayants droit ou que j'écarte le faux.¹

Dans le discours 214, il présente les droits et dit : « le droit est toujours mutuelle » et il déclare, « parmi les droits de Dieu, il y'a le droits qu'il a placé sur le peuple pour le peuple, et la façon qu'il les a instauré, un droit se retrouve en face d'un autre droit. Un droit à l'avantage d'un individu ou d'un groupe engendre un autre droit qui les incombe. Un droit devient impératif qu'en même temps il y'a une autre obligation qui s'impose pour ces droits ».

Après il continue ainsi :

وَ اعْظَمُ مَا افْتَرَضَ سُبْحَانَهُ مِنْ تِلْكَ الْحُقُوقِ حَقُّ الْوَالِي عَلَى الرَّعِيَّةِ وَ حَقُّ الرَّعِيَّةِ عَلَى الْوَالِي، فَرِيضَةٌ فَرَضَهَا اللَّهُ سُبْحَانَهُ لِكُلِّ عَلَى كُلِّ، فَجَعَلَهَا نِظَامًا لِلْفِتْيَةِ وَ عِزًّا لِدِينِهِمْ، فَلَيْسَتْ تَصْلُحُ الرَّعِيَّةُ إِلَّا بِصَلَاحِ الْوَلَاةِ وَ لَا تَصْلُحُ الْوَلَاةُ إِلَّا بِاسْتِقَامَةِ الرَّعِيَّةِ، فَإِذَا آدَتِ الرَّعِيَّةُ إِلَى الْوَالِي حَقَّهُ وَ آدَى الْوَالِي إِلَى الرَّعِيَّةِ حَقَّهَا عَزَّ الْحَقُّ بَيْنَهُمْ وَ قَامَتِ مَنَاهِجُ الدِّينِ وَ

¹ Nahjul-Balagah, discours 33.

اعْتَدَلْتُمْ مَعَالِمَ الْعَدْلِ وَجَرْتُمْ عَلَىٰ ادِّلَالِهَا السُّنَنُ فَصَلِّحْ بِذَلِكَ الزَّمَانُ وَطُمِعَ فِي بَقَاءِ الدَّوْلَةِ
وَيَسْتَمِطَّ مَطَامِحُ الْأَعْدَاءِ ...

« Le plus grand de ces droit mutuelle est le droit du gouvernement sur le peuple et le droit du peuple sur le gouvernement. Les obligations divines pour tout le monde s'imposent sur les gens au-dessus de tous les droits. Ces droits, instaure l'ordre, la relation et la dignité religieuse au sein des gens. Les gens ne connaîtront jamais, le bien-être et le mérite tant que leur gouvernement ne sera pas pur et le gouvernement ne sera jamais bien tant que la masse ne soit stable et résistante. Chaque fois que la masse restera attacher au droit du gouvernement et que le gouvernement respecte le droit du peuple, c'est en ce moment que « la vérité » sera respectée et régnera au sien de la société. C'est en ce moment que les fondements de la religion seront établit et que les signes de la justice sans déviation se manifesteront. C'est en ce moment que les traditions retrouveront leurs trajectoires et que l'environnement sera agréable et que l'ennemi ne fera trouver rien à convoiter et désespéra face à ce genre de société forte et solide.

Les enseignements de la sainte religion islamique ont eu une première influence sur les pensées et les mentalités primitives. Non seulement elle a apporté de nouveaux enseignements sur le monde, l'homme et la société, elle a également changé d'une certaine manière la façon de penser. L'importance de cette partie, n'est pas inférieure à celle de la première.

Chaque enseignant inculque de nouvelle enseignant à ses disciples et tout école idéologie, met à la disposition de ses adeptes de nouvelles informations. Mais seul certains enseignants de certaines écoles idéologies qui rapportent de

nouvelles idées à leurs disciples et leur adeptes et changent leur manière de penser arrive à changer leur façon de penser.

Ce fait a besoin d'explication, comment est-ce que les mentalités changent, la façon de penser se transforme ?

Sur le plan intellectuel et social, l'homme en tant que créature intellectuelle et pensante, raison et dans ses raisonnements, volontairement ou non, il s'appuie sur certains fondements et principes. Et c'est sur la base de ces principes qu'il émet des jugements.

Les manières de penser se distinguent même déjà à partir de ces fondements et de ces principes appliqués dans les raisonnements. Et cela dépend du fondement et des principes sur lesquels on s'appuie pour raisonner. C'est ici que les idées et les résultats se distinguent.

Sur les questions intellectuelles, la manière de penser à chaque époque, paraît identique avec les qui maîtrise l'esprit scientifique de l'époque. S'il y'a divergence, c'est au niveau des pensées de différentes époques, mais en ce qui concerne les questions sociales, il arrive souvent que les gens d'une même époque ne voient pas dans la même direction. Cela a un secret du lequel on ne peut pas s'attarder ici.

Face aux préoccupations sociales et morales, le peuple volontairement ou involontairement se lance dans l'analyse et dans son appréciation il attribue à son analyse des degrés et de niveau de différentes valeurs. Et c'est sur la base de cette classification qu'émerge les fondements et principe appliqués et qui se distinguent de ce que les autres analyses aussi au bout on se retrouve avec différentes manière de pensée.

Par exemple, la pudeur pour la femme est une question sociale, est-ce que dans son appréciation, tout le peuple pense de la même manière sur cette question ? Certes, non il y'a largement de divergence. Certains hommes aiment réduire la valeur de ce sujet au sujet zéro, raison pour laquelle dans leur esprit, cette question ne présente aucun rôle influent et d'un autre côté d'autre estime largement que cela a de la valeur et qu'en rejetant cette valeur, ils ne croient plus à une valeur pour la vie.

L'islam a changé les mentalités, c'est-à-dire elle a élevé et rabaisé les valeurs. Des valeurs qui étaient réduites au néant (tel que la fierté) ont été élevé au niveau les plus supérieur avec un prix très lourd définit pour celle-ci. Et des valeurs qui étaient élevé tel que le sang, la race et autres ont été réduites presque on niveau de zéro.

La justice est l'une des choses que l'islam a restaurées et qui a pris une valeur inestimable. L'islam n'a pas seulement recommandé la justice, ou se contenter de prôner son application, elle a beaucoup plus veillé à élever sa valeur. Il vaut mieux que nous écoutions de la bouche de l'imam Ali dans Nahj al balâgha ce qui est dit à ce propos. Un homme intelligent et minutieux avait demandé à l'imam Ali :

« Est-ce la justice qui est meilleure ou la générosité ? »

La question porte sur deux vertus humaines. L'homme a toujours fuit l'injustice et faire du bien aux autres sans attendre des récompenses a toujours été apprécié et félicité.

La réponse à la question ci-dessus semble si facile : la générosité est au-dessus de la justice, car la justice consiste à respecter le droit des autres et ne pas transgresser les limites et violer leurs droits. Alors que la générosité consiste à donner de ses propres mains son droit effectif à quelqu'un d'autre. Celui qui se montre juste ne transgresse

pas les droits des autres, ou bien protège les droits des autres de toute forme de violation et des transgresseurs. Alors que celui qui fait preuve de générosité se sacrifie et donne ce qui est son droit aux autres. Alors, la générosité prédomine.

Franchement, si nous appuyons uniquement sur les critères moraux et individuels pour évaluer, on se retrouvera avec ceci, c'est-à-dire, la générosité bien avant la justice est une preuve de perfection de l'âme et de tranquillité d'esprit chez l'homme. Mais...

Mais, l'imam Ali répond par le contraire de la réponse ci-dessus. Pour deux raisons, imam dit que la justice est au-dessus de la générosité :

الْعَدْلُ يَضَعُ الْأُمُورَ مَوَاضِعَهَا وَ الْجُودُ يَخْرِجُهَا مِنْ جِهَتِهَا

« Premièrement, la justice met les choses à leur place naturelle, alors que la générosité, extrait les choses de leur place naturelle ».

Ce genre de réflexion au sujet de l'homme et des préoccupations humaines est une forme particulière de pensée basée sur une analyse particulière. La base de cette analyse repose sur l'importance et l'origine de la société. L'origine de ce genre d'analyse est que les fondements et les principes sociaux prévalent sur les fondements et les principes moraux. C'est un principe et ceci est une branche. L'autre constitue le tronc et ceci la branche. L'autre est un pilier et ceci un élément décoratif.

Car la justice signifie tenir en compte des mérites naturels et réels. C'est-à-dire, qu'on donne à chacun en fonction de son travail, de son talent et de son mérite. La société prend la position d'une machine dont chaque pièce est à sa place, or à ce qui concerne la générosité, même comme c'est l'idée personnelle du donateur de donner son bien légitime

à quelqu'un d'autre, cela a beaucoup de la valeur, mais il faut savoir que c'est un processus non naturel. Un peu comme un corps dont l'un des organes est malade et que les autres organes s'engagent à améliorer son état afin de sauver l'organe malade. Du point de vue social, c'est encore mieux que la société ne contienne un pareil organe malade. Pour qu'au lieu de se concentrer pour aider un organe particulier, que les efforts soient plutôt concentrés pour améliorer la condition sociale de tous les membres de la société.

L'autre est : « en fait, la justice est une règle générale qui gère, coordonne et englobe tout. C'est-à-dire couvre toute la société. C'est comme une autoroute dans laquelle tout le monde doit circuler, or la générosité est un état exceptionnel non général sur lequel on ne peut pas compter ».

La générosité si elle prend un aspect légal et général, alors on ne va plus parler de générosité.

Ensuite, il conclut :

الْعَدْلُ سَائِسٌ عَامٌّ وَالْجُودُ عَارِضٌ خَاصٌّ

« ... ».¹

Ainsi, entre la justice et la générosité, la justice est la plus digne et la plus meilleur.

Ce genre de réflexion sur l'homme et les problèmes de l'homme est une réflexion particulière reposant sur une analyse particulière. La base de cette analyse est l'importance et la valeur de la société. Cette appréciation repose sur de fondement et des principes sociaux qui

¹ Aphorisme, 437.

prévalent sur les fondements et les principes moraux. L'autre c'est un fondement et ceci c'est un élément secondaire, l'autre c'est le tronc et ceci c'est la branche, l'autre c'est le pilier et ceci c'est l'ornement.

Selon Ali, le principe qui peut contribuer à préserver l'équilibre social et obtenir maintenir la satisfaction de tous, qui peut apporter le bien-être et la tranquillité à la société, c'est la justice. L'injustice, la force et la discrimination ne peut même pas protéger l'âme de l'opresseur ainsi que l'âme de celui au profit de qui l'injustice est commise. Combien de fois les opprimés. La justice est une autoroute qui peut contenir tout le monde et où tout le monde peut circuler sans problème. L'injustice et l'oppression est pareille à un petit passage qui ne peut même aider l'injuste ou l'opresseur à arriver à destination.

Nous savons qu'Usman ibn Affan avait attribué une partie des biens de l'ensemble des musulmans durant son califat à sa famille et à ses proches. Après Usman, l'imam Ali a pris les reines des choses. Les gens ont voulu que l'imam ne s'intéresse pas au passé, qu'il s'évertue seulement à gérer les événements qui vont se produire désormais durant son califat, mais il répondit ceci :

الْحَقُّ الْقَدِيمُ لَا يَبْطُلُهُ شَيْءٌ

« La vérité ancienne, rien ne peut l'annuler ».

Il dit je jure par Dieu si avec cette argent, ils ont même pris une femme avec, ou ils ont acheté une servante, je la ramènerai à la trésorerie publique.

Chapitre quatre

La foi est basée sur la nature innée et la mécréance est hors de la voie de la nature innée

Dans la justice, il y'a un volume particulier, la justice peut couvrir et contenir tout le monde. Celui qui est malade même s'il gonfle son gabarit, il ne pourra pas être contenu dans la justice. Il doit savoir que la place de l'injustice et de l'oppression est étroite.

En d'autres termes, la justice est quelque chose qui peut être considéré comme la limite de la foi, quelque chose dont on est satisfait de ses limites. Alors, si cette barrière est brisée et que cette foi est ôtée, si les pieds de l'homme se retrouve de l'autre côté de la limite, alors il ne connaîtra plus aucune limite pour lui. Et chaque fois qu'il arrivera à une limite, à cause de sa nature et ses désirs, il sera assoiffé d'une autre limite et il aura toujours l'impression de ne pas être satisfait.

Ali considère la justice comme un devoir, une obligation divine, en fait c'est une dignité divine sacrée. En fin, il n'a jamais admis qu'un musulman renseigné et connaissant les enseignements islamiques puisse être spectateur des scènes de discrimination et d'injustice.

Dans le discours « Chakchakiya », après avoir évoqué les tristes événements politiques passés, il arrive à un niveau qu'après l'assassinat d'Usman, le peuple s'est tourné vers lui en insistant qu'il accepte prendre les affaires des musulmans. Et après tous ces événements douloureux et destructions perpétrés jusqu'ici, il n'était pas prêt à accepter une telle lourde responsabilité. Mais, s'il n'acceptait pas, la réalité se retrouverait dissimuler et les gens diraient que dès le départ, Ali n'était pas intéressé et que ce genre de chose n'était pas important pour lui et sur la base du fait que l'islam ne permet pas en sorte qu'une société soit repartie en deux classes, l'opresseur et l'opprimé : l'un glouton gêné par sa gloutonnerie et l'autre affamé et gêné par sa

faim qu'on puisse croiser les bras et regardé en spectateur. Alors, il accepta cette lourde responsabilité :

لَوْ لَا حُضُورُ الْحَاضِرِ وَ قِيَامُ الْحُجَّةِ بِوُجُودِ النَّاصِرِ وَ مَا اخَذَ اللَّهُ عَلَى الْعُلَمَاءِ اِنْ لَا يَقَارُوا
عَلَى كِظَّةِ ظَالِمٍ وَ لَا سَعَبِ مَظْلُومٍ لَأَلْقَيْتُ حَبْلَهَا عَلَى غَارِبِهَا وَ لَسَقَيْتُ اٰخِرَهَا بِكَاسِ اٰوَّلِهَا

« ».¹

Nul n'était le grand rassemblement, l'accomplissement de la preuve et l'obstruction de la voie de l'excuse sur moi, nul n'était l'engagement de Dieu vis-à-vis des savoir qui ne doit pas rester silencieux face à la cupidité de l'oppresseur, et la famine de l'opprimé, j'aurai jeté le manteau du califat sur son épaule, et je me serai mis à l'écart comme dès le premier jour.

La discrimination, le favoritisme, la formation des groupes et le fait de fermer la bouche avec de gros morceau ont toujours été considéré comme des instruments politiques. À présent, le dirigeant et celui qui mène le bateau politique est semblable à un capitaine qui est ennemi de ce genre d'instrument. Son but et son idée est de lutter avec ce genre de politique. Naturellement, dès le premier jour, les acteurs politiques ont vu que ces actions s'orientaient dans ce sens et allaient détruit beaucoup de chose en créant beaucoup de problème. Un groupe de bon penseur son venu voir Ali et demandé sincèrement de revenir en arrière sur sa politique au nom d'un intérêt beaucoup plus important, il lui avait proposé de lui empêcher trop de casse-tête : « fermer la bouche du chien avec le morceau de viande ». Ils disaient que s'étaient des gens importants et que parmi eux on

¹ Nahjul-Balagah, discours 3 (Chakchakiya).

trouve des personnes les pionniers des débuts de l'islam. Alors pour le moment, tu es confronté à un ennemi comme Muawiya qui a à sa disposition une importante région militaire comme Damas. Alors, pour est-ce qu'au nom de l'intérêt tu ne crées pas un contexte d'égalité et d'équité pour lui fermer la bouche ? Ali répondit :

اتَأْمُرُونِي أَنْ أُطَلِّبَ النَّصْرَ بِالْجَوْرِ... وَاللَّهِ لَا أَطُورُ بِهِ مَا سَمَرَ سَمِيرٌ وَمَا أُمَّ نَجْمٌ فِي السَّمَاءِ نَجْمًا، وَلَا كَانَ الْمَالُ لِي لَسَوَّيْتُ بَيْنَهُمْ فَكَيْفَ وَأَنَا الْمَالُ مَالُ اللَّهِ

« Voudrez-vous que j'obtienne la victoire au prix de la discrimination et de l'injustice ? Voudrez-vous que je sacrifie la justice au profit de la politique et de l'aristocratie ? Jamais ! Je jure par Dieu que tant que le monde est monde, je ne ferai pas cela. Je ne tournerai pas autour de ce genre d'action. Moi et la discrimination ?! Moi, que je piétine la justice ?! Si tous ces biens publiques à ma disposition m'appartenaient et était le fruit de mes propres efforts et que je voudrai les répartir au sein de la population, je ne n'agirai jamais avec discrimination. Combien de fois lorsqu'il s'agit des biens de Dieu dont je suis le dépositaire ».

S'était l'un des exemples de l'appréciation de l'imam Ali, au sujet de la justice et voilà ce que représente la valeur de la justice aux yeux de l'imam Ali.

Chapitre cinq

Comment acquérir la foi

Les besoins de l'homme ne se résument pas à de l'eau, du pain de la couverture et de la maison. On peut conserver un cheval ou un pigeon avec de l'ail et se contenter d'apprêter le moyen de confort. Mais, pour obtenir la satisfaction de l'homme les facteurs psychologiques peuvent de la même manière être efficaces que les facteurs physiques.

Il peut arriver que le gouvernement agisse de manière identique dans ce qui concerne le fait de garantir le besoin matériel du peuple. Mais sans forcément obtenir le même résultat au niveau de l'acquisition de la satisfaction générale. Car un besoin l'un des besoins psychologiques peut soulever un groupe et l'autre non.

L'une des choses dont la satisfaction générale dépend est la façon dont le gouvernement voit la masse du peuple et se voir lui-même. Les voit-il avec un œil qui les considère comme des esclaves, les propriétés ? Ou alors, avec cet œil que ils ont des droits et qu'il n'est que le représentant ? Dans le premier cas, tout service accompli sera semblable à de l'entretien qu'un propriétaire apporte à un animal qu'il possède et dans le deuxième cas, le service est pareil à celui à qui on a confié une responsabilité de bien agir. La confession du gouvernement, par rapport au vrai droit du peuple et la protection de ces droits face à tout ce qui peut les perturber et compromettre sa souveraineté, font partir des conditions éléments de l'acquisition de la satisfaction et de la certitude du peuple.

Durant les siècles récents, comme nous le savons, une révolution contre la religion s'est produite en Europe et plus ou moins, son ampleur s'est étendue même à l'extérieur du monde chrétien. L'orientation de cette révolution était matérielle. Lorsqu'on recherche les causes et les origines de cela, on réalise que la première c'est l'irrégularité même du concept de l'église selon le droit politique. Les clergés de l'église et aussi certains philosophes européens avaient créé un lien artificiel entre la croyance en Dieu d'un côté et la suspension du droit politique et le renforcement des états tyranniques de l'autre côté. Et naturellement, une sorte de lien positif entre la démocratie et le gouvernement du

peuple par le peuple et l'athéisme fut supposé. Alors, il a été supposé que soit nous acceptons Dieu et le droit de la souveraineté accordé à certaines personnes définit par lui et qui n'ont aucune qualité évidente ou alors, on rejette Dieu afin de nous ériger nous-même en ayant droit.

Selon, la psychologie religieuse, l'une des causes de la régression doctrinale consiste à établir une sorte de contradiction par les leaders de la religion entre la doctrine et le besoin naturel. Plus particulièrement, lorsque ce besoin se manifeste dans la pensée générale. Exactement au moment où la tyrannie et la dictature avaient atteint son apogée en Europe et que le peuple avait soif d'une idéologie pouvant les conférer une souveraineté, l'église ou ses partisans ou encore en s'appuyant sur les idées de l'église ont établi une idée dans laquelle, le peuple n'a que le devoir et les obligations dans le domaine du gouvernement et n'ont pas de droit. Cela était suffisant pour que les assoiffés de liberté et de démocratie et de gouvernement s'insurgent contre l'église et même contre la religion et Dieu de manière générale.

Quant à la manière de penser, les racines en occident comme en orient sont remontent à l'ancien temps. Jean Jacques Rousseau dans le contrat social écrit :

« Fillon (le philosophe d'Alexandrie au premier siècle après J.C.) rapporte que Kaligoula (l'empereur sanguinaire de Rome) disait : Comme un pâtre est d'une nature supérieure à celle de son troupeau, les pasteurs d'homme, qui sont leurs chefs, sont aussi d'une nature supérieur à celles de leurs peuples. Ainsi raisonnait au rapport de Fillon l'empereur

Kaligoua, concluant assez bien de cette analogie que les rois étaient de Dieu, ou que des peuples étaient des bêtes ». ¹ Durant le siècle récent, cette ancienne idée fut renouvelée et comme elle avait pris une coloration religieuse et divine, cela avait suscité les sensibilités contre la religion. Il écrit dans le même livre :

« Grotius (un politologue et historiens hollandais qui a vécu à l'époque de Louis 13 à paris en 1625, qui est l'auteur d'un livre intitulé du droit de la guerre et de la paix) nie que tout pouvoir humain soit établir en faveur de ceux qui sont gouvernés il cite l'esclavage en exemple. Sa plus constante manière de raisonner et éhester d'établir toujours le droit par les fait. On pourrait employer une méthode plus conséquente, mais non plus favorable aux tyrans. Il est dont douteux, selon Groutuse, si le gens d'humain appartient à une centaine d'homme, on si cette centaine d'hommes appartiennent au genre humain et il paraît, dans tout son livre pencher pour le premier avis : c'est aussi le sentiment de Hobbs. Ainsi, voilà l'espèce humaine divisé en troupe de bataille dont chacun à son chef qui le garde pour le dévorer. Le raisonnement de ce Kaligoula revient à celui de Hobbs et de Grotius. Que l'espèce humaine est un troupeau constitué de plusieurs bêtes et chacun a son chef qui le garde pour le dévorer. ²

¹ **Du contrat social ou principe du droit politique, Jean Jacques rousseau, 1762.**

² **Du contrat social, Jean Jacques rousseau, P.37 et 38.**

Rousseau qui considère un tel droit comme le droit à la force (le droit à la force), apporte une réponse à un tel raisonnement :

« Obéissez aux puissants. Si cela veut dire : Céder à la force, le précepte est bon, mais superflu, je réponds qu'il ne sera jamais violé. Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue, mais toute maladie en vient aussi : est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le médecin ? Qu'un briquant me surprenne au coin d'un bois, non seulement, il faut par force donner sa bourse, mais quand je voudrais la soustraire, je suis en conscience obligé de la donner ? Car enfin le pistolet qu'il tient et une puissance. Convenons donc que force ne fait pas droit et qu'on est obligé d'obéir qu'à la puissance légitime. Ainsi, ma question primitive revient toujours. »¹

Hobbs, dont nous avons mentionné la théorie ci-dessus, même comme dans sa logique totalitaire, il ne s'appuie pas sur Dieu et dont la théorie philosophique se présente comme suit : « Le dirigeant est le symbole même de la personne même du peuple, et tout ce qu'il fait c'est comme si c'est le peuple lui qui a fait ». Mais quand on observe sa théorie, on constate que cela est influencé par les idées de l'église. Hobbs pense que la liberté individuelle ne présente pas de contradiction avec le pouvoir illimité du dirigeant. Il affirme :

¹ **Du contrat social, Jean Jacques rousseau, P.40, vous pouvez également consulter le livre « liberté individuel et pouvoir de l'état », Mahmoud Sanaa 'i, P.5 et 4.**

« Hobbs déclare qu'il ne faut pas s'imager que l'existence d'une telle liberté (liberté individuelle de se défendre) fait disparaître le pouvoir du dirigeant sur la vie et les biens des personnes ou le réduit. Car, toute action du dirigeant sur le peuple ne peut être considérée comme une injustice ». ¹ Car il symbolise la personne du peuple et ce qu'il fait, c'est comme si c'est le peuple qui l'avait fait lui-même. Il n'y a pas de droit qu'il n'a pas et pas de limite à son pouvoir. Du point de vue qu'il est le serviteur de Dieu et il doit respecter les droits de la nature. Il est possible et il arrive très souvent que le dirigeant soit un pervers. Mais on ne peut pas dire qu'il a été injuste avec lui. Un peu comme lorsque Japhet² avait été à la cause du sacrifice de sa fille. Dans ce genre de cas, celui qui subit une pareille mort est libre que ce qu'il fasse ou qu'il ne fasse pas pour cet acte quelque chose qui aboutira à la mort. Pour le dirigeant qui assassine les innocents, la même règle s'applique. Car, même comme ce qu'il fait est contraire à la justice, comme ce fut le cas dans l'assassinat d'Oriya par Daoud, mais il n'y a pas eu d'injustice sur Oriya mais d'injustice sur Dieu.

¹ En d'autres termes, tout ce qu'il fait est considéré exactement comme la justice.

² Japhet avait fait un vœux par rapport au jugement des enfants d'Israël lors d'une guerre disant que si Dieu lui accordait la victoire, au retour, la première personne qu'il rencontrera, il le brûlera en sacrifice pour Dieu et en rentrant, la première personne qu'il rencontra fut sa fille, Jacob la brûla.

Comme vous le constatez, dans ces philosophies, supposé la responsabilité devant Dieu implique une levée de responsabilité face au peuple. Le fait d'avoir des devoirs et des obligations devant Dieu suffisait pour que le peuple n'ait aucun droit et que la justice soit ce que le dirigeant déclarera et que l'injustice sur le peuple n'est pas de sens. En d'autres termes, le droit de Dieu entraîne la chute du droit de l'homme. En effet, tout en paraissant être un philosophe libre d'esprit, Hobbs est libre d'esprit et ne s'inspirant pas des idéologies de l'église, Hobbs n'aurait pas émis une pareille théorie si les idées de l'église ne traversaient pas son esprit.

Ce qu'on ne constate pas dans ces idées philosophiques est que la foi en Dieu est un appui pour la justice et le droit du peuple.

La réalité est que la foi en Dieu d'un côté est le fondement de la pensée de la justice et le droit naturel du peuple et uniquement en acceptant l'existence de Dieu, on peut également connaître l'existence des droits naturels et de la vraie justice en tant que deux réalités indépendantes de toute forme de suppositions et de contrats. Et de l'autre côté, cette foi est la meilleure garantie du respect de la justice et des droits.

La logique de Nahj al balâgha au sujet du droit et de la justice, est basée sur ce fondement. Voici un exemple sur ce plan :

Dans le discours 214, dont nous avons cité une partie bien auparavant, il est mentionné :

مَا بَعْدُ فَقَدْ جَعَلَ اللَّهُ لِي عَلَيْكُمْ حَقًّا بِوَلَايَةِ أَمْرِكُمْ وَلَكُمْ عَلَيَّ مِنَ الْحَقِّ مِثْلُ الَّذِي لِي عَلَيْكُمْ، وَالْحَقُّ أَوْسَعُ الْأَشْيَاءِ فِي التَّوَاصُفِ وَاضْيَقُهَا فِي التَّنَاصُفِ، لَا يَجْرِي لِأَحَدٍ إِلَّا جَرَى عَلَيْهِ وَلَا يَجْرِي عَلَيْهِ إِلَّا جَرَى لَهُ

« En effet, Dieu a institué des droits pour moi sur vous à travers le statut de guide et d'autorité sur vous et vous avez des droits sur moi comme ce que j'ai vous. Et le droit est la chose la plus étendue et pour l'appliquer et faire régner l'équité, elle offre la plus étroite des espaces. Un droit ne tourne pas à l'avantage de quelqu'un sauf s'il est aussi pour sa perte. Et le droit des autres ne lui incombe pas et ne s'applique pas au détriment de quelqu'un d'autre. Elle ne s'impose sur quelqu'un tant qu'il n'est pas à son avantage et incombe aux autres ».

Comme vous le constatez, dans cette présentation, toutes les paroles viennent de Dieu et le droit, la justice, le devoir, l'obligation, non sous la forme que Dieu a accordé uniquement de droit à certains et les placé seul responsable face à eux même et en a privé d'autres. Il les a érigé en responsable face à eux-mêmes et ceux qui détiennent les droits. Et en résultat, il n'y a pas de sens entre la justice et l'injustice, le gouvernant et le gouverné.

Dans le même discours il dit :

وَلَيْسَ أَمْرٌ وَأَنْ عَظُمَتْ فِي الْحَقِّ مَنَزِلَتُهُ وَتَقَدَّمَتْ فِي الدِّينِ فَضِيلَتُهُ بِفَوْقِ أَنْ يَعَانَ عَلَى مَا حَمَلَهُ اللَّهُ مِنْ حَقِّهِ، وَلَا أَمْرٌ وَأَنْ صَغُرَتْهُ النُّفُوسُ وَأَقْتَحَمَتْهُ الْعُيُونُ بِدُونِ أَنْ يَعَانَ عَلَى ذَلِكَ أَوْ يَعَانَ عَلَيْهِ

« Personne (quel que soit son rang, son statut et son brillant antécédent au service de la vérité et de la religion) n'est pas au-dessus de la coopération et de l'assistance à lui dans l'accomplissement de son devoir. Et personne (même si le peuple le traite de petit et le voit comme un minuscule) n'est au niveau le plus bas pour l'assister et recevoir de l'aide ».

Il déclare dans le même discours :

فَلَا تُكَلِّمُونِي بِمَا تُكَلِّمُ بِهِ الْجَبَابِرَةَ وَلَا تَتَحَفَّظُوا مِنِّي بِمَا يَتَحَفَّظُ بِهِ عِنْدَ أَهْلِ الْبَادِرَةِ، وَلَا تُخَالِطُونِي بِالْمُصَانَعَةِ وَلَا تَتَّظِنُوا بِي اسْتِنْقَالًا فِي حَقِّ قَيْلٍ لِي وَلَا التَّماسِ أَعْظَامٍ لِنَفْسِي، فَإِنَّهُ مَنْ اسْتَنْقَلَ الْحَقَّ انْ يُقَالَ لَهُ أَوِ الْعَدْلَ انْ يُعْرَضَ عَلَيْهِ كَانَ الْعَمَلُ بِهِمَا اثْقَلَ عَلَيْهِ، فَلَا تَكْفُوا عَنْ مَقَالِهِ بِحَقِّ أَوْ مَشُورَةٍ بِعَدْلِ

« Ne me parler pas comme il parle avec les oppresseurs et les tyrans, n'utilisez pas des surnoms retentissant. Evitez d'avancer les souplesses et les accords par intérêt que vous avanciez avec les tyrans. Ne vivez pas avec moi sous forme de compromis. Ne supposez pas que si on me parle sur la base de la vérité, sera me serait lourd ou alors que je demande à quelqu'un de me célébrer et de me glorifier et tout celui dont entendre la vérité ou à qui on soumet la justice dévient mécontent ou paraît accablé, l'application du droit et de la justice sur lui sera plus lourde. Donc ne vous opposez pas à la parole vraie ou à un point de vue juste.

Troisième dessein

La confirmation et son contraire qui est l'entêtement

Il contient deux chapitres

Chapitre un

L'assentiment et le reniement

Nous avons dit dans le précédent chapitre, au moyen âge, une pensée dangereuse et déviatrice avait vu jour au sein de certains savants européens et cette pensée a joué un grand rôle dans l'attrait d'un groupe vers le matérialisme. C'est-à-dire, une sorte de relation artificielle entre la foi et la croyance en Dieu d'une part et la suspension de la souveraineté du peuple d'une autre part. Etre responsable devant Dieu, voulait signifier ne avoir aucune responsabilité face à la créateur de Dieu, que le droit de dieu prenne la place du droit des gens. Au lieu d'être le fondement et l'appui à la pensée des droits naturels et immanent, la foi en Dieu l'unique – qui a fait le monde sur la base « la vérité » et « la justice » s'est érigé en contradiction, ce qui fait que le droit en la souveraineté du peuple était égal à l'athéisme.

Selon l'islam, les choses sont contraires à cette pensée. Nahj al balâgha sur lequel nous discutons actuellement, bien qu'avant tout, ce livre sacré soit d'abord un livre de monothéisme, d'ascétisme qui parle de Dieu du début à la fin. Elle n'a pas oublié de mentionner les vrais droits de la max du peuple, leur statut digne, et distingué face au gouvernant, et précisé que la vraie place du gouvernement c'est être dépositaire et garant du droit du peuple. Ce livre insiste particulièrement dessus.

La logique de ce livre est qu'imam est le gouvernant et le garant des droit du peuple et le responsable devant eux. Si entre les deux (le gouvernant et le peuple) il faut que l'un

soit pour l'autre, qui est condamné pour la max et la max qui est condamné pour les dirigeants. Saïd expose bien ce sens lorsqu'il dit : "les moutons ne sont pas pour les pâtres, il est là pour le servir"

Le mot « Rayat » quoi qu'il ait pris progressivement un sens péjoratif dans langue persane, referme un sens beau et humain. Utiliser le mot « Ra'i » pour désigner le gouvernement et le mot « Raayat » pour désigner la « max gouvernée », apparaît pour la première fois dans la parole du Messager de Dieu. Ensuite, nous le voyons clairement dans les paroles de l'imam Ali.

Ce mot dérive de « Ray'i » qui signifie protéger et préserver. On utilise pour désigner le peuple dans ce sens que le dirigeant est responsable de protéger et de préserver la vie, les biens, les droits et les libertés des gens.

Dans un hadith complet du point de vue sens, ce mot a été utilisé. Le Messager de Dieu dit :

كُلُّكُمْ رَاعٍ وَكُلُّكُمْ مَسْئُولٌ، فَأَلِامَامٌ رَاعٍ وَهُوَ مَسْئُولٌ وَالْمَرْأَةُ رَاعِيَةٌ عَلَى بَيْتِ زَوْجِهَا وَهِيَ مَسْئُولَةٌ وَالْعَبْدُ رَاعٍ عَلَى مَالِ سَيِّدِهِ وَهُوَ مَسْئُولٌ، أَلَا فَكُلُّكُمْ رَاعٍ وَكُلُّكُمْ مَسْئُولٌ

« Chacun de vous est garant et responsable. L'imam est le guide garant et responsable du peuple. La est responsable de la maison de son mari, le serviteur est gardien et responsable des biens de son maître, alors vous êtes tous gardiens et vous êtes tous responsables »¹.

J'ai évoqué dans le précédent chapitre, quelques exemples de Nahj al balâgha qui donne un aperçu du point de vue de

¹ Sahih Bouhary, vol.7, kitabun-Nikah.

l'imam Ali au sujet du droit des gens. Ici je vais mentionner quelques exemples. Je commence par le coran :

Dans la sourate An-Nisa, verset 58, il est écrit :

انَّ اللّٰهَ يَأْمُرُكُمْ اَنْ تُؤَدُّواْ الْاٰمٰنٰتِ اِلٰى اٰهْلِهَا وَاِذَا حَكَمْتُمْ بَيْنَ النَّاسِ اَنْ تَحْكُمُوْا بِالْعَدْلِ

« Dieu vous ordonne de restituer les dépôts aux ayants droits et lorsque vous voulez juger entre les gens, jugez sur la base de la justice ».

Dans Majma'ul-Bayan, sous le commentaire de ce verset, Tabrisi, écrit :

« Il existe plusieurs avis sur la signification de ce verset, tout d'abord, il s'agirait des dépôts tout cour, que ce soit les dépôts divins ou non divins, les biens ou ce qui ne représente pas les biens. La deuxième parole est que ce verset, s'adresse aux gouvernants. Dieu ordonne aux gouvernants la restitution des dépôts et qu'il se bat pour protéger le peuple.

Ensuite, il ajoute : ce qui confirme ce sens est qu'immédiatement après le verset, il dit :

يٰۤاَيُّهَا الَّذِيْنَ اٰمَنُوْا اطِيعُوْا اللّٰهَ وَاَطِيعُوْا الرَّسُوْلَ وَاُوْلٰى الْاَمْرِ مِنْكُمْ

« Ô ceux qui ont cru, obéissez à Dieu, obéissez au prophète et aux élus de Dieu parmi vous... », Dans ce verset, les gens sont tenu a respecté l'ordre de Dieu, l'ordre du Messager et du guide. Dans le verset précédent « le droit des gens » et dans ce verset, mutuellement le droit du guide apparaît. Il est rapporté des imams des hadiths selon lesquels, l'un de ces deux verset est pour nous (explique nos droits sur vous) et l'autre c'est pour vous (explique vos droits sur nous) L'imam Baqir dit : « l'accomplissement de la prière, la zakat, l'observation du Jeune et le Hajj, font partir des dépôts ». Parmi les dépôts, il a été ordonné au guide commandeur de repartir aux gens les dons, les butins et tout ce qui se rattache au droit du peuple.

Dans le commentaire « Al-Mizan » aussi, dans une analyse des traditions, sous le commentaire du verset et aussi dans « Durul-Mansour », on cite cette parole de l'imam Ali :

حَقُّ عَلَى الْأَمَامِ أَنْ يُحْكَمَ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَأَنْ يُؤَدِّيَ الْأَمَانَةَ، فَإِذَا فَعَلَ ذَلِكَ فَحَقُّ عَلَى النَّاسِ أَنْ يَسْمَعُوا اللَّهَ وَأَنْ يَطِيعُوا وَأَنْ يَجِيبُوا إِذَا دُعُوا

« C'est un devoir pour l'imam que lorsqu'il juge parmi les gens, qu'il juge selon ce que Dieu a ordonné et qu'il restitue les dépôts que Dieu lui a confié. S'il agit ainsi, il relève du peuple de l'écouter de lui obéir et de répondre à son appel ».

Comme on le constate, le saint coran, présente le dirigeant et le leader de la société comme « le garant » et le « gardien » de la société. Diriger ou juger de manière juste est une forme de dépôt qu'on lui a confié et il doit les respecter. Ce que les imams de la religion plus particulièrement le commandeur des croyants Ali retient exactement est ce que le coran ordonne.

À présent que nous avons une idée de la logique du coran sur la question, nous évoquons des exemples de Nahj al balâgha. Penchons-nous beaucoup plus sur les lettres de l'imam Ali adressé à ses gouverneurs, plus particulièrement, les lettres qui ont trait aux feuilles de route avec des directifs. Dans ces lettres le statut du dirigeant et ses responsabilités devant le peuple et leur vrai droit apparaissent.

Dans une lettre qu'il écrit au gouverneur d'Azerbajan, il est mentionné :

وَأَنَّ عَمَلَكَ لَيْسَ لَكَ بِطُعْمَةٍ وَ لَكِنَّهُ فِي عُنُقِكَ أَمَانَةٌ وَأَنْتَ مُسْتَرْعَى لِمَنْ فَوْقَكَ. لَيْسَ لَكَ أَنْ تَفْتَاتَ فِي رَعِيَةٍ ...

« Ne te dis pas que le statut de gouverneur qu'on t'a confié, est une proie qui est tombée entre tes mains. Non ! C'est un

dépôt sur ton cou. Celui qui est au-dessus de toi, veille et surveille et veux que tu respectes le droit des gens. Il ne faut pas que les choses arrive au niveau que tu fasse usage de la tyrannie et du despotisme au sein de la population »¹.

Dans une autre lettre, adressée aux percepteurs des impôts, après quelque exhortation, l'imam rappelle ceci :

فَانْصِفُوا النَّاسَ مِنْ أَنْفُسِكُمْ وَأَصْبِرُوا لِحَوَائِجِهِمْ، فَأَنْتُمْ خُزَّانُ الرَّعِيَّةِ وَوُكُلَاءُ الْأُمَّةِ وَسَفَرَاءُ
الْأُمَّةِ

« Soyez juste, et donnez aux gens le droit face à vous, soyez patient et endurant dans la réalisation des besoins dans gens dans l'étroitesse. Car vous êtes la trésorerie de « rayat » les représentants du peuple et les ambassadeurs des imams (ou du gouvernement) ».

Dans la célèbre lettre adressée à Malik Astar, l'imam écrit :

وَاشْعِرْ قَلْبَكَ الرَّحْمَةَ لِلرَّعِيَّةِ وَالْمَحَبَّةَ لَهُمْ وَاللُّطْفَ بِهِمْ وَ لَا تَكُونَنَّ عَلَيْهِمْ سَبْعًا ضَارِيًا
تَغْتَنِمُ أَكْلَهُمْ، فَأَنْهُمْ صِنْفَانِ: أَمَا اخُ لَكَ فِي الدِّينِ أَوْ نَظِيرُ لَكَ فِي الْخَلْقِ

« Attendrie ton cœur, sois clément et gracieux vis-à-vis des gens, ne sois pas comme un fauve engagé en attente de la première occasion pour déchirer et avaler. Comporte toi avec des gens, car ils sont des musulmans et tes frères en religion ou non musulman avec qui tu partages l'espèce humaine, ou bien ils sont de deux groupes, soit ils sont des musulmans, tes frères en religion, ou les non musulmans de la même espèce humaine »².

¹ Nahjul-Balagah, lettre numéro 5.

² Lettre 51.

...وَلَا تَقُولَنَّ أَنِّي مُؤَمَّرٌ أَمْرٌ فَاطَاعُ، فَإِنَّ ذَلِكَ ادْغَالٌ فِي الْقَلْبِ وَمِنْهُكَهُ لِلدِّينِ وَتَقَرُّبٌ مِّنَ

الْغَيْرِ

...ne te dis pas que je domine sur eux, j'ordonne et ils m'obéissent, car si tel est le cas, alors la perversion s'installe dans le cœur et l'affaiblissement dans la religion avec un rapprochement des suspensions des bienfaits.

Dans une autre lettre adressée aux commandants des armées, il est écrit :

فَإِنَّ حَقًّا عَلَى الْوَالِي أَنْ لَا يَغْيِرَهُ عَلَى رَعِيَّتِهِ فَضْلٌ نَالَهُ وَلَا طَوْلٌ خُصَّ بِهِ وَأَنْ يَزِيدَهُ مَا قَسَمَ اللَّهُ لَهُ مِنْ نِعْمِهِ دُنُوًّا مِنْ عِبَادِهِ وَعَطْفًا عَلَى إِخْوَانِهِ

« il est impératif que chaque fois que le leader acquière un avantage, ou un mérite, qu'il ne substitue pas ces faveurs et ces dons, qu'il ne change pas son comportement vis-à-vis du peuple. Au contraire, les dons et les faveurs que Dieu lui attribut doivent contribuer d'avantage à le rapprocher de ses serviteurs et à se montrer cléments à l'égard de ses frères »¹.

On constate une sensibilité plutôt particulière de l'imam Ali vis-à-vis de de la justice et de la clémence à l'égard du peuple et le respect de la dignité du peuple et de son droit. C'est quelque chose de vraiment admirable et exemplaire.

Chapitre deux

Eradiquer du reniement dans l'âme

Sache que dans ce monde de la matière, le monde naturel est changeant. Il peut prendre la forme inerte et avoir même la pire des forme.

¹ Lettre 50.

En ce qui a trait aux grands personnages du monde, il se trouve quantité de prises de positions différentes et parfois opposées; ils ont des amis qui dans leur voie ne différencient pas les pieds de la tête et leur sacrifient néanmoins tout ce qu'ils possèdent: eut égard à l'amitié, ils prennent sur eux les pires reproches et les plus durs tourments. Face à cela, ils ont des ennemis opiniâtres et rancuniers qui ne sont prêts en aucune façon à renoncer à leur inimitié, obstruant la voie vers la réconciliation et la sérénité.

L'amitié et l'inimitié ressenties envers ces personnages prennent une telle intensité, une telle ampleur qu'elles ne connaissent pas de limite, le temps et l'espace n'ayant pas de prises sur elles, se renforçant avec le temps et les migrations. L'intensité et l'étendue de cette imprégnation dépendent entièrement de l'immensité et de la grandeur de la personnalité en question.

Parmi les grandes figures du monde, personne n'a été comme Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, l'objet de telles controverses. Dans la bataille entre l'attraction et le rejet, personne n'a jamais captivé à ce point deux pôles opposés. Parmi les grandes figures de l'humanité, seul Son Excellence le Masîh¹, la Paix soit sur lui, peut-être considéré comme occupant un rang comparable à celui de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, car lui aussi, dans le domaine de l'amitié et de l'inimitié, a captivé l'attention

1- Ce terme de la langue arabe, réservé dans le Coran à Jésus, la Paix soit sur lui, correspond notamment au mot Christ, provenant du grec christos, et désignant celui qui a été initié. 'Isâ Masîh est dans ce cas le pendant de Jésus-Christ.

de deux communautés parfaitement antagonistes. De ce point de vue, on peut observer une forme de similitude entre ces deux guides célestes.

Son Excellence le Masîh, la Paix soit sur lui, selon la présomption prédominant chez les chrétiens du monde, est ce même Dieu incarné et doté d'un corps, qui pour le salut de ses disciples vis-à-vis du péché héréditaire du père (Son Excellence Âdam, la Paix soit sur lui), vint sur terre et fut en fin de compte crucifié! Selon l'opinion commune des chrétiens, il n'existe pas de divinité en dehors de lui.

Face à eux, les juifs se situent diamétralement en opposition. Ils ont accusé sa Seigneurie de calomnie et de mensonge et ont associé à sa mère si pure les pires des insultes, que l'on ne saurait citer.

Une telle antinomie a également constamment existé au sujet de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Une communauté, en raison de ses faibles capacités et de son inconséquence intellectuelle, et par excès d'affection, portèrent le maître des monothéistes au degré de la divinité, prenant les miracles qui apparurent au cours de sa vie pour des preuves de sa déité. Cette communauté s'est malheureusement apposé le saint nom de 'Alawî¹ et jusqu'à aujourd'hui, de nombreuses personnes adhèrent à leur manière d'être. Il y a de quoi regretter le fait que l'appareil de propagande chiite n'ait pu jusqu'à maintenant exploiter ce sentiment débordant, leur faire apparaître le véritable visage de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et les guider sur la voie de l'unicité et du monothéisme pour

1- L'auteur se réfère ici vraisemblablement aux «alaouites» de la grande Syrie.

laquelle le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, se glorifiait de se sacrifier.

Face à cette communauté, dès les premiers jours du califat apparent de l'Imâm, la Paix soit sur lui, une poignée d'hommes se mirent à nourrir en leurs cœurs une aversion envers lui et après quelques temps, formèrent un parti du nom de Khawarij ou Nawasib¹. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était parfaitement informé de l'apparition de ces deux partis déviants à l'époque du gouvernement du Commandeur des croyants et s'adressa ainsi à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui:

"هَلَكَ فِيكَ اثْنَانِ: مُجِبُّ غَالٍ وَمُبْغِضٌ قَالِي."²

«Deux partis se perdront sur ta voie: un parti qui exagérera à ton propos et un parti qui te combattra.»

Une autre similitude est également présente entre Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et Son Excellence le Masîh, la Paix soit sur lui: il s'agit d'un lieu dans lequel on a vu ces deux personnalités venir au monde.

Le Masîh, la Paix soit sur lui, est venu au monde en la terre sainte nommée Bayt al-Lahm³ (qui est autre que Bayt al-Moqaddas⁴) et de ce point de vue acquit ainsi un meilleur statut que les autres prophètes des fils de Isrâ'îl. Celui qui

1- Les kharijites.

2- *Al-Nahj al-Balâgha*, Maximes, n°117. A la place de فيك, on trouve بي.

3- Bethléem.

4- Jérusalem.

est la réjouissance des délivrés¹ est miraculeusement venu au monde en la terre sainte de Makka², dans la Maison de Dieu, la Ka'ba, tandis que son destin lui fit également boire l'élixir du martyr dans la maison de Dieu (la mosquée de Kûfa). Face à cet heureux commencement il pu jouir d'une bonne fin, ce qui était sans précédent. Il est donc digne que l'on dise lorsque l'on fait sa description: «Par son heureux commencement et sa bonne fin.»

Du point de vue des psychologues, la personnalité de chaque individu réunit trois facteurs importants, chacun ayant son rôle à jouer dans la formation de cette personnalité, or il semble que la mentalité, les qualités et la méthode de réflexion de l'être humain sont, de la même manière, triple, de sorte qu'en joignant ces trois aspects les uns aux autres, l'ensemble puisse apparaître. Ces trois facteurs consistent en:

Les qualités et les défauts d'un être humain ainsi que sa mentalité, excellente ou vile, sont fondés sur ces trois facteurs, croissent, et se font jour.

Au sujet du facteur hérité: en résumé, nos enfants héritent non seulement de nous leurs caractères apparents telle l'apparence physique, mais ils reçoivent également en héritage la mentalité et les caractères intimes de leur père et de leur mère.

L'instruction et l'environnement, formant les deux autres aspects de la personnalité de l'être humain, jouent un rôle

1- Surnom attribué à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui.

2- La Mecque.

important dans le développement des excellents traits de caractère que la création a mis en dépôt dans la nature humaine, tout comme l'éducation que l'enfant reçoit en héritage de ses parents. Un instituteur peut influencer sur le destin d'un enfant ou d'une classe. Et combien de fois l'environnement n'a-t-il pas purifié des gens pollués, ou pollué des purs! La puissance de ces deux facteurs vis-à-vis de la formation de la personnalité humaine est si évidente que nous considérons qu'elle ne nécessite aucun éclaircissement. Bien entendu, il ne faut pas oublier qu'au-delà de cette triple question décisive, sont fondés les désirs des êtres humains.

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, a révélé au monde ce qu'était la consanguinité d'un père tel Abû Tâlib, la Paix soit sur lui. Abû Tâlib était un grand parmi les mecquois, le chef des Bani Hâchim. D'un bout à l'autre de son existence, il a été un foyer de la générosité et de la munificence, de l'affabilité et de l'amabilité, de la bravoure et du dévouement dans la voie de la religion de l'unicité.

Le jour où 'Abd al-Mottalib, le grand-père du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, rendit l'âme, Abû Tâlib avait huit ans. De ce jour, et pour quarante deux ans, Son Excellence prit à sa charge la protection du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, à la maison comme en voyage. Animé d'un amour sans pareil, il fit preuve de bravoure et de dévouement dans la voie du dessein sacré du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui consistait à répandre la religion monothéiste. Cette vérité a retenti dans bien des poèmes consignés dans le recueil d'Abû Tâlib, tel:

"لِيَعْلَمَ خِيَارُ
النَّاسِ أَنَّ
مُحَمَّدًا
نَبِيٌّ كَمُوسَى
وَالْمَسِيحِ بْنِ مَرْيَمَ"^١

«Ceux qui sont purs doivent savoir que Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens, est un prophète, de même que Mûsâ et 'Isâ, la Paix soit sur eux deux.»

De même:

"أَلَمْ تَعْلَمُوا
أَنَا وَجَدْنَا
مُحَمَّدًا
رَسُولًا كَمُوسَى
خَطًّا فِي
أَوَّلِ الْكُتُبِ"^٢

«Ne savez-vous point que Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens, est tel Mûsâ (un prophète céleste) et que sa prophétie a été mentionnée dans l'épigraphe des Livres célestes?»

Un tel dévouement, qui a conduit l'ensemble des Bani Hâchim à vivre au creux d'un vallon sec et brûlant, ne peut comporter d'autre motif que l'amour du dessein et un profond attachement à la spiritualité; les liens familiaux et autres facteurs matériels ne peuvent susciter dans l'être humain un tel esprit d'abnégation.

Les preuves de la foi d'Abû Tâlib en la religion de son neveu sont si nombreuses qu'elles ont attiré l'attention de l'ensemble des chercheurs. Malheureusement, des gens, du fait de d'un fanatisme déplacé, en sont restés à la frontière concernant Abû Tâlib, tandis que d'autres ont été plus loin dans l'audace, ayant fait de lui un incroyant. Maintenant,

1- *Majma' al-Bayân*, Vol.4, p.37.

2- *Idem*.

sur le fait que l'on puisse trouver certaines preuves concernant l'Islam d'Abû Tâlib dans les livres d'histoire et de hadiths, il en va de même pour d'autres, or il n'y a pas lieu de douter de son Islam et de sa foi en l'Unique. Pourtant, on ignore pourquoi toutes ces preuves n'ont pu éclairer les cœurs de certains!

Sa mère est Fâtima, fille d'Asad, fils de Hâchim. Elle fait partie des premières femmes ayant eut foi en le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Avant la Mission, elle suivait la religion d'Ibrâhîm, la Paix soit sur lui. Elle est cette même femme vertueuse, qui au moment du sommet de la douleur de l'accouchement a pris le chemin de la Mosquée sacrée, s'est approchée du mur de la Ka'ba et a dit:

«Seigneur, j'ai fermement foi en Toi, en les prophètes, en les Livres qui sont descendus de Ta part, ainsi que dans la parole de mon aïeul, Ibrâhîm, le bâtisseur de cette Maison. Seigneur! Eut égard à celui qui a bâti cette Maison et par le droit de l'enfant qui se trouve en mon sein, facilite-moi la naissance de cet enfant.»

Aussitôt, Fâtima se retrouva miraculeusement à l'intérieur de la Maison de Dieu et y accoucha.¹

Cette immense prééminence, l'ensemble des rapporteurs de hadiths, des historiens chiites et des savants en généalogie l'ont rapporté dans leurs livres. Parmi les savants sunnites,

1- Al-Kachf al-Loghma, Vol.1, p.90.

une multitude a énoncé cette vérité, la décrivant comme une prééminence à nul autre pareil.¹

Hâkim Nichâbûrî dit:

«La naissance de ‘Alî à l’intérieur de la Ka‘ba nous est parvenue par transmissions successives.»²

Âlûsî Baghdâdî, auteur du célèbre *Tafsîr*, écrit:

«La naissance de ‘Alî dans la Ka‘ba est célèbre parmi les peuples de la terre et jusqu’à présent, personne n’a connu une telle prééminence.»³

Si nous divisons l’ensemble de la vie de l’Imâm, la Paix soit sur lui, en cinq partie, la première d’entre elles est formée par la période précédant la Mission du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Cette période n’excède pas dix années, car lorsque Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, est venu au monde, il ne s’était pas écoulé plus de trente années de la vie du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, tandis qu’il a été missionné pour la prophétie à l’âge de quarante ans.⁴

Les événements les plus importants de la vie de l’Imâm, la Paix soit sur lui, dans cette période de la formation de sa personnalité, ainsi que la réalisation du deuxième flanc de

1- Tels *Al-Morûj Al-Dhahab*, Vol.2, p.349 / *Al-Charh Al-Chifâ*, Vol.1, p.151...

2- *Al-Mostadrak Hâkim*, Vol.3, p.483.

3- *Al-Charh Qasida ‘Abd al-Bâqî Efendî*, p.15.

4- Certains, tel Ibn al-Khachâb, dans le livre *Naissances des Imâms*, attribue à ‘Alî, la Paix soit sur lui, une existence de soixante cinq ans, considérant qu’il ait vécu douze années avant la Mission. Se référer au livre *Al-Kachf al-Ghimma*, du célèbre historien ‘Alî ibn ‘Isâ Erbilî (né en 693 de l’hégire lunaire), Vol.1, p.65.

sa personnalité tripartite se produisent par l'intermédiaire du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Cette période de la vie compte pour chaque être humain parmi les instants fondamentaux et précieux de son existence. A cet âge, la personnalité de l'enfant est comme une page blanche, prête à recevoir toute forme que l'on dessinerait sur elle; aussi, cette saison de la vie constitue pour les éducateurs la meilleure opportunité d'instruire l'esprit pur et les vertus de l'enfant qui ont été placés en lui par le Créateur et de lui faire connaître les fondements humains ainsi que les valeurs morales, les mœurs et les coutumes relatives à la vie heureuse.

Le sublime Prophète de l'Islam, Dieu le bénisse lui et les siens, a pris à sa charge l'éducation de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, poursuivant ce même dessein excellent. Lorsque la mère de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, apporta le nouveau-né au Prophète, il fit face à l'enfant, avec un intense intérêt. Il voulut qu'elle place le berceau de l'enfant au côté de sa couche et ainsi, la vie de l'Imâm connut dès les premiers jours l'attention toute particulière du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Non seulement le Prophète berçait Son Excellence 'Alî au moment de son sommeil, mais il lavait son corps à diverses occasions durant les journées et versait le lait dans sa bouche. Lorsqu'il était éveillé, il lui parlait avec une parfaite bienveillance. Parfois, il le serrait contre sa poitrine et disait:

«Cet enfant est mon frère et dans l'avenir il sera mon élu (walî), mon assistant, mon successeur (wacî) et l'époux de ma fille.»

Du fait de l'attachement qu'il avait pour Son Excellence 'Alî, il ne se séparait jamais de lui et chaque fois qu'il se rendait pour une adoration à l'extérieur de Makka (La Mecque), il emmenait avec lui Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, tout comme un petit frère ou un enfant chéri.¹

Le dessein de ces attentions consistait en ce que le second aspect de la personnalité tripartite de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, qui est cette instruction, prenne forme par son intermédiaire et que personne d'autre que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'affecte cette formation.

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, citant le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dit:

"وَقَدْ عَلِمْتُمْ مَوْضِعِي مِنْ رَسُولِ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ
وَأَلِهِ وَسَلَّمَ - بِالْقَرَابَةِ الْقَرِيبَةِ وَالْمَنْزِلَةِ
الْخَصِيصَةِ، وَضَعَنِي فِي حِجْرِهِ وَأَنَا وَلَدٌ يَضُمُّنِي
إِلَى صَدْرِهِ وَيَكْنُفُنِي فِي فِرَاشِهِ وَيُمِسُّنِي جَسَدَهُ
وَيُشَمُّنِي عَرْفَهُ وَكَانَ يَمْضَغُ الشَّيْءَ ثُمَّ
يُلْقِمُنِيهِ."²

«Vous, les compagnons du Prophète, vous connaissez parfaitement mon lien de proche parenté avec l'Envoyé de Dieu ainsi que la dignité particulière dont je jouissais auprès de lui. Vous savez que j'ai grandi dans ses bras emplis de mansuétude; lorsque je suis né, il me prenait contre sa poitrine et me gardais auprès de sa couche, il passait sa main sur mon corps tandis que je respirais sa

1- Al-Kachf al-Ghimma, Vol.1, p.90.

2- Al-Nahj al-Balâgha 'abda, Vol.2, p.182, khotba-t-ol Qâsi'a.

bonne odeur. Il mettait lui-même la nourriture dans ma bouche.»

Comme Dieu l'a décidé, l'immense tuteur de la religion a grandi dans la maison du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et a été éduqué par l'Envoyé de Dieu. La bienveillance attachait le Prophète à cette tâche.

Les historiens musulmans écrivent:

«Une année étonnamment sèche advint à Makka. Abû Tâlib, l'oncle du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fit face à de lourdes dépenses. Le Prophète parla à son autre oncle, 'Abbâs, dont la fortune et les moyens matériels étaient supérieurs à ceux de Abû Tâlib. Ils s'entendirent sur le fait que chacun d'eux emporte chez lui un des enfants de Abû Tâlib afin qu'en ces jours de famine, une solution se fasse jour pour Abû Tâlib. Pour cette raison, 'Abbâs emporta Ja'far chez lui, et le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, Son Excellence 'Alî.»¹

Cette fois, lorsque le Commandeur des croyants fut placé sous l'autorité exclusive du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il profita pleinement de sa conduite et de ses vertus humaines et réussit, sous sa direction, à atteindre aux plus hauts degrés de sa propre perfection. L'Imâm, la Paix soit sur lui, a décrit dans ses discours ces jours et ces attentions du Prophète, disant:

1- Al-Sira-ye Ibn Hichâm, Vol.1, p.236.

"وَلَقَدْ كُنُّنُ أَتَّبِعُهُ اتَّبَاعَ الْفَصِيلِ أَثَرَ أُمِّهِ
يَرْفَعُ لِي كُلَّ يَوْمٍ مِنْ أَخْلَاقِهِ عِلْمًا وَيَأْمُرُنِي
بِالْإِقْتِدَاءِ بِهِ."

«Comme le chameau suivant sa mère, je suivais le Prophète; chaque jour, il m'enseignait l'une de ses vertus morales et m'ordonnait de m'y conformer.»

Le Prophète de l'Islam, Dieu le bénisse lui et les siens, avant d'être missionné pour la prophétie, passait chaque année un mois complet en adoration dans la grotte de Hirâ. A la fin du mois, il descendait de la montagne et se rendait à la Mosquée Sacrée d'une traite, accomplissait le tawâf² autour de la Maison de Dieu, puis rentrait chez lui.

Ici se pose la question suivante: au vu de l'immense bienveillance ressentie par le Prophète à l'égard de Son Excellence 'Alî, l'emmenait-il avec lui en cet étonnant lieu d'adoration ou bien se séparait-il de lui en cette occasion?

Le contexte montre que dès lors que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a emmené Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, chez lui, il ne se sépara jamais de lui, pas même une journée. Les historiens écrivent:

«'Alî accompagnait le Prophète de sorte qu'à chaque fois qu'il sortait de la ville, allait dans le désert ou dans la montagne, il l'emmenait avec lui.»

Ibn Abî al-Hadîd dit:

1- *Al-Nahj al-Balâgha 'abda*, Vol.2, p.182, khotba-t-ol Qâsi'a.

2- Sept tours, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

«Des hadiths sûrs dénotent le fait que lorsque Jabra'il descendit pour la première fois auprès du Prophète, l'honorant du degré de la prophétie, 'Alî était auprès de lui. Ce jour était un des jours du mois durant lequel le Prophète se trouvait en adoration dans la montagne de Hirâ.»

Le Commandeur des croyants dit lui-même à ce sujet:

"وَلَقَدْ كَانَ يُجَاوِرُ فِي كُلِّ سَنَةٍ بِحِرَاءَ فَأَرَاهُ وَلَا يَرَاهُ غَيْرِي...".¹

«Chaque année, le Prophète accomplissait des adorations dans la montagne de Hirâ et ne voyait personne à part moi.»

Bien que cette phrase puisse témoigner des retraites du Prophète à Hirâ à l'époque de la prophétie, cependant, le contexte passé montre que ces retraites du Prophète à Hirâ se sont le plus souvent produites avant la prophétie, aussi, cette phrase témoigne plutôt de cette époque là.

La pureté de l'âme de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ainsi que son éducation suivie émanant du Prophète firent qu'au cours de son enfance, du fait d'un cœur sensible, d'un regard pénétrant et d'une oreille attentive il vit des choses, entendit des voix que les gens du commun ne peuvent voir ni entendre, ainsi qu'il le dit lui-même

1- *Al-Nahj al-Balâgha 'abda*, Vol.2, p.182, khotba-t-ol Qâsi'a.

Quatrième dessein

L'espoir et son contraire le désespoir

Cela se repartit en quatre chapitre

Chapitre un

L'espoir comme expectative par rapoort aux bataillons de la raison et le désespoir comme perte d'espoir des bataillons de l'ignorance et Iblis

Sache que comme la raison es ornée de la lumière de la nature innée assortie de la passion pour la spiritualité et l'occulte part rapport à ce qui concerne le Suprême – le tout absolu – elle n'a pas accès à l'essence et aux noms et acte d'Allah à cause de sa nature limitée.

La seconde partie de la vie de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, va de ce qui suit la Mission à ce qui précède l'hégire. Cette période n'excède pas treize années, et durant la totalité de cette intervalle, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, est demeuré en présence du Prophète, ayant des devoirs à sa charge.

Les points intéressants et importants concernant cette période forment une suite d'honneurs échoyant à l'Imâm, des honneurs dont personne en dehors de lui n'a été gratifié au cours de l'histoire.

Son premier honneur, dans cette période de sa vie, fut la position de précurseur dans l'acceptation de l'Islam, soit plus justement, la déclaration de son Islam ancien.¹

1- Nous aurons l'explication de ce point à la fin de cette partie.

Le fait d'être le devancier dans l'acceptation de l'Islam, l'adhésion à la religion de l'unicité fait partie des questions sur lesquelles le Noble Coran s'est arrêté:

﴿وَالسَّابِقُونَ السَّابِقُونَ ﴿١﴾ أُولَئِكَ الْمُقَرَّبُونَ﴾^١

«Et les premiers arrivés qui seront bien les premiers, ﴿١﴾ voilà ceux qui seront les plus proches de Dieu.»

L'attention particulière du Coran envers le thème de la précédenance en Islam est telle que ceux qui ont eu foi avant la conquête de Makka, ayant généreusement offert leur vie et leurs biens dans la voie de Dieu, ont reçu la précédenance sur ceux qui ont eu foi après la victoire sur les mecquois et ont ensuite combattu (dans la même voie); ce qui désigne les musulmans des premiers temps de l'Islam et son acceptation avant l'émigration vers Madina (Médine).

﴿لَا يَسْتَوِي مَنكُم مَّنْ أَنْفَقَ مِنْ قَبْلِ
الْفَتْحِ وَقَاتَلَ أُولَئِكَ أَكْبَرُ
دَرَجَةً مِّنَ الَّذِينَ أَنْفَقُوا مِنْ بَعْدِ
وَقَاتَلُوا﴾^٢

«Vous n'êtes pas tous semblables: il y en a parmi vous qui ont dépensé leurs biens et qui ont combattu avant la victoire, alors que d'autres ont attendu, pour offrir leurs biens et s'engager dans le combat, que la victoire ait été déjà remportée.»

L'explication en est que la conquête de Makka a été accomplie lors de la huitième année de l'hégire et le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a conquis la solide

1- Sourate «Al-Wâqî'a»; 56: 10 et 11.

2- Sourate «Al-Hadîd»; 57: 10.

forteresse des idolâtres dix-huit ans après la Mission. La cause de la précellence de la foi de ceux qui étaient musulmans avant la conquête de Makka est le fait qu'à l'heure où ils ont eu foi, l'Islam n'était pas, dans la péninsule arabe, parvenu à la puissance et au pouvoir, tandis que la place des idolâtres était toujours concrétisée par une citadelle imprenable menaçant la vie et les biens des musulmans de biens des dangers. Quoique les musulmans, du fait de l'émigration du Prophète hors de Makka et du ralliement à l'Islam des Aws, des Khazraj et des tribus proches de Madina, jouissaient d'une force relative et triomphaient lors de la plupart des batailles, le danger n'était pas totalement écarté.

Lorsque le fait d'adhérer à l'Islam et d'offrir généreusement sa vie et ses biens revêt une valeur toute particulière, de toute évidence, celui de déclarer sa foi en l'Islam à son début, lorsqu'il n'y a de puissance que celle de Qoraych, soit celle de l'ennemi, il faut que cela comporte plus de valeur encore. De ce point de vue, la précédence vis-à-vis de l'Islam à Makka et parmi les compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, figurait au nombre des honneurs n'ayant pas d'équivalence.

Chapitre deux

Explication de la différence entre l'espoir et la fierté

Un jour parmi ceux de son califat, demanda à Khabâb, le sixième musulman à avoir été persécuté lors des premiers temps de l'Islam, comment avait été vis-à-vis de lui le comportement des opposants de Makka. Il ôta sa tunique et montra au calife les marques de la torture et des brûlures sur son dos, il dit que de nombreuses fois ils l'avaient

habillé d'une cuirasse de fer et abandonné des heures durant sous le soleil brûlant de Makka. Parfois, ils allumaient un feu et l'y étendait, l'y traînant jusqu'à ce que le feu s'éteigne.¹

En bref, incontestablement, les grandes vertus et la précéllence spirituelle proviennent de ceux qui, dans la voie de l'Islam, payaient de leur vie les tortures et l'acceptaient du fond du cœur.

Beaucoup de spécialistes du hadith et d'historiens rapportent que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fut missionné un lundi et que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, eut foi le lendemain de ce jour.² Avant tout le monde, le Noble Envoyé a lui-même énoncé la précéllence en Islam de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, disant lors d'une assemblée des compagnons:

«Le premier à me rencontrer au Bassin lors du Jour de la Résurrection sera celui qui est votre devancier en Islam, 'Alî ibn Abî Tâlib.»³

Les hadiths rapportés du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, et de nos éminents Imâms, ainsi que les avis des spécialistes du hadith et des historiens concernant la précéllence de l'Imâm, la Paix soit sur lui, sur les autres

1- *Al-Osd al-Ghâba*, Vol.2, p.99.

2- *Al-Mostadrak*, بُعِثَ النَّبِيُّ يَوْمَ الْإِثْنَيْنِ وَأَسْلَمَ عَلَيَّ يَوْمَ الثَّلَاثِ - *Al-Hâkim*, Vol.2, p.112 / *Al-Isti'âb*, Vol.3, p.32.

3- *Al-Mostadrak Al-Hâkim*, Vol.3, p.136.

sont si nombreux que les pages de notre livre n'ont pas la capacité de les contenir.¹ A ce point de vue, nous nous contentons des paroles de l'Imâm lui-même et de rapporter un récit historique se rapportant à ce sujet. Le Commandeur des croyants dit:

"أَنَا عَبْدُ اللَّهِ وَأَخُو رَسُولِ اللَّهِ وَأَنَا الصِّدِّيقُ
الْأَكْبَرُ، لَا يَقُولُهَا بَعْدِي إِلَّا كَاذِبٌ مُفْتَرِي وَلَقَدْ
صَلَّيْتُ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ قَبْلَ النَّاسِ بِسَبْعِ سِنِينَ وَأَنَا
أَوَّلُ مَنْ صَلَّى مَعَهُ."²

«Je suis le serviteur de Dieu, le frère du Prophète, le grand ami sincère; cette parole, personne ne la dira après moi, sauf un calomniateur. J'ai accompli la prière avec l'Envoyé de Dieu, sept ans avant les gens, je suis le premier à avoir prié avec lui.»

L'Imâm dit lors d'un autre discours:

«Ce jour-là, l'Islam n'avait pas trouvé sa voie vers une autre maison que celle du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et de Khadîja. J'étais la troisième personne de cette famille.»³

Ailleurs, l'Imâm, la Paix soit sur lui, a ainsi décrit sa prééminence en Islam:

1- Le défunt 'Allâma Aminî a rapporté le texte des hadiths et les paroles de beaucoup d'historiens et de spécialistes du hadith au sujet de la prééminence de 'Alî, la Paix soit sur lui, dans la foi envers le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dans le troisième tome de son ouvrage *Al-Ghadîr*, pp.191 à 213 (Impression de Najaf). Ceux qui le désirent peuvent s'y référer.

2- *Al-Târikh Al-Tabarî*, Vol.2, p.213 / *Al-Sunan Ibn Mâja*, Vol.1, p.57.

3- *Al-Nahj al-Balâgha* 'abda, khotba n°187.

"اَللّٰهُمَّ اِنِّيْ اَوَّلُ مَنْ اَنَابَ وَسَمِعَ وَاَجَابَ، لَمْ
 يَسْبِقْنِيْ اِلَّا رَسُوْلُ اللّٰهِ - صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَاٰلِهٖ وَسَلَّمَ
 - بِالصَّلَاةِ".¹

«Ô notre Seigneur, je suis le premier à être revenu vers Toi, à entendre Ton message et à répondre à l'appel de Ton Prophète, et avant moi, seul le Prophète de Dieu a accompli la prière.»

«Un jour, je suis allé à Makka dans le but d'acheter des vêtements et du parfum, et dans la Mosquée Sacrée, je me suis assis auprès de 'Abbâs ibn 'Abd al-Mottalib. Lorsque le soleil atteignit son zénith, je vis soudainement entrer un homme, il jeta un regard vers le ciel puis se tint face à la Ka'ba. Il ne se passa pas un instant avant qu'un enfant ne le rejoignit et se tint debout à sa droite. Ensuite, une femme entra dans la mosquée et prit place derrière ces deux. Les trois s'employèrent ensemble à accomplir des actes d'adoration et la prière. En voyant cette scène, parmi les idolâtres de Makka, ces trois individus rompant avec la société et adorant un autre Dieu que le dieu des mecquois, j'en suis resté stupéfait. Je me suis tourné vers 'Abbâs et j'ai dit: «Quelle chose immense!». Il répéta cette phrase lui aussi et ajouta: «Connais-tu ces trois individus?» J'ai dit: «Non.» Il dit: «Le premier à être entré, celui qui se tient devant les deux autres est mon neveu, Mohammad ibn 'Abdollâh, le second est mon autre neveu, 'Alî ibn Abî Tâlib, et la troisième personne est l'épouse de Mohammad. Il prétend que sa religion est descendue sur lui de la part de

1- *Idem*, khotba n°127.

Dieu et jusqu'à maintenant, sous le ciel, personne d'autre que ces trois ne suit cette religion.»¹

Ici, on peut se demander si Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, fut le premier à avoir foi en le Prophète de l'Islam, Dieu le bénisse lui et les siens, après la Mission, et dans ce cas, quel était l'état de Son Excellence 'Alî avant la Mission?

La réponse à cette question, si l'on fait attention au point exposé au début de ces considérations, est claire: ici, on entend par foi la déclaration d'une foi ancienne dont l'âme de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, était pleine avant la mission. Cette foi ne le quittait jamais un instant, car sous l'effet des attentions continuelles portées envers lui par le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, les racines de la foi en Dieu l'Unique s'étaient insinuées dans les profondeurs de son esprit, faisant de son être tout entier: foi et unicité.

Si l'on considère que le Prophète n'avait pas, à ce jour, atteint au degré de la prophétie, il était nécessaire que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, suite à l'élévation de l'Envoyé de Dieu à ce degré, affermissse (en conséquence) son lien à l'Envoyé de Dieu, déclare sa foi ancienne et y joigne son acceptation de sa prophétie.

Dans le Noble Coran, la foi et l'Islam ont le sens d'une déclaration des croyances anciennes bien éprouvées. Par

1- *Al-Târikh Al-Tabarî*, Vol.2, p.212 / *Al-Kâmil Ibn Athîr*, Vol.2, p.22 / *Al-Istî'âb*, Vol.3, p.330, etc.

exemple, lorsque Dieu ordonne à Ibrâhîm d'embrasser l'Islam¹, il dit:

«Je suis soumis envers le Seigneur des mondes.»²

Dans le Noble Coran, le Prophète de l'Islam, Dieu le bénisse lui et les siens, dit de lui-même:

﴿وَأْمِرْتُ أَنْ أُسْلِمَ لِرَبِّ الْعَالَمِينَ.﴾³

«Il m'a été ordonné de me soumettre au Seigneur des mondes.»

Incontestablement, le sens du mot Islam, dans ces cas et leurs pareils, consiste à déclarer la soumission et la foi ayant (au préalable) pris place dans l'âme de l'individu, il ne s'agit jamais de l'acquisition première de la foi, car le Prophète de l'Islam, avant la descente de ce verset, et même, avant la Mission, était un monothéiste, continuellement soumis vis-à-vis du Seuil divin. Ainsi, il faut dire que la foi comporte deux sens:

1) La déclaration de la foi intérieure ayant précédemment prit place dans l'esprit de l'individu. C'est ce que désigne le fait que 'Alî, la Paix soit sur lui, ait foi lors du deuxième jour de la Mission, et rien d'autre.

1- NdT.: Ne jamais perdre de vue que le mot Islam désigne avant tout la soumission à Dieu en général, soit la religion au sens large du terme, d'Adam à Mohammad, que Dieu les bénisse, eux et les leurs, et non la seule religion de Mohammad telle que nous la connaissons aujourd'hui.

2- Sourate «Al-Baqara»; 2: 131.

3- Sourate «Al-Ghâfir»; 40: 66.

2) L'acquisition de la foi et le début du penchant pour l'Islam. La foi d'un grand nombre de compagnons du Prophète est de cet ordre.

Chapitre trois

Différence entre la crainte qui découle de la légion de la raison et la miséricorde et le désespoir venant des bataillons de l'ignorance e de Satan

Sache que la crainte d'Allah et le désespoir de la miséricorde divine présentent plusieurs formes avec des effets et répercussions diverses aussi.

Par intérêt politique et, peut-être, du fait de ses croyances, exprimait son chiisme et son acceptation de la supériorité de 'Alî, la Paix soit sur lui. Un jour, lors d'une assemblée scientifique réunissant quarante savants parmi ceux de son époque, et dont faisait partie Ishâq, il se tourna vers eux et dit:

«Le jour où le Prophète de Dieu fut missionné pour la prophétie, quel était le meilleur des actes?»

Ishâq répondit: «Avoir foi en Dieu et en la prophétie de Son Prophète.»

Ma'mûn demanda de nouveau: «La précédence en Islam ne comptait-elle pas au nombre des meilleurs actes?»

Ishâq dit: «Bien sûr; dans le Glorieux Coran, nous lisons:

﴿وَالسَّابِقُونَ السَّابِقُونَ ﴿١﴾ أُولَئِكَ الْمُقَرَّبُونَ﴾^١

«Et les premiers arrivés qui seront bien les premiers, ﴿١﴾
voilà ceux qui seront les plus proches de Dieu.»

1- Sourate «Al-Wâqi'a»; 56: 10 et 11.

or l'objet de la précédence dans le verset est précisément cette même précédence dans l'accueil de l'Islam.»

Ma'mûn demanda de nouveau: «Y a-t-il quelqu'un qui ait été plus rapide que 'Alî dans l'acceptation de l'Islam ou 'Alî est-il le premier parmi les gens à avoir eu foi en le Prophète?»

Ishâq dit: «'Alî est le premier individu a avoir eu foi en le Prophète, mais à ce moment il n'était qu'un enfant et il n'est pas possible de croire en la valeur d'un tel Islam; or Abû Bakr, même s'il a eu foi par la suite, le jour où il a rejoint les adorateurs de Dieu, était un individu achevé, et c'est pourquoi sa foi et ses croyances avaient, à cet âge, une tout autre valeur.»

Ma'mûn demanda: «De quelle manière 'Alî eut-il foi? Le Prophète l'a-t-il invité à l'Islam ou lui a-t-il été inspiré par Dieu d'accepter la religion de l'unicité et la méthode de l'Islam? Il est impossible de dire que l'Islam de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, lui ait été inspirée par Dieu, car la cette supposition impliquerait inévitablement que sa foi soit supérieure à celle du Prophète, du fait que le ralliement du Prophète s'est produit par l'intermédiaire de Jabra'îl et de sa guidance, et non qu'il ait été en cela inspiré par Dieu.

Maintenant, du fait que la foi de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ait été due au rayonnement de l'appel du Prophète, celui-ci a-t-il accompli cela de son propre fait ou sur ordre de Dieu? Il n'est pas possible d'affirmer que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait invité à l'Islam Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, sans un ordre de Dieu. Il faut nécessairement dire que l'invitation à l'Islam de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, a été

due au Prophète, sur l'ordre de Dieu. Dieu le Sage donnerait-t-Il l'ordre à Son Prophète d'inviter à l'Islam un enfant inapte pour lequel la foi ou l'absence de foi sont une seule et même chose? C'est pourquoi il faut dire que l'intelligence et la compréhension de l'Imâm, à l'heure de son enfance étaient telles que sa foi rivalisait avec celle des adultes.»¹

Il y avait encore pour Ma'mûn de quoi répondre encore à ce sujet. Cette réponse convient aux gens qui sont largement informés des débats portant sur la Wilâya et l'Imâmât. Le résumé en est le suivant:

Il ne faut jamais voir les Amis divins comme des gens ordinaires, considérer que l'époque de leur enfance est semblable à l'enfance des autres, et penser qu'ils soient semblables aux autres du point de vue de la compréhension. Parmi les prophètes il s'est également trouvé des individus ayant accédé dès leur enfance aux plus hauts degrés de la compréhension et de la perfection; lors des jours de leur enfance, ils étaient aptes à apprendre de Dieu béni des discours de sagesse et de hautes connaissances divines.

Au sujet de Son Excellence Yahyâ, la Paix soit sur lui, le Noble Coran rapporte:

1- *Al-'Aqd al-Farîd*, Vol.3, p.43: après Ishâq, Jâhidh a combattu ce problème dans son livre *Al-'Othmâniya*, tandis que Abû Ja'far Askâfi, dans le livre *An-Naqdh Al-'Othmâniya*, a de manière étendue cerné les problèmes soulevés par les débats et les réponses. Ibn Abî al-Hadîd a pour sa part rapporté la totalité des discussions dans son commentaire de l'*Al-Nahj al-Balâgha* (Vol.13, pp.218 à 295).

﴿يَا يَحْيَىٰ خُذِ الْكِتَابَ بِقُوَّةٍ وَآتَيْنَاهُ الْحُكْمَ صَبِيًّا﴾¹

«Ô Yahyâ! Tiens le Livre avec force! Nous lui avons donné la Sagesse alors qu'il n'était qu'un petit enfant.»

Certains disent que l'objet de «sagesse» dans ce verset est la prophétie, tandis que certains autres supposent qu'il s'agit des connaissances divines. Quoi qu'il en soit, le sens du verset indique que les prophètes et les Amis de Dieu sont créés avec une suite d'aptitudes spéciales et de capacités extraordinaires, l'époque de leur enfance étant différente de celle des autres enfants.

Son Excellence le Masîh, la Paix soit sur lui, lors des premiers jours suivant sa naissance, sur l'ordre de Dieu, parla et dit:

«Je suis le serviteur de Dieu, un Livre m'a été donné et je suis devenu prophète de Dieu.»²

Au sujet des états des Imâms infaillibles, nous lisons également que durant leur enfance, ils répondaient aux plus difficiles questions de raisonnement, de philosophie et de jurisprudence.³ Bref, il ne faut pas comparer les actes des bienfaisants avec les nôtres, ni mettre côte à côte la capacité

1- Sourate «Al-Maryam»; 19: 12.

2- Sourate «Al-Maryam»; 19: 30.

3- A titre d'exemple, les difficiles questions qu'Abû Hanîfa posait à Son Excellence Kâdhim, la Paix soit sur lui, ou celles de Yahyâ ibn Aktham à Son Excellence Jawâd, la Paix soit sur lui, ainsi que les réponses qu'ils entendaient sont enregistrées dans les livres de hadiths et d'histoire.

de compréhension de nos enfants et celle des prophètes et des imâms divins à l'heure de leur enfance.¹

Chapitre quatre

Comment réunir la crainte et l'espoir

Cela se déroule de deux façons, l'une est réservée aux accomplis et au détenteurs de la connaissance sacrée. Il s'agit de la consolidation des manifestation subtiles et spirituelles constituées des noms de beauté.

Dans le chapitre précédent intitulé, le gouvernement et la justice, nous avons développé les points de vue essentiels de Nahj al balâgha, à propos du gouvernement et sa plus importante obligation, à savoir la « justice ». Nous traitons à présent l'une des questions qui revient le plus dans ce livre sacré, à savoir les Ahl-ul-Bayt et le califat. Il est nécessaire, qu'après avoir évoqué les sujets d'autres généraux concernant le gouvernement et la justice, que nous abordons le problème plus particulier du califat après le prophète et la place spéciale des Ahl-ul-Bayt au sein de la communauté.

L'ensemble de thèmes traités par ce sujet, apparaissent comme suit :

- a) La place distinguée et extraordinaire des Ahl-ul-Bayt et le fait que leurs sciences et leurs connaissances viennent d'une source très au-dessus de l'entendement humain. Et le fait qu'on ne peut les

1- Le Commandeur des croyants dit:

"لا يُقاسُ بِآلِ مُحَمَّدٍ - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ - مِنْ هَذِهِ الْأُمَّةِ «Personne parmi ceux de cette communauté n'est équivalent aux enfants et à la Famille du Prophète de l'Islam.»», *Al-Nahj ol-Balâgha*, deuxième khotba.

comparer avec les autres, ou comparer les autres à eux.

- b) La prépondérance et la primordialité des Ahl-ul-Bayt et plus particulièrement la personne d'Amiri-Al-Mouminin et le califat à la fois sur la base du testament et aussi sur la base du mérite et des qualités et aussi de son rapprochement.
- c) Critique à l'égard des califes,

La philosophie du silence et de la renonciation de l'imam Ali par rapport à son droit inaliénable et ses limites, les limites qu'il n'a ni traversées ou manquées de critiquer et de protester.

Ceux qui se précipite devraient se ramener vers eux, (qui sont modérés) et ceux qui sont lents, devraient s'accoster à leur rattraper. Les conditions de l'autorité sur les musulmans sont réunies en eux et le prophète a clairement parlé d'eux et ils ont hérité des perfections du Messager. Et cela, c'est le moment où la vérité est revenue à leur ayant droit et cela est revenu dans sa voie initiale.

Ce qui apparaît dans ces quelques phrases, c'est les qualités spirituelles exceptionnelles des Ahl-ul-Bayt placées à un niveau très au-dessus du niveau ordinaire et dans un tel niveau, on ne peut comparer personne avec eux. De la même manière que c'est absurde de comparer certaines personnes avec le prophète sur le rang de la prophétie. Et en ce qui concerne le califat et l'imamat, avec la présence des personnes, comme à ce niveau, parler des autres c'est vain.

نَحْنُ شَجَرَةُ النَّبُوَّةِ وَالرَّسَالَةِ وَمُخْتَلَفُ الْمَلَائِكَةِ وَمَعَادِنُ الْعِلْمِ وَيَنْبِيعُ الْحِكْمِ

Nous sommes l'arbre de la prophétie, le point de descente du message, l'axe de circulation des anges, les mines des sciences et les sources de la sagesse.¹

اَيْنَ الَّذِينَ زَعَمُوا أَنَّهُمُ الرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ دُونَنا؟ كَذِباً وَ بَغِيّاً عَلَيْنَا انْ رَفَعَنَا اللَّهُ وَ وَصَعَهُمْ وَ أَعْطَانَا وَ حَرَمَهُمْ وَأَدْخَلْنَا وَ أَخْرَجَهُمْ، بِنَا يَسْتَعْتَبِي الْهُدَى وَ يَسْتَجْلِي الْعَمَى، انَّ الْإِثْمَةَ مِنْ قُرَيْشٍ غُرِسُوا فِي هَذَا الْبَطْنِ مِنْ هَاشِمٍ لَا تَصْلُحُ عَلَي سِوَاهُمْ وَ لَا تَصْلُحُ الْوَلَاةُ مِنْ غَيْرِهِمْ

Où sont ceux qui par mensonge (que Dieu nous a élevé et les a rabaissé, qu'il nous a octroyé et les a privé, qu'il a introduit et les a expulsé) et par jalousie déclarent qu'ils sont ceux qui sont versés dans les sciences, (comme mentionné dans le coran) et qu'ils sont versés dans les sciences au détriment de nous ?! C'est seulement à travers nous que les gens sont guidés, que l'aveuglement est écarté. Les imams sont les Quresh, pas tous les Quresh, mais particulièrement une branche des Bani Hachim. La toge de l'imam, n'ait droit que sur leurs corps. Et d'autres en dehors d'eux ne sont pas dignes.²

نَحْنُ الشُّعَارُ وَالْأَصْحَابُ وَالْخَزَنَةُ وَالْأَبْوَابُ، وَ لَا تُؤْتَى الْبُيُوتُ إِلَّا مِنْ أَبْوَابِهَا، فَمَنْ آتَاهَا مِنْ غَيْرِ أَبْوَابِهَا سُمِّي سَارِقاً

Nous sommes l'emblème, les détenteurs, les trésoriers et les portes. On entre dans une maison que par ses portes.

¹ Nahjul-Balagah, discours 157.

² Nahjul-Balagah, discours 142.

Quiconque essaye d'y entrer par une autre voie que les portes est appelé voleur.¹

فِيهِمْ كَرَامَةُ الْقُرْآنِ وَ هُمْ كَنْوَزُ الرَّحْمَنِ، اِنْ نَطَقُوا صَدَقُوا وَ اِنْ صَمَتُوا لَمْ يَسْبِقُوا

Les versets les plus sublimes ont été révélés en leur honneur. Ils sont les trésors de la miséricorde divine. S'ils parlent, ce qu'ils disent est exactement la vérité. Et s'ils arrivent qu'ils se taisent, les autres ne les devancent pas.

هُمْ عَيْشُ الْعِلْمِ وَ مَوْتُ الْجَهْلِ، يَخْبِرُكُمْ حِلْمُهُمْ (عَنْ عِلْمِهِمْ) وَ صَمْتُهُمْ عَنْ حِكْمِ مَنْطِقِهِمْ، لَا يَخَالِفُونَ الْحَقَّ وَ لَا يَخْتَلِفُونَ فِيهِ. هُمْ دَعَائِمُ الْأِسْلَامِ وَ وَلَايِحُ الْأَعْتِصَامِ، بِهِمْ عَادَ الْحَقُّ فِي نِصَابِهِ وَ انْزَاحَ الْبَاطِلُ عَنْ مَقَامِهِ وَ انْقَطَعَ لِسَانُهُ عَنْ مَنْبَتِهِ، عَقَلُوا الدِّينَ عَقْلًا وَ عَايَهُ وَ رَعَايَهُ لَا عَقْلَ سَمَاعٍ وَ رَوَايَةً، فَانْ رَوَاهُ الْعِلْمُ كَثِيرٌ وَ رِعَاتُهُ قَلِيلٌ

Ils sont la source de vie de la science et la mort de l'ignorance. Leur prépondérance et leur endurance (ou leur sagesse) traduit le degré de leur connaissance, leur silence et leur prise de position accompagné de sagesse, traduit leur logique. Ils ne s'opposent pas à la vérité et ne divergent pas à son sujet. Ils sont les piliers de l'islam et la source de protection pour les gens. Grâce à eux la vérité est revenue à sa place et le faux a été éloigné à la place usurpée. Leur langue, leur parole tranche depuis la racine. Ils ont appris la religion sur la base de la compréhension, la clairvoyance pour la pratique et ils ne répètent pas ce qu'ils ont appris ou enregistré comme un perroquet. Certes, beaucoup transmettent les connaissances, mais ceux qui la protègent sont peut.

Dans les aphorismes de Nahj al balâgha, on rapporte un texte de Komeil ibn Ziyad Naq'i : « l'imam Ali (durant son

¹ Nahjul-Balagah, discours 152.

califat) et durant son séjour à Kuffa, me prit pas main. Nous sortîmes de la ville vers le cimetière. Dès qu'il arriva quelque part dans un endroit, tranquille, il posa un cri profond et commença à parler.

Il commença en disant : ô Komeil, l'âme des enfants d'Adam est comme des récipients. Les meilleurs récipients sont ceux qui ont préservé leur dignité, alors enregistre ce que je dis ».

Dans ce discours un peu long, l'imam classe les gens en trois catégories en fonction de ceux qui suivent la vérité, ensuite il révèle que les hommes ne sont pas encore prêts pour porter les multiples secrets qu'il a emmagasiné dans son cœur et il exprime une consternation par rapport à cela. Et à la fin, de son discours, il dit, cela ne veut pas dire que la terre est complètement dénuée des hommes de Dieu, ou qu'Ali souhaite que la terre soit dénuée de ce genre de personne. Non, il y'a toujours eu à chaque époque ce genre de personne. Même comme ils sont très peu.

اللَّهُمَّ بَلَى لَا تَخْلُوا الْأَرْضَ مِنْ قَائِمٍ لِلَّهِ بِحُجَّتِهِ أَمَا ظَاهِرًا مَشْهُورًا وَ أَمَا خَائِفًا مَغْمُورًا، لِنَلَّا
تَبَطَّلَ حُجَجَ اللَّهِ وَ بَيِّنَاتِهِ، وَ كَمْ ذَا وَ أَيْنَ؟ أَوْلَيْكَ وَاللَّهِ الْأَقْلُونَ عَدَدًا وَالْأَعْظَمُونَ عِنْدَ اللَّهِ
قَدْرًا، يَحْفَظُ اللَّهُ بِهِمْ حُجَجَهُ وَ بَيِّنَاتِهِ، حَتَّى يُوَدِّعُوهَا نُظْرَائِهِمْ، وَ يَزْرَعُوهَا فِي قُلُوبِ
أَشْبَاهِهِمْ. هَجَمَ بِهِمُ الْعِلْمُ عَلَى حَقِيقَةِ الْبَصِيرَةِ وَ بَاشَرُوا رُوحَ الْيَقِينِ وَ اسْتَلَانُوا مَا اسْتَوْعَرَهُ
الْمُتَرَفِّفُونَ وَ انْسَوَا بِمَا اسْتَوْحَشَ مِنْهُ الْجَاهِلُونَ وَ صَحِبُوا الدُّنْيَا بِأَبْدَانِ أَرْوَاحِهَا مَعْلَقَةً بِالْمَحَلِّ
الْأَعْلَى. أَوْلَيْكَ خُلَفَاءُ اللَّهِ فِي أَرْضِهِ وَ الدُّعَاءُ إِلَى دِينِهِ، أَهْ أِهْ شَوْقًا إِلَى رُؤْيَيْهِمْ

La terre n'a jamais été dénuée d'un saint guide (visible ou en occultation), car les preuves et les signes de Dieu doivent demeurer, mais combien sont-ils, où sont-ils ?! Je jure par Dieu, ils sont minoritaires en nombre, mais très élevés en statut auprès de Dieu. A travers eux, Dieu préserve ses preuves afin de les confier aux générations suivantes et de semer dans leurs entrailles leur germe. La

science les a envahis de manière occulte et dans l'extrême clairvoyance il se sent reliait à l'esprit de la certitude. Ce qui est difficile pour les gens pourvus pareil simple et facile pour eux et ce qui est une source de frayeur pour les ignorants ressemble plutôt à une source d'ardeur pour eux. Ils accompagnent le monde et les gens du monde avec leur corps seulement, tandis que les âmes qui habitent ce corps plane dans un autre univers et on rejoint une autre dimension très supérieur. Oui, ils sont les représentant de Dieu sur la terre de Dieu et ceux qui invitent les gens vers la religion de Dieu, oh, oh ! quel ce que j'aimerais les rencontrer !¹

¹ Discours 147.

Cinquième desseïn

De la justice et son contraire l'injustice

Il comporte quelques chapitres

Chapitre un

Sens de justice et injustice

Sache que la justice consiste respecter le juste milieu entre le débordement et l'exagération et c'est la mère même des mérites moraux. La justice absolue représente l'ensemble des vertus intérieures

L'histoire de l'humanité connaît peu de personnalités comme celle de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, à propos de qui l'ami et l'ennemi se donnent la main afin de dissimuler ses vertus éminentes et ses hautes qualités, remplissant néanmoins le monde du récit de ses généreuses et nobles actions ainsi que du rappel de ses mérites.

L'ennemi a éprouvé de la haine et de la rancune envers lui et du fait de l'inimitié, dissimule ses états et ses degrés, tandis que l'ami ressentant au fond de son cœur de l'affection envers lui, de peur qu'il ne lui arrive du mal, n'a pas d'autre choix que d'observer le silence; en raison de son amour et de son affection, il évite de prononcer toute parole à propos de lui. Il n'est pas possible d'oublier les efforts mesquins déployés par la famille omeyyade afin d'effacer les traces et les vertus de la famille 'Alawî¹. Il suffisait qu'un individu soit accusé d'amitié envers Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et que deux individus de ce même clan témoignent auprès du pouvoir indigne

1- Ici: la famille de 'Alî, la Paix soit sur lui.

d'alors au sujet de cette amitié pour que son nom soit immédiatement rayé de la liste des fonctionnaires et que cesse le paiement de sa rétribution provenant du Trésor public. Mo'âwiya a écrit ceci dans l'une de ses circulaires adressées aux gouverneurs de province et aux commandants:

«S'il est établi qu'un individu éprouve de l'amitié pour 'Alî et pour sa famille, effacez son nom des registres de la fonction publique, cessez le paiement de sa rétribution et privez-le de l'ensemble de ses primes.»¹

Dans une autre circulaire, il franchit un pas supplémentaire et ordonne formellement que l'on coupe les oreilles et le nez de ceux qui exposent leur affection pour la Famille de 'Alî et que l'on détruise leurs maisons.»²

Finalement, cet ordre mit une telle pression sur le peuple d'Irak, et particulièrement sur les habitants de Kûfa qu'un chiite, par peur de la police secrète de Mo'âwia, ne pouvait dévoiler son secret, même à ses amis, sauf dans le cas où ils avaient au préalable juré de ne pas divulguer son secret.³

Afin de prévenir la diffusion de ses mérites, ils mandèrent les juristes, les rapporteurs de traditions et les juges, et ordonnèrent l'interdiction de rapporter une parole au sujet des mérites de 'Alî. Pour cette raison, un groupe parmi les rapporteurs de hadiths fut contraint à rapporter les vertus de

"أَنْظُرُوا إِلَى مَنْ قَامَتْ عَلَيْهِ الْبَيِّنَةُ إِنَّهُ يُجِبُّ عَلَيَّ وَأَهْلَ بَيْتِي - قَامَحُوهُ مِنَ الدِّيَّانِ وَأَسْقَطُوا عَطَائَهُ وَرِزْقَهُ."

"مَنْ اتَّهَمْتُمُوهُ بِمُؤَالَاةِ هَؤُلَاءِ فَتَكَلَّمُوا بِهِ وَاهْدِمُوا دَارَهُ."

3- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha*, Ibn Abî al-Hadîd, Vol.11, p.44 et 45.

l'Imâm sous la forme d'allusions et à dire: «Un Quraychite fit ceci!»¹

Mo'âwiya écrivit pour la troisième fois à ses représentants politiques dans les provinces de la terre d'Islam, leur disant de n'accepter à aucun titre le témoignage des partisans de 'Alî!

Or ces mesures préventives exceptionnelles ne purent empêcher la divulgation des hautes vertus de la Famille de 'Alî. Pour cette raison, Mo'âwiya écrivit pour la quatrième fois à ses gouverneurs de l'époque:

«Faites preuve de respect envers ceux qui rapportent les vertus et les mérites de 'Othmân et transmettez-moi leurs noms et leurs adresses afin que je compense leurs services à l'aide de grandes récompenses.»

Une telle promesse causa le fait que dans l'ensemble des villes, le marché de la contrefaçon et des mensonges s'affola, répandant les vertus de 'Othmân, et devint florissant. Les rapporteurs de hadiths mirent la main sur une fortune en rapportant des traditions mensongères à propos du troisième calife. Cela en arriva à un tel point que Mo'âwia lui-même fut fâché de voir la divulgation de vertus infondées et infâmes. Cette fois, il ordonna que l'on évite de rapporter les vertus de 'Othmân pour se charger de rapporter les vertus du premier et du deuxième calife ainsi que celles des autres compagnons. Si un savant en traditions rapportait une vertu à propos d'Abû Torâb, ils falsifiaient la même au sujet des autres compagnons du

1- Idem.

Prophète et la répandait, car cela avait plus d'effet s'agissant de détruire les arguments des partisans de 'Alî.¹

Marwân ibn Hakam comptait au nombre de ceux qui disaient que personne n'a défendu 'Othmân comme 'Alî l'a défendu. Néanmoins, la malédiction de l'Imâm, la Paix soit sur lui, constituait son antienne. Lorsqu'on lui objecta: «Avec une telle opinion à propos de 'Alî, pourquoi l'injures-tu?» Il répondit: «Les bases de notre pouvoir ne tiennent que par l'écrasement de 'Alî, son invective et sa malédiction. Certains de ceux qui croient en la pureté, en la gloire et en le magnifique passé de 'Alî, la Paix soit sur lui, l'injurient cependant afin de conserver leur poste et leur situation.»

«Mon père était le gouverneur de Madina et comptait au nombre des orateurs influents, accomplissant la *khotba* de la prière avec une parfaite éloquence. Or, là où il était contraint par le pouvoir de Syrie à injurier 'Alî et sa Famille au milieu de la *khotba* de la prière, lorsqu'il parvenait à ce stade du discours, il était soudainement en proie au bégaiement, son visage se modifiait et son discours perdait de sa clarté. Je lui en demandais la raison. Il dit: «Si les autres savaient ce que je sais à propos de 'Alî, personne ne nous suivrait; j'insulte 'Alî en connaissant Son Excellence, car je suis obligé de faire ainsi afin de préserver la position des gens de Marwân.»²

Les cœurs des descendants des omeyyades débordaient de haine envers Son Excellence 'Alî. Lorsqu'un groupe de

1- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha*, Ibn Abî al-Hadîd, Vol.3, p.15.

2- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha*, Ibn Abî al-Hadîd, Vol.13, p.221.

gens bienveillants conseillèrent à Mo'âwiya d'abandonner cet acte, il dit: «Nous allons tellement poursuivre cet acte que nos enfants vont grandir avec cette pensée et que nos notables vieilliront avec!»

La malédiction de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui perdura durant soixante années complètes, sur les minbars, dans les séances de prédication, les *khotba*, les cours, le hadith, parmi les auteurs et les rapporteurs de hadiths liés au gouvernement de Mo'âwiya, et cela eut une telle influence que l'on dit qu'un jour des pèlerins de Makka s'en prirent à un individu, ils lui dirent des grossièretés. Lui qui était de la tribu des Banî Azd leur fit face et dit: «Ô commandeur! Ne nous parle pas sur ce ton, car nous possédons des qualités supérieures.» Les pèlerins l'interrogèrent au sujet de ces qualités. Il répondit: «Une de nos qualités supérieures consiste en le fait que si quelqu'un veut conclure une alliance matrimoniale avec nous, nous commençons par lui demander s'il aime Abû Torâb ou pas! S'il éprouve le plus petit attachement pour lui, nous ne concluons jamais aucune alliance avec lui. Notre haine pour la Famille de 'Alî est telle que l'on ne peut trouver dans notre tribu un homme portant les noms de Hasan ou de Hosayn, tandis qu'aucune fille n'a pour nom Fâtima. S'il est dit à l'un des membres de notre tribu de renoncer à 'Alî, il renonce immédiatement à sa Famille également.»¹

Chapitre deux

La justice et l'injustice dans les livres de morale

1- *Al-Farhat ol-Gharî*, Marhûm Sayyid Ibn Tâwûs, impression de Najaf, pp.13 et 14.

Les sages théosophes présentent les pérites sous quatre formes : la sagesse, le courage, la pudeur et la justice.

Car, sous l'effet de l'insistance de la famille omeyyade à cacher les vertus de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ainsi qu'à dénier ses mérites, le fait de penser du bien de l'insulte au sujet de Son Excellence était tellement ancré dans les cœurs des vieux comme des jeunes qu'ils considéraient cela comme un acte religieux recommandé, et certains comme une prescription morale. Le jour où 'Omar ibn 'Abd ol-'Azîz voulut purifier le manteau de la communauté islamique de cette tache indigne, les plaintes d'un groupe de gens éduqués par l'école omeyyade s'élevèrent, disant: «Le calife veut faire disparaître la tradition islamique!»

Avec tout cela, les pages de l'histoire de l'Islam témoignent du fait que plans mesquins des descendants des omeyyades furent vains et que leurs efforts continuels produisirent le résultat inverse. La lumière de l'existence nimbée de vertus de l'Imâm, la Paix soit sur lui, a clairement triomphé des intimidations et des suggestions des prédicateurs du pouvoir omeyyade. L'obstination et la dénégation de l'ennemi n'ont non seulement pas éteint le réveil de l'amour de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dans les cœurs mais elles ont au contraire causé le fait qu'ils s'enquière plus encore au sujet de Son Excellence et jugent la personnalité de l'Imâm, la Paix soit sur lui, en prenant des distances vis-à-vis du tapage politique, jusqu'à ce que 'Âmmar le petit-fils de 'Abdallâh ibn Zobayr , l'ennemi de la Famille 'Alawî (de 'Alî) conseille à ses enfants de cesser d'insulter 'Alî, car les omeyyades l'ont insulté durant soixante années du haut des minbars or ils n'ont pas obtenu d'autre résultat

que l'élévation de sa dignité et de sa situation ainsi que l'attraction vers lui des cœurs éveillés.¹

La dissimulation des vertus du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, ainsi que la partialité lors de l'analyse des vérités concernant Son Excellence ne furent pas exclusifs à l'époque des omeyyades, au contraire, cet exemple montre parfaitement la façon continuelle dont l'humanité est livrée à la partialité et à l'injustice provenant des ennemis. Un exemple analogue est celui voyant les écrivains fanatiques ne s'empêchant pas de s'attaquer aux droits de la Famille de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et même aujourd'hui, alors que quatorze siècles ont passé depuis les débuts de l'Islam, certains, s'imaginant être les penseurs éclairés, les hommes libres et les guides de la nouvelle génération, usant de mots empoisonnés, viennent en aide aux desseins omeyyades, recouvrant d'un voile les vertus de l'Imâm, la Paix soit sur lui. Maintenant, une preuve évidente:

«La révélation divine descendit pour la première fois sur le Cœur du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dans la montagne de Hirâ, et il fut gratifié du degré de la prophétie. L'Ange de la révélation, bien que l'ayant instruit du degré de la révélation, ne détermina pas le moment de la révélation. C'est pourquoi le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, s'abstint durant trois ans de tout appel public, ne pouvant guider qu'un groupe restreint à la nouvelle religion divine, au moyen de rencontres privées avec les gens qui en étaient dignes. Jusqu'à ce que le Messenger de la révélation descende et ordonne de la part de Dieu que le

1- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha*, Ibn Abî al-Hadîd, Vol.13, p.221.

Prophète appelle tous le monde, en commençant par appeler sa Famille et ses proches:

﴿وَأَنْذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ﴾ ❁ **وَإِخْفِضْ
جَنَاحَكَ لِمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ** ❁
فَإِنْ عَصَوْكَ فَقُلْ إِنَّي بِرِيءٍ مِمَّا
تَعْمَلُونَ﴾

**«Avertis tes partisans les plus proches. ❁
Abaisse ton aile vers ceux des croyants qui te suivent. ❁
Dis, s'ils te désobéissent: «Je désavoue ce que vous
faites.»**

La raison pour laquelle l'appel public a débuté par l'appel des proches est que tant que les proches d'un guide divin, ou une communauté n'ont pas foi en lui et ne le suivent pas, son appel n'aura jamais aucun effet sur les étrangers. Car les proches de quelqu'un sont informés à propos de son secret, de ses états, de ses biens, de ses défauts, et c'est pourquoi la foi qu'ont envers lui les proches d'un prétendant à la prophétie constitue l'emblème de sa sincérité, de même que leur aversion dénotent l'éloignement du prétendant vis-à-vis de la sincérité.

C'est pourquoi le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a ordonné à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, d'inviter quarante-cinq notables des Bani Hâchim à manger et d'apprêter pour eux un repas de viande et de lait.

Chapitre trois

Comment acquérir la justice

1- Sourate «Al-Cho'râ»; 26: 214 à 216.

A l'heure dite, ils s'empressèrent tous de se rendre auprès du Prophète. Après avoir mangé, Abû Lahab, l'oncle du Prophète, prenant la parole, dévia l'attention vers d'autres sujets que celui qui était prévu. L'invitation se termina sans résultat, et les invités quittèrent la maison de l'Envoyé de Dieu après avoir mangé la nourriture et bu le lait.

Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, prit la décision d'organiser le lendemain un autre festin et d'inviter les mêmes chez lui, à l'exception d'Abû Lahab. Une nouvelle fois, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, prépara sur l'ordre du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, le repas et le lait, puis invita les notables des Bani Hâchim afin de consommer le repas de midi et d'écouter les paroles du Prophète. Tous les invités se présentèrent de nouveau à l'heure dite à la réunion et le Prophète, après le repas, débuta ainsi son discours:

«Certainement, jamais celui qui guide les gens ne leur dit de mensonge. Si je mens aux autres (supposition improbable), il est certain que je ne vous mentirai pas, et si je trompe les autres, je ne vous tromperai pas. Par Dieu, nul dieu en dehors de Lui, je suis Son Envoyé vers vous et l'ensemble des gens de ce monde. Méfiez-vous, sachez que de la même manière que vous dormez, vous mourrez, et de la même façon que vous vous réveillez, vous serez de nouveau vivants. Les bienfaisants verront la récompense de leurs bonnes actions et les malfaisants le châtement de leurs vils actes. Le Paradis éternel est prêt pour les bienfaisants et l'Enfer perpétuel l'est pour les malfaisants.

Personne n'a offert aux siens ce que je vous ai offert. Je vous ai offert le meilleur de ce monde et de l'Au-delà. Mon Seigneur m'a ordonné de vous appeler à Son unicité et à Sa

prophétie. Qui parmi vous m'aidera dans cette voie afin d'être mon frère, mon curateur et mon représentant parmi vous?»

Il dit cette phrase et marqua un court arrêt afin de voir lequel de ceux qui étaient présents allait répondre positivement à son appel. Là, un silence mêlé de stupeur régna sur l'assemblée, tous baissant la tête, profondément pensifs.

Soudain, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dont l'âge n'excédait pas à ce moment les quinze ans, brisa le silence, se leva, se tourna vers le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et dit: «**Ô Prophète de Dieu! Je t'aiderai dans cette voie.**» Puis il étendit ses mains en direction du Prophète afin de serrer les siennes en guise de pacte.

Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ordonna à 'Alî de s'asseoir et renouvela une nouvelle fois sa question. De nouveau, 'Alî, la Paix soit sur lui, se leva et déclara son intention. Cette fois encore, le Prophète lui ordonna de s'asseoir. La troisième fois également, comme lors des deux fois précédentes, personne en dehors de 'Alî, la Paix soit sur lui, ne se leva. Il n'y eut que lui pour se lever et déclarer son soutien envers le saint dessein du Prophète. Là, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, plaça sa main sur la main de Son Excellence 'Alî et prononça sa parole historique au sujet de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, lors de la réunion des notables hachémites:

«Oui, ô mes parents et mes proches, sachez que 'Alî est mon frère, mon curateur (*wacî*) et mon calife parmi vous.»

Selon ce que rapporte Halabî dans sa biographie du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, il ajouta deux paroles à cette phrase:

«... et il est également mon ministre et mon héritier.»

Ainsi fut déterminé le premier *wacî* (curateur) de l'Islam, par l'intermédiaire du dernier ambassadeur divin, au commencement de l'annonce de la prophétie et à une époque où personne ne s'était rallié à sa religion en dehors d'un petit groupe.

Du fait que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait annoncé lors d'un même jour sa prophétie et l'Imâmât de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, on peut aisément comprendre ce que représente le degré et la position de l'Imâmât et réaliser que ces deux degrés ne sont pas distincts l'un de l'autre, l'Imâmât étant ce qui achève et complète la prophétie.

Un groupe de spécialistes du hadith et d'exégètes¹, tant chiites que non-chiites, ont rapporté cette chaîne de transmission historique, et ce sans formuler la plus petite critique à propos de son contenu et de ses maillons, avertis qu'ils étaient des attestations de la vertu et des mérites de l'Imâm, la Paix soit sur lui.

Parmi eux, seul l'auteur fameux des Gens de la Tradition², Ibn Taymiyya le damascène, dont la méthode concernant les hadiths relatifs aux vertus de la Famille prophétique est claire et connue, a rejeté cette chaîne, la jugeant fausse.

1- Voir le commentaire de la sourate «Al-Cho'râ»; 26: 214.

2- Façon courante de dénommer les sunnites en milieu chiite.

Il ne juge pas seulement que ce hadith est faux et sans fondement, en sus, s'appuyant sur la méthode spéciale qu'il applique au sujet de la Famille de l'Imâm, la Paix soit sur lui, il juge faux et sans fondements la plupart des hadiths s'exprimant à propos des vertus et des mérites de la Famille prophétique, même s'ils comportent une grande fréquence!

L'auteur ci-dessous rapporte les écrits de l'histoire «complète» de son maître, dont il ne cite pas le nom, considérant que ce hadith est faux. (Ce qui montre que son maître était influencé par les réflexions d'Ibn Taymiyya, ou qu'il avait diagnostiqué que les chaînes de transmission s'opposant au califat des trois premiers califes étaient fausses.) Ensuite, par une étonnante déduction concernant le contenu du hadith, il déclare que le fait que l'Imâm, la Paix soit sur lui, soit *wacî* au début de l'Islam n'est pas incompatible avec le califat d'Abû Bakr intervenant plus tard, car à cette époque, il ne se trouvait pas d'autre musulman que 'Alî pour être le *wacî* du Prophète!

Dialoguer et débattre avec de tels individus ne comporte aucun profit; nos observations concernent ceux qui ont rapporté ce hadith de manière complète dans certains de leurs propres ouvrages, tandis qu'ils l'ont fait de manière abrégée et équivoque dans d'autres – ce qui constitue une forme de dissimulation de la vérité -, ou ceux qui ont rapporté ce hadith dans la première édition de leur livre, pour l'effacer ensuite des éditions suivantes, sous la pression ambiante. C'est ici qu'il faut dire que la violation des droits de l'Imâm, la Paix soit sur lui, dont le principe a débuté après la disparition du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, se poursuit encore aujourd'hui.

Maintenant, voici l'exposé détaillé de cette question:

Mohammad ibn Jarîr Al-Tabarî, qui compte parmi les historiens importants de l'Islam, a rapporté ce savoir historique dans son *Histoire*, avec une chaîne de transmission digne de confiance¹, or dans son commentaire² du verset:

﴿وَأَنْذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ﴾^٣

«Avertis tes partisans les plus proches.»

Il dit: «... cette chaîne est tellement fractionnée et rapportée de manière abrégée et anecdotique que l'on ne peut l'expliquer que par le fanatisme.» Plus loin, vient le moment où le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, à la fin de son appel, s'adressa à ceux qui étaient présents, leur demandant:

"فَأَيْكُمْ يُوَارِثُنِي عَلَى أَنْ يَكُونَ أَخِي وَوَصِيِّي وَخَلِيفَتِي؟"

Voici comment Tabarî rapporte cette question:

"فَأَيْكُمْ يُوَارِثُنِي عَلَى أَنْ يَكُونَ أَخِي وَكَذَا وَكَذَا؟"

Il va sans dire que la suppression des deux mots «wacî» et «calife», et leur remplacement par des termes imprécis («etc., etc.») ne peut avoir d'autre raison que le fanatisme et la protection du degré et de la position du calife.

1- Ce savoir historique a été rapporté dans les ouvrages suivants: *Al-Târikh Al-Tabarî*, Vol.2, p.216; *Al-Tafsîr Al-Tabarî*, Vol.19, p.74; *Al-Kâmil Ibn Kathîr*, Vol.2, p.24; *Al-Charh Chifâ-ye Qâdhî 'Ayyâdh*, Vol.3, p.37; *Sira Al-Halabî*, Vol.1, p.321, etc. Les précurseurs de l'histoire et de l'exégèse ont également rapporté ce hadith sous d'autres formes, or nous ne les citons pas ici.

2- *Al-Tafsîr Al-Tabarî*, Vol.19, p.74.

3- Sourate «Al-Cho'râ»; 26: 214.

Non seulement il a altéré la question du Prophète, mais il a en sus rapporté de cette façon la deuxième partie du hadith, dans laquelle le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dit à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui: "أَنْ هَذَا أَخِي" "وَوَصِيِّي وَخَلِيْفَتِي؟" remplaçant les termes «*wacî*» et «calife», qui constituent une preuve évidente du califat immédiat du Commandeur des croyants, par les mots «etc., etc.», ce qui constitue une forme abrégée incorrecte.

Lorsque Ibn Kathîr de Syrie dont les bases de son *Histoire* sont constituées par l'*Histoire* de Tabarî arrive à cette chaîne de transmission, il délîe immédiatement l'*Histoire* de Tabarî et dans son commentaire, emprunte la même méthode, répétant cet abrégé et cette équivoque.

Pire que tout: l'altération utilisée par l'intellectuel contemporain et opiniâtre, le Docteur Mohammad Hosayn Heykal, dans le livre *La vie de Mohammad* et le discrédit qu'il a lui-même infligé à son livre:

Premièrement, des deux phrases essentielles du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, prononcée au terme de son appel, seule la phrase interrogative est rapportée, or la seconde phrase dite par le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, à 'Alî, la Paix soit sur lui: «**Tu es mon frère, mon *wacî* et mon calife**», est entièrement supprimée et il n'en est même pas fait mention.

Deuxièmement, dans les deuxième et troisième éditions du livre, un pas supplémentaire est franchi car même la partie du hadith qui avait été citée est entièrement supprimée. Dans la sphère des fanatiques, on lui reprocha même d'avoir rapporté cette partie et en définitive, on l'aura persuadé de sacrifier une page de plus aux critiques de l'histoire, et d'avilir un peu plus son propre ouvrage.

A ce moment, ma confirmation leur fut pénible et ils dirent:
«Personne ne te confirme en dehors de ‘Alî.»¹

1- Al-Nahj ol-Balâgha ‘abda, khotba n°168.

Sixième dessein

La satisfaction et l'indignation

Reparti en six chapitres

Chapitre un

Sens de satisfaction et indignation

Les actes et le comportement de chacun proviennent de sa façon de pensée et de sa croyance. Le sacrifice de sa vie et le dévouement comptent parmi les marques de la foi. Si la foi de l'être humain envers quelque chose atteint un tel degré qu'il en vient à la considérer comme plus importante que sa propre vie et ses propres biens, il sera tout entier contenu dans ce qui le mènera à elle, tandis qu'il lui sacrifiera tout son être, et tout ce qu'il a. Le Noble Coran a réfléchi cette vérité dans le verset suivant:

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ
وَرَسُولِهِ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا وَجَاهَدُوا
بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أُولَئِكَ
هُمُ الصَّادِقُونَ﴾¹

**«Seuls sont vraiment croyants ceux qui croient en Dieu
et en Son Prophète – sans plus jamais douter ensuite –
tandis qu'ils luttent dans le chemin de Dieu avec leurs
biens et leurs personnes. Voilà ceux qui sont véridiques.»**

Lors des premières années de la Mission du Prophète, les musulmans supportèrent l'oppression et les persécutions les plus dures en vue de concrétiser leur dessein. Ce qui retenait les ennemis de se rallier à la religion monothéiste était: les croyances superstitieuses des ancêtres, la préservation de la position de leurs dieux, l'orgueil suscité par les distinctions tribales et sociales, ainsi que les haines héréditaires tribales. Ces obstacles se dressèrent face à l'avancée de l'Islam à Makka et autour, jusqu'au jour où le Prophète, Dieu le bénisse lui et

1- Sourate «Al-Hijrât»; 49: 15.

les siens, conquiert Makka, or sans la force puissante, l'armée de l'Islam ne s'en serait pas sorti.

La pression exercée par Qoraych sur les musulmans causa le fait qu'un groupe émigra vers l'Abyssinie tandis qu'un autre émigra à Yathrîb (Médine). Malgré le fait que le Prophète et Son Excellence 'Alî jouissaient de la protection de la famille des Banî Hâchim, et particulièrement, de celle de Abû Tâlib, Ja'far ibn Abî Tâlib fut néanmoins contraint, en compagnie de quelques musulmans, lors de la cinquième année de la Mission du Prophète, de quitter Makka pour l'Abyssinie, et y resta jusqu'à la septième année de l'hégire, année de la conquête de Khaybar.

La dixième année de sa mission, le Prophète de l'Islam, Dieu le bénisse lui et les siens, perdit à Makka Son Excellence Abû Tâlib, son plus grand protecteur. Quelques jours après la mort de son noble oncle, son affectueuse épouse Khadija, qui jamais ne refusa de donner généreusement de son âme et de ses biens pour la concrétisation du saint dessein du Prophète, ferma ses yeux sur ce monde. Avec la perte de ces deux grands protecteurs, le niveau d'asphyxie et la pression exercée sur les musulmans à Makka s'intensifièrent; à tel point que la treizième année de la Mission du Prophète, les chefs de Qoraych décidèrent lors d'une assemblée publique de faire cesser l'appel au monothéisme en emprisonnant le Prophète, en le tuant, ou en l'exilant. Le Noble Coran a rappelé leurs trois plans:

﴿وَإِذْ يَمْكُرُ بِكَ الَّذِينَ كَفَرُوا لِيُثْبِتُوكَ أَوْ
يَقْتُلُوكَ أَوْ يُخْرِجُوكَ وَيَمْكُرُونَ وَيَمْكُرُ اللَّهُ
وَاللَّهُ خَيْرٌ الْمَاكِرِينَ﴾¹

**«Lorsque les incrédules usent de stratagèmes contre toi,
pour s'emparer de toi, pour te tuer ou pour t'expulser;
s'ils usent de stratagèmes, Dieu aussi use de stratagèmes
et c'est Dieu qui est le plus fort en stratagèmes.»**

Les chefs de Qoraych prirent la décision qu'un homme de chaque tribu serait choisi, puis que ceux qui auraient été désignés fonderaient

1- Sourate «Al-Anfâl»; 8: 30.

d'un seul coup sur la maison de Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens, afin de le mettre en pièces. Ainsi, les mécréants se trouveraient libérés de sa propagande et du même coup, son sang serait partagé entre les tribus arabes, et c'est pourquoi la Famille de Hâchim ne pourrait réclamer le prix du sang ni lutter avec l'ensemble des tribus qui auraient contribué à le faire couler.

L'Ange de la révélation informa le Prophète du plan sinistre des mécréants et lui exposa l'ordre divin qui consistait à quitter Makka le plus vite possible pour se rendre à Yathrîb.

La nuit convenue survint. Makka et le quartier de la maison du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, étaient plongés dans l'obscurité de la nuit. Les hommes en armes de Qoraych, venant de tous côtés, convergèrent vers la maison de l'Envoyé de Dieu. Maintenant, le Prophète devait, pour quitter la maison, employer l'effet de surprise tout en feignant d'être dans la maison, allongé sur sa couche. Afin de mettre en œuvre ce plan, il était nécessaire que quelqu'un qui soit prêt à sacrifier sa vie s'allonge sur sa couche et enroule autour de sa tête son turban vert afin que ceux qui projetaient de l'assassiner pensent qu'il n'avait pas quitté sa demeure. C'est ainsi que toute leur attention se focalisa sur la maison et qu'ils n'obstruèrent pas le passage dans les ruelles ni vers la sortie de la ville. Or qui est celui qui allait sacrifier sa vie et s'allonger sur sa couche? Cet individu dévoué devait nécessairement être celui qui avait plus que tout autre foi en lui et qui depuis le début de la Mission était son obligé, protégeant la flamme de son existence. Oui, personne en dehors de 'Alî, la Paix soit sur lui, n'avait ce digne caractère et cette gloire lui revenait.

C'est pourquoi le Prophète se tourna vers 'Alî et dit: «Les mécréants de Qoraych ont prévu de m'assassiner. Ils ont décidé de fondre en groupe sur ma maison afin de me tuer sur ma couche. C'est pour cette raison que je suis chargé par Dieu de quitter Makka. Et c'est pourquoi il est nécessaire que tu t'allonges ce soir sur ma couche et que tu revêtes mon turban vert afin qu'ils s'imaginent que je me trouve toujours dans la maison, tranquillement allongé sur ma couche, et ne me pourchassent pas. Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, se soumettant à l'ordre du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, s'allongea dès le début de la nuit sur sa couche.

Chapitre deux

La satisfaction fait partie des bataillons de la raison et c'est une chose innée, l'indignation appartient à la légion de l'ignorance et implique la nature innée

Maintenant, il faut voir comment le Noble Prophète put quitter la maison sous une telle surveillance.

La plupart des biographes conjecturèrent sur le fait que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fendit le rang des assaillants tandis qu'il récitait des versets de la sourate «Al-YaSin»¹, de telle sorte qu'il passa parmi eux sans éveiller leur attention. La probabilité de cette question ne peut être remise en cause; si la volonté divine a voulu se charger de sauver son Prophète au moyen d'un miracle et d'une manière surnaturelle, rien ne peut s'y opposer. Or le discours que l'on entend souvent à ce propos est que Dieu ne voulait pas sauver Son Prophète au moyen d'un miracle, car dans ce cas il n'était pas nécessaire que Son Excellence 'Alî s'allonge sur la couche du Prophète, et que le Prophète lui-même aille à la grotte de Thowr, pour ensuite emprunter avec beaucoup de peine le chemin de Madina.

Certains également disent qu'au moment où le Prophète sortit de la maison, ils dormaient tous, ce qui fit que le Prophète profita de leur inadvertance. Cependant, cette opinion est loin de la vérité et quelqu'un de raisonnable ne peut croire que quarante assassins ayant encerclé la maison afin que le Prophète n'en sorte pas et afin de le tuer au moment opportun, prennent tant à la légère leur responsabilité que tous s'endorment l'esprit en paix!

Or il n'est pas improbable, de même que certains l'on écrit, que le Prophète ait quitté la maison avant la venue des terroristes.²

Les hommes de main de Qoraych, la main à l'épée, attendaient l'instant où ils attaqueraient ensemble la maison de la révélation et feraient couler le sang du Prophète qui était allongé sur sa couche. Ils

1- Les huitième et neuvième versets de cette sourate.

2- *Sira* de Halabî, Vol.2, p.32.

regardaient la couche du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, par la fente de la porte et ne se tenant plus de joie, pensaient qu'ils allaient bientôt accéder à leur ultime désir. Or 'Alî, la Paix soit sur lui, au cœur sûr et à l'esprit apaisé, était allongé sur la couche du Prophète. Il savait que Dieu avait sauvé son cher Prophète.

Les ennemis prirent d'abord la décision de converger vers la maison du Prophète au milieu de la nuit, mais une raison fit qu'ils durent renoncer à cela et établirent en fin de compte qu'ils entreraient dans la maison au lever de l'aube et accomplirait leur mission. Les voiles sombres de la nuit s'écartèrent et l'aube déchira l'horizon. Les hommes de main, l'épée au clair, donnèrent un assaut groupé à la maison du Prophète, ne se tenant plus de joie de pouvoir enfin réaliser leur vœu le plus cher, or lorsqu'ils pénétrèrent dans la chambre du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ils trouvèrent Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, à sa place. La colère et l'étonnement les submergèrent entièrement. Ils firent face à Son Excellence 'Alî et lui demandèrent: «Où est Mohammad?» Il dit: «Me l'avez-vous confié pour que vous me le réclamiez?» A ce moment, sous l'emprise de la colère, ils fondirent sur Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et le traînèrent en direction de la Mosquée Sacrée, or après une courte détention, ils furent contraint de le libérer et tandis qu'ils bouillonnaient de colère, ils décidèrent de rester sur pieds jusqu'à ce qu'ils découvrent la cachette du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.¹

Le Noble Coran, afin que ce dévouement sans pareil demeure pour les siècles des siècles, loue au cours d'un verset ce sacrifice de soi de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, le considérant parmi ceux qui sacrifient leur vie afin d'obtenir la satisfaction de Dieu:

﴿وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَشْرِي نَفْسَهُ ابْتِغَاءَ مَرْضَاةِ
اللَّهِ وَاللَّهُ رَءُوفٌ بِالْعِبَادِ﴾^٢

**«Il en est un parmi les hommes, qui s'est vendu lui-même pour
plaire à Dieu. Dieu est bon envers Ses serviteurs.»**

1- Al-Târikh Al-Tabarî, Vol.2, p.97.

2- Sourate «Al-Baqara»; 2: 207.

La plupart des exégètes considèrent que le moment de la descente de ce dernier verset coïncide avec l'événement de la nuit de la «Mabiyat» et que ce verset est descendu pour cette occasion au sujet de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui.

Samra ibn Jondab, le criminel de l'époque omeyyade, acceptant la somme de quatre cent mille dirhams, fut prêt à renier le fait que ce verset soit descendu à propos de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, affirmant dans une assemblée publique qu'il était descendu au sujet de 'Abderrahmân ibn Moljam! Non seulement il a nié le fait que ce verset soit descendu à propos de 'Alî, la Paix soit sur lui, mais il a de plus ajouté que c'est un autre verset (au sujet des mécréants) qui est descendu à propos de 'Alî, la Paix soit sur lui.¹

Voici le verset en question:

﴿وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يُعْجِبُكَ قَوْلُهُ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا
وَيُشْهَدُ اللَّهُ عَلَىٰ مَا فِي قَلْبِهِ وَهُوَ أَلَدُّ الْخِصَامِ﴾^٢

«Il en est un parmi les hommes dont la parole concernant la vie de ce monde te plaît. Il prend Dieu a témoin du contenu de son cœur; mais c'est un querelleur acharné.»

Une telle altération de la vérité provenant d'un tel criminel n'est pas invraisemblable. Il était le gouverneur de Basra à l'époque de la gouvernance de Ziyâd en Irak et en raison d'une haine qu'il entretenait envers la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il tua huit mille personnes ayant commis le forfait d'avoir de la *wilâya* et de l'amitié pour Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Lorsque Ziyâd enquêta sur lui afin de savoir pourquoi et pour quelle raison il avait tué tous ces gens, n'ayant aucunement pensé que parmi eux pouvaient se trouver des innocents, il répondit avec un parfait

1- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha* de Ibn Abî Al-Hadîd, Vol.4, p.73.

2- Sourate «Al-Baqara»; 2: 204.

cynisme: «لَوْ قَتَلْتُ مِثْلَهُمْ مَا خَشِيتُ», soit: «Je n'aurais pas eu de scrupules à en tuer le double.»¹

Chapitre trois

Les étapes de la satisfaction

Le rappel des forfaits de Samra ne peuvent être contenu dans ces pages. Il est celui qui a désobéi à l'ordre du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, disant qu'à chaque fois que l'on entre dans la propriété de quelqu'un afin d'aller voir son propre palmier, il faut en obtenir la permission, cependant, il ne fut même pas prêt à vendre son palmier au Prophète, pour une somme représentant plusieurs fois sa valeur et déclara que jamais il ne demanderait la permission afin d'aller voir son palmier. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, après avoir observé cet incident, dit au propriétaire de la maison: «Va arracher l'arbre de cet homme et jette-le au loin.» Puis il dit à Samra:

"إِنَّكَ رَجُلٌ مُضَارٌّ وَلَا ضَرَّ وَلَا ضِرَارَ."

«Tu es un causeur de torts or l'Islam ne permet pas que quelqu'un cause un tort à quelqu'un.»

Quoi qu'il en soit, cette altération eut une menue influence durant quelque temps sur les esprits faibles, or le passage du temps écarta les voiles du fanatisme tandis que les historiens de l'Islam firent surgir les vérités de l'illusion qui les cachait, pendant que les spécialistes du hadith et les exégètes rétablissaient le fait que ce verset soit descendu à propos de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Ce fait historique montre que les syriens étaient si influencés par la propagande du pouvoir omeyyade qu'ils supposaient que tout ce qu'ils entendaient des porte-paroles de ce pouvoir était issu de la Table des écritures².

Du fait que les syriens attestaient les dires du même ordre que ceux

1- *Al-Târikh Al-Tabarî*, Vol.2, Les événements de la cinquantième année de l'hégire.

2- *Loh al-Mahfûz*; la Table céleste sur laquelle sont écrites les destinées et sur laquelle l'Ange de la révélation lit ce qu'il révèle au Prophète de la part de Dieu.

de Samra, nous pouvons comprendre qu'ils ne disposaient pas de la plus petite information concernant l'histoire de l'Islam, parce qu'au moment de la descente de ce verset, 'Abderrahmân n'était pas encore né, n'avait pas du moins parcouru le Hijaz, ni vu le Prophète, de sorte à ce qu'un verset descende à son propos.

Le dévouement du commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, la nuit où la maison du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fut assiégée par les assassins de Qoraych, n'est pas une question que l'on puisse nier ou minimiser. Dieu, afin de donner à cet événement historique une patine éternelle l'a cité dans le Noble Coran (sourate «Al-Baqara»; 2: 207) et les grands exégètes, lors du commentaire du verset se rapportant à cet événement, en attribuent l'objet à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Cependant, ceux qui ont le regard voilé et le cœur emplî de fanatisme et de rancune envers Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, préfèrent faire des pieds et des mains plutôt que d'interpréter ce grand mérite historique de sorte à l'attribuer à la grandeur du dévouement de Son Excellence.

Jâhîz, l'un des grands savants sunnites, écrit ceci:

«Il est impossible de compter pour une soumission et un mérite le fait que 'Alî ait dormi sur la couche du Prophète, car le Prophète lui avait assuré que s'il dormait à sa place, il ne lui arriverait aucun mal.»¹

Après lui, Ibn Taymiyya de Damas² a ajouté à ce sujet: «'Alî savait d'une autre manière qu'il ne serait pas tué, car le Prophète lui avait dit d'annoncer le lendemain dans un lieu déterminé de Makka que ceux qui avaient un dépôt auprès de Mohammad viennent le récupérer. Du fait de cette responsabilité qui lui était confiée par le Prophète, 'Alî comprit bien que s'il dormait sur la couche de Son Excellence, aucun mal ne lui adviendrait et que ses jours ne seraient pas en danger.»

1 Al-'Othmâniya, p.45.

2 Ibn Taymiyya, en raison des divergences qu'il avait avec les savants musulmans et des croyances spéciales qu'il professait concernant l'intercession et la visite des tombeaux... fut rejeté par les savants de son époque et emprisonné à Damas l'année 728 de l'hégire.

Avant d'analyser la question, nous n'avons pas d'autre choix que de rappeler un point: Jâhiz et Ibn Taymiyya ainsi que leurs partisans, qui sont connus pour leur inimitié envers la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dans le but de nier une vertu de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, lui en ont inconsciemment attribuée une meilleure encore! Car Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, qui avait de la part du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, la responsabilité de dormir dans sa chambre, était, du point de vue de la foi, dans l'un de ces deux états: soit sa foi envers la véracité du Prophète était commune, soit elle était extraordinaire.

Dans le premier cas, on ne peut donc pas dire que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, disposait d'un savoir catégorique concernant sa santé et sa longévité, car pour ceux qui ont un faible degré de foi et de croyance, il n'est ni résolution ni certitude à propos de la véracité des paroles du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, aussi, s'ils devaient dormir sur sa couche, ils seraient immanquablement en proie à l'inquiétude et à l'anxiété.

Or si Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, disposait d'un haut degré du point de vue de la foi, la véracité des paroles du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, étant dans son cœur claire comme la lumière du soleil, dans ce cas, nous avons établi une plus haute vertu pour Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Car si la foi d'un individu atteint un degré faisant que ce qu'il entend du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il le voit comme juste et véridique, cela étant pour lui clair comme le jour, si le Prophète lui dit que s'il dort sur sa couche, il ne lui sera fait aucun mal, et lui, s'allongeant sur sa couche avec une telle tranquillité que l'éventualité d'un danger ne l'effleure même pas; rien n'égale une telle vertu.

Maintenant, mettons de l'ordre dans les pages de l'histoire.

Jusqu'à maintenant, notre discours reposait sur le fait que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait dit à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, qu'il ne serait pas tué, or si nous nous référons à l'histoire, nous verrons qu'il n'en est pas comme les partisans de Jâhiz et d'Ibn Taymiyya l'ont pensé, et que l'ensemble des historiens n'ont pas enregistré l'événement comme ces deux auteurs l'ont écrit.

L'auteur des *Tabaqât al-Kobrâ*¹ a mis par écrit et en détail l'événement de l'émigration, or il n'a jamais cité la phrase utilisée par Jâhiz (lorsque le Prophète dit à 'Alî: «Dors dans ma chambre et aucun mal ne t'arrivera.»).

Il n'y a pas que lui: Al-Maqrîzî, célèbre historien du neuvième siècle², a lui aussi dans son livre bien connu, *Al-Imtâ' as-Samâ'*, rapporté l'événement comme Kâtib al-Wâqidî et n'a jamais dit que le Prophète ait dit à 'Alî: «Aucun mal ne t'arrivera».

Il est vrai que parmi eux, Ibn Hichâm dans son *Sira* (Vol.1, p.483) et Tabarî dans son *Histoire* (Vol.2, p.99) ont relaté cette parole et que ceux, tels Ibn Athîr dans son *Al-Târîkh al-Kâmil* (Vol.2, p.372) et les autres l'ayant rapporté, l'ont tous tirée du *Sira* de Ibn Hichâm et/ou de l'*Histoire* de Tabarî.

Par conséquent, il n'est pas certain que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait dit cela, et s'il l'a dit, il n'est en aucun cas évident que ces deux sujets (le fait de rester sauf et la restitution des dépôts au gens) aient été abordés cette même nuit, preuve en est que cet événement a été rapporté d'une autre manière par les savants et les historiens chiites ainsi que par certains biographes sunnites. Maintenant, éclaircissons la question:

Le célèbre savant chiite, le défunt Chaykh Tûsî, écrit ceci dans sa recherche à propos de l'événement de l'émigration qui aboutit au salut du Prophète:

«La nuit de l'émigration prit fin et 'Alî, la Paix soit sur lui, savait où se cachait le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Il avait besoin

1- Mohammad ibn Sa'd, connu sous le nom de Kâtib al-Wâqidî, naquit lors de la 168ème année de l'hégire et mourut en 230. Ses *Tabaqât* constituent le livre le plus complet et en même temps le plus essentiel ayant été écrit au sujet de la biographie du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Voir les pp.227 et 228 du Vol.1.
2- Taqî od-Dîn Ahmad ibn 'Alî Al-Moqrîzî (décédé en 485 de l'hégire).

de rencontrer le Prophète de nuit afin d’apprêter ce qu’il fallait pour le voyage.»¹

Chapitre quatre

Fondement de la satisfaction

Comme les traces de la satisfaction font partie des enseignements divins, Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, passa trois nuits dans la grotte de Towr. L’une des nuits, ils se rendirent à la grotte où ils furent en présence du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Le Prophète donna à Son Excellence ‘Alî les ordres suivants:

1) Apprête deux chameaux pour moi et mon compagnon. (A ce moment, Abû Bakr dit: «J’ai déjà apprêté deux chameaux pour ce faire.» Le Prophète dit: «J’accepte ces deux chameaux de toi dans le cas où j’en paie le prix.» Puis il ordonna à ‘Alî de payer le prix des chameaux.)

2) Je suis celui qui conserve les dépôts au sein de Qoraych et les dépôts des gens se trouvent toujours dans ma maison. Demain, tu devras te tenir en un lieu déterminé de Makka et annoncer d’une voix forte que ceux qui ont un dépôt auprès de Mohammad viennent le récupérer.

3) Après la restitution des dépôts, tu devras te préparer à émigrer. Lorsque mon message te parviendra, prends avec toi ma fille Fâtima, Fâtima ta mère et Fâtima la fille de Zobayr ibn Abî Tâlib. Et si des gens des Banî Hâchim ont le désir d’émigrer, accomplis également les préparatifs de leur départ. (Il dit ensuite:) «A partir de maintenant, tout danger qui te guettait a été effacé et aucun mal ne t’atteindra.»²

Cette phrase est comme cette phrase rapportée par Ibn Hichâm dans son *Sira* et par Tabarî dans son *Histoire*. Par conséquent, si le Prophète a donné sa garanti à Son Excellence ‘Alî, cela était au cours des nuits suivantes et non durant la nuit de l’émigration, et s’il a dit à Son

1- Al-A’yân al-chi’a.

2- Le texte de la déclaration du Prophète est: « إِنَّهُمْ لَنْ يَصْلُوا إِلَيْكَ مِنَ الْآنَ » بِشَيْءٍ تَكْرُمُهُ .

Excellence 'Alî de restituer leur dépôt aux gens, cela était au cours de la deuxième ou de la troisième nuit et non au cours de la nuit de Al-Mabiya.

Si certains historiens sunnites ont rapporté l'événement de telle manière que cela amène à penser que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a donné sa garantie au cours de la nuit de l'hégire, et que cette même nuit il lui a commandé de rendre les dépôts, cela est digne d'intérêt, car il n'est pas improbable que leur avis ait consisté à rapporter le principe de l'événement tandis que le fait de citer le moment et le lieu de ces faits et recommandations n'ait pas revêtu d'importance à leurs yeux.

Halabî écrit dans son *Sira*:

«Lors de l'une des nuits que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, passa dans la grotte de Thowr, Alî, la Paix soit sur lui, fut honoré de sa présence. Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ordonna cette nuit là à 'Alî, la Paix soit sur lui, de rendre leur dépôt aux gens et de payer les dettes du Prophète.»¹

Deux textes historiques donnent la preuve que l'acte de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, de cette nuit ne consistait pas en autre chose que du dévouement et qu'en réalité, Son Excellence était prêt à mourir en martyr dans la voie de Dieu.

1) Des vers que l'Imâm, la Paix soit sur lui, a récité au sujet de cet événement et que Soyûti a tous rapportés dans son *Tafsîr*, prouvent clairement son sacrifice de soi:

"وَقَيْتُ بِنَفْسِي خَيْرَ مَنْ وَطَأَ الْحَصَى
وَمَنْ طَافَ بِالْبَيْتِ
الْعَتِيقِ وَبِالْحِجْرِ
مُحَمَّدٌ لَمَّا خَافَ أَنْ يَمَكُرُوا بِهِ
فَوَقَاهُ رَبِّي ذُو الْجَلَالِ
مِنَ الْمَكْرِ
وَبَيْتٌ أُرَاعِيهِمْ مَتَى يَنْشُرُونِي

¹ *Sirat al-Halabî*, Vol.2, pp.36 et 37.

وَقَدْ وَطَّنْتُ نَفْسِي عَلَى
الْقَتْلِ وَالْأَسْرِ"

«J'ai fais de ma vie le bouclier du meilleur individu sur la terre,
de la meilleure personne ayant accompli le *tawâf* autour de la Maison
de Dieu et de la pierre de Ismâ'îl.

Cette personne considérable, c'était Mohammad.

J'ai accompli cela au moment où les mécréants projetaient de le tuer,
or mon Dieu l'a protégé de la ruse des ennemis.

J'ai passé la nuit sur sa couche, j'attendais l'attaque de l'ennemi
et je m'étais préparé à la mort et à la captivité.»

2) Les savants sunnites et chiites ont rapporté que Dieu, cette nuit-là,
dit à deux de Ses archanges, Jabra'îl et Mîkâ'îl: «Si je prescris la mort
à l'un de vous deux et la vie à l'autre, lequel de vous est prêt à
accueillir la mort, laissant la vie à l'autre?» A ce moment, aucun ne
put accueillir la mort et se sacrifier à l'autre. Puis, Dieu dit à ces deux
anges: «Descendez sur la terre et voyez de quelle manière 'Alî a
acheté la mort; il s'est sacrifié pour le Prophète: aussi, sauvez sa vie
de la malfaisance de l'ennemi.»¹

Chapitre cinq

Ce qui affecte les croyants

Si, le passage du temps a voilé le regard de certains vis-à-vis de cette
grande vertu, au commencement de l'Islam cependant, l'acte de Son
Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, comptait, aux yeux de ses amis
comme de ses ennemis, comme le plus grand des dévouements. Lors
de la réunion de six personnes qui prit forme sur l'ordre de 'Omar
afin de désigner le calife, 'Alî, la Paix soit sur lui, argumenta avec les
membres de l'assemblée en citant cette haute vertu. Il dit:

«J'en jure par Dieu pour vous, membres de cette assemblée: y avait-il
quelqu'un d'autre que moi à porter de la nourriture au Prophète dans

1- *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.19, p.39; rapporté de l'*Ihyâ' al-'Olûm* de Al-Ghazalî.

la grotte (de Hirâ)? Quelqu'un à part moi a-t-il dormi à sa place afin de constituer pour lui un bouclier?» Ils dirent ensemble: «Par Dieu, il n'y avait personne sauf toi.»¹

Défunt Sayyid ibn Tâwûs fait une analyse intéressante du dévouement de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, le comparant au sacrifice d'Ismâ'il et à sa soumission envers son père, établissant ainsi la supériorité de l'abnégation de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui.²

Chapitre six

Mérite de la satisfaction et condamnation de l'indignation dans les traditions

Dans ces phrases, même comme on ne parle pas explicitement des Ahl-ul-Bayt, les autres phrases similaires de Nahj al balâgha montrent qu'il s'agit des imams Ahl-ul-Bayt. À partir, des ensembles de ces citations que nous avons mentionné de Nahj al balâgha, on réalise que dans ce livre, en plus du califat et de la gestion des affaires du musulman sur le plan politique, la question de l'imamat telle que les chiites le comprennent particulièrement apparaît sous le terme de « Hujjat » et cela est exprimé avec une certaine éloquence et rhétorique.

Dans le précédent chapitre, nous avons exposé des déclarations de Nahj al balâgha concernant la place illustre et extraordinaire des Ahl-ul-Bayt, nous avons également dit que leurs sciences et leurs connaissances provenaient d'une source très au-dessus de l'être humain, qu'il était absurde de les comparer avec des personnes ordinaires. Nous abordons la deuxième de ce sujet dans ce chapitre, c'est-à-

1- Al-Khisâl Al-Sadûq, Vol.2, p.123; Al-Ihtijâj Al-Tabarsî, p.74.

2- R. K. *Iqbâl*, p.593; *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.19, p.98.

dire la déclaration qui confirme la dignité et la prééminence ou encore la primauté et le droit exclusif des Ahl-ul-Bayt plus particulièrement, la personne d'Amirul-Mouminin.

Dans Nahj al balâgha, trois principes ont été utilisés pour démontrer cela :

Le testament est le texte du Messenger de Dieu, la convenance de l'imam Ali, et le fait que la toge du califat ne correspond qu'avec son gabarit, enfin, le rapport familial et spirituel qui lie l'imam Ali au Messenger de Dieu.

Certains croient qu'on n'a absolument pas évoqué le texte dans Nahj al balâgha et qu'on a juste mentionné les mérites et l'aptitude. C'est une conception incorrecte, car dans le deuxième discours de Nahj al balâgha qu'on cite dans le chapitre précédent, il dit à propos des Ahl-ul-Bayt : « en eux se trouve le testament du prophète, ainsi que l'héritage ».

Deuxièmement, dans beaucoup de cas, l'imam Ali parle de son droit qu'on ne peut justifier qu'en s'appuyant que sur les textes du Messenger afin de déterminer son droit au califat à travers le prophète. Ici, Ali n'essaye pas de protester en disant pourquoi, vous m'avez mis de côté, alors que je remplis toutes les conditions et vous avez adopté les autres. En fait, il veut dire que vous avez usurpé mon droit inaliénable, bien évidemment, ce n'est qu'avec le texte et la désignation précédente par le prophète qu'il défend le droit absolu. La convenance et la compétence assoient le droit en puissance et non le droit en action. Et en ce qui concerne le droit en puissance, il n'est pas correct de parler de l'usurpation de droit absolue.

À présent nous citons des exemples dans lesquels Ali affirme que le califat est son droit. Dans le discours 6 prononcé au début de son califat, lorsque commençait la

rébellion d'Aïcha, de Talha et de Zubair, et qu'il avait décidé de les mater, après avoir évoqué le problème de l'heure, il déclare :

فَوَاللَّهِ مَا زِلْتُ مَدْفُوعًا عَنْ حَقِّي مُسْتَأْثَرًا عَلَى مُنْذُ قَبَضَ اللَّهُ نَبِيَّهُ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ
حَتَّى يَوْمِ النَّاسِ هَذَا

« Je jure par Dieu que depuis le jour où Dieu à rappeler son Messager, jusqu'aujourd'hui, mon droit indéniable m'a été ôté ».

Dans le discours 170, qui en fait n'est pas un discours, et que said Razi aurait dû mettre dans la catégorie des aphorismes, il relate un fait et quelqu'un dans l'assemblée me dit : Fils d'Abu Talib, tu convoite le califat, je lui répondis,

بَلْ أَنْتُمْ وَاللَّهِ لَأَحْرَصُ وَأَبْعَدُ وَأَنَا أَحْصُ وَأَقْرَبُ، وَأَنْمَا طَلَبْتُ حَقًّا لِي وَأَنْتُمْ تَحُولُونَ بَيْنِي
وَبَيْنَهُ وَتَضْرِبُونَ وَجْهِي دُونَهُ، فَلَمَّا قَرَعْتَهُ بِالْحُجَّةِ فِي الْمَلَأِ الْحَاضِرِينَ هَبَّ كَأَنَّهُ بُهِتَ لَا
يَدْرِي مَا يَجِيبُنِي بِهِ

« En fait, c'est vous qui convoitez le plus, vous êtes plus éloigné du prophète et moi je suis plus proche de lui d'âme comme de corps. J'ai revendiqué mon droit et vous voulez vous interposer entre mon droit particulier et moi. Vous voulez que j'y renonce. Est-ce celui qui revendique son droit qui est le plus cupide, ou celui qui a les yeux rivés sur le droit des autres ?! Lorsqu'il le brisa avec cette forte démonstration, il revint à lui et ne savait plus quoi répondre ».

On ne sait pas qui était le protestataire et quand est-ce il a émis cette protestation. Ibn Abil-Hadid, affirme : le protestataire est Saad Waqas, et ceci le jour de Choura ou consultation. Ensuite, il dit : Les imamites pensent qu's'agit d'Abu Ubéda Jarra'a le jour de Saquifah.

À la suite de cette phrase, il est écrit :

اللَّهُمَّ إِنِّي اسْتَعْدَيْكَ عَلَى قُرَيْشٍ وَمَنْ أَعَانَهُمْ فَأَنْهَهُمْ قَطَعُوا رَحِمِي وَصَغَّرُوا عَظِيمَ مَنْزِلَتِي وَاجْمَعُوا عَلَيَّ مُنَازَعَتِي أَمْرًا هُوَ لِي

« Seigneur je me plains auprès de toi par rapport à l'injustice des Quresh et leurs complices, ils ont rompus les liens de famille avec moi, ils ont ridiculisé mon statut et mon rang, ils se sont accordés pour se soulever contre moi au sujet de l'affaire qui était mon droit particulier.

Ibn Abil-Hadid déclare au sujet de ces phrases :

« Les phrases comme celles mentionnées ci-dessus et qui montre la plainte de l'imam Ali vis-à-vis des autres et le fait qu'ils ont injustement pris son droit, a été largement rapporté et confirme la position des imamites qui déclarent que l'imam Ali a été désigné par le texte et personne n'avait le droit en aucun cas de s'installer sur le siège du califat. Mais vu que l'application de ces propos, sur ce qui apparaît sur la forme exige la qualification des autres comme des impies, nous sommes obligés d'interpréter la forme du texte autrement. En fait, ces mots sont comme les versets coraniques ambiguïtés qu'on ne peut pas interpréter en s'appuyant seulement sur la forme.

Ibn Abil Hadid est lui-même artisan du mérite et de la prééminence de l'imam Ali. Les phrases de Nahj al balâgha, tant qu'elle exprime clairement la dignité de l'imam Ali, pour ibn Abi Hadid n'ont pas besoin de justification. Mais selon lui, les phrases ci-dessus ont besoin d'une autre interprétation pour pouvoir affirmer à travers celle-ci que le califat est le droit exclusif de l'imam Ali. Et on ne peut concevoir cela qu'avec les textes et la désignation du Messenger de Dieu sous ordre de Dieu, ce qui permettra de préciser ce droit.

Un homme des Bani Asad, ...compagnon de l'imam Ali lui avait demandé :

« Comment est-ce que votre peuple vous a écarté de ce poste alors que vous en êtes le plus digne » ?

L'imam lui répondit : la réponse apparaît dans Nahj al balâgha sous le discours 160. Ali déclara clairement dans la réponse : en dehors de la convoitise et de la cupidité d'un côté et la tolérance (selon l'intérêt) de l'autre côté, il n'y a pas d'autres causes :

فَأَنَّهَا كَانَتْ أَثَرَةَ شَحْتٍ عَلَيْهَا نُفُوسُ قَوْمٍ وَ سَخَتْ عَنْهَا نُفُوسُ آخَرِينَ

Ces questions et réponses concernant le califat sont intervenu exactement à l'époque où imam Ali était en confrontation avec Muawiya et ses ruses. Ali ne trouvait pas digne pour lui d'évoquer un tel sujet dans de pareil circonstance. C'est pour ça que sous forme de réprimandes avant la réponse il disait d'abord que chaque question est à sa place et qu'actuellement, il ne fallait pas revenir sur le passé. Le problème qui est d'actualité pour le moment, c'est le problème de Muawiya « ... » Mais en même temps, comme cela faisait partir de sa méthode modéré, il ne refusait pas de répondre ou d'apporter des éclaircissements sur les réalités.

Dans le discours « ChakChakiya », il déclare clairement,

مَا وَاللَّهِ لَقَدْ تَقَمَّصَهَا ابْنُ أَبِي قُحَافَةَ وَ أَنَّهُ لَيَعْلَمُ أَنَّ مَحَلِّي مِنْهَا مَحَلُّ الْقُطْبِ مِنَ الرَّحَى يَنْحَدِرُ عَنِّي السَّبِيلُ وَ لَا يَرْقَى إِلَى الطَّيْرِ

«...»¹.

C'est-à-dire, je voyais mon droit devenir un droit héréditaire être usurpé. Évidemment quand il parle

¹ Nahjul-Balagah, discours 3.

d'héréditaire ici, cela ne veut pas dire un héritage familial, il parle d'héritage spirituel et divin.

Si nous passons outre le texte explicite et le droit inaliénable, la convenance et le mérite se présente. Ici Nahj al balâgha revient dessus à plusieurs reprises. Dans le discours « Chak'chakiya » il dit :

« Je jure par Dieu, le fils ibn Kahafa a revêtu le califat tel une chemise, alors qu'il savait que je suis l'axe autour du quel ce système doit tourner. Les sources de science et de mérites coulent des sommets de ma personnalité. L'épervier et même la pensée humaine n'atteignent pas le sommet de ma grandeur ».

Il le rappelle dans le discours 195, tout d'abord son attitude de soumission et de foi par rapport au Messenger de Dieu, ensuite ses sacrifices et ses secours dans différentes circonstances ensuite il relate le récit du prophète, alors que sa tête était sur sa poitrine, puis il parle du bain mortuaire du Messenger fait par lui-même au moment où les anges l'assistaient dans son travail et il entendait leur murmure et percevait comment un groupe venait et un autre groupe partait en adressant des prières sur le prophète et juste qu'au moment où il inhuma le prophète, les murmures des anges n'avaient cessé de raisonner dans les oreilles d'Ali. Après avoir rappelé son statut particulier, sa soumission et le non refus – contrairement à ce que disent certains compagnons – jusqu'à ses sacrifices exceptionnels et sa protection sur le prophète jusqu'au dernier moment de la vie du prophète, l'imam ajoute :

فَمَنْ ذَا أَحَقُّ بِهِ مِنِّي حَيًّا وَ مَيِّتًا؟

« alors qui est plus digne que moi par rapport au prophète de son vivant comment après sa mort ? »

Septième desseïn

La gratitude opposée à l'ingratitude

Section repartie en quelques chapitres

Chapitre un

Sens de la gratitude

Sache que la gratitude dans son usage signifie l'expression des bienfaits du bienfaiteur ou pour ce qu'on a reçu comme bienfait.

L'émigration de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, de Makka à Madina, suite à l'émigration du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, constitue la troisième partie de la vie de Son Excellence. D'un bout à l'autre des pages de ce chapitre du livre de la vie de 'Alî, la Paix soit sur lui, se trouve comme une trame de fils d'or et d'événements particulièrement importants et considérables. Les actes importants et essentiels de l'Imâm, dans ce chapitre de sa vie, peuvent être résumés au moyen de deux cas:

Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, au cours de l'époque de sa vie à Madina, combattit les mécréants, les juifs et les révoltés au cours de vingt-sept guerres saintes.

Selon l'expression des biographes musulmans, on parle d'efforts et de batailles de la guerre sainte dont le Prophète lui-même prenait le commandement à sa charge, se mettant personnellement en marche avec les combattants et revenant à Madina avec eux. En plus de ces batailles, cinquante-cinq *sariyya* ont été ordonnées par le Prophète¹.

On entend par *sariyya* des batailles lors desquelles une partie de l'armée de l'Islam partait de Madina afin d'écraser les révoltés et les conspirateurs et dont le commandement incombait aux grands de cette armée.

Le Commandeur des croyants participa à vingt-six des batailles du Prophète et n'est resté à Madina, sur l'ordre du Noble Prophète, Dieu

1- Al-Waqidî, dans son *Al-Maghâzî*, donne un nombre inférieur concernant les *sariyya* du Prophète.

le bénisse lui et les siens, que lors de la bataille de Tabûk, ne participant pas à la guerre car l'on craignait que les hypocrites de Madina ne se soulèvent en l'absence du Prophète et ne s'emparent des rênes du pouvoir dans la capitale musulmane.

Chapitre deux

Les niveaux du remerciement

La gratitude dépend du niveau de connaissance du pourvoyeur

Le nombre des *sariyya* dont le commandement était à la charge de l'Imâm n'est pas bien établi, mais nous allons cependant dépeindre le récit de certaines d'entre elles au cours de cette partie.

La rédaction de la révélation, le classement de la plupart des documents historiques et politiques, l'écriture de lettres propagandistes et d'invitation, etc. constituaient une autre des occupations essentielles et précieuses de l'Imâm, la Paix soit sur lui.

Le Commandeur des croyants archivait l'ensemble des versets du Coran, qu'ils soient descendus à Makka ou à Madina, à l'époque de la vie du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ce qui le fit compter au nombre des scribes de la révélation et des conservateurs du Coran. De même, archivant les documents politiques et historiques, les lettres propagandistes, dont le contenu est aujourd'hui encore consigné dans les biographies et les livres d'histoire, Son Excellence compte pour avoir été le premier secrétaire de l'Islam. Même le traité de paix historique dit de «Hodaybiyya» a été dicté par le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et rédigé par 'Alî, la Paix soit sur lui.

Les fonctions scientifiques et scripturaires de l'Imâm n'étaient pas limitées à cela, au contraire, il s'efforça grandement dans la préservation des traces et des traditions du Noble Envoyé et transcrivit à diverses occasions les discours du Prophète au sujet des lois, des prescriptions, des usages, des traditions, des événements, des prévisions, etc. C'est pourquoi l'Imâm, la Paix soit sur lui, put réunir en six volumes les souvenirs de ce qu'il avait entendu du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Après la mort de l'Imâm, la totalité de ces livres furent conservés auprès de ses fils au titre du plus précieux des trésors, les autres Imâms, après le Commandeur des croyants, se référaient à ces livres pour leurs argumentations. Zorâra, l'un des

élèves importants de l'Imâm al-Sâdiq, la Paix soit sur lui, a vu quelques uns de ces livres auprès lui et en a rapporté les caractéristiques.¹

Après l'émigration du Prophète, l'Imâm était dans l'attente d'une lettre du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, et très vite, Abû Wâqid Laythî apporta à Makka une lettre de lui et se soumit à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, y confirmait ce qu'il avait dit oralement à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, la troisième nuit de l'hégire, dans la grotte de Thowr; il lui avait ordonné de se mettre en route avec les femmes de la Famille prophétique et d'aider également les faibles désirant émigrer.

L'Imâm, qui avait accompli à la lettre les recommandations du Prophète concernant les dépôts des gens n'avait rien d'autre à faire que de se préparer à partir à Madina avec ses proches, c'est pourquoi il fit passer le message aux croyants désirant émigrer de sortir discrètement de Makka et de s'arrêter à quelques kilomètres de la ville, en un lieu appelé Dhû Towa, jusqu'à ce que la caravane de l'Imâm les y rejoigne. Or Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, malgré le fait qu'il leur ait fait parvenir ce message, fit ses bagages au grand jour et fit monter les femmes dans la litière, avec l'aide de Ayman, le fils de Omm Ayman et dit à Abû Wâqid: «Conduis les chameaux doucement, car les femmes ne peuvent aller vite.»

Ibn Chahr Achûb écrit:

«'Abbâs fut informé à propos de la décision de 'Alî, la Paix soit sur lui, et sut qu'il voulait quitter Makka en plein jour, à la vue des ennemis, emportant les femmes avec lui, c'est pourquoi il alla rapidement trouver 'Alî, la Paix soit sur lui, et lui dit: «Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens, a quitté Makka discrètement et ceux de Qoraych ont parcouru tous les lieux de Makka et des environs afin

1- *Al-Tahdhîb al-Ahkâm*, Chaykh Tûsî, Vol.2, p.209, Najaf; *Fehrest Najâchî*, p.255, Inde. Une description de ces six livres est donnée en abrégé dans l'introduction à l'analyse du *Mosnad al-Ahmad*.

de le retrouver; comment vas-tu quitter Makka avec ces femmes, à la vue des ennemis? Ne sais-tu pas qu'ils vont d'empêcher de partir?»

'Alî, la Paix soit sur lui, dit à son oncle en réponse: «La nuit où j'ai rencontré le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dans la grotte, lorsqu'il m'a dit de quitter Makka avec les femmes hachémrites, il m'a assuré que rien ne m'arriverait de mal. J'ai confiance en mon Seigneur et j'ai foi en la parole d'Ahmad, Dieu le bénisse lui et les siens, sa voie et la mienne sont une, aussi, je quitte Makka au grand jour et à la vue de Qoraych!»

Ensuite, il récita des vers dont le contenu est celui qui a été cité.»¹

Non seulement il a fait cette réponse à son oncle, mais lorsque Laythî prit en charge la menée des chameaux et les fit accélérer afin d'être au plus vite hors de portée des flèches de Qoraych, l'Imâm, la Paix soit sur lui, le retint de se hâter et dit: «Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, m'a dit qu'aucun mal ne m'atteindrait.» Puis il se chargea de la menée des chameaux et récita ce mètre:

«Les rênes des affaires sont entre les mains de Dieu seul, alors éloigne de toi toute suspicion car le Seigneur des mondes suffit à tout demande importante.»²

Chapitre trois

La gratitude fait partie du groupe de la raison et implique l'inné éperdue, de la même manière l'ingratitude appartient à la légion de l'ignorance et implique l'innée enivrée

1- Le texte des vers de l'Imâm, la Paix soit sur lui, est celui-ci:

رَجُلٌ صَدُوقٌ قَالَ	" إِنَّ ابْنَ آمِنَةَ النَّبِيِّ مُحَمَّدًا
	عَنْ جِبْرِيلَ
فَاللَّهُ يُرْدِيهِمْ عَنْ	أَرْحِ الزَّمَامَ وَلَا تَخَفْ عَنْ عَائِقِ
	التَّنْكِيلِ
وَسَيِّلُهُ مُتَّلَاحِقٌ	إِنِّي بِرَبِّي وَاثِقٌ وَبِأَحْمَدَ
	بِسَيِّلِي "

2- *Al-Amâlî*, Chaykh Tûsî, p.299; *Al-Bihâr*, Vol.19, p.65. Le texte du mètre est

celui-ci:

" لَيْسَ إِلَّا اللَّهُ فَارْفَعْ ظَنُّكَ يُكْفِيكَ رَبُّ النَّاسِ مَا أَهْمُكَ "

La caravane de l'Imâm, la Paix soit sur lui, était proche d'arriver sur le territoire nommé «Dhajnân» lorsque sept cavaliers à la face voilée apparurent de loin, faisant filer leurs chevaux à vive allure en direction de la caravane. 'Alî, la Paix soit sur lui, afin que rien de fâcheux n'arrive aux femmes, ordonna à Wâqid et à Ayman de coucher les chameaux et de leur lier les pattes. Ensuite, il aida à faire descendre les femmes. Il était occupé à faire cela lorsque les cavaliers à la face voilée arrivèrent, l'épée au clair, et tandis que la colère les faisaient s'étrangler, ils commencèrent à se moquer: «Crois-tu que tu peux nous échapper avec ces femmes? Il faut absolument que tu reviennes sur tes pas.»

'Alî, la Paix soit sur lui, dit: «Si je ne reviens pas, qu'arrivera-t-il?»

Ils dirent: «Nous te ramènerons de force ou nous rentrerons avec ta tête.»

Ils dirent cela et se tournèrent vers les chameaux afin de les retenir. A ce moment, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, leur barra la route avec son épée. L'un d'eux brandit son épée en direction de Son Excellence 'Alî. Le fils d'Abû Tâlib détourna cette épée de lui, puis, bouillonnant de colère, chargea en leur direction, son épée pointa l'un d'entre eux, répondant au nom de Janâh. L'épée fut proche de se ficher dans sa poitrine lorsque soudain, son cheval recula, tandis que l'épée de l'Imâm, la Paix soit sur lui, s'enfonça dans l'arrière train de son cheval. Là, 'Alî, la Paix soit sur lui, leur cria:

«Je pars pour Madina et n'ai pas d'autre dessein que de rejoindre l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens; que celui qui désire que je le mette en pièces et que je verse son sang me suive ou se rapproche de moi.»

Il dit cela puis ordonna à Abû Wâqid et à Ayman de faire se relever les chameaux, de leur délier les pattes et de poursuivre leur chemin.

Les ennemis ressentirent que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, était prêt à leur ôter la vie, ils virent de leurs yeux que l'un d'entre eux faillit perdre la vie, c'est pourquoi ils revinrent sur leur avis et prirent le chemin de Makka. L'Imâm, la Paix soit sur lui, continua pour sa part sa route en direction de Madina. Il se reposa un jour et une nuit auprès de la montagne de «Dhajnân» afin que les autres

personnes ayant décidé d'émigrer se joignent à eux. Parmi ceux qui rejoignirent Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et ses compagnons se trouvait Omm Ayman – une femme probe qui jusqu'à la fin de sa vie, jamais ne quitta la Famille de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens.

L'histoire dit que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, a parcouru à pieds la totalité de ce voyage et qu'au cours de toutes ses étapes, le souvenir de Dieu n'a pas quitté ses saintes lèvres et qu'il accomplit la prière durant tout le trajet avec ses compagnons de route.

Certains exégètes ont dit que le verset suivant est descendu à propos d'eux¹:

﴿الَّذِينَ يَذْكُرُونَ اللَّهَ قِيَامًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ وَيَتَفَكَّرُونَ فِي خَلْقِ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ رَبَّنَا مَا خَلَقْتَ هَذَا بَاطِلًا﴾^٢

«Pour ceux qui pensent à Dieu, debout, assis ou couchés et qui méditent sur la création des ciels et de la terre. Notre Seigneur! Tu n'as pas créé tout ceci en vain!»

Après l'entrée de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et de ses compagnons à Madina, le Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, s'empressa de leur rendre visite. Lorsque le regard du Prophète tomba sur Son Excellence 'Alî, il vit que ses pieds étaient gonflés et que des gouttes de sang s'en écoulèrent. Il prit alors Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dans ses bras et les larmes emplirent les yeux débordant de tendresse du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

Non seulement il faut s'aider des énergies substantielles afin de porter nos desseins mais il faut en sus recourir aux capacités intellectuelles et spirituelles des individus afin de supprimer les problèmes sociaux, ainsi qu'à des programmes adéquats. Il faut éclairer la route à suivre par la voie de la consultation et de l'échange d'idées, et survoler des montagnes de problèmes. Pour cette raison, dans les nobles et

1- *Al-Amâlî*, Chaykh Tûsî, pp.301 à 303.

2- Sourate «Âli-'Imrân»; 3: 191.

précieux programmes de la religion islamique, l'importance du débat et de la consultation dans les problèmes sociaux saute aux yeux. Le Coran décrit ainsi ceux qui recherchent la vérité, usant pour leurs actions du débat et de l'échange de points de vue:

﴿وَالَّذِينَ اسْتَجَابُوا لِرَبِّهِمْ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَأَمْرُهُمْ شُورَىٰ بَيْنَهُمْ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنفِقُونَ﴾¹

«Ceux qui répondent à leur Seigneur; ceux qui s'acquittent de la prière; ceux qui délibèrent entre eux au sujet de leurs affaires; ceux qui donnent en aumône une partie des biens que Nous leur avons accordés;»

La fraternité islamique compte au nombre des principes sociaux de la religion d'Islam. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, s'est efforcé de différentes manières en vue d'affermir ce lien.

Suite à l'entrée des émigrants à Madina, pour la première fois, le lien fraternel entre deux clans d'assistants, soit les Aws et les Khazraj fut noué de la main du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Ces deux clans, originaires de Madina, se combattaient depuis de longues années, or à la lumière des efforts du Noble Envoyé, ils devinrent frères et prirent la décision de faire une croix sur le passé. Le but de la conclusion de ce pacte était que les Aws et les Khazraj, qui formaient les deux piliers essentiels de l'armée de l'Islam face aux incroyants, oublient de s'entretuer et de se tyranniser les uns les autres, et que la paix et la sérénité se substituent aux haines anciennes.

Pour la seconde fois, le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ordonna que ses compagnons, soit les émigrants et les assistants², deviennent frères les uns des autres, et que chacun d'entre eux se choisisse un frère. Qu'il s'agisse de deux émigrants ou d'un émigrant et d'un assistant, qu'ils concluent le pacte de fraternité et se serrent mutuellement la main en signe de fraternité et ainsi étendent au dessus de leurs têtes la protection d'une force politico-spirituelle.

1- Sourate «Al-Chûrâ»; 42: 38.

2- On appelle émigrants les musulmans venus de Makka et les assistants ceux de Madina.

Les historiens et les exégètes musulmans écrivent:

«Un jour, le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, se leva et dit à ses compagnons:

"تَاخُّوا فِي اللَّهِ أَخَوَيْنِ أَخَوَيْنِ".

«Devenez deux à deux des frères dans la voie de Dieu.»

L'histoire, à ce sujet, a nommé ceux qui ce jour-là, conclurent mutuellement le pacte de fraternité sur l'ordre du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Par exemple: Abû Bakr et 'Omar, 'Othmân et 'Abderrahmân ibn 'Awf, Talha et Zobayr, Obbay ibn Ka'b et Ibn Mas'ûd, 'Ammâr et Abû Hodhayfa, Salmân et Abû al-Dardâ'... conclurent le pacte de fraternité, fraternité qui fut approuvée par le Prophète.

Ce pacte fraternel qui prit effet parmi un nombre restreint d'individus est autre chose que cette fraternité universelle et islamique que le Noble Coran a annoncée à l'échelle du monde islamique et qui fait que tous les croyants sont frères.

Chapitre quatre

Certains hadiths rapportés à ce propos

Le Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, détermina un frère pour chaque individu présent dans la Mosquée du Prophète. 'Alî, la Paix soit sur lui, resta seul parmi eux et aucun frère ne lui fut associé. A ce moment, 'Alî, la Paix soit sur lui, les yeux embués de larmes, vint auprès du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et dit:

«Tu as déterminé un frère pour chacun de tes compagnons, mais tu n'as pas ordonné de pacte fraternel entre moi¹ et quelqu'un!»

Là, le Noble Prophète a adressé à 'Alî, la Paix soit sur lui, sa parole historique rendant évident son degré et sa position découlant de sa proximité et de son rang vis-à-vis du Prophète:

1- Si en français, la politesse demande que l'on se mette en dernier dans la phrase, cette notion n'existe pas en arabe. Que l'on ne s'y méprenne pas, il ne s'agit pas ici de fatuité...

"أَنْتَ أَخِي فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَالَّذِي بَعَثَنِي بِالْحَقِّ
مَا أَخَّرْتُكَ إِلَّا لِنَفْسِي. أَنْتَ أَخِي فِي الدُّنْيَا
وَالْآخِرَةِ." ١

«Tu es mon frère dans ce monde et dans l'Autre. Par Dieu qui m'a suscité à la vérité, j'ai retardé ton pacte fraternel afin de te choisir comme mon frère, pour une amitié qui englobe les deux mondes.»

Cette parole fait clairement apparaître ce qu'est la position de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, vis-à-vis du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, du point de vue de la spiritualité, de la pureté et de l'unité dans les desseins religieux. Parmi les savants sunnites, l'auteur de l'*Al-Riâdh an-Nadhra* a fait l'aveu de cette vérité.²

D'ici provient la source du commentaire du verset de la Mobâhila³. Les exégètes s'accordent pour dire que l'objet de:

﴿وَأَنْفُسَنَا وَأَنْفُسَكُمْ﴾

«... Nous-mêmes et vous-mêmes...»

est 'Alî ibn Abî Tâlib, la Paix soit sur lui, et c'est lui seul, que le Noble Coran a nommé «le cœur du Prophète». Car non seulement la fascination intellectuelle et spirituelle attire l'un vers l'autre deux personnes qui sont d'accord, mais en sus, cela indique parfois deux individus à la personnalité unique.

Le fait que chaque existant soit attiré par son semblable et repousse son opposé n'est pas spécifique aux mondes des corps, terrestres et célestes, au contraire, les grands personnages du monde provoquent également attraction et répulsion; ils attirent un groupe et en repoussent un autre. Ce type d'attrait et d'aversion est fondé sur le principe de la similitude ou du contraste moral et ce sont la similitude

1- *Al-Mostadrak ak-Hâkim*, Vol.3, p.14; *Al-Istî'âb*, Vol.3, p.35.

2- Vol.2, p.16, écrit par Mohib od-Dîn Al-Tabarî.

3- Sourate «Âli-'Imrân»; 3: 61.

et le contraste qui sont à même de rassembler un groupe ou d'en laisser un autre en arrière.

Au sujet de cette question, on donne cette interprétation dans la philosophie islamique:

"السَّمْحِيَّةُ عِلَّةُ الْإِنِّصْمَامِ."

«La similitude et la ressemblance sont le ferment du rassemblement et de l'inclusion des choses.»

Huitième dessein

L'ambition comme inverse du découragement

Reparti en deux chapitres

Chapitre un

Sens d'ambition et du découragement

Si nous doutons au sujet de chaque question parmi les questions sociales et/ou avons besoin de l'analyse et de la preuve afin de l'établir, nous ne nous laissons pas atteindre par le doute à propos de la nécessité de l'union et de l'affinité sociales et de leur plein profit. Il ne se trouve personne à dire que la dispersion et la désunion sont bonnes et utiles, tandis que l'union et la convergence sont mauvaises et dommageables. Car le plus petit profit provenant de l'union revient à la communauté. C'est le fait de conjuguer entre elles les petites énergies dispersées qui fait apparaître une grande énergie capable de produire un changement considérable concernant les différentes questions sociales.

Les eaux qui s'accumulent derrière les grands barrages, apparaissant en pleine splendeur sous la forme d'un lac, sont nées de la jonction des petites rivières qui seules, n'ont ni la capacité de produire de l'électricité ni celle de couvrir les besoins des agriculteurs. Or, du fait de la convergence de ces petites rivières dans le lit d'un lac, il s'ensuit que l'on obtient la capacité de produire des milliers de kilowatts et d'irriguer des milliers d'hectares de terres cultivables.

Chapitre deux

Effet de l'ambition et le découragement

Il peut exister une autre différence entre l'ambition et l'espoir. Il peut subsister une contradiction entre l'ambition qui peut signifier l'espoir par rapport au pardon des péchés ou le pardon absolu.

Après la construction de la mosquée du Prophète, les compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ont construit pour eux-mêmes des maisons autour de la mosquée, de manière à ce que l'une de leurs portes s'ouvre face à la mosquée. Le Noble Prophète, Dieu le

bénisse lui et les siens, recommanda, sur l'ordre de Dieu, de condamner toutes les portes ouvrant sur la mosquée, sauf celle de la maison de 'Alî ibn Abî Tâleb. Cela fut difficile à supporter pour la plupart des compagnons de l'Envoyé de Dieu, c'est pourquoi le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, alla sur le minbar et dit:

«Dieu l'Immense m'a ordonné de condamner toutes les portes ouvrant sur la mosquée, en dehors de la porte de la maison de 'Alî; jamais je n'ordonnerai de moi-même la fermeture de telle porte ou l'ouverture de telle autre; je suis dans cette affaire partisan de l'ordre de Dieu.»¹

Ce jour-là, tous les compagnons de l'Envoyé de Dieu prirent cela comme une grande vertu pour Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, au point que le second calife dise plus tard:

«Ah, s'il m'avait été attribué trois des vertus qui l'ont été à 'Alî! Ces trois vertus étant:

- 1) Le Prophète a donné sa fille à 'Alî.
- 2) Il a fermé toutes les portes ouvrant sur la mosquée, sauf celle de la maison de 'Alî.
- 3) Lors de la bataille de Khaybar, le Prophète a remis mon drapeau entre les mains de 'Alî.»²

Une différence existait entre Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et les autres; c'était que sa relation à la mosquée n'avait jamais été interrompue; il était né dans la Maison de Dieu, par conséquent, cette mosquée avait été sa maison dès le premier jour, et cette position n'a jamais été atteinte par quelqu'un d'autre. En plus de cela, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, définitivement et en tous cas, respectait la dignité de la mosquée, or les autres ne pouvaient que dans une moindre mesure respecter la dignité de la mosquée comme il se doit.

1- Al-Mostadrak Al-Ahmad, Vol.3, p.369; Al-Mostadrak Al-Hâkim, Vol.3, p.125;

Al-Riâdh an-Nadhra, Vol.3, p.192, etc.

2- Al-Mostadrak Al-Ahmad, Vol.2, p.26.

Dans l'environnement mecquois, Qoraych constituait le principal obstacle à la propagande islamique et au fait que les gens se tournent vers la religion monothéiste. Ils donnaient à toutes les tribus l'autorisation d'entrer à Makka les jours de Pèlerinage, or l'entrée à Makka et dans ses environs était formellement interdite au guide suprême de l'Islam ainsi qu'aux musulmans, en sus, s'ils avaient mis la main sur lui, ils l'auraient tué. Alors que lors des jours du Pèlerinage, les gens des quatre coins du Hijâz se rassemblaient autour de la Maison de Dieu, tandis que ces jours constituaient la meilleure occasion pour propager le monothéisme, la pure religion divine.

2) Les musulmans n'ayant pas pu, pour une raison ou une autre, quitter Makka dans l'intention d'aller à Madina, faisaient continuellement l'objet des persécutions de Qoraych. Leurs biens ainsi que ceux des individus ayant réussi à émigrer mais sans pouvoir emporter avec eux ce qu'ils possédaient étaient constamment sous la menace de Qoraych. Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, en prenant comme mesure la confiscation des marchandises de la caravane de Qoraych, voulait punir sévèrement ceux qui avaient privé les musulmans de toutes les formes de liberté, les oppressaient constamment et ne craignaient pas de leur confisquer leurs biens.

Pour cette raison, le Prophète, au cours du mois de Ramadhân de la deuxième année de l'hégire quitta Madina avec 313 hommes afin de confisquer les marchandises des caravanes de Qoraych et fit halte auprès des puits de Badr. La caravane commerciale de Qoraych rentrait de Syrie en direction de Makka et sur son trajet, traversait le lieu-dit de Badr.

Lorsqu'Abû Sofyân, le chef de la caravane, fut informé de la décision du Prophète, il fit passer le message aux chefs de Makka par l'intermédiaire de Dhamdham. Il missionna ce dernier afin de délivrer son message aux chefs de Qoraych, de sorte à hâter les secours vers la caravane. La scène que joua Dhamdham fit que les valeureux et les guerriers de Qoraych se levèrent pour sauver la caravane et achever le travail par une bataille.

Qoraych se mit en route pour Badr avec neuf cents soldats expérimentés, ayant déjà combattu, et équipés des armes les plus modernes de l'époque, or avant d'arriver à destination, ils apprirent

par l'intermédiaire d'un autre messenger d'Abû Sofyân que la caravane avait changé de route, empruntant une déviation, et qu'elle s'était mise hors de portée des flèches des musulmans, se sauvant elle-même. Malgré cela, ils poursuivirent leur route afin d'écraser le jeune Islam et au matin du dix-septième jour du mois de Ramadhân de la deuxième année de l'hégire, ils descendirent la pente d'une colline donnant sur la plaine de Badr.

Les musulmans avaient pris position sur le passage nord de Badr, sur la pente du vallon.

﴿الْعُدْوَةَ الدُّنْيَا﴾^١

«Sur le versant le plus proche»

Ils attendaient le passage de la caravane lorsque soudain, la nouvelle leur parvint que les valeureux de Qoraych étaient sortis de Makka afin de protéger les marchandises commerciales et descendaient d'un point élevé du vallon.

﴿الْعُدْوَةَ الْقُصْوَى﴾^٢

«Sur le versant éloigné»

Le pacte liant le Prophète aux assistants était défensif et non guerrier. Ils s'étaient, à 'Aqaba, engagés avec le Prophète sur le fait que si l'ennemi attaquait Madina, ils défendraient le Prophète, et non sur celui de combattre ses ennemis à l'extérieur de Madina. C'est pourquoi le Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, convoqua un conseil de guerre composé des jeunes assistants et d'un groupe d'émigrants afin de recueillir l'avis général. Les opinions qui furent exprimées lors de son conseil reflétèrent d'une part le courage et la vaillance d'un détachement, et d'autre part la lâcheté et la faiblesse d'un autre.

1- Sourate «Al-Anfâl»; 8: 42.

2- Sourate «Al-Anfâl»; 8: 42.

Neuvième desseïn

La résignation opposée à l'avidité

Comprend quelques chapitres

Chapitre un

Signification de tawakkoul

Tawakkoul au sens littéral dans les œuvres et les propos des grands a un sens de rapprochement qui ne demande qu'on y accorde trop de temps.

Les hurlements déchirants d'un homme du nom de Dhamdham, dont les oreilles de son chameau étaient coupées, son museau fendu, sa selle retournée et sans dessus-dessous avaient attiré l'attention de ceux de Qoraych. Alors que sa chemise était déchirée de l'avant vers l'arrière, il se tenait debout sur le dos du chameau saignant des oreilles et du nez et criait: «Ô gens! Des chameaux portant des poches à musc sont mis en danger par Mohammad et ses compagnons. Ils veulent les confisquer, sur le territoire de Badr. Foncez! A l'aide!»

Ses cris et ses supplications constantes causèrent le fait que la totalité des braves et des jeunes de Qoraych quittèrent leurs maisons et leurs lieux de travail et se rassemblèrent autour de lui. L'état déplorable de l'harnachement du chameau, les lamentations et les pleurs de Dhamdham mirent les gens dans tous leurs états, faisant qu'ils se laissèrent dominer par leurs sentiments. La plupart des gens prirent la décision de sortir de Makka afin de sauver la caravane qoraychite.

Le Prophète était au dessus du fait de convoiter les biens de quelqu'un et de confisquer la propriété d'un groupe. Alors que s'était-il passé pour qu'il ait pris une telle décision? Le mobile du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, concernant cet acte était fait de deux choses:

1) Que Qoraych sache que ses routes commerciales se trouvent sous l'autorité des forces islamiques, et que dans le cas où ceux de Qoraych voudraient gêner la diffusion et la propagande de l'Islam et nier la liberté d'expression des musulmans, leurs artères vitales seraient coupées par les forces islamiques. Car quelle que soit la force

de l'orateur, son degré de sincérité et de résistance, tant qu'il ne jouit pas d'une liberté d'expression suffisante, il ne pourra pas accomplir son devoir.

Chapitre deux

Les piliers du tawakkoul

Le tawakkoul ne s'acquiert qu'après la foi en quatre choses considérées comme les ses piliers

«J'en jure par Dieu, nous sommes assis tels les fils d'Israël disant à Mûsâ: «Ô Mûsâ, va, toi et ton Dieu, accomplir le jihad et nous, nous nous asseyons ici.» Disons l'inverse: «Accomplis le jihad sous la protection de ton Seigneur et nous aussi combattons auprès de toi.»

Tabarî écrit: «Lorsque Miqdâd se leva et prit la parole, le visage du Prophète reflétait la colère (du fait des discours des deux individus précédents), or lorsque le discours de Miqdâd prit fin avec une promesse de soutien, son visage s'éclaira.»

Sa'd al-Ma'âdh se leva également et dit:

«Si vous marchez dans cet océan [référence à Bahr al-Ahmar], nous aussi y marcherons juste derrière vous. Vers chaque point vous semblant convenable, vous nous entraînez.»

A ce moment, les signes de la joie et de la satisfaction apparurent sur le visage du Prophète, il leur dit au titre de promesse: «Je vois l'abattoir de Qoraych.» Puis l'armée de l'Islam se mit en route sous le commandement du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et prit position auprès des puits de Badr.

Un groupe d'historiens, tels Tabarî et Maqrîzî se sont efforcés de dissimuler la vérité sous le voile du fanatisme et ne furent pas prêts à rapporter le contenu des discours des deux Chaykhs (Abû Bakr et 'Omar) tels que les ont rendu Wâqidî dans son *Al-Maghâzî*, ils dirent au contraire: «Abû Bakr se leva et fit un bon discours, 'Omar se leva de même et parla bien»!

Or il faut demander à ces deux illustres historiens pourquoi, s'ils ont prononcé de beaux discours lors de ce conseil, n'en rapportent-ils pas le contenu, alors qu'ils rapportent avec tous les détails les paroles de Miqdâd et de Sa'd? S'ils ont bien parlé, pourquoi le visage du

Prophète s'est-il assombri suite à leurs discours, de la manière dont Tabarî le rapporte lui-même?

Maintenant, il est temps que nous analysions la position de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dans cette bataille.

L'alignement des musulmans et des valeureux de Qoraych débuta et plusieurs petits événements enflammèrent le feu de la bataille. Au départ, des confrontations individuelles eurent lieu. Trois individus nommés 'Otba père de Hind (l'épouse d'Abû Sofyân), son frère aîné Chayba et Walid fils de 'Otba, rugissants, vinrent au centre du champ de bataille et réclamèrent des adversaires. Les trois premiers valeureux parmi les assistants à les combattre pénétrèrent le champ de bataille et se firent connaître, or les valeureux de Makka les empêchèrent de les combattre et crièrent:

" يَا مُحَمَّدُ أَخْرِجْ إِلَيْنَا أَكْفَاءَنَا مِنْ قَوْمِنَا . "

«Ô Mohammad, envoie à la bataille des gens qui soient de nos parents et aient le même rang que nous.»

L'Envoyé de Dieu ordonna à 'Obayda ibn Hârith ibn 'Abd al-Mottalib, à Hamza et à 'Alî, la Paix soit sur lui, de se lever et de répondre à l'invitation de l'ennemi. Trois officiers considérables de l'Islam s'avancèrent, le visage couvert, vers le champ de bataille. Les trois braves se firent connaître, 'Otba accepta de les combattre et dit: «Ils sont tous de notre famille.»

Ici, certains historiens, tel Al-Wâqidî, écrivent:

«Lorsque les trois jeunes valeureux assistants se montrèrent prêts à livrer bataille, le Prophète les retint lui-même de combattre car il ne voulait pas que les assistants prennent part à la première bataille de l'Islam, il voulait montrer à tous que la religion monothéiste est si précieuse à ses yeux qu'il est prêt à lui sacrifier les siens parmi les plus proches et les plus aimés, les laissant combattre. Pour ce faire, il

se tourna vers les Bani Hâchim et dit: «Levez-vous et combattez l'erreur; ils veulent éteindre la lumière de Dieu.»¹

Certains disent que lors de cette bataille, chacun des combattants rencontra un adversaire de son âge. Le plus jeune d'entre eux, 'Alî, la Paix soit sur lui, combattit Walîd, l'oncle maternel de Mo'âwiya, celui à l'âge intermédiaire, Hamza, combattit 'Otba, le grand-père maternel de Mo'âwiya, et Obayda, qui était le plus âgé, commença par combattre Chayba. Or Ibn Hichâm dit que Chayba a été l'adversaire de Hamza et que 'Otba était celui de 'Obayda². Maintenant, voyons lequel de ces deux a donné le bon avis. La vérité s'éclairera en tenant compte de deux choses:

1) Les historiens écrivent que 'Alî et Hamza ont fait mordre la poussière à leurs adversaires dès le premier instant, or les coups que 'Obayda et son adversaire échangèrent les blessèrent mutuellement, sans qu'aucun des deux ne parviennent à conclure. 'Alî et Hamza, après avoir tué leurs rivaux, se portèrent au secours de 'Obayda et tuèrent son opposant.

2) Le Commandeur des croyants rappelle ceci dans la lettre qu'il écrit à Mo'âwiya:

"وَعِنْدِي السَّيْفُ الَّذِي أَعْضَضْتُهُ بِجَدِّكَ وَخَالِكَ وَأَخِيكَ
فِي مَقَامٍ وَاحِدٍ."³

«L'épée que j'ai enfoncée un jour dans (les corps de) ton grand-père ('Otba, père de Hind, mère de Mo'âwiya), de ton oncle (Walîd fils de 'Otba) et de ton frère (Hanzala) est auprès de moi.»

Ce qui veut dire: je suis toujours aussi fort aujourd'hui...

Ailleurs, il dit:

1- Al-Maghâzî Al-Wâqidî, Vol.1, p.62.

2- *Sira Ibn Hichâm*, Vol.1, p.625.

3- Al-Nahj ol-Balâgha, lettre n°64.

"قَدْ عَرَفْتَ مَوَاقِعَ نِضَالِهَا فِي أُخْيِكَ وَخَالِكَ وَجَدِّكَ
وَمَا هِيَ مِنَ الظَّالِمِينَ بِبَعِيدٍ."¹

«C'est toi Mo'âwiya qui veut m'effrayer par ton épée? Alors que tu sais les points dans lesquels s'est enfoncée mon épée, dans (les corps de) ton frère, de ton oncle et de ton grand-père, et que tu sais que je les ai fait tomber le même jour.»

Par ces deux lettres, on apprend clairement que 'Alî a pris part à la mort du grand-père de Mo'âwiya, et nous savons d'autre part que Hamza et Son Excellence 'Alî ont chacun tué leurs rivaux sans délai. Si Hamza avait été l'adversaire de 'Otba (le grand-père de Mo'âwiya), son Excellence 'Alî n'aurait pas pu dire: «Ô Mo'âwiya, ton grand-père est tombé sous les coups de mon épée», on est donc contraint de dire que Chayba était l'adversaire de Hamza, tandis que 'Otba était celui de 'Obayda, et que ce sont Hamza et 'Alî qui le tuèrent après avoir défait leurs adversaires respectifs.

Chapitre trois

A la suite de ce chapitre et l'exhortation des doués d'intelligence

Texte 6

Chapitre quatre

Présentation de certains niveaux et étapes du tawakkoul

Texte 3

Chapitre cinq

Tawakkoul appartient à la légion de la raison et elle découle de l'inné éperdue et l'avidité appartient au parti de l'ignorance et Iblis et découle de l'inné couverte

Texte 2

Chapitre six

Appréciation du tawakkoul et condamnation de l'avidité dans les traditions

1- Al-Nahj ol-Balâgha, lettre n°28.

Texte 10

Dixième et onzième dessein

La compassion et la clémence opposées à la cruauté et la fureur

Il comprend quelques chapitres

Chapitre un

Sens de la compassion et de la cruauté

Les linguistes estiment que la compassion et la perfection de la clémence et ils affirment qu'elle est plus délicate que la clémence. Jouhari dit en effet : « La compassion est plus forte que la miséricorde¹

Conformément à la recommandation divine et à l'excellente tradition islamique, s'efforçait, au temps de sa jeunesse, de mener la barque de sa vie avec sérénité et tranquillité. Or une personnalité telle que la sienne, dans le choix de l'épouse, ne pouvait se contenter d'une sérénité relative et momentanée, ni négliger de prendre en compte les autres aspects de l'existence. De ce fait, il souhaitait une épouse qui lui soit égale du point de vue de la foi, de la piété, de la connaissance, de la pénétration d'esprit, de la noblesse et de la fermeté de caractère. Or il ne se trouvait pas d'autre épouse que la fille de l'Envoyé de Dieu, pour être parfaitement familière avec toutes ces caractéristiques, de l'instant de sa naissance à ce moment.

Des individus tels Abû avaient déclaré leur disposition à épouser la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et tous deux avaient reçu la même réponse du Prophète: au sujet du mariage de Zahrâ, on attendait une révélation divine.

Ces deux individus ayant désespéré de pouvoir se marier avec Son Excellence Zahrâ, s'entretenaient avec Sa'd al-Mo'âdh, le chef de la tribu des Aws et établirent en toute conscience qu'il ne se trouvait pas d'autre personne que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, pour présenter la dignité requise par un mariage avec Son Excellence

¹ Sihâ al lounga, vol.2, p.1362

Zahrâ, la Paix soit sur elle. Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, étant du même avis. C'est pour cela qu'un petit groupe partit à la recherche de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, pour finalement le trouver dans le verger de l'un des assistants, occupé avec son chameau à arroser les dattiers. Ils allèrent à lui et dirent: «Les nobles de Qoraych ont demandé en mariage la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et le Prophète leur a répondu que ce qui touche à Zahrâ est assujetti à la permission divine, or nous avons espoir que si tu demandes Fâtima en mariage (avec le glorieux passé et les vertus dont tu disposes), tu obtiennes une réponse positive, et si tu possèdes peu, nous sommes prêts à t'aider.

Lorsqu'il entendit ces mots, les yeux de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, se remplirent de larmes de joie. Il dit: «La fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, est l'objet de mon inclination et de mon affection.» Il dit cela, laissa son travail et prit le chemin de la maison du Prophète, qui à ce moment passait du temps auprès de Omm Salama. Lorsqu'il frappa à la porte de la maison de l'Envoyé de Dieu, le Prophète dit aussitôt à Omm Salama: «Lève-toi et ouvre la porte car il s'agit de celui qui est aimé par Dieu et par Son Envoyé.»

Chapitre deux

Effet de la compassion

Sache que la clémence, la compassion, l'indulgence et les choses de ce genre qui sont les manifestations des noms de beauté d'Allah exalté soit-il. L'ardent désir de connaître celui que le Prophète avait loué de cette façon m'envahit à un tel point que lorsque je me suis levée afin d'ouvrir la porte, mon pas était prêt de trembler. J'ouvris la porte et Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, entra et prit place en présence du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, or la pudeur, et la splendeur de la présence du Prophète, l'empêchèrent de parler, c'est pourquoi il avait la tête penchée, le silence régnant dans la pièce. Ce fut le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui brisa le silence. Il dit: «Tu es venu me dire quelque chose?» Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, répondit: «Mon lien de parenté à la Famille prophétique, ma fonction au sein de la voie religieuse et du jihad, mon effort pour faire avancer l'Islam, sont clairs pour toi. Le

Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dit: «Tu es plus que cela.» Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, dit: «Serait-ce pour toi un bien de me donner Fâtima en mariage?»¹

La proposition de Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, repose sur sa piété et sur ses glorieux antécédents au sein de l’Islam, ce qui enseigne à tout le monde que le critère de l’excellence n’est ni la beauté, ni la fortune, ni le grade.

Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, usant du principe de liberté de la femme lors du choix de son époux répondit à Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui: «D’autres personnes ont avant toi demandé ma fille en mariage et j’ai évoqué leurs demandes avec elle mais voyant son visage, j’ai ressenti une profonde aversion envers eux. Maintenant, j’évoquerai avec elle ta demande et t’en donnerai le résultat.»

Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, entra dans la maison de Zahrâ, la Paix soit sur elle. Elle se leva, retira le manteau des épaules de son père, lui enleva ses chaussures, lava ses pieds, fit ses ablutions et prit place en sa présence. Le Prophète commença ainsi à s’entretenir avec sa chère fille:

«‘Alî, le fils de Abû Tâlib fait partie de ceux dont la vertu et le degré au sein de l’Islam sont clairs pour moi, or j’avais demandé à Dieu que tu épouses la meilleure de Ses créatures et maintenant, il est venu te demander en mariage. Que dis-tu à ce sujet?» A ce moment, Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, s’enfonça dans un profond silence, mais elle ne détourna pas son visage du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et la plus petite contrariété n’y fit pas son apparition. Le Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, se leva de sa place et dit:

" اللَّهُ أَكْبَرُ سَكُوتُهَا اقْرَأُهَا " ١

1- Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, obéit lors de sa demande en mariage à une noble tradition: tandis que la pudeur s’est emparée de lui, il accomplit sa demande personnellement, sans l’intermédiaire de qui que ce soit, or ce type de courage spirituel, doublé de pudeur, mérite la plus grande estime.

«Dieu est plus grand! Le silence de ma fille témoigne de sa satisfaction.»

Il est vrai qu'en Islam, chaque musulman est égal aux autres musulmans et que chaque musulmane se mariant à un musulman s'est unie à son égal, mais si nous prenons en compte les aspects spirituel et intellectuel, certaines femmes ne sont pas égales à certains hommes, et inversement. Les musulmans de noble origine et jouissant de hautes qualités humaines, d'un caractère vertueux, du savoir et d'une large perspicacité doivent se marier à des femmes qui leur sont égales du point de vue de la spiritualité et des qualités morales. Cette question vaut également au sujet des femmes chastes et vertueuses jouissant de vertus morales, d'une haute pensée et d'un ample savoir. Le but principal du mariage, qui consiste à garantir la sérénité et la tranquillité d'esprit durant l'existence ne peut être atteint sans respecter ce point et tant qu'une forme de similitude morale, de dialogue spirituel, de stimulation intellectuelle ne recouvre pas le lieu de vie, les liens du mariage seront dépourvu d'une solidité suffisante.

Considérant cela, il apparaît que Dieu ait dit au Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens:

"لَوْ لَمْ أُخْلَقْ عَلِيًّا لَمَا كَانَ لِفَاطِمَةَ ابْنَتِكَ كُفُوٌ عَلَى وَجْهِ الْأَرْضِ."^٢

«Si Je n'avais pas créé 'Alî, il n'y aurait jamais eu sur la terre un égal pour ta fille.»

Il est incontestable que l'objet de cette égalité est la concordance spirituelle.

La totalité des biens de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, se limitait à cette époque à une épée à une cotte de mailles avec lesquelles il pouvait accomplir le jihad dans la voie de Dieu. Il avait également un chameau avec lequel il travaillait dans les vergers de

1- Al-Kachf al-Ghimma, Vol.1, p.50.

2- Al-Bihâr al-Anwâr, Vol.43, p.9.

Madina, ce qui le rendait indépendant vis-à-vis de l'hospitalité des assistants.

Après avoir formulé la demande et accompli la cérémonie du mariage, vint le moment pour Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, de procurer des effets à sa chère épouse et de commencer la vie commune avec la fille du prophète. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, accepta que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, vende sa cotte de mailles, la mettant à la disposition du Prophète, en tant que partie de la dot de Fâtima, la Paix soit sur elle. La cotte se vendit quatre cents dirhams. Le Prophète confia une partie de cette somme à Bilâl afin qu'il achète du parfum pour Zahrâ, puis il donna le reste à 'Ammâr Yâsir et à un groupe de compagnons afin qu'ils procurent à Fâtima et à 'Alî le nécessaire pour la maison. Au vu du trousseau de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, on peut aisément réaliser ce qu'était le niveau de vie de la Noble Dame de l'Islam. Ceux qui y avaient été envoyés par le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, revinrent du bazar, or voici ce qu'ils avaient réuni pour Zahrâ, la Paix soit sur elle:

Chapitre trois

Différence entre la cruauté et la fureur

Sache que la fureur signifie viscosité, la sévérité et la dureté de cœur.

Une fois les ustensiles achetés, les compagnons du Prophète les lui présentèrent et tandis qu'il les examinait, il dit:

"اللَّهُمَّ بَارِكْ لِقَوْمٍ جُلُّ أُنْيَتِهِمُ الْخَرْفُ." ١

«Seigneur, bénis ceux dont la vaisselle est essentiellement composée de terre.»

La dot de la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, se montait à cinq cents dirhams, chaque dirham équivalent à un *mithqâl*

1- *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.43, p.94; *Al-Kachfal-Ghimma*, Vol.1, p.359. Selon ce dernier livre, l'ensemble des effets de la maison de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, coûta soixante-trois dirhams.

d'argent (un *mithqâl* correspondant au poids de dix-huit poix chiches).

La cérémonie du mariage de la précieuse fille du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a été accomplie selon une parfaite simplicité et en toute pureté. Un mois après la cérémonie du mariage, les femmes de l'Envoyé de Dieu dirent à Son Excellence 'Alî: «Pourquoi n'emmènes-tu pas ton épouse chez toi?» Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, leur déclara qu'il était prêt. Omm Ayman alla auprès de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens et dit: «Si Khadija avait été en vie, elle se serait réjouie de voir le mariage de sa fille.»

Lorsque le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, entendit le nom de Khadija, ses yeux s'emplirent de larmes. Il dit: «Elle m'a approuvé à l'heure où tous m'ont réfuté, elle m'a aidé à faire progresser la religion de Dieu et avec ses biens, elle a contribué à l'expansion de l'Islam.¹

Omm Ayman ajouta: «Réjouis tout le monde par l'envoi de Fâtima à la maison de son mari.»

Le Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, ordonna que l'on apprête une des chambres pour la nuit de noces de Zahrâ et qu'on l'embellisse pour cette nuit.²

Lorsque vint le moment d'envoyer la mariée à la maison du gendre, le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, demanda Fâtima. Zahrâ, la Paix soit sur elle, vint auprès du Prophète tandis que la honte faisait couler des gouttes de sueur sur son visage. L'excès de honte faisait trembler ses jambes et elle manqua de choir à terre. A ce moment, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fit une invocation pour elle:

"أَقَالِكِ اللَّهُ الْعَثْرَةَ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ."

«Que Dieu te préserve de trembler dans les deux mondes.»

1- Al-Bihâr al-Anwâr, Vol.43, p.130.

2- Al-Bihâr al-Anwâr, Vol.43, p.59.

Ensuite il fit se détendre le visage de Zahrâ et plaça sa main dans celle de 'Alî, le félicitant et disant:

"بَارَكَ لَكَ فِي ابْنَةِ رَسُولِ اللَّهِ يَا عَلِيُّ نِعَمَتِ الزَّوْجَةِ
فَاطِمَةَ."

Puis il se tourna vers Fâtima et dit:

"نِعْمَ الْبَعْلُ عَلِيٌّ."

Là, il leur recommanda à tous deux de se mettre en route pour leur demeure, puis il ordonna à une personnalité aussi importante que Salmân de tenir la bride du chameau de Zahrâ, la Paix soit sur elle, afin de témoigner de la grandeur du degré de sa Noble fille.

Lorsque le gendre et la mariée allèrent à la chambre nuptiale, l'excès de pudeur faisait qu'ils fixaient le sol. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, entra dans la chambre, prit un récipient d'eau et au titre de bénédiction, en répandit sur la tête et autour du corps de sa fille, puis il fit cette invocation pour eux deux:

"اللَّهُمَّ هَذِهِ ابْنَتِي وَأَحَبُّ الْخَلْقِ إِلَيَّ اللَّهُمَّ وَهَذَا
أَخِي وَأَحَبُّ الْخَلْقِ إِلَيَّ اللَّهُمَّ اجْعَلْهُ وَلِيًّا وَ..."

«Seigneur, voici ma fille, la personne que j'aime le plus parmi les gens. Seigneur, 'Alî est également la personne que j'aime le plus parmi les gens. Seigneur, affermis plus encore la trame de leur amour...»

Chapitre quatre

La compassion découle de l'inné éperdue et appartient à la légion de la raison

Texte 2

Chapitre cinq

Les avantages du tempérament de colère

Texte 3

1- *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.43, p.96.

Chapitre six

Déviation du tempéramment de colère

Texte 2

Chapitre sept

Mention d'un passage du hadith à ce propos

Texte 3

Chapitre huit

Quelques astuces pour soigner la fureur

Texte 2

Chapitre neuf

Soigner la colère lors de la sérénité d'âme par le démentèlement de sa racine, ainsi que l'éradication des facteurs qui l'incitent

Texte 4

Douzième dessein

La connaissance opposée à l'ignorance

Il comprend quatre chapitres

Chapitre un

Sens de Connaissance et ignorance

La connaissance et l'ignorance ici appartient aux bataillons de la raison et l'ignorance et non la raison et l'ignorance elle-mêmes

La défaite de Badr affecta durement l'état d'esprit de Qoraych. Afin de compenser cette défaite matérielle et spirituelle et dans le dessein de venger leurs morts, il fut décidé de marcher sur Madina avec une armée équipée et constituée de braves provenant de la plupart des tribus arabes. C'est pourquoi 'Amrû ibn Al-'Âs et d'autres individus prirent la responsabilité de rallier à eux les tribus de Kinâna et de Thaqif et d'utiliser leurs concours dans la guerre contre les musulmans. Ils purent ainsi réunir trois milles guerriers afin de faire face aux musulmans.

Les services secrets islamiques avertirent le Prophète de la décision de Qoraych et de leur mouvement en vue de la guerre contre les musulmans. Le Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, ordonna un conseil de guerre afin de faire face à l'ennemi. La plupart des parties proposèrent que l'armée de l'Islam sorte de Madina et combatte l'ennemi en dehors de la ville. Le Prophète, après avoir offert la prière de Vendredi, quitta Madina à la tête d'une armée se montant à mille individus, dans le but d'atteindre le pied de la montagne d'Ohod.

La constitution des lignes des deux armées commença au matin du septième jour du mois de Chawwal de la troisième année de l'hégire. L'armée islamique élit le lieu de son campement derrière la défense naturelle que constituait la montagne d'Ohod. Or au centre de la montagne se trouvait une faille particulière, et il se pouvait que l'ennemi contourne la montagne et empruntant cette faille, fasse son apparition dans le dos des musulmans. Le Prophète, afin d'effacer ce danger, posta 'Abdallâh Jabir avec cinquante archers sur une hauteur afin qu'ils empêchent la pénétration de l'ennemi par cette voie. Il leur

ordonna de ne s'éloigner de cette position sous aucun prétexte, même si les musulmans devaient être victorieux et les ennemis en fuite.

Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, donna son étendard à Mas'ab, car il était de la tribu des Banî 'Abd ad-Dâr, et le porte-étendard de Qoraych se trouvait être de cette même tribu.

Chapitre deux

La connaissance comme la plus grande vertu

La bataille débuta, et sous l'action des valeureux parmi les musulmans, l'armée de Qoraych, subissant de lourdes pertes, prit la fuite. Les archers, depuis leur hauteur, pensèrent que l'on n'avait plus besoin d'eux à cet endroit. C'est pourquoi, désobéissant à l'ordre du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ils quittèrent leur vigie afin de se joindre au prélèvement du butin. Khalid ibn al-Walîd, qui comptait parmi les valeureux guerriers, savait depuis le début de la bataille que l'ouverture dans la montagne constituait la clef de la victoire. Plusieurs fois il voulut pénétrer par là l'arrière de la ligne de front des musulmans, or il s'était trouvé face à la surveillance des archers et avait fait marche arrière. Cette fois, lorsque Walîd vit que la position des archers était vide, il déboucha dans le dos des musulmans par un assaut à l'improviste. Il attaqua les musulmans tandis qu'ils étaient désarmés et insouciantes. Une confusion incroyable apparut parmi les musulmans et l'armée en fuite de Qoraych en profita pour revenir sur le champ de bataille. Sur ces entrefaites Mas'ab ibn al-'Amir, le porte-étendard des musulmans, fut tué par l'un des combattants ennemis, et du fait que son visage était couvert, celui qui l'avait tué s'imagina qu'il s'agissait du Prophète de l'Islam, c'est pourquoi il cria:

"أَلَا قَدْ قُتِلَ مُحَمَّدٌ."

«Ô gens, sachez que Mohammad a été tué.»

La nouvelle de la mort du Prophète se répandit parmi les musulmans et la majorité des proches se mirent d'accord pour fuir, de telle manière qu'il ne restait plus sur le champ de bataille que quelques combattants.

Ibn Hichâm, le grand biographe de l'Islam, écrit ceci:

«Anas ibn Nadhar, l'oncle d'Anas ibn al-Mâlik dit: «Lorsque l'armée de l'Islam fut sous pression et que la nouvelle de la mort du Prophète se répandit, la plupart des musulmans pensèrent à sauver leur peau et chacun se cacha dans un coin. J'ai vu une poignée d'émigrants et d'assistants, parmi lesquels se trouvaient 'Omar ibn al-Khattâb, Talha et Obaydollâh, assis dans un coin et réfléchissant au moyen de se tirer de là. Je leur ai dit sur le ton de la protestation: «Pourquoi êtes-vous assis là?» Ils répondirent: «Le Prophète a été tué, la bataille n'a plus d'importance.» Je leur ai dit: «Si le Prophète a été tué, la vie ne vaut plus la peine d'être vécue, aussi, levez-vous et allez au martyr dans la voie dans laquelle il a été tué; si Mohammad a été tué, son Dieu est toujours vivant.» J'ai vu que mon discours n'avait pas d'effet sur eux; j'ai mis la main à mon épée et je suis allé me battre.»¹

Ibn Hichâm dit: «Anas reçut soixante-dix blessures lors de cette bataille et personne ne put reconnaître son cadavre hormis sa sœur. Une part des musulmans étaient si affligés qu'ils se demandèrent comment ils pourraient rejoindre Abdallâh ibn Obî l'hypocrite afin de prendre refuge auprès d'Abû Sofiân! Une autre part d'entre eux se cacha dans la montagne.»²

Ibn Abî al-Hadîd écrit:

«A Baghdâd, l'année 608 de l'hégire, un individu étudiait le livre *Al-Maghâzî al-Wâqidî* auprès du grand savant Mohammad ibn Ma'd al-'Alawî et il advint qu'un jour, je participais à ce cours. Lorsque le cours en arriva à l'endroit où Mohammad ibn Maslama rapporte explicitement que le jour d'Ohod, il a vu de ses yeux que les musulmans grimpaient au sommet de la montagne et que leur Prophète les appelait par leurs noms, disant: «إِنِّي يَا فُلَان، إِنِّي يَا فُلَان» / «Viens à moi, untel...», tandis que personne ne répondait positivement à l'appel de l'Envoyé de Dieu, le maître me dit que «untel» désignait ceux qui après le Prophète, obtinrent grade et

1- *Sira Ibn Hichâm*, Vol.3, pp.83 et 84.

2- Idem.

dignité, et le rapporteur s'empêchait de les nommer du fait de la peur, ne voulant pas citer leurs noms expressément.»¹

Chapitre trois

L connaissance découle de l'inné éperdue et de la légion de la raison, l'ignorance découle de l'inné voilée et de la légion d'Iblis

Le sacrifice de soi et le dévouement dénotent la foi dans l'objectif, aussi, l'on peut en permanence, considérant la hauteur de son dévouement, évaluer le degré de foi et de croyance d'un être humain. En vérité, la meilleure épreuve, le critère le plus juste permettant de connaître le degré de croyance d'un individu, est la hauteur de sa générosité (de soi) lorsqu'il est en chemin vers l'objectif. Le Coran exprime ainsi cette vérité dans l'un de ses versets:

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ
وَرَسُولِهِ ثُمَّ لَمْ يَزْتَابُوا وَجَاهَدُوا
بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أُولَئِكَ
هُمُ الصَّادِقُونَ﴾²

**«Seuls sont vraiment croyants ceux qui croient en Dieu et
en Son Prophète – sans plus jamais douter ensuite –
tandis qu'ils luttent dans le chemin de Dieu avec leurs
biens et leurs personnes. Voilà ceux qui sont véridiques.»**

La bataille d'Ohod constituait la meilleure épreuve afin de départager le croyant de l'incroyant, ainsi que le meilleur critère permettant de déterminer la hauteur de la foi de la plupart de ceux qui prétendaient l'avoir. La fuite d'une partie des musulmans lors de cette bataille eut un tel effet que les musulmanes qui étaient venues sur le champ de bataille à la recherche de leurs fils, soignant les blessés et abreuvant ceux qui avaient soif, furent obligées de défendre le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Lorsqu'une femme du nom de Nasiba vit la fuite de ceux qui prétendaient avoir la foi, elle prit une épée et défendit l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens. Lorsque le

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn al-Hadîd, Vol.15, p.23.

2- Sourate «Al-Hijrât». 49: 15.

Prophète vit le don de soi de cette femme face à la fuite des autres, il prononça cette phrase historique à l'endroit de cette femme dévouée:

"مَقَامُ نَسِيَةِ بِنْتِ كَعْبٍ خَيْرٌ مِنْ مَقَامِ فُلَانٍ وَفُلَانٍ."

«Le degré de Nasiba fille de Ka'b est plus élevé que le degré d'untel et d'untel.»

Ibn Abî al-Hadîd dit: «Le rapporteur a trahi le Prophète, il n'a pas nommé explicitement les noms que le Prophète avait prononcés.»¹

Face à ces gens, l'histoire cite en abondance un officier qui fut tout au long de l'histoire de l'Islam un exemple de dévouement. Les victoires répétées des musulmans souffrirent de l'absence de son dévouement lors de la bataille d'Ohod. Cet officier supérieur, ce réel dévoué, c'est le Maître des vertueux, le Commandeur des croyants, c'est 'Alî, la Paix soit sur lui. La cause de la fuite de Qoraych lors du commencement de la bataille fut que leurs neuf porte-étendards furent défaits l'un après l'autre par Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ce qui en fin de compte introduisit dans les cœurs de ceux de Qoraych la peur d'être privé de leur force de résistance et de leur fermeté.²

Chapitre quatre

Petit présentation des mérites de la connaissance dans les traditions

Les auteurs égyptiens contemporains ayant analysé les guerres de l'Islam n'ont pas payé le droit de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, conformément à la dignité de son degré et de la manière dont cela a été enregistré par l'histoire, mettant le dévouement du Commandeur des croyants au même niveau que celui des autres. C'est pourquoi nous considérons qu'il est nécessaire de rapporter ici un précis des sacrifices de soi de Son Excellence, à partir de leurs propres sources.

1- Ibn Athîr écrit dans son *Histoire*³:

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn al-Hadîd, Vol.14, p.266.

2- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn al-Hadîd, Vol.14, p.250.

3- *Al-Kâmil*, Vol.2, p.107.

«Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était de tous côtés en proie aux attaques de groupes de guerriers qoraychites. Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, sur l'ordre du Prophète, fondait sur chaque groupe l'attaquant, et comme il en tuait quelques-uns parmi eux, les dispersaient. Cet incident se répéta plusieurs fois à Ohod. Par égard pour ce dévouement, le dépositaire de la révélation descendit, loua le sacrifice de soi de Son Excellence 'Alî auprès du Prophète et dit: «Ceci est le meilleur de dévouement qu'il montre de lui-même.» L'Envoyé de Dieu confirma le dépositaire de la révélation et dit: «Je suis de 'Alî et il est de moi.» Ensuite, un cri se fit entendre depuis le champ de bataille, dont la teneur était celle-ci:

" لا سَيْفَ إِلَّا ذُو الْفَقَارِ، وَلَا فَتَى إِلَّا عَلِيٌّ. "

«Il n'est point d'épée telle Zûlfaqâr, et il n'est point de héros tel 'Alî.»

Ibn Abî al-Hadîd rapporte cet événement de manière quelque peu plus détaillée:

«Le groupe qui donnait l'assaut afin de tuer le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était composé de cinquante individus et 'Alî, la Paix soit sur lui, les dispersait tandis qu'il était à pieds.»

Ensuite, il rapporte la descente de Jabra'îl:

«En plus de ce qui est incontestable du point de vue historique, j'ai vu dans certains volumes du livre *Al-Ghazawât* de Mohammad ibn Ishâq le récit de la descente de Jabra'îl. J'ai même interrogé un jour mon maître 'Abd al-Wahhâb Sakina au sujet de la véracité de cet événement. Il dit que cela était juste. Je lui ai dit: «Pourquoi les auteurs des six Sihâh n'ont pas rapporté cela?» Il m'a répondu: «Nous avons tant de hadiths justes que les auteurs des Sihâh ont négligé d'insérer!»¹

2- Dans le discours célèbre que tint le Commandeur des croyants à propos du «Ra's al-Yahûd», en présence d'un groupe de ses compagnons, il exposa ainsi son dévouement:

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn al-Hadîd, Vol.14, p.215.

«Lorsque l'armée de Qoraych fondit sur nous tel un déluge, les assistants et les émigrants retournèrent chez eux. Moi et soixante-dix blessés prirent la défense de Son Excellence.

Ensuite, Son Excellence rejeta son manteau et passa sa main sur les membres blessés et dont les marques demeuraient. Même selon le *Khisâl* de Sadûq, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, se dévoua tellement afin de défendre le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, que son épée se brisa. Le Prophète lui donna son épée, Zûlfaqâr, afin qu'il puisse avec elle continuer le Jihad dans la voie de Dieu.¹

3- Ibn al-Hadîd écrit:

«Lorsque la plus grande partie des compagnons du Prophète prirent la fuite, l'intensité de l'attaque des ennemis contre Son Excellence augmenta. Un groupe de la tribu des Banî Kinâna ainsi qu'un groupe de celle des Banî 'Abd al-Manâf, parmi lesquels se trouvaient quatre héros célèbres, fondirent sur le Prophète. Là, Son Excellence 'Alî, se mit à tourner autour du Prophète, empêchant les ennemis de s'approcher de lui. Un groupe dépassant les cinquante individus, avait pour dessein de tuer le Prophète et seuls les fougueux assauts de Son Excellence 'Alî parvenaient à les disperser. Or ils se regroupaient de nouveau et renouvelaient leurs attaques. Lors de ces assauts, les quatre héros et dix autres individus dont l'histoire n'a pas retenu les noms furent tués. Jabra'il félicita le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, pour le dévouement de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et le Prophète dit: «Alî est de moi et moi je suis de lui.»

4- «Lors des batailles du passé, le porte-étendard jouissait d'une très haute considération. L'étendard était en général confié à des individus valeureux et robustes. La résistance du porte-drapeau donnait du baume aux cœurs aux autres guerriers et afin d'éviter que des coups n'atteignent le moral des combattants, plusieurs individus étaient choisis en tant que porte-étendard afin que si l'un advenait à être tué, un autre prenne l'étendard en main.

1- *Khisâl*, Chaykh Sadûq, Vol.2, p.15.

Ceux de Qoraych avaient vu le courage et la valeur des musulmans lors de la bataille de Badr. Le premier à avoir pris en charge l'étendard de Qoraych fut Talha ibn Taliha. Il fut le premier à avoir été mis à terre sous les coups de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Après son trépas, les individus suivants se sont tour à tour saisis de l'étendard et ont tous été mis à terre par Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui: Sa'îd ibn Talha, 'Othmân ibn Talha, Châfi' ibn Talha, Hârith ibn Talha, 'Azîz ibn 'Othmân, 'Abdallâh ibn Jamîla, Artâh ibn Al-Charhabîl, Sû'ab.¹

1- *Sira Ibn Hichâm*, Vol.1, pp.81-85.

Treizième desseïn

La compréhension et la stupidité

Repartie en trois chapitre

Chapitre un

Sens de compréhension et stupidité

La compréhension 'applique parfois à la rapidité de transfert d'information et parfois à la pureté et la sérénité intérieure qui entraînent cette rapidité.

Le prolongement de cette situation devenait coûteux et difficile pour l'armée ennemie. Car le froid de l'air et l'absence de fourrage menaçaient de mort leurs bêtes, tandis que leur ardeur au combat diminuait et que la fatigue gagnait leurs esprits. C'est pourquoi les chefs de l'armée ne virent pas d'autre alternative que de faire traverser le fossé à leurs combattants durs à cuire et encore capables.

Six héros de l'armée de Qoraych apprêtèrent leurs chevaux auprès du fossé pour l'invasion et franchirent le point le plus étroit pour entrer dans la bataille.

L'un de ces six individus était le fameux héros arabe, 'Amrû ibn 'Abdûd, qui comptait pour être le plus fort et le plus courageux des guerriers de la péninsule, il se mesurait à mille guerriers et leur tenait tête. Il était revêtu d'une cuirasse de métal et se tenait tel un lion rugissant face aux rangs des musulmans. Il criait: «Où sont ceux qui réclament le Paradis? N'y a-t-il pas parmi vous quelqu'un qui puisse m'envoyer en Enfer, ou un que je puisse envoyer au Paradis?» Ses paroles appelaient à la mort et ses vociférations successives jetaient un tel effroi dans les cœurs que les oreilles s'en trouvaient bouchées et que les langues étaient incapables de répondre.¹

1- Al-Wâqidî expose cette vérité dans son *Al-Maghâzî*, et dit: «كان علي رؤوسهم الطير»، Vol.2, p.48.

Une autre fois, les héros arabes âgés lâchèrent la bride de leur cheval et se pavanèrent devant les rangs des musulmans, réclamant le combat.

Chaque fois que l'appel au combat des héros arabes retentissait, seul un jeune se levait et demandait au Prophète l'autorisation d'aller se battre, or il se heurtait chaque fois à son interdiction. Ce jeune était Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, lui répondait: «Assieds-toi, il s'agit de 'Amrû!»

'Amrû rugit pour la troisième fois et dit: «Ma voix s'enraille à force de crier. N'y a-t-il pas parmi vous quelqu'un pour aller au combat?» Cette fois encore, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, demanda instamment au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, la permission de combattre. Le Prophète dit: «Celui qui demande le combat est 'Amrû.» Son Excellence 'Alî dit: «Soit.» En fin de compte, le Prophète acquiesça à sa demande, lui donna sa propre épée, enroula son propre turban autour de sa tête, fit une invocation pour lui et dit: «Ô Seigneur, protège 'Alî du mal. Seigneur, Tu m'as pris 'Obayda à Badr, ainsi que Hamza, le «lion de Dieu», à Ohod; Ô Seigneur, protège 'Alî du malheur.» Puis il récita ce verset:

﴿رَبِّ لَا تَذَرْنِي فَرْدًا وَأَنْتَ خَيْرُ الْوَارِثِينَ﴾¹

**«Mon Seigneur! Ne me laisse pas seul!
Tu es le meilleur des héritiers.»**

Enfin, il prononça cette parole historique:

"بَرَزَ الْإِيمَانُ كُلُّهُ إِلَى الشِّرْكِ كُلِّهِ."²

«Les deux emblèmes de la foi et du polythéisme se font face.»

Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, représentait l'emblème de la foi et 'Amrû celui du polythéisme intégral et de la mécréance. Il se peut que l'objet de la phrase du Prophète, Dieu le bénisse lui et les

1- Sourate «Al-Anbiâ'», 21: 89.

2- Konz al-Fawâ'id, p.137.

siens, ait été que la distance séparant la foi du polythéisme se soit considérablement raccourcie et que la défaite de la foi au cours de cette bataille aurait renforcé la position du polythéisme dans le monde.

L'Imâm, la Paix soit sur lui, afin de compenser son retard, accourut vers le champ de bataille et formula une vantardise de manière à rimer avec celle du héros arabe, dont la teneur était la suivante: «Ne t'énerve pas; un homme fort est venu répondre à ton appel.»

Ceux qui n'ont pas une parfaite connaissance des moindres détails de cette bataille, de la faiblesse des musulmans et de la peur qui les a pris lorsque ce héros célèbre de Qoraych se mit à vociférer, ceux qui, selon l'expression, «sentent le feu de loin», ne peuvent jouir de la valeur réelle de ce dévouement. Or pour un chercheur ayant analysé en détails cette partie de l'histoire de l'Islam, et ce avec la méthode adéquate, la haute valeur de ce dévouement ne restera pas cachée.

Dans le cadre de ce cycle, il suffit que nous sachions que si Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, n'était pas allé à la bataille contre l'ennemi, il ne se serait trouvé dans aucun des musulmans le courage de combattre, or le plus grand opprobre à même de s'attacher à une armée combattante est de ne pas donner de réponse positive à l'appel à combattre lancé par l'ennemi et de se laisser envahir par la peur. Même si l'ennemi avait abandonné la bataille et était rentré chez soi après que son siège ait été brisé, la marque de cette honte aurait marqué pour toujours l'histoire défensive de l'Islam.

La philosophie de cette estimation est évidente. Car dans le cas où ce dévouement véridique n'aurait pas été, la religion polythéiste aurait envahi les quatre coins du monde et il ne serait pas resté de flambeau autour duquel les deux poids auraient été réunis et à la lumière duquel ont aurait accompli l'adoration de Dieu.

Il faut dire ici que l'Imâm, la Paix soit sur lui, par son dévouement sans pareil, à honoré les musulmans du monde et les partisans du monothéisme. Autrement dit: l'Islam et la foi vécus au cours des siècles et des époques passées, ont été dus au dévouement de l'Imâm, la Paix soit sur lui.

Bref, en plus de son dévouement, la générosité de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, était telle qu'après avoir tué 'Amrû, il n'a pas touché à sa précieuse cote de mailles et a laissé son cadavre et ses vêtements en place sur le champ de bataille. Bien que 'Amrû l'ait blâmé, il n'en a pas tiré de vengeance. C'est pourquoi, lorsque la sœur de 'Amrû est venue au chevet de son frère, elle a dit: «Jamais je ne verserai de larme pour toi car tu as été tué de la main d'un homme généreux¹ qui n'a pas touché à ton vêtement de grande valeur et à tes armes de guerre.»

1- Mostadrak al-Hakîm, Vol.3, p.32; Al-Bihâr al-Anwâr, Vol.20, p.33.

Quatorzième dessein

La pudeur et l'impudence

Il se repartie en cinq chapitre

Chapitre un

Sens de la pudeur et l'impudence

Le mot « Taqwa » (traduit par crainte pieuse), est l'expression la plus employée dans Nahj al balâgha. On trouve rarement un livre comme Nahj al balâgha qui s'appuie sur les thèmes de la crainte pieuse. Et rarement dans Nahj al balâgha cette expression on a lésiné à apporter le sens et la signification de la moralisation sur le concept de la crainte pieuse. Quel-ce que la « Taqwa » ?

Généralement, on suppose que « Taqwa » veut dire, « s'abstenir ou éviter » en d'autres termes, « Taqwa » rime avec une méthode pratique négative, et que chaque fois qu'on évite, qu'on s'abstient, ou qu'on s'écarte d'avantage, alors la piété se parfait d'avantage.

Selon cette conception, tout d'abord, « Taqwa » est un mot qui se dégage de l'étape de la pratique, deuxièmement, c'est une méthode négative, troisièmement, plus le côté négatif s'intensifie plus la « Taqwa » s'accomplie.

Ainsi, pour éviter en sorte que leurs piétés ne soient ternies par la moindre chose, ceux qui se font passer pour les plus pieux évitent le noir et le blanc, l'humide et le sec, le chaud et le froid. Ils s'abstiennent de s'ingérer dans n'importe qu'elle forme d'action.

Il n'y a aucun doute que l'art de s'abstenir et d'éviter les choses est une règle pour une vie humaine saine. Pour une vie saine, la négation et l'affirmation, l'acceptation et le rejet, l'abandon et l'application, la considération et le désintéressement, fonctionnent ensemble. C'est à travers la négation et le rejet qu'on peut arriver à l'affirmation et l'acceptation. C'est avec l'abandon et le désintéressement que l'action prend une forme concrète.

Le mot « Tawhid », signifie « point de divinité à part Allah ». Dans l'ensemble, c'est un ensemble de négation et d'affirmation. Sans rejeter tout autre chose, il est difficile de concevoir l'idée d'un seul Dieu. En fait, l'insubordination et la soumission, la mécréance et la foi, sont des concepts très proches, c'est-à-dire, pour se soumettre, il

faut d'abord afficher une insubordination ou une rébellion vis-à-vis de quelque chose. Et pour avoir foi en quelque chose, il faut mécroire en une autre. Accepter toute chose, implique rejeter une autre :

فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنُ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَى

« ... Celui qui renie (repousse) le Tâghout (idole, gouverneur, personne, chose diaboliques) et croit [*sincèrement*] en DIEU, s'est saisi du lien le plus solide [*et sûr*] ... »¹

Mais tout d'abord, les craintes, les négations, les rejets, les rébellions et les mécréances, sont à certains égards « des oppositions ». On évite un contraire, pour traverser un autre contraire, c'est-à-dire se dissocier de quelque chose est un pas pour se lier à l'autre.

Raison pour laquelle les craintes saines et utiles doivent à la fois avoir un sens, un but et aussi une limite précise. Raison pour laquelle on ne peut défendre ou valoriser une méthode pratique aveugle qui n'a ni de sens, ni de but, ni de limite.

Deuxièmement, le mot « Taqwa » de Nahj al balâgha, n'équivaut pas au mot « crainte » ou « abstention » même dans son sens le plus logique. « taqwa » dans Nahj al balâgha est une forme psychologique qu'on acquière au bout de beaucoup d'exercice. Et les abstentions rationnelles et logique d'un côté s'érigent comme une cause et un début pour que cet état d'esprit s'installe et de l'autre côté, il constitue son effet et son résultat et font partir de ses éléments.

Cet état d'esprit renforce la morale, et procure de l'enthousiasme et l'immunité. L'homme qui exploite cette faculté, s'il veut se préserver des péchés il n'a d'autres choix que de s'éloigner des choses qui conduisent au péché. Et comme les choses qui conduisent au péché sont généralement répandues dans l'environnement et la scène sociale, il est contraint de s'isoler et de se mettre à l'écart. Selon cette logique, soit on est pieu, on vit dans la crainte, et on s'isole de la société, soit on adopte l'environnement, on embrasse la « taqwa » et

¹ Sourate La vache (Al-Baqarah), v.256.

on la garde de côté. Selon cette logique, plus les gens s'abstiennent et s'isolent, leurs piétés se développent aux yeux des gens.

Mais, si la force psychologique de la « taqwa » s'installe dans l'esprit de quelqu'un, ce n'est pas nécessaire qu'il abandonne l'environnement social. On peut se purifier sans être obligé d'abandonner la vie en société. La première catégorie de personnes ressemble à ceux qui pour éviter d'être contaminé par une maladie préfèrent aller se réfugier en montagne. Et la deuxième catégorie, c'est un peu comme ceux qui prennent un genre de vaccin pour s'immuniser et non seulement ils ne voient pas la nécessité de quitter la ville, ils n'évitent pas aussi d'être en contact avec les gens. En fait, ils s'arrangent plus même à aider ceux qui sont malade et à les sauver. Ce que Saidi mentionne dans Kolestān appartient à la première catégorie :

« Poème à insérer ».

Nahj al balâgha considère la « taqwa » comme une fosse spirituelle et logique qu'on acquière au bout de l'exercice et en soi elle a des effets, des accessoires et des résultats qui font en sorte que les choses comme éviter le péché deviennent faciles.

ذَمَّتِي بِمَا أَقُولُ رَهِينَتُهُ وَ أَنَا بِهِ زَعِيمٌ . أَنَّنِي مَن صَرَّحْتُ لَهُ الْعَبْرَ عَمَّا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْمَثَلَاتِ حَجَزَتْهُ
التَّقْوَى عَنِ تَقَحُّمِ الشُّبُهَاتِ

« ... ».

Je garantie en effet la véracité de ma parole et je place mon engagement dans ma parole, si les leçons du passé servent de miroir à quelqu'un, la « taqwa » va l'empêcher de s'aventurer dans les actions flous.

Il dit également :

أَلَا وَ أَنَّ الْخَطَايَا خَيْلٌ شَمْسُ حِمْلِ عَلَيْهَا أَهْلُهَا وَ خُلِعَتْ لُجْمُهَا فَتَفَحَّمَتْ بِهِمْ فِي النَّارِ . أَلَا وَ أَنَّ
التَّقْوَى مَطَايَا دَلَّلُ حِمْلَ عَلَيْهَا أَهْلُهَا وَ أَعْطَوْا أِزْمَتَهَا فَأَوْرَدَتْهُمْ الْجَنَّةَ

« ... ».¹

¹ Nahjul-Balagh, discours 16.

« Laisser au caprice les pensions de l'âme, les erreurs, les péchés, c'est comme des chevaux rebelles à qui on a ôté les réines des mains du cavalier et la fin est que ces chevaux conduisent leurs cavaliers en enfer. La « taqwa » s'est comme des montures en mouvement qu'il faut dominer et dompter. Les réines sont entre les mains du cavalier et avec calme, ces montures conduisent leurs cavaliers au paradis.

Dans ce discours, la « taqwa » est mentionnée comme un état psychologique et spirituel dont l'effet est l'enregistrement et la possession de l'âme. Ce discours, essaye de nous dire que le manque de « taqwa » et l'obéissance aux passions de l'âme signifie faiblesse, manque de personnalité face au mouvement de **d'épulsion** et des penchants de l'âme. L'homme dans cet état est pareil à un cavalier qui ne contrôle pas sa monture et ce cheval peut le mener m'importe où qu'il veut. La « taqwa » implique une force de personnalité, avoir une personnalité spirituelle et avoir le contrôle sur sa vie. Un peu comme un cavalier habile qui à la suite de l'exercice maîtrise et domine entièrement son cheval et il peut l'orienter et le diriger vers n'importe quelle direction où il veut et ce cheval obéira facilement.

ان تَقْوَى اللَّهِ حَمَتُ أَوْلِيَاءِ اللَّهِ مَحَارِمَهُ وَ الزَّمَتْ قُلُوبَهُمْ مَخَافَتَهُ حَتَّى اسْهَرَتْ لَيَالِيَهُمْ وَ اظْمَأَتْ هَوَاجِرَهُمْ

« ... ».¹

« La piété divine protège en son sein les cinq privilégiés de Dieu. Elle les empêche de traverser les lignes des interdits de Dieu. Et la crainte de Dieu a enveloppé leurs cœurs au point qu'ils passent des nuits sans dormir (pour l'adoration de Dieu) et leurs jours à travailler (pour gagner leurs subsistances).

Ici l'imam Ali montre clairement que la piété issue de l'abstinence face aux interdictions de Dieu et la crainte de Dieu sont ses effets et les grâces. Alors, vu sur cette angles, la « taqwa » ne veut pas dire exactement la crainte encore moins la peur de Dieu. Mais c'est une forme spirituelle qui engendre ces éléments-là.

فَإِنَّ التَّقْوَى فِي الْيَوْمِ الْجَرِزِ وَالْجَنَّةِ وَ فِي غَدِ الطَّرِيقِ إِلَى الْجَنَّةِ

¹ Nahjul-Balagah, discours 112.

« ... ».¹

La « taqwa » de nos jours pour l'homme signifie une protection et se présente comme un bouclier et pour les gens dans l'au-delà, c'est une voie qui conduit au paradis.

Dans le discours 155, la « taqwa » est comparée à un refuge solide dans lequel l'ennemi ne peut pénétrer.

Dans tout ceci, l'imam met en évidence le côté psychologique et spirituel de « taqwa » et l'effet qu'elle laisse sur l'esprit. Au point que on a l'engouement pour se purifier et faire du bien et on éprouve du dégoût face au péché et à la souillure. Il existe d'autres exemples dans ce domaine et ceci semble suffire qu'il n'est pas nécessaire de tous les mentionner.

Dans ce même but, Mo'âwiya a quitté la terre de Syrie dans l'intention de faire le Pèlerinage à la Maison de Dieu et au cours de son voyage, il a rencontré les compagnons de l'Envoyé de Dieu dans les centres religieux du Hijâz. Lorsqu'il fut dégagé de la circumambulation autour de la Ka'ba, à l'emplacement de la «Dâr on-Nadwa», qui constituait le lieu de rassemblement de Qoraych à l'époque de la Jahiliyya, il se reposa quelque temps et discuta avec Sa'd al-Waqqâs et d'autres personnages musulmans sans la satisfaction desquels l'idée du califat et de la succession de Yazîd n'aurait pu être effective.

Il prit place sur un divan que l'on apprêta pour lui à la porte de Nadwa, et Sa'd al-Waqqâs était assis auprès de lui. Il lui sembla opportun de dire du mal de l'Émir des croyants, la Paix soit sur lui, et il l'injuria. Il fit cela auprès de la Maison de Dieu et en présence de compagnons du Prophète ayant une parfaite connaissance du brillant passé, du sacrifice de soi et du dévouement de l'imâm, la Paix soit sur lui. Cela n'était pas simple, car ils savaient que jusqu'à peu de temps de là, l'environnement de la Ka'ba, son intérieur et son extérieur, étaient emplis d'idoles qui ont toutes été abattues par Son Excellence

¹ Nahjul-Balagah, discours 189.

‘Alî, la Paix soit sur lui, qui, sur l’ordre du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était monté sur ses épaules bénies et avait rabaisé les idoles - que Mo‘âwiya lui-même et ses pères avaient adorées durant de longues années -, les faisant passer du plus haut des honneurs au pire des mépris, pour les détruire toutes.¹ A présent, Mo‘âwia voulait, tout en affectant d’être monothéiste, critiquer le plus grand de ceux ayant risqué leur vie dans la voie du monothéisme, dont l’arbre s’était enraciné dans les cœurs à la lumière de son dévouement, donnant branches et feuilles, et l’insulter.

Sa‘d al-Waqqâs était en son for intérieur un ennemi de l’Imâm, la Paix soit sur lui, jalouxant ses degrés spirituels et ses gloires manifestes. Le jour où ‘Othmân fut tué par les assaillants égyptiens, la totalité des gens choisirent de leur plein gré le Commandeur des croyants en tant que calife et tenant de l’autorité, hormis quelques individus se comptant sur les doigts de la main et qui s’abstinrent de lui faire allégeance, et dont faisait partie Sa‘d al-Waqqâs. Lorsque ‘Ammâr l’invita à prêter allégeance à Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, il lui tint un discours désagréable. ‘Ammâr rapporta cet incident à l’Imâm, la Paix soit sur lui. L’Imâm dit: «Sa jalousie l’empêche de me prêter allégeance et de collaborer avec moi.»

La manifestation de l’opposition de Sa‘d à l’Imâm, la Paix soit sur lui, était telle que le jour où le second calife ordonna la tenue d’une assemblée califale, désignant lui-même les six composants de l’assemblée, dont Sa‘d al-Waqqâs, ‘Abdarrahmân ibn ‘Awf, le cousin de Sa‘d et époux de la sœur de ‘Othmân, les gens qui se trouvaient dehors dirent que la raison pour laquelle ‘Omar avait convoqué une telle assemblée consistait à éloigner Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, du califat. Et c’est justement ce qui arriva.

Lorsque Sa‘d, en dépit de sa propre hostilité envers l’Imâm, la Paix soit sur lui, vit Mo‘âwiya insulter ‘Alî, la Paix soit sur lui, il se tourna vers Mo‘âwiya et lui dit:

1- Al-Mostadrak Al-Hakîm, Vol.2, p.368; Al-Târîkh al-Khamis, Vol.2, p.95.

«Tu m’as fais asseoir sur ton divan et tu insultes ‘Alî en ma présence? J’en jure par Dieu, si j’avais eu l’une de ces trois grandes qualités que ‘Alî possédait, cela aurait été mieux pour moi que de posséder tout ce que le soleil éclaire:

1. Le jour où le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, l’a instauré en tant que son successeur, pour se rendre ensuite à la bataille de Tabûk, il dit à ‘Alî: «Ta position vis-à-vis de moi est comme celle de Hârûn vis-à-vis de Mûsâ, hormis le fait qu’il n’y a plus de prophète après moi.»

2. Le jour où il fut institué que le Prophète souscrive à la *Mobahala* avec les chefs de Najrân, il prit les mains de ‘Alî, de Fâtima, de Hasan et de Hosayn et dit: «Ô Seigneur! Ceux-là sont les Gens de ma demeure.»

3. Le jour où les musulmans ont conquis des parties importantes des citadelles juives de Khaybar, la citadelle de Qamûs cependant, qui constituait la plus grande d’entre elles et le quartier général de leurs valeureux, était assiégée depuis huit jours par l’armée de l’Islam, sans que les combattants musulmans aient la force de la prendre. Un violent mal de tête avait empêché l’Envoyé de Dieu d’être présent personnellement sur le champ de bataille et de prendre en charge le commandement de l’armée. Chaque jour, il remettait l’étendard à l’un des chefs de l’armée de l’Islam et tous revenaient sans avoir conclu. Un jour, il remit l’étendard à Abû Bakr, et le jour suivant il le confia à ‘Omar, or les deux revinrent en présence du Prophète sans avoir réalisé quoi que ce soit.

Continuer ainsi était coûteux et difficile pour l’Envoyé de Dieu. C’est pourquoi il dit:

«Demain, je mettrai l’étendard entre les mains de celui qui jamais ne fuit la bataille ni ne tourne le dos à l’ennemi. Il est celui qu’aime Dieu et Son Envoyé, et Dieu va conquérir cette citadelle par lui.»

Lorsque l’on rapporta cette parole du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, à Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, il se tourna vers le Seuil divin et dit:

"اللَّهُمَّ لَا مُعْطِيَ لِي مَا مَنَعْتَ وَلَا مَانِعَ لِي مَا أُعْطَيْتَ."

«Ô Seigneur! On ne peut rendre ce que Tu octroies et personne ne peut donner ce que Tu n'octroies pas.»

[Sa'd continue:] Lorsque le soleil se leva, les compagnons de l'Envoyé de Dieu entourèrent sa tente afin de voir lequel d'entre eux serait gratifié de cet honneur. Lorsque le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, sortit de sa tente, les têtes se tournèrent vers lui. Je me tenais face au Prophète. Peut-être que cet honneur me revenait. Les chefs, plus que tous autres désiraient que cet honneur soit leur lot. Soudain, le Prophète dit: «Où est 'Alî?» On lui répondit qu'il était en proie à une douleur à l'œil et qu'il se reposait. Salama ibn Akwa' se rendit à la tente de 'Alî sur l'ordre du Prophète. Il le prit par la main et l'amena au Prophète. Le Prophète fit une invocation pour lui, et son invocation fut acceptée. Là, le Prophète revêtit 'Alî de sa propre cote de maille, le ceignit de Zûlfiqâr, lui remit l'étendard et lui rappela d'inviter les ennemis à l'Islam avant la bataille, et en cas de refus de leur part, de leur dire qu'ils peuvent vivre librement sous la bannière de l'Islam, en s'acquittant de la capitation et en se désarmant, tout en restant sur leur propre religion, et que s'ils n'acceptaient rien de tout cela, il les combatte. Il dit aussi: «Sache qu'à chaque fois que Dieu guide quelqu'un par ton entremise, cela vaut mieux pour toi que de posséder des chameaux au poil roux que tu utiliserais dans la voie de Dieu.»¹

Sa'd al-Waqqâs, après avoir rapporté cet événement de manière succincte (tandis que nous l'avons fait de manière détaillée), quitta l'assemblée de Mo'âwiya en guise de protestation.

Cette fois également, les musulmans obtinrent une victoire fulgurante grâce au dévouement du Commandeur des croyants et nommèrent à cette occasion l'Imâm, la Paix soit sur lui: le héros de Khaybar. Lorsque, suivi d'un groupe de combattants marchant derrière lui, il arriva à proximité de la forteresse, il planta l'étendard de l'Islam dans le sol. Là, tous les valeureux de la forteresse en sortirent. Hârith, le frère de Marhab, poussa le cri des femmes en direction de Son

1- *Sahîh Bokhârî*, Vol.5, p.22-23; *Sahîh Moslim*, Vol.7, p.120; *Târîkh al-Khamis*, Vol.2, p.95; *Qâmûs Al-Rijâl*, Vol.4, p.314, le rapportant du *Morûj Al-Dhahab*.

Excellence ‘Alî. Son cri était tel que les combattants qui se trouvaient derrière Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, eurent un mouvement de recul, tandis que Hârith attaqua Son Excellence ‘Alî tel un lion furieux, mais en un instant, son corps sans vie fut étendu sur le sol.

La mort de son frère affecta durement Marhab et afin de se venger, il vint à Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, tandis qu’il était entièrement recouvert d’une armure, que son corps était couvert d’une cotte de maille et qu’il avait sur sa tête une coiffe de pierre elle-même recouverte de son casque. Les deux champions commencèrent à se battre au sang. Les coups de l’épée et de la lance des deux champions musulman et juif firent une vive impression au cœur de ceux qui regardaient. Soudain, l’épée tranchante du champion de l’Islam déborda Marhab et il tomba dans la poussière. Les valeureux juifs qui se tenaient derrière Marhab prirent la fuite et les ceux qui eurent pour dessein de résister et de se battre au corps à corps avec Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, furent tous humiliés et périrent.

Vint le moment où l’Imâm, la Paix soit sur lui, entra dans la forteresse. Un portail empêchait l’entrée de l’Imâm et de ses combattants, or l’Imâm, la Paix soit sur lui, usant de la force divine, arracha le portail de Khaybar et ouvrit la voie à ses compagnons. Ainsi, il détruisit le dernier bastion de la corruption, le dernier foyer dangereux et soulagea les musulmans de la malfaisance de ces éléments impurs et dangereux qui avaient (et ont) continuellement dans le cœur de l’inimitié envers l’Islam et envers les musulmans.¹

Maintenant que nous avons discoursu au sujet de l’une des trois vertus que Sa’d al-Waqqâs a rappelées, il est propice de discourir, succinctement, au sujet des deux autres vertus.

1- Les rapporteurs de hadiths et les historiens ont largement décrit les particularités de la prise de Khaybar et la façon dont l’Imâm, la Paix soit sur lui, a pénétré dans la forteresse, comme ils ont rapporté d’autres hadiths à propos de cette partie de l’histoire de l’Islam. Ceux qui le désirent peuvent se référer aux biographies du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

L'une des gloires de l'Imâm, la Paix soit sur lui, est qu'au cours de l'ensemble des batailles, il fut attaché à la personne du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et fut son porte-étendard, hormis lors de la bataille de Tabûk, lors de laquelle il demeura à Madina sur l'ordre du Prophète. Car le Prophète savait bien que les hypocrites avaient pris la décision de se révolter une fois qu'il serait sorti de la ville. C'est pourquoi il dit à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui: «Tu es le gardien des Gens de la demeure, de ma Famille et du groupe des émigrants, et personne en dehors de moi et de toi n'en a la capacité.»

Le séjour du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, déjoua le plan des hypocrites. C'est pourquoi ils conçurent un autre plan afin que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, quitte lui aussi Madina. Pour ce faire, ils répandirent la nouvelle disant que la relation entre le Prophète et Son Excellence 'Alî était brouillée et que Son Excellence avait été exempté du Jihad pour cause de divergence et surcroît d'énervement.

Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ne s'était guère éloigné de Madina lorsque la nouvelle fut répandue dans la ville. L'Imâm, la Paix soit sur lui, afin de répondre à leur calomnie rejoignit le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et lui rapporta ce fait. Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, répétant sa phrase historique – que Sa'd al-Waqqâs aurait voulu voir prononcer à son propre propos –, le consola. Il dit:

"أَمَا تَرْضَى أَنْ تَكُونَ مِنِّي بِمَنْزِلَةِ هَارُونَ مِنْ مُوسَى
إِلَّا أَنَّهُ لَا نَبِيَّ بَعْدِي."¹

«N'est point satisfait d'être pour moi ce que Hârûn était pour Mûsâ? Sauf qu'après moi point de prophète.»

Ce hadith, nommé par les savants «hadith al-Manzala», a établi pour Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, toutes les dignités dont Hârûn disposait, hormis la prophétie, dont la porte a été fermée pour toujours.

1- *Sira Ibn Hichâm*, Vol.2, p.520; *Al-Bihâr*, Vol.21, p.207. Défunt Charaf od-Dîn a réuni les sources de ce hadith dans son livre *Al-Morâjî'ât*.

Ce hadith compte au nombre des hadiths islamiques fréquents rapportés par les savants et les biographes dans leurs livres.

La troisième vertu rappelée par Sa'd al-Waqqâs consistait en l'événement de la *Mobahala* du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avec les chrétiens de Najrân. Après avoir débattu avec le Prophète au sujet des vaines croyances du christianisme, ils n'ont pas accepté l'Islam, mais ont proclamé leur disposition à la malédiction réciproque.

Le moment de la *Mobahala* arriva. Le Prophète, parmi ses proches, ne choisit que quatre individus afin qu'ils participent à cet événement historique. Ces quatre individus étaient Son Excellence 'Alî, sa fille Fâtima, Hasan et Hosayn, la Paix soit sur eux, car il ne se trouvait personne parmi les musulmans qui ait l'âme plus pure et la foi plus solide que ces quatre là.

Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, parcourut d'une façon particulière la distance le séparant du lieu dans lequel il était question d'accomplir le rite de la *Mobahala*. Tandis qu'il portait Son Excellence Hosayn, la Paix soit sur lui, dans ses bras, et tenait la main de Hasan, la Paix soit sur lui, dans la sienne, et que Fâtima, la Paix soit sur elle, et Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, marchaient derrière lui, il se rendit vers le lieu de la *Mobahala*. Avant d'entrer dans l'enceinte, il dit à ses compagnons: «Chaque fois que je fais une invocation, vous m'accompagnez en disant: «Âmîn».

Les visages lumineux du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et des quatre autres dont trois étaient des branches de l'arbre de sa sainte existence causèrent une telle agitation chez les chrétiens de Najrân que leur patriarche dit: «Je vois des visages qui, s'ils se tournent vers le Seuil divin afin de lancer la malédiction, transformeront cette plaine en un enfer brûlant, tandis que l'étendue du châtiment s'étendra jusqu'à la terre de Najrân.» C'est pourquoi ils renoncèrent à la *Mobahala* et se dirent prêt à payer la capitation.

'Âïcha dit:

Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, le jour de la *Mobahala*, fit entrer quatre compagnons sous son manteau noir et récita ce verset:

﴿إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ
وَيُطَهِّرَكُم تَطْهِيرًا﴾¹

«Ô vous, les Gens de la Maison! Dieu veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement.»

Zamakhcharî dit:

«L'histoire de la *Mobahala* et le contenu de ce verset constituent la plus grande attestation des vertus des compagnons du manteau et une chaîne de transmission vivante confirmant la légitimité de la religion islamique.»²

1- Sourate «Al-Ahzâb». 33: 33.

2- *Kachchâf*, Vol.1, pp.282-283; *Tafsîr Imâm Al-Râzî*, Vol.2, pp.471-472.

Quinzième desseïn

De l'acétisme et son contraite le désir

Il est reparti en six chapitres

Chapitre un

Signification de Ascétisme et désir

La renommée concernant la justice et la grande restriction de l'Imâm, la Paix soit sur lui, lors de la mise en œuvre des principes et des lois ne se limite pas à la période de son gouvernement. Bien que lorsque la plupart des auteurs et des orateurs s'expriment à propos de la justice et de l'austérité de l'Imâm, ils s'appuient le plus souvent sur les hadiths concernant l'époque de son pouvoir, car elle fut particulièrement propice au fait que ses hautes qualités humaines se fassent jour, la justice de l'Imâm, la Paix soit sur lui, son austérité et sa complète restriction lors de la mise en œuvre des principes, étaient, depuis l'époque de la révélation, sur toutes les lèvres. C'est pourquoi ceux qui ne supportaient pas la justice de l'Imâm se plaignaient à tout propos de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, auprès du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Cependant, ils se retrouvaient continuellement face à une réaction négative du Prophète et au fait que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, soit entier lorsqu'il s'agissait de mettre les lois en application. Dans la partie de la biographie de l'Imâm, la Paix soit sur lui, regardant la période de la prophétie, plusieurs hadiths établissent cette question. Nous en rapportons deux ici à titre d'exemple:

1- Dans la dixième année de l'hégire, lorsque le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, eut l'intention de faire le Pèlerinage à la Maison de Dieu, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, partit pour le Yémen avec un groupe de musulmans. Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, avait pour mission, à son retour du Yémen, de ramener les tissus que les chrétiens de Najrân avaient promis lors du jour de la *Mobahala* et de les apporter à l'Envoyé de Dieu. Après avoir honoré sa responsabilité, il apprit que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, s'était mis en route pour la Maison de Dieu. Pour cette raison, il modifia sa route, allant vers Makka. Il se pressait sur la route de Makka afin de rejoindre le Prophète au plus vite. Pour cela, il

confia les tissus à l'un de ses officiers et prit de la distance sur ses guerriers afin de rejoindre le Prophète aux abords de Makka. Le Prophète, le voyant arriver, en fut très heureux, et comme il le vit portant le vêtement d'*Ihrâm*, il lui demanda de quelle manière il avait formulé son intention. Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dit: «Lorsque j'ai revêtu le vêtement d'*Ihrâm*, j'ai dit: «Ô Seigneur mon Dieu! Je revêts le vêtement d'*Ihrâm* avec cette même intention avec laquelle le Prophète l'a revêtu.»

Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, fit son rapport au Prophète au sujet de son voyage au Yémen, à Najrân, et des tissus qu'il en avait ramenés. Sur son ordre, il retourna en direction de ses soldats afin de revenir à Makka en leur compagnie. Lorsque l'Imâm, la Paix soit sur lui, rejoignit ses soldats, il vit que l'officier qui le remplaçait avait disséminé tous les tissus parmi les soldats qui les avaient revêtus en guise de vêtement d'*Ihrâm*. Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, fut très fâché par cet acte insensé de son officier et lui dit: «Pourquoi as-tu partagé les tissus entre les soldats avant que nous les remettions à l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens?» Il dit: «Tes soldats ont insisté afin que je partage les tissus entre eux au titre de prêt, pour me les rendre tous après l'accomplissement du rite du Pèlerinage.» Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, n'accepta pas son excuse et dit: «Tu n'étais pas en mesure de faire ce choix.» Puis il ordonna de rassembler tous les tissus partagés afin de les remettre au Noble Prophète à Makka.¹

Ceux qui souffraient continuellement de la justice, de l'ordre et de la discipline, désirant que les choses s'écoulaient constamment en fonction de leurs désirs, allèrent trouver le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et se plaignirent de la discipline et de l'austérité de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Or ils avaient négligé ce point disant qu'une telle transgression, une telle inflexion incongrue ne pouvait qu'aboutir à une suite de grandes violations des lois.

Du point de vue du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, un individu coupable (en particulier lorsqu'il minimise sa faute) est

1- *Al-Bihâr*, Vol.21, p.385.

comme ce cavalier qui monte un cheval indocile alors qu'il en a coupé les rênes; il est évident que la monture révoltée renversera son cavalier au creux du vallon ou sur les rochers.¹

Ce que désigne l'Imâm par cette métaphore est que tout péché, le plus petit soit-il, s'il est considéré comme étant un rien, sera suivi par d'autres péchés, et ils ne lâcheront pas l'être humain tant qu'ils ne l'auront pas noyé dans le péché et plongé dans le Feu. C'est pour cette raison qu'il faut, dès le premier jour, faire de l'abstinence sa ligne de conduite et éviter toute forme de violation des principes et des lois islamiques.

Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui était parfaitement connaissant des actes de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et de sa justice, fit venir l'un de ses compagnons et lui dit: «Va au sein de ce groupe de plaignants et transmet-leur ce message:

«Cessez de dire du mal de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, car il est très précis et rigoureux lors de l'accomplissement de l'ordre de Dieu, tandis que l'obséquiosité n'a jamais eu de place dans sa vie.»

2- Khâlîd ibn al-Walîd faisait partie des puissants chefs de Qoraych. Lors de la septième année de l'hégire, il émigra de Makka à Madina et rejoignit les musulmans. Or avant de rejoindre la religion monothéiste, il participa à plusieurs reprises aux batailles qui étaient provoquées par Qoraych afin d'abattre le pouvoir du jeune Islam. Ce fut lui également qui lors de la bataille d'Ohod attaqua les musulmans de nuit, par surprise, leur arrivant dessus par derrière et chargeant les combattants de l'Islam. Cet homme, après avoir embrassé l'Islam, n'oublia pas son inimitié envers Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, jaloux de la force de ses bras et son courage sans pareil. Après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il prit, sur l'ordre du

"أَلَا وَإِنَّ الْخَطَايَا خَيْرٌ شَمْسٍ حَمِلَ عَلَيْهَا أَهْلُهَا وَخَلِعَتْ لُجْمُهَا 1-
فتتخمت بهم في النار". *Al-Nahj ol-Balâgha, khotba n°16.*

calife de l'époque, la décision d'assassiner Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, or quelque chose l'en empêcha.¹

Ahmad ibn Hanbal écrit dans son *Mosnad*:

«Le Noble Prophète envoya Son Excellence 'Alî au Yémen à la tête d'un groupe dont faisait partie Khâlid ibn al-Walîd. L'armée de l'Islam combattit au Yémen la tribu des Banî Zayd, les vainquit et en obtint un butin. La méthode de l'Imâm, la Paix soit sur lui, lors du partage du butin, n'eut pas la satisfaction de Khâlid ibn al-Walîd. Afin d'instaurer un malentendu entre le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, il écrivit une lettre à l'Envoyé de Dieu et la confia à Borayda afin qu'elle soit remise au Prophète le plus rapidement possible.

Borayda dit: «Je me suis rapidement rendu à Madina et remis la lettre au Prophète. Il remit la lettre à l'un de ses compagnons afin qu'il la lui lise. Lorsque la lecture de la lettre fut achevée, je vis soudain apparaître les traces de la colère sur le visage du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.»

Borayda dit: «J'eus particulièrement honte d'avoir apporté une telle lettre et pour me disculper j'ai dit que j'avais agi ainsi sur l'ordre de Khâlid et que je n'avais pas d'autre choix que d'obéir à l'ordre de mon supérieur.»

Il dit encore: «Lorsque j'eus fini de parler, un silence plana sur l'assemblée. Soudain, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, brisa le silence et dit:

«Vous dites du mal de 'Alî, or فَإِنَّهُ مِنِّي وَأَنَا مِنْهُ وَهُوَ / وَلِيَّكُمْ بَعْدِي / Il est de moi et je suis de lui, il est votre gouverneur après moi.»

Borayda dit: «Je me suis mis à regretter cruellement mon acte et j'ai demandé à l'Envoyé de Dieu de faire une demande de pardon pour

1- Le récit de cette réalité a été fait dans la quatrième partie de la vie du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, regardant la partie de sa biographie faisant suite à la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

moi. Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dit: «Tant que ‘Alî ne sera pas là et n’aura pas donné son accord pour cela, jamais je ne solliciterai le pardon pour toi.» Soudain, Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, arriva et je lui demandai de prier le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de demander pardon pour moi.¹

Cet événement causa le fait que Borayda cessa d’être l’ami de Khâlid pour étendre la main de l’attachement et de la sincérité en direction de Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui; à tel point qu’après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il ne fit pas allégeance à Abû Bakr et fit partie des douze individus qui invoquèrent une motion de censure à son propos et ne reconnurent pas sa légitimité.²

1- Osd al-Ghâba, Vol.1, p.176; Al-Darajât Al-Rafî‘a, p.401.

2- *Al-Rijâl Al-Mâmqânî*, Vol.1, p.199, le rapportant de *Al-Ihtijâj*.

Seizième dessein

Amitié et inimitié

Il comporte quatre chapitres

Chapitre un

Signification d'Amitié et inimitié

Il s'agit de la souplesse et de la douceur, un ami est celui qui sait se montrer souple et attentionné vis-à-vis de son ami. Le Noble Prophète, au cours de sa prophétie de vingt-trois ans, rappelait parfois aux gens sous forme d'allusion et d'insinuation, et à plusieurs reprises, de façon précise, le mérite et la capacité de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, vis-à-vis de la direction de la communauté. Il conseillait ceux dont il voyait qu'ils allaient se quereller avec Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, après sa mort et s'opposer à lui, il leur faisait des recommandations et à l'occasion les effrayait au moyen du châtement divin.

Il fut étonnant de voir qu'au moment où le chef de la tribu des Banî 'Âmir dit au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qu'il était prêt à défendre chèrement sa religion mais que cela était conditionné au fait qu'il lui abandonne le pouvoir après lui, le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, lui répondit:

"الْأَمْرُ إِلَى اللَّهِ يَضَعُهُ حَيْثُ سَاءَ." "

«Cette question revient à Dieu et celui qu'Il choisira pour ce faire sera mon successeur.»

Lorsque Hâkim al-Yamâma proposa la même chose que le chef de la tribu des Banî 'Âmir, le prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fut de nouveau très en colère et se frappa la poitrine.²

De ce fait, le Noble Prophète, en de nombreuses occasions et selon diverses formulations, présenta Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur

1- Al-Târîkh Al-Tabarî, Vol.8, p.84; Al-Târîkh Ibn Athîr, Vol.2, p.65.

2- Al-Tabaqât Ibn Sa'd, Vol.1, p.262.

lui, en tant que son successeur et par ce moyen avertissait la communauté du fait que Dieu avait choisi Son Excellence 'Alî pour la *waciyat* et le califat et que lui-même n'y pouvait rien. Nous rappelons ici quelques cas à titre d'exemples:

1- Au début de la mission, lorsque l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, reçut de Dieu la responsabilité d'appeler ses proches à l'Islam, il déclara au cours de l'assemblée que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, était le *wacî*, le vizir et le calife après lui.

2- Lorsque le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, se mit en route pour Tabûk, il affirma que la position de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, vis-à-vis de lui était semblable à celle de Hârûn vis-à-vis de Mûsâ, la Paix soit sur lui, et précisa que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, possédait toutes les dignités dont disposait Hârûn.

3- Il dit à Borayda et à d'autres hauts personnages de l'Islam: «'Alî, la Paix soit sur lui, est le plus convenable des gouverneurs pour les gens après moi.»

4- Au lieu nommé Ghadîr et au sein d'une foule de quatre-vingt mille personne (voire plus), il prit la main de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et le fit connaître aux gens, éclairant ainsi ce qu'était le devoir des gens à ce sujet.

En plus des énoncés cités, le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, confiait parfois certaines actions politiques à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et par ce biais préparait l'opinion de la communauté islamique à accepter le gouvernorat de Son Excellence 'Alî. A titre d'exemple, nous analysons le fait suivant:

Cela faisait plus de vingt ans que le raisonnement de l'Islam à propos du polythéisme avait été répandu dans le Hijâz et au sein des tribus polythéistes arabes. La plupart de ceux qui étaient proches, du fait de leur accord avec l'opinion islamique, disposaient d'une connaissance au sujet des idoles et des idolâtres et savaient que l'adoration des idoles n'était pas autre chose qu'une vaine imitation des ancêtres. Leurs vains objets d'adoration étaient tellement misérables et vils que non seulement ils étaient incapables de faire quoi que ce soit pour les autres, mais de surcroît, ils ne pouvaient se protéger d'un quelconque

dommage, ni obtenir le moindre profit. De tels objets d'adoration, impuissants, n'étaient pas dignes d'être glorifiés.

Ceux qui, avec une conscience éveillée et un cœur éclairé, ont prêté attention aux discours du Noble Envoyé ont fait apparaître une profonde transformation au sein de leur vie, quittant l'idolâtrie pour se rassembler autour du monothéisme. Particulièrement lorsque le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, à conquis Makka, les orateurs religieux ayant alors la possibilité de procéder à l'explication et à la propagande de l'Islam, un nombre remarquable de gens se mit à détruire les idoles, tandis que l'appel au monothéisme se mis à retentir dans toujours plus de lieux au sein du Hijâz. Cependant, les tenants d'un groupe fanatique et ignorant pour lesquels l'abandon d'anciennes habitudes était difficile, bien qu'ils étaient continuellement en conflit avec leur conscience, n'ont pas abandonné leurs viles coutumes, continuant de s'attacher aux superstitions et aux illusions.

Le temps était venu pour le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de détruire par la force armée toute forme apparente d'idolâtrie et d'action inhumaine, et au moyen de la force, d'extirper l'idolâtrie qui constituait (et constitue) la source principale des perversions morales et sociales ainsi qu'une forme de violation du sanctuaire de l'humanité. Il était temps de déclarer l'aversion de Dieu et de Son Prophète envers cela, à Minâ, au jour de la cérémonie du sacrifice et au sein de cette grande assemblée venue se rassembler là depuis l'ensemble des quatre coins du Hijâz, et que le Prophète lui-même ou quelqu'un d'autre récite au sein de cette grande assemblée la première partie de la sourate «Al-Barâ'a», qui indique la répugnance de Dieu et de Son Prophète pour les polythéistes, qu'il annonce d'une voix forte aux idolâtres du Hijâz qu'il faut mettre leur situation au clair d'ici à quatre mois et qu'au cas où ils rejoindraient la religion monothéiste, ils prendraient place parmi la classe des musulmans, et profiteraient comme les autres des avantages matériels et spirituels de l'Islam, tandis que s'ils comptaient rester sur leur obstination, leur entêtement, ils devraient d'ici à quatre mois se préparer à la bataille, mais qu'ils sachent que là où ils seront pris, ils seront tués.

Lorsque les versets de la sourate «Al-Barâ'a» descendirent, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'avait pas pris la décision de participer au rite du Pèlerinage. Car l'année précédente, qui était l'année de la prise de Makka, il avait participé au rite du Pèlerinage et avait décidé qu'il ne participerait au rite que lors du «Pèlerinage de l'adieu». C'est pourquoi il était contraint de désigner quelqu'un afin de délivrer les messages divins. Il fit mander Abû Bakr en premier et lui apprit le début de la sourate «Al-Barâ'a», puis l'envoya à Makka accompagné de quarante compagnons, afin d'y lire ces versets le jour de la fête du sacrifice.

Abû Bakr prit la route de Makka lorsque soudain, la révélation divine descendit et ordonna au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, que ces messages devaient être portés par le Prophète lui-même, ou par quelqu'un qui est de lui, sachant que personne en dehors de ces deux n'avait la légitimité requise pour cet acte.¹

Maintenant, il faut voir qui est celui qui du point de vue de la révélation fait partie des Gens de la demeure du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et se trouve revêtu de cet habit?

Il ne se passa pas de temps avant que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ne fasse venir Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et lui ordonne de prendre la route de Makka, de trouver Abû Bakr, de lui prendre les versets et de lui dire que la révélation divine avait confié au Prophète la responsabilité de lire lui-même ces versets aux gens, lui ou un membre de sa Demeure, ce qui faisait que cette mission lui était déferée.

Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, avec Jâbir et un groupe de compagnons de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, montant la chamelle particulière du Prophète, prit le chemin de Makka et transmit cette parole du Prophète à Abû Bakr. Ce dernier remit les versets à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui.

1- " لا يُؤَدِّيها عَنْكَ إِلَّا أَنْتَ أَوْ رَجُلٌ مِنْكَ. " Et dans certains hadiths, cela a été donné ainsi: " أَوْ رَجُلٌ مِنْ أَهْلِ بَيْتِكَ. ". *Sira Ibn Hichâm*, Vol.3, p.545, et autres.

Le Commandeur des croyants entra à Makka et le dixième jour du mois de Dhî al-Hajja, du haut de la dernière *Jamara*, récita les treize versets de la sourate «Al-Barâ'a» et fit parvenir les quatre résolutions du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, aux oreilles de tous les participants. L'ensemble des polythéistes comprirent qu'ils n'avaient que quatre mois de répit avant d'éclaircir leur situation vis-à-vis du pouvoir islamique. Les versets du Coran et les résolutions du Prophète eurent un effet spectaculaire sur la pensée des polythéistes et les quatre mois ne s'étaient pas écoulés qu'ils se tournaient, par petits nombres, vers la religion monothéiste. La dixième année de l'hégire n'était pas achevée que le polythéisme avait été extirpé du Hijâz.

Lorsqu'Abû Bakr fut informé de sa révocation, il retourna à Madina, non sans un certain malaise. Il se plaignit et dit à l'Envoyé de Dieu: «Tu m'as considéré comme digne et compétent pour cette mission (la communication des versets divins et la lecture de la résolution), or tu m'en as aussitôt écarté. As-tu à ce propos reçu un ordre de Dieu?»

Le Prophète lui dit sur un ton obligeant: «Le Messager divin est descendu et a dit qu'en dehors de moi ou de quelqu'un qui soit de moi, personne n'a la compétence permettant d'accomplir cette mission.»¹

Certains des auteurs fanatiques ayant une incapacité particulière à admettre les qualités de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ont justifié de telle manière la révocation d'Abû Bakr et la nomination de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, à la dignité en question: Abû Bakr était caractérisé par la compassion tandis que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, l'était par la force et le courage, or la communication des versets divins et la lecture de la résolution requéraient un courage intérieur et une force psychologique qui étaient plutôt l'apanage de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui.

Cette justification n'est autre que l'expression d'un fanatisme inopportun. Car comme on l'a vu, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a expliqué d'une autre façon la raison de cette destitution et

1- *Al-Rûh al-Ma'ânî*, Vol.10, commentaire de la sourate Al-Tawba, p.45.

de cette nomination, ayant dit que concernant cette mission, personne en dehors de lui ou de quelqu'un qui soit de lui n'en avait l'aptitude.

Ibn Kathîr, dans son commentaire, a analysé l'événement d'une autre façon. Il dit: «La façon de faire des arabes était de telle sorte que si un individu voulait briser un engagement, il devait le rompre lui-même, ou quelqu'un parmi ses proches. Dans le cas contraire, l'engagement restait de mise. C'est pour cette raison que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, fut choisi pour cette mission.»

La vacuité de cette explication est criante. Car le dessein essentiel du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, lors de l'envoi de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, pour communiquer les versets et la résolution annulant les engagements pris n'était pas d'envoyer l'un de ses proches, au contraire, car le quatrième verset de la sourate Al-Tawba (9) dit de respecter l'engagement de quelqu'un qui en a scrupuleusement accompli les prescriptions, et ce jusqu'à ce que l'engagement expire.¹ Par conséquent, si la rupture d'un engagement incombait à ceux qui le rompaient, cela comportait un aspect absolument secondaire. Le but principal était d'annoncer que l'idolâtrie était illégale et constituait un péché impardonnable.

Si nous voulons trancher objectivement en ce qui concerne cet événement historique, nous devons dire que le Prophète de l'Islam, Dieu le bénisse lui et les siens, avait l'intention, sur l'ordre de Dieu, de céder la main à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, en ce qui touchait aux affaires politiques et aux questions relatives au gouvernement islamique, afin que les musulmans en soient informés et s'habituent au fait qu'après le coucher de l'astre de la prophétie, ils devraient se référer à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, pour les questions de politique et pouvoir, sachant qu'après le Noble

"إِلَّا الَّذِينَ غَاوْتُمْ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ثُمَّ لَمْ يَنْقُصُوكُمْ شَيْئًا وَلَمْ يُظَاهِرُوا عَلَيْكُمْ أَحَدًا فَأَتَيْتُمُوهُمْ إِلَيْهِمْ عَهْدُهُمْ إِلَىٰ مُدَّتِهِمْ إِنَّ اللَّهَ يُبْطِئُ عَنِ النَّاسِ"؛ يُجِبُّ الْمُتَّقِينَ. «A l'exception des polythéistes avec lesquels vous avez conclu un pacte; de ceux qui ne vous ont pas ensuite causé de tort et qui n'ont aidé personne à lutter contre vous. Respectez pleinement le pacte conclu avec eux, jusqu'au terme convenu. Dieu aime ceux qui Le craignent.»

Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il ne se trouvait personne de plus convenable que Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui. C’est pourquoi ils virent ouvertement que le seul à être désigné par Dieu à la dignité du pouvoir, afin de rétablir la sécurité vis-à-vis des mécréants de Makka, fut Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui.

Dix-septième dessein

Le mouvement islamique mondial s'amorça, avec l'opposition et les embûches de Qoraych, et même, de l'ensemble des idolâtres de la péninsule arabique. Ils eurent recours à diverses intrigues afin d'éteindre ce flambeau céleste, or les résultats qu'ils obtinrent furent bien en deçà de leurs efforts. Leur dernier espoir était que le pilier de ce mouvement s'écroule avec la mort du Maître de la révélation et que d'une certaine manière, cela invite une partie de ceux qui vivaient auprès du Prophète à incliner vers l'extinction du mouvement.¹

Le Noble Coran, qui dans un grand nombre de ses versets a rapporté leurs intrigues et leurs conseils nocturnes, expose au cours du verset suivant ce que pensaient les idolâtres au sujet de la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens:

﴿أَمْ يَقُولُونَ شَاعِرٌ نَتَرَبَّصُّ بِهِ رَيْبَ الْمَنُونِ
﴿ قُلْ تَرَبَّصُوا فَإِنِّي مَعَكُمْ مِنَ الْمُتَرَبِّصِينَ
﴿ أَمْ تَأْمُرُهُمْ أَخْلَامُهُمْ بِهَذَا أَمْ هُمْ قَوْمٌ
طَاعُونَ﴾^٢

«Diront-ils: «C'est un poète! Nous attendons pour lui les vicissitudes du trépas»? ﴿ Dis: «Attendez! Je suis avec vous parmi ceux qui attendent!» ﴿ Leurs songes leur ordonnent-ils de parler ainsi, ou sont-ils des gens rebelles?»

A présent, peu nous importe de savoir de quelle façon les plans de l'ennemi ont tous échoués les uns après les autres et pourquoi l'ennemi ne put empêcher la pénétration de l'Islam. Notre recherche, pour le moment, tourne autour de cette question: de quelle manière a-t-on pu garantir la persistance du mouvement après le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de manière à ce que la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'entraîne pas sa stagnation, voire son

1- Tel Waraqa ibn Nawfal qui laissa l'idolâtrie après avoir étudié certains livres des chrétiens, et se rallia au christianisme.

2- Sourate «Al-Towr»; 52: 30 à 32.

retour en arrière? Ici, il existe deux voies, que nous discuterons toutes deux:

a) Il fallait que la maturité de réflexion et de sagesse de la communauté musulmane parvienne à un tel degré, après le trépas du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qu'elle puisse conduire le mouvement islamique nouvellement fondé de la même manière qu'à l'époque de la prophétie, le préserver de toute forme de déviation, et pousser la communauté et les générations à venir sur la voie droite.

La direction de tous les aspects de la communauté après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fit partie du nombre des clauses qui malheureusement échurent le plus souvent à des incapables. Le temps n'est pas venu pour nous de discuter à propos de ces clauses, mais nous disons de manière abrégée que la mutation de tous les aspects et un profond bouleversement du cœur de la nation ne peuvent être réalisés en un ou deux jours, ni en un an, ni en dix. La mise en place d'une mutation désirant faire apparaître son mouvement, dans son intégralité, comme une religion éternelle et solide ne peut parvenir à son but en un temps limité. La mise en place d'un profond changement et sa pénétration dans le cœur des gens, de manière à ce que ses partisans ne retournent pas en arrière après la disparition du fondateur du mouvement et ne retournent pas à leurs coutumes d'antan et aux usages de leurs pères dépendent d'un ou de plusieurs individus éminents qui, prenant en main les rênes des affaires du mouvement et, employant de sagaces précautions et une propagande attentionnée, préserveront la société de toute forme de propensions non désirées, jusqu'à fonder une génération nouvelle qui se sera saisie dès le premier jour des usages et de la morale islamiques et prendra la place de la génération précédente.

Parmi les mouvements célestes, l'Islam comportait d'autres caractéristiques et l'existence de tels individus éminents était indispensable regardant la fondation et la continuation du mouvement. Car la religion d'Islam apparut parmi des gens comptant au nombre de ceux qui étaient les plus arriérés du monde; du point de vue de l'organisation sociale, de la morale et d'autres aspects regardant la culture et la civilisation humaine, ils se trouvaient dans un état de privation excessive. Ils ne connaissaient rien d'autre, en

termes de tradition spirituelle, que la cérémonie du Pèlerinage qu'ils avaient hérité de leurs ancêtres. Les enseignements de Mûsâ, la Paix soit sur lui, et de 'Isâ, la Paix soit sur lui, n'avaient pas pénétré leurs personnes, la plupart des habitants du Hijâz n'en avaient aucune connaissance. Face à cela, les croyances et les coutumes de l'époque de l'ignorance s'étaient parfaitement infiltrées dans leurs cœurs et s'étaient profondément mêlées à leurs esprits.

Toute forme de mutation religieuse peut aisément prendre forme au sein de ce type de religion, mais la préservation et la continuation parmi les gens nécessite des efforts et une attention suivis, afin de les empêcher de dévier ou de revenir en arrière.

Les événements pitoyables et les scènes mouvementées des batailles d'Ohod et de Honayn, lorsque les partisans du mouvement, dans le feu de la bataille, se dispersèrent, laissant le Maître de la révélation seul sur le champ de bataille, attestent que les compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, du point de vue de la maturité de leur foi et de leur croyance, n'étaient pas parvenus à un niveau lui permettant de leur confier la gestion des affaires, ce qui aurait mis un terme à l'ultime plan des ennemis, qui guettaient la mort du Prophète.

Effectivement, le fait de confier le commandement à sa propre communauté ne pouvait rassurer le Maître de la prophétie, aussi, une autre solution s'avérait nécessaire, laquelle va être exposée ici:

b) Afin de fonder et de continuer le mouvement, la juste voie était qu'un individu éminent qui soit comme le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, du point de vue de la foi et de la croyance en les principes et dérivés du mouvement, soit désigné par Dieu à sa direction, afin que par le rayonnement d'une foi puissante, d'un savoir étendu et immunisé contre l'erreur et la faute, il assume la direction de la mutation et garantisse son fondement.

Là est le sujet dont l'école chiite plaide l'exactitude, le caractère de vérité. Les témoins historiques fournissent de nombreuses preuves du fait que le Noble Prophète, le dix-huitième jour du mois du Pèlerinage de la dixième année de l'hégire, au moment de revenir de son Pèlerinage d'adieu, résolut cette difficulté. Désignant de la part de

Dieu son curateur et son successeur, il garantit la permanence et la continuation de l'Islam.

Le califat, du point de vue des savants chiites constitue une fonction d'ordre divin qui est offerte par Dieu à l'individu le plus éminent, le plus savant de la communauté musulmane. La frontière évidente, la limite manifeste entre l'Imâm et le Prophète est que le Prophète fonde une loi, reçoit la révélation et possède un Livre, tandis que l'Imâm, même s'il ne possède aucune de ces choses, en plus des affaires du gouvernement, explique clairement cette partie de la religion que le Prophète n'est pas parvenu à exposer, du fait de l'absence d'occasions et/ou de la présence de conditions défavorables, transmettant à ses curateurs la charge de le faire.

Par conséquent, le calife, du point de vue chiite, est non seulement le gouverneur temporel, le dirigeant de l'Islam, l'exécuteur des lois, le gardien des droits et le garant des frontières du pays, mais il est également celui qui éclaircit les points équivoques, les questions religieuses difficiles et celui qui parfait cette partie des lois et des décrets qui pour une certaine raison, n'ont pas été exposée par le fondateur de la religion.

Or le califat, du point de vue des savants sunnites, constitue une fonction coutumière, usuelle, tandis que l'unique but de cette dignité consiste à protéger les dynasties temporelles et les affaires matérielles des musulmans. Le calife temporel, par la voie de la consultation des opinions communes, est désigné afin de gérer les affaires politiques, juridiques et économiques, tandis que les autres questions, le fait d'exposer cette partie des arrêtés qui ont été décrétés de manière résumée à l'époque de Son Excellence le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et qu'il n'a pas eu l'occasion de détailler davantage, reviennent aux religieux, aux savants musulmans qui résolvent ce genre de difficultés au moyen de l'effort d'interprétation (Ijtihad).

Par conséquent, la divergence d'opinion regardant la vérité du califat a fait apparaître deux ailes différentes parmi les musulmans, qui se divisèrent en deux groupes, et ce jusqu'à aujourd'hui.

D'après le premier point de vue, l'Imâm est associé et égal au Prophète relativement à une partie des choses et les conditions qui

sont nécessaires à la prophétie le sont également pour l'Imâmat. Nous rappelons ici ce que sont ces conditions:

1- Le Prophète doit être infaillible, c'est-à-dire qu'à toutes les époques de sa vie, il ne doit pas avoir été sous l'emprise du péché. Lors de l'exposé des décrets et des vérités de la religion, des réponses aux questions religieuses des gens, il ne doit pas avoir été en butte à l'erreur. L'Imâm doit également être ainsi. Les arguments sont les mêmes dans les deux cas.

2- Le Prophète doit être l'individu le plus savant vis-à-vis de la loi. Aucun point relatif à la religion ne doit lui échapper. L'Imâm également, là où il est celui qui parfait et explique clairement cette partie de la loi qui n'a pas été exposée à l'époque du Prophète, doit être l'individu le plus savant vis-à-vis des décrets et des questions religieuses.

3- La prophétie est une dignité à laquelle on est nommé, et non élu. C'est Dieu qui doit introduire le Prophète, c'est par Lui qu'il est désigné pour la dignité de la prophétie. Car Lui seul discerne l'infaillible du faillible, Lui seul connaît celui qui à la lumière des grâces invisibles a atteint un degré le rendant savant des moindres détails de la religion.

De même que le Prophète est honoré par ces trois conditions, son Imâm et successeur en est également honoré.

Or selon le second point de vue, aucunes des conditions de la prophétie sont nécessaires à l'Imâmat. La chasteté n'est pas nécessaire, ni la justice, ni le savoir, ni la maîtrise de la loi, ni le fait d'être nommé, ni le fait d'être en contact avec l'occulte; et même, il suffit qu'à la lumière de sa propre intelligence et par la consultation des autres musulmans, l'on préserve la gloire et la dynastie de l'Islam, que l'on établisse la sécurité par la mise en œuvre de lois pénales et que par l'invitation au jihad l'on élargisse la terre d'Islam.

Maintenant, nous allons régler cette question (la dignité de l'Imâmat est-elle due à une nomination ou à une élection, et était-il nécessaire que le Prophète désigne personnellement son successeur, ou qu'il laisse cela à la charge de la communauté?) par une suite de supputations générales. Nos honorables lecteurs comprendront

clairement que les conditions sociales, culturelles et en particulier politiques de l'époque du Prophète exigeaient que le Prophète lui-même, Dieu le bénisse lui et les siens, résolve de son vivant le problème de sa succession et ne l'abandonne pas au choix de la communauté.

Il n'y a pas de doute sur le fait que l'Islam soit une religion mondiale, ainsi que la dernière des religions, ni sur celui que tant que l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens était en vie, il avait à sa charge la direction des gens. Après sa mort, il faut confier la dignité de dirigeant à l'individu le plus éminent parmi la communauté. A propos de la question: la dignité de dirigeant, après la mort du Prophète, est-elle le fait d'une désignation ou celui d'une élection? Il existe deux avis:

Les chiites croient que la dignité de dirigeant provient d'une nomination et qu'il est nécessaire que le successeur du Prophète soit désigné par Dieu, alors que les sunnites croient que cette dignité découle d'une élection, et que la communauté doit élire quelqu'un après le Prophète afin de gérer les affaires du pays. Chacun a apporté des arguments et une méthode afin d'étayer son opinion, on les trouve dans les livres sur les croyances. Ce qui peut être débattu ici est l'analyse de conditions régissant l'époque de la prophétie, ce qui peut établir l'un des deux points de vue.

La politique extérieure et intérieure de l'Islam à l'époque de la prophétie exigeait le fait que le successeur du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, soit désigné par Dieu et par l'intermédiaire du Prophète lui-même. Car la communauté musulmane a continuellement été menacée, du fait d'un triple danger – Byzance, l'Iran et les hypocrites -, par la guerre, la corruption et la discorde. De même, les caractéristiques de la communauté exigeaient que le Prophète, nommant un dirigeant politique, place l'ensemble de la communauté sur une même ligne, face à l'ennemi extérieur, et efface ainsi sa possibilité d'infiltration et sa domination – que favorisaient les désaccords internes. Maintenant, développons ce sujet:

Un des flancs de ce triple danger était constitué par l'empire byzantin. Cette grande puissance était installée au nord de la péninsule arabique et préoccupa continuellement le Prophète, jusqu'à son dernier souffle.

La première confrontation militaire des musulmans à l'armée chrétienne de Byzance se produisit lors de la huitième année de l'hégire, en Palestine. Cette confrontation prit fin avec le martyr de trois grands généraux musulmans, soit Ja'far Tayyâr, Zayd ibn Hâritha et 'Abdallâh ibn Rawâha et avec la déplaisante défaite de l'armée musulmane.

La retraite de l'armée musulmane face à l'armée mécréante suscita l'audace de l'armée de l'Empereur qui ne craignait plus d'envahir la capitale du pouvoir islamique à peine fondé. Pour cette raison, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, la neuvième année de l'hégire, se mit en route avec une lourde armée en direction des confins de la Syrie afin de diriger lui-même tous les types de confrontations armées. Au cours de ce voyage douloureux et pénible, l'armée musulmane put retrouver son prestige d'antan et renouveler sa vie politique. Or cette relative victoire ne satisfit pas le Prophète et quelques jours avant sa maladie, il plaça l'armée musulmane sous la responsabilité d'Osâma ibn Zayd afin qu'ils aillent aux confins de la Syrie et soient présents sur le champ de bataille.

Le second flanc de ce triple danger était l'empire d'Iran. Vous savez que le Khosrow d'Iran, sous l'effet de la colère, déchira le nom du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fit sortir l'ambassadeur du Prophète du palais et du pays avec humiliation et écrivit même au gouverneur du Yémen de capturer le Prophète et de le tuer en cas de refus de sa part.

Le Khosrow victorieux, même s'il rendit l'âme à l'époque de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, ne perdit jamais de vue la question de l'indépendance du Yémen – qui resta durant un certain temps une colonie iranienne –, or jamais leur orgueil et leur vanité ne permit aux dirigeants politiques iraniens de tolérer l'existence d'une telle puissance (à proximité du Yémen).

Le troisième danger provenait du parti des hypocrites qui s'agitaient constamment, sous la forme d'une cinquième colonne présente parmi les musulmans. Ils voulurent attenter à la vie du Prophète sur le chemin allant de Tabûk à Madina. Un groupe d'entre eux murmurait

qu'avec la mort de l'Envoyé de Dieu, le mouvement islamique prendrait fin et tous en seraient débarrassés.¹

Après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, Abû Sofiân se mit à employer de sinistres faux-fuyants et voulut, au moyen du pacte conclu avec Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, mettre les musulmans face à face, sous la forme de deux flancs, et ainsi utiliser de l'eau boueuse.² Or Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, qui était averti de son intention impure, frappa sa main sur sa propre poitrine et dit: «J'en jure par Dieu, tu n'as pas d'autre dessein que de susciter la discorde, et ta volonté d'attiser le feu de la discorde ne date pas d'aujourd'hui, au contraire, c'est à plusieurs reprises que tu as voulu fomenter des troubles. Sache que je n'ai pas besoin de toi.»³

La capacité de destruction des hypocrites était telle que le Coran les a cités dans les sourates Âli 'Imrân, An-Nisâ', Al-Mâ'ida, Al-Anfâl, Al-Tawba, Al-'Ankabût, Al-Ahzâb, Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens, Al-Fath, Al-Mojâdila, Al-Hadîd, Al-Monâfiqîn et Al-Hachr.

Du fait de l'existence de tels ennemis tapis au sein même de l'Islam, était-il juste que le Prophète de l'Islam s'abstienne de nommer un guide religieux et politique, après lui, pour la jeune communauté musulmane? Les supputations générales font clairement apparaître que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, devait, en nommant un dirigeant, empêcher l'apparition de toute forme d'opposition après lui, et, suscitant une solide ligne de défense, garantir l'unité islamique. Prévenir toute forme d'incident malsain et le fait qu'après la mort de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, chaque faction dise: le Commandeur des croyants est des nôtres, ne pouvait être réalisé sans la nomination d'un dirigeant.

1- Voir la sourate Al-Towr (52), versets 30 à 32.

2- NdT.: en occident on aurait dit: «il naviguait en eaux troubles».

3- *Al-Kâmil Ibn Athîr*, Vol.2, p.220; *Al-'Aqd al-farîd*, Vol.2, p.249.

Cette supputation générale nous conduit vers l'exactitude et la solidité de l'opinion concernant le «caractère nominatif de la dignité de dirigeant après le Prophète». Il se peut que ce soit pour cette raison, ou pour d'autres, que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a à maintes reprises exposé la question de la succession, depuis les premiers jours de la mission, jusqu'à son dernier souffle, désignant son successeur, au début de la prophétie comme à sa fin. Voici maintenant l'exposé de ces deux parties:

Mettant de côté les arguments rationnels et philosophiques, ainsi que les supputations générales avérant la première opinion, les hadiths rapportés du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, confirment le point de vue des savants chiites. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, à l'époque de sa prophétie, a maintes fois désigné son curateur et son successeur, excluant le fait que l'Imâmat fasse l'objet d'une élection publique.

Il a non seulement désigné son successeur à la fin de sa vie, mais il a également, au début de la prophétie, alors qu'une centaine de personnes seulement l'avaient rejoint, fait connaître son successeur aux gens.

Or en dépit de ces aspects défavorables, la sage volonté de Dieu se chargea de garantir la fondation du mouvement en installant Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et de parfaire la mission mondiale de Son Prophète en désignant un dirigeant et un guide après lui.

Maintenant, poursuivons la description de ce qu'est la vérité de Ghadîr:

Le soleil brûlant du midi du dix-huitième jour du mois de Dhî al-Hajja enflammait la terre de Ghadîr Khom et une multitude dont l'histoire a évalué le nombre entre soixante-dix et cent vingt mille personnes était venue en ce lieu sur l'ordre de l'Envoyé de Dieu, dans l'attente d'un événement historique, alors que du fait de la violence de la chaleur, chacun avait coupé son manteau en deux, une moitié sur la tête, et l'autre sous les pieds.

Là, l'appel à la prière de midi retentit aux quatre coins du désert et le cri du muezzin disant «Allâhû akbar» s'éleva. Les gens se préparaient afin d'accomplir la prière de midi et le Prophète offrit la prière de

midi avec cette assemblée grandiose que jamais la terre de Ghadîr Khom n'avait porté, puis il vint parmi cette assemblée et prit place sur un haut minbar fait de selles de chameau. D'une voix forte, il prononça ce discours:

«La louange est à Dieu. A Lui nous demandons de l'aide, en Lui nous avons foi, sur Lui nous nous reposons. Nous prenons refuge en Dieu contre la malfaisance de nos âmes et nos mauvaises actions car nul guide hormis Lui pour ceux qui sont perdus; Dieu qui a guidé chacun n'égare personne. Nous attestons que nul dieu hormis Lui et que Mohammad est Son Serviteur et Son Envoyé.

Prenez garde ô gens, le moment est proche où j'accueillerai l'invitation de Dieu et vous quitterai. Je suis responsable, et vous l'êtes aussi. Que pensez-vous de moi?»

Si l'on se réfère à l'histoire, l'on verra aisément que le dix-huitième jour du mois de Dhî al-Hajja al-Harâm était connu parmi les musulmans sous le nom de 'Aïd al-Ghadîr, au point que Ibn Khallakân dit au sujet de Mosta'îl ibn al-Mostansir: l'année 487 de l'hégire, le jour du 'Aïd al-Ghadîr, qui est le dix-huitième jour du mois de Dhî al-Hajja al-Harâm, les gens ont accompli le pacte avec lui.¹ Al-'Obaydî écrit à propos de Al-Mostansir bi-l-Lâh: il mourut l'année 487 de l'hégire, alors qu'il restait douze nuits dans le mois de Dhî al-Hajja. Cette nuit était cette même dix-huitième nuit du mois de Dhî al-Hajja, la nuit du 'Aïd al-Ghadîr.²

Non seulement Ibn Khallakân nomme cette nuit la nuit du 'Aïd al-Ghadîr, mais Mas'ûdî³ et Tha'âlibî⁴ également ont compté cette nuit parmi les nuits célèbres pour la communauté musulmane.

1- *Al-Wafiât al-A'yân*, Vol.1, p.60 et Vol.2, p.223.

2- *Idem*.

3- *Al-Tanbiya wa al-Achrâf*, p.822.

4- *Thimâr al-Qolûb*, p.511.

Les racines de cet ‘Aïd islamique remontent au jour de Ghadîr même, car en ce jour, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a ordonné aux émigrants et aux assistants, et même à ses épouses, d’aller voir ‘Alî, la Paix soit sur lui, et de le féliciter au sujet d’une telle haute prééminence.

Zayd ibn Arqam dit: «Les premiers émigrants à donner la main à ‘Alî furent Abû Bakr, ‘Omar, Othmân, Talha et Zobayr. La cérémonie des félicitations et du pacte se prolongea jusqu’au maghrib.

Sur l’importance de cet événement historique, il suffit de savoir que cent dix compagnons ont rapporté le hadith de Ghadîr. Bien entendu, ceci ne veut pas dire que parmi cette assemblée nombreuse, seuls cent dix individus ont rapporté cet événement, il s’agit seulement du fait que dans les livres des savants sunnites, on trouve les noms de cent dix rapporteurs. Il est vrai que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a prononcé son discours parmi une assemblée de cent mille individus, or une grande partie d’entre eux venaient de points éloignés du Hedjaz et n’ont pas rapporté de hadith. Un groupe parmi eux également qui a rapporté cet événement, n’a pas été favorisé par l’histoire, et si cela a été le cas, cela ne nous est pas parvenu.

Lors du deuxième siècle de l’hégire, dit «époque des disciples», quatre-vingt neuf parmi eux ont rapporté ce hadith.

Les rapporteurs du hadith lors des siècles suivants comptent tous au nombre des savants sunnites. Trois cent soixante d’entre eux ont rapporté ce hadith dans leurs livres et un grand nombre a attesté à propos de son exactitude.

Quatre-vingt douze savants ont rapporté ce hadith au troisième siècle, quarante-deux au quatrième siècle, vingt-quatre au cinquième siècle, vingt au sixième siècle, vingt-et-un au septième siècle, dix-huit au huitième siècle, seize au neuvième siècle, quatorze au dixième siècle, douze au onzième siècle, treize au douzième siècle, douze au treizième siècle et vingt au quatorzième siècle.

Certains ne se sont pas contentés de transmettre le hadith et ont écrit des livres séparés à propos de ses sources et de ses chaînes de transmission.

Tabarî, un grand historien musulman, a écrit un livre intitulé *Al-Walâya fî tarîq hadith al-Ghadîr*, disant que ce hadith a été rapporté par plus de soixante-dix chaînes remontant au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

Ibn 'Aqda Al-Kûfî, dans sa *Risâla Al-Wilâya* a rapporté ce hadith de cent cinq individus.

Abû Bakr Mohammad ibn 'Omar al-Baghdâdî, connu sous le nom de Jahânî, a rapporté ce hadith à partir de vingt-cinq chaînes de transmission.

Le nombre de ceux qui ont écrit séparément des livres à propos des caractéristiques de cet événement historique se monte à vingt-six auteurs.

Les savants chiïtes ont écrit de précieux livres au sujet de ce grand événement, dont le plus complet est le livre d'histoire *Al-Ghadîr*, écrit de la plume capable du célèbre auteur musulman, 'Allâma Mojâhid défunt Âyatollâh Amînî. Ce noble livre est d'une très grande utilité concernant l'écriture de cette partie de la vie de l'Imâm 'Alî, la Paix soit sur lui.

Dix-huitième dessein

L'analyse des événements principaux de la vie du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, du temps où le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était vivant, est maintenant terminée, bien que dans cette partie, une analyse étendue et une recherche complète n'aient pas été entreprises et que la plupart des événements et des incidents auxquels l'Imâm, la Paix soit sur lui, a dû faire face à cette époque, mais revêtant une importance de second ordre n'aient pu y trouver leur place... Cependant, les grands événements ayant construit la personnalité de l'Imâm ou décrivant la grandeur de son esprit et la fermeté de sa foi ont été exposés dans l'ordre, et dans l'intervalle, on se sera familiarisé avec ses vertus humaines et ses qualités morales.

Maintenant, il est temps d'analyser une autre partie de la vie de l'Imâm, la Paix soit sur lui, constituant la quatrième période de sa vie:

Les trois premières étapes de la vie de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ont occupé trente-trois années de sa valeureuse existence, et l'Imâm, dans cette courte intervalle, s'est fait connaître en tant que le plus grand des héros, le meilleur des guides et le visage le plus rayonnant de l'Islam. Au sein de l'Islam, personne après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ne se trouvait au niveau de 'Alî, la Paix soit sur lui, du point de vue de la vertu, de la piété, du savoir, du jihad, de l'effort dans la voie de Dieu et de l'aide apportée aux indigents, et partout, dans l'ensemble du Hedjaz et du Yémen, retentissait la parole décrivant le courage, l'héroïsme, le sacrifice de soi, l'audace, et l'amabilité de 'Alî, ainsi que la profonde affection du Prophète pour 'Alî.

'Alî devait en principe être l'Imâm après la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ainsi que le pilier de l'Islam et le centre de gravité de la communauté musulmane. Or lorsque nous lisons les pages de l'histoire, nous voyons le contraire. Car l'Imâm, la Paix soit sur lui, lors de la quatrième période de sa vie, qui se situe dans le premier quart du siècle environ, du fait des conditions particulières qui étaient à l'œuvre, se mit à l'écart de la scène publique et choisit le silence. Il ne participa ni au jihad ni ne prit la

parole de manière officielle. Il mit son épée au fourreau et s'occupa de ses obligations individuelles et de la construction des individus.

Ce silence et ce long retraitement n'étaient pas aisés pour une personnalité qui dans le passé avait sa place dans le corps social et comptait comme la seconde personnalité du monde islamique, et un grand pilier pour les musulmans. Un grand esprit, comme Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, voulait être maître de soi et se confronter aux nouvelles conditions qui différaient à tous points de vue des conditions antérieures.

Les activités de l'Imâm, la Paix soit sur lui, à cette période se résumaient aux choses suivantes:

- 1- L'adoration de Dieu, là aussi d'une manière qui convenait à la dignité d'une personnalité comme Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui; à tel point que l'Imâm as-Sajjâd considérait sa propre adoration et sa propre veillée, prodigieuses, comme infimes vis-à-vis de celles de son illustre aïeul.
- 2- L'exégèse du Coran, la solution des difficultés des versets et l'instruction d'élèves tels Ibn Abbâs, qui compte pour être le plus grand commentateur de l'Islam après l'Imâm, la Paix soit sur lui.
- 3- La réponse aux questions des savants des autres religions, particulièrement des juifs et des chrétiens qui après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, prirent le chemin de Madina afin de s'enquérir au sujet de l'Islam et exposaient des questions qui ne trouvaient personne pour y répondre hormis Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dont l'autorité au sujet de la Thora et de l'Évangile transparaissait à travers ses paroles. Si ce vide n'avait pas été rempli par l'Imâm, la Paix soit sur lui, la communauté musulmane aurait du faire face à une honte sévère. Et lorsque l'Imâm faisait à toutes les questions des réponses claires et décisives, une joie et un étonnement intenses apparaissaient sur les visages des califes qui se trouvaient assis à la place du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.
- 4- L'exposition des décrets concernant la plupart des événements nouvellement apparus, qui n'avaient pas de précédents en Islam, et à propos desquels on n'avait pas de texte issu du Noble Coran ou de hadith provenant du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

Ceci constitue l'une des affaires importantes de la vie de l'Imâm, la Paix soit sur lui; si parmi les compagnons ne s'était pas trouvée une personnalité tel Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, qui sur la confirmation du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, comptait pour être le plus savant de la communauté et le mieux informé à propos des principes du jugement et de l'arbitrage, la plupart des questions, lors de la haute époque de l'Islam, seraient restées sous la forme de problèmes insolubles et de difficultés inextricables.

Ces mêmes événement nouvellement apparus causaient le fait qu'après le décès du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, l'Imâm savant et infaillible devait être comme le Prophète parmi les gens, qui avait une autorité suffisante sur les principes et les dérivés islamiques, car son savoir, vaste et étendu, protégeait la communauté des propensions non-souhaitées, de la mise en œuvre de la comparaison et de la perte. Ce grand talent, et cela fut confirmé par l'ensemble des compagnons du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ne se trouvait chez personne d'autre que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui.

Une partie des arbitrages de l'Imâm, la Paix soit sur lui, et ses utilisations originales et intéressantes des versets se retrouvent dans les livres de hadiths et d'histoire.¹

5- Lorsque le califat faisait face à des questions politiques et à des problèmes insolubles, l'Imâm, la Paix soit sur lui, était le seul conseiller de confiance qui, usant d'un regard réaliste tout particulier, sortait la difficulté de son contexte et déterminait une voie vers la solution. Certains de ses conseils sont rapportés dans le *Al-Nahj ol-Balâgha* et les livres d'histoire.

6- L'instruction et l'enseignement de ceux qui étaient de nature pure et avaient un esprit disposé à la voie mystique, de sorte qu'à la lumière de la guidance et de l'initiation spirituelle de l'Imâm, la Paix

1- Le grand chercheur Aqâ Chaykh Mohammad Taqî Chûchtarî a écrit un livre à propos de cette question, qui a été également traduit en persan.

soit sur lui, ils puissent vaincre les sommets de la perfection spirituelle et voir avec l'œil du cœur, le regard intérieur, ce que le regard extérieur ne peut atteindre.

7- Le travail et l'effort afin de subvenir aux besoins d'un grand nombre d'indigents et de malades; de sorte que l'Imâm, la Paix soit sur lui, plantait un jardin de ses mains, creusait des canaux d'irrigation et ensuite consacrait cela en *waqf*.

Ces choses constituaient l'essentiel des travaux et des activités visibles de l'Imâm, la Paix soit sur lui, dans ce quart de siècle. Or il faut dire à grand regret que les grands historiens musulmans n'ont pas accordé à cette partie de la vie de l'Imâm, la Paix soit sur lui, l'importance qui convenait. Ils n'ont pas correctement enregistré les particularités et les détails de la vie de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, à cette période. Alors que lorsqu'ils passent à la vie des dirigeants parmi les Banî Omayya et les Banî 'Abbâs, ils discourent avec une telle précision que rien n'est laissé dans l'oubli.

N'est-il pas regrettable que les particularités de vingt-cinq années de la vie de l'Imâm, la Paix soit sur lui, se trouvent dans un halo ambigu, au contraire de l'histoire des oppresseurs, ou que les écrivains criminels enregistrent avec une précision parfaite les assemblées de plaisir et de boisson des fils de Mo'âwiya, de Marwân et des califes 'abbassides, et insèrent dans leurs livres, au titre d'histoire de l'Islam, les poèmes qui étaient lus dans ces assemblées, les paroles futiles qui étaient échangées entre les califes et les chanteurs et les secrets qui descendaient sur la nuit de leurs cœurs?! Non seulement ils ont répertorié cette partie de leurs vies, mais ils ont en sus exposé les détails de leurs existences de parasites, d'individus en représentation, la quantité de leurs splendeurs et de leurs trésors, les particularités de leur or et de leurs parures, la façon de se maquiller de leurs femmes et de leurs maîtresses. Or lorsqu'ils arrivent à la description des vies des Amis de Dieu et des hommes de la Vérité, ceux-là même qui, s'il n'y avait pas eu leur sacrifice et leur dévouement, ce groupe d'incapables n'auraient jamais pu prendre en main les rênes du califat et de l'autorité, on dirait qu'ils ont enchaîné leurs plumes, comme si, passant en hâte, ils veulent terminer le plus vite possible ce chapitre de l'histoire.

La première page de ce chapitre s'ouvre au moment où la tête bénie du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, se trouvait sur la poitrine de l'Imâm, la Paix soit sur lui, et que son esprit rejoignit l'éternité. Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, décrit ainsi le cours de cet événement dans l'un de ses discours historiques¹:

«Les compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui sont les gardiens de l'histoire de sa vie ont en mémoire le fait que je ne me sois jamais détourné un instant de Dieu et de Son Prophète. Lors du jihad contre les ennemis que fuyaient les héros, s'en retournant, je n'ai pas refusé ma vie au Prophète de Dieu. L'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, expira tandis que sa tête reposait sur ma poitrine. C'est sur ma main que son âme se sépara de son corps et pour la bénédiction, j'ai passé la main sur mon visage. Alors, j'ai lavé son corps et les anges me sont venus en aide. Un groupe d'anges descendait et un autre remontait et tandis qu'ils faisaient tous la prière sur la dépouille du Prophète, le son en était perceptible; jusqu'à ce que nous le déposions dans sa tombe. Personne n'a été plus méritant que moi envers le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, à l'heure de sa vie comme à celle de sa mort.»

La mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, entraîna les uns dans le silence et ouvrit les autres aux efforts secrets et dissimulés.

Après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, le premier événement auquel les musulmans eurent à faire face fut la question du démenti de la mort du Prophète provenant de 'Omar! Il avait provoqué une émeute en face de la maison du Prophète et menaçait ceux qui disaient que le Prophète était mort. Tout ce que 'Abbâs et Ibn Omm Maktûm récitaient de versets indiquant le fait que le Prophète soit mortel restait sans effets. Jusqu'à ce que son ami Abû Bakr qui vivait à l'extérieur de Madina arrive et, informé de

1- *Al-Nahj al-Balâgha 'abda, khotba n°192*: "لَقَدْ عَلِمَ الْمُسْتَحْفِظُونَ مِنْ أَصْحَابِ مُحَمَّدٍ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ - ...".

l'événement, le fasse taire en lisant le verset¹ que les autres avaient récités avant lui.

Lorsque Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, était occupé à laver le corps du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et qu'un groupe de compagnons l'aidaient, attendant la fin du *ghosl* et la mise en linceul, et se préparant à réciter la prière sur la sainte dépouille du Prophète, le vacarme provenant du Saqîfa des Banî Sâ'ida, pour l'élection du successeur du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, se fit entendre. Au Saqîfa, l'affaire était entre les mains des assistants, or lorsque Abû Bakr, 'Omar et Abû 'Obayda, qui étaient des émigrants, eurent vent de l'organisation d'une telle réunion, ils abandonnèrent la dépouille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui était prête pour le lavage et rejoignirent la réunion des assistants, au Saqîfa. Après les querelles verbales et à l'occasion, un combat au corps à corps, Abû Bakr fut élu par cinq voix au titre de calife de l'Envoyé de Dieu, alors que pas un des émigrants en dehors de ces trois là n'étaient avertis à propos de cette élection.²

Sur ces entrefaites, tandis que l'Imâm, la Paix soit sur lui, était occupé à préparer le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, la réunion du Saqîfa s'employait à sa propre tâche; Abû Sofyân, qui avait un puissant flair politique, frappa à la porte de la maison de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dans le but d'instaurer une opposition au sein des musulmans, et lui dit: «Donne-moi ta main afin que je pactise avec toi et serre la main du calife des musulmans, car si je pactise avec toi, aucun des fils de 'Abd Manâf ne montera d'opposition contre toi, et si les fils de 'Abd Manâf font le pacte avec toi, personne au sein de Qoraych ne violera le pacte fait avec toi, et en fin de compte, tous les arabes t'accepteront en tant que dirigeant.»

1- Le verset 30 de la sourate «az-Zomar» (39): " إِنَّكَ مَيِّتٌ وَإِنَّهُمْ مَيِّتُونَ " «Te voilà mort, et eux aussi sont morts.»

2- A propos de la petite histoire du saqîfa et sur la façon dont Abû Bakr l'emporta avec cinq voix, reportez-vous aux livres *La guidance de la communauté* et *L'Imâmât en Islam* de l'auteur. Car dans ces deux livres, nous avons parlé de manière étendue au sujet de la tragédie du saqîfa alors qu'ici nous avons écourté le discours.

Cependant, Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, n’accorda pas d’importance à la parole d’Abû Sofyân, et comme il était informé à propos de son intention, il dit:

«Là, je suis occupé à préparer le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.»

Au moment où Abû Sofyân faisait son offre, ou avant cela, ‘Abbâs également voulait serrer la main de son neveu, Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, or Son Excellence s’abstint également de suivre son conseil.

Peu de temps après, le son des «Allâhû akbar» retentit à leurs oreilles. Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, demanda à ‘Abbâs se qui se passait. ‘Abbâs dit: «N’ai-je pas dit que les autres allaient gagner la priorité sur toi pour le pacte? Ne t’ai-je pas dit de me donner ta main afin que je pactise avec toi? Mais tu n’étais pas prêt et les autres ont obtenu la priorité sur toi.»

Dans le cas où Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, se serait soumis à l’offre de ‘Abbâs et aurait invité sans délai, après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, un groupe de personnalités à prêter allégeance, il est certain que l’assemblée du Saqîfa aurait été troublée ou n’aurait pas prit forme. Car les autres n’auraient jamais permis que l’importante question du califat islamique soit exposée dans un lieu réduit, dédié à un groupe particulier, et que l’on élise quelqu’un pour la gouvernance avec quelques voix.

Ainsi, l’offre publique du Prophète et le pacte singulier de quelques personnalités avec Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, se trouvaient loin du réalisme, or l’histoire aurait rendu à propos de ce pacte le même jugement que celui qu’elle a rendu au sujet de celui engagé avec Abû Bakr. Car la gouvernance de Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, comportait deux cas: soit l’Imâm, la Paix soit sur lui, était le *walî* désigné de la part de Dieu, soit il ne l’était pas. Dans le premier cas, il n’était pas besoin de pacte, l’obtention de voix pour le califat et le fait de se porter candidat afin de s’emparer de cette fonction auraient été compté comme une forme d’indifférence envers la nomination divine et aurait fait sortir la question du califat de la voie divine et du fait que la gouvernance doit être déterminée par Dieu, en faisant une dignité électorale. Un individu probe et véridique

n'altère jamais la vérité afin de protéger son grade et sa situation, ni ne la dissimule, même si cela mène au fait d'être l'Imâm infallible. Dans la seconde supposition, l'élection de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, au califat aurait prit la même connotation que celle prise par le califat d'Abû Bakr. Le plus proche de ses compagnons, le second calife, dit quelque temps après son élection:

"كَانَتْ بَيْعَةُ أَبِي بَكْرٍ فَلْتَةً وَقَى اللَّهُ شَرَّهَا." ١

«L'élection de Abû Bakr à la gouvernance fut une action irréfléchie dont Dieu a empêché la malfeasance.»

Ce qui est plus important est le fait qu'Abû Sofyân, dans son offre, n'avait pas la moindre bonne intention et son avis n'avait pas d'autre but que d'instaurer des dissensions parmi les musulmans, de remuer la vase, de faire revenir les arabes à l'époque de l'ignorance et d'assécher l'Islam nouvellement fondé.

Il entra dans la maison de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, récita quelques poèmes faisant sa louange, dont nous donnons la traduction de deux distiques:

«Ô fils de Hâchim! Brisez le silence afin que les gens, en particulier les tribus de Taym et de 'Adî, ne convoitent pas votre droit incontestable.

La question du califat vous concerne et vous revient, et pour cela, nul n'est plus digne que Son Excellence 'Alî.»²

Mais Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, a désigné par allusion son intention impure, disant: «Tu poursuis une action dont nous ne sommes pas.»

Tabarî écrit:

1 *Al-Târikh al-Tabarî*, Vol.3, p.205; *Sira Ibn Hichâm*, Vol.4, p.308.

2-

"بَنِي هَاشِمٍ لَا تَطْعَمُوا النَّاسَ فِيكُمْ
أَوْ عَدِي
وَلَيْسَ لَهَا إِلَّا أَبُو حَسَنِ عَلِيٍّ
فَمَا الْأَمْرُ إِلَّا فِيكُمْ وَإِلَيْكُمْ

‘Alî le blâma et dit: «Tu n’a pas d’autre dessein que la discorde. Tu as été longtemps l’ennemi de l’Islam. Je n’ai pas besoin de ton conseil.»

Abû Sofyân a bien compris le différent opposant les musulmans au sujet de la succession du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et a estimé à ce sujet:

«Je vois une tempête qui ne sera apaisée que par le sang.»¹

Abû Sofyân était particulièrement juste dans son jugement, et s’il n’y avait pas eu le sacrifice et la retenue de la famille des Banî Hâchim, la tempête n’aurait pu se calmer sans une série de meurtres.

La plupart des tribus arabes de l’époque de l’ignorance étaient célèbres pour leur rancune et si nous lisons dans l’histoire des arabes de cette époque que le plus petit événement est toujours suivi par un grand incident, c’est parce qu’ils n’abandonnaient jamais l’idée de la vengeance. Il est vrai qu’à la lumière de l’Islam, ils ont jusqu’à un certain point abandonné les traditions de l’époque de l’ignorance et trouvé une seconde naissance, mais cela n’est pas allé jusqu’à complètement déraciner ce genre de sentiment, de façon à ce qu’aucune trace n’en subsiste dans leurs esprits; au contraire, après la venue de l’Islam, la quête de vengeance reste plus ou moins visible.

Ce n’est pas sans raison que Hobâb ibn Al-Mondhir, un homme fort des assistants, partisan de la transmission du califat au front des assistants, se tourna vers le second calife lors de la réunion du Saqîfa et dit:

«Nous ne nous opposerons jamais à votre gouvernance et n’éprouverons aucune envie à propos de cet acte, mais nous avons peur que la direction des affaires n’échoie à des individus dont nous avons tué les fils, les pères et les frères lors des batailles, de l’anéantissement du *chirk* et de l’expansion de l’Islam; car les proches des émigrants ont été tués par les fils des assistants et par nos jeunes. Dans le cas où ces individus assument la direction, ils vont à coup sûr altérer notre situation.»

1- "إِنِّي لَأَرَى عَجَاجَةً لَا يُطْفِئُهَا إِلَّا الدَّمُ."; *Al-Târikh Al-Tabarî*, Vol.2, p.44, rapport du livre *Al-Saqîfa Al-Jawahirî*.

Ibn Abî al-Hadîd écrit:

«L'année 610 de l'Hégire, j'étudiais le livre *As-Saqîfa* d'Ahmad ibn 'Abd ol-'Azîz Jawahirî, auprès de Ibn Abî Zayd, le chef de Basra. Lorsque j'en arrivais à la parole de Hobâb ibn Al-Mondhir, mon maître dit: «La prévision de Hobâb était particulièrement sensée, et ce dont il avait peur prit forme lors de l'attaque de Madina conduite par Moslim ibn 'Aqaba, alors que cette ville était assiégée par Yazîd. Les Banî Omayya s'y vengèrent du sang des morts de Badr qu'avaient fait couler les fils des assistants.»

Ensuite, le maître rappela un autre sujet, disant:

«Ce que Hobâb prévoyait, le Prophète également l'avait prévu. Lui aussi craignait le désir de vengeance de certains arabes vis-à-vis de sa Famille, car il savait que le sang de beaucoup de leurs proches avaient été versé au cours des batailles du jihad par les jeunes des Banî Hâchim. Et il savait que si la gouvernance échouait aux autres, maintes fois, ils feraient que coule le sang des fils de la Famille de la prophétie. Pour cette raison, il faisait régulièrement des recommandations au sujet de 'Alî et le faisait connaître en tant que successeur et gouvernant, afin que du fait de la dignité et du degré qu'allaient occuper la Famille de la prophétie, le sang de 'Alî et des Gens de sa Demeure reste à l'abri... Mais que pouvait-il faire? Le destin changea le cours des événements et remit l'affaire entre les mains des autres, la façon dont le Prophète voyait les choses ne se réalisa pas, ce qui ne devait pas arriver arriva: que de sang pur versé au sein de sa Famille!»¹

Bien que le discours du chef de Basra n'est pas juste du point de vue chiite, car selon notre croyance, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a désigné et installé Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, en tant qu'Imâm de la communauté sur l'ordre de Dieu, et la raison du choix de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, n'était pas de protéger son sang ainsi que celui des siens, au contraire, c'était le mérite de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, qui lui a procuré un

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.2, p.53.

tel degré, une telle position; son analyse est cependant parfaitement juste. Si la direction des affaires avait été entre les mains de la Famille de Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, jamais l’événement regrettable de Kerbalâ et le meurtre des fils de l’Imâm, la Paix soit sur lui, perpétré par les bourreaux des Banî Omayya et des Banî ‘Abbâs, ne se seraient produits, et le sang pur de la Famille de la prophétie n’aurait pas été versé par une poignée de musulmans en apparence.

Il est indiscutable que la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, mit la communauté musulmane et la Famille de la prophétie face à une crise ahurissante. A chaque instant, l’on craignait que le feu de la guerre civile ne prenne parmi les musulmans au sujet du califat et de la gouvernance, que la communauté musulmane ne soit finalement dissoute, et que les tribus arabes nouvellement musulmanes ne retournent à l’époque de l’ignorance et de l’idolâtrie.

Le mouvement islamique était un jeune mouvement, une jeune pousse dont les racines n’avaient pas encore pénétré les cœurs, et il était visible que la plupart des gens ne l’avaient pas embrassé du fond du cœur.

Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, et une grande partie des compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ne s’étaient pas encore acquittés du lavage et de l’ensevelissement du Prophète que deux groupes de compagnons prétendirent au califat et causèrent bien du tumulte. Ces deux groupes consistaient en:

1- Les assistants, en particulier le clan des Khazraj, qui avant les émigrants se réunirent dans le lieu nommé «le Saqîfa des Banî Sâ‘ada», décidèrent de remettre la gouvernance à Sa‘d ibn ‘Ibâda, le chef des Khazraj, et d’en faire le successeur du Prophète. Or du fait qu’il n’y avait pas d’unité de parole entre les clans des assistants, et que les anciennes rancunes entre les tribus des assistants, en particulier entre les Aws et les Khazraj, n’avaient pas été complètement oubliées, le front des assistants dut faire face, sur le champ de bataille, à une opposition intérieure. Les gens de Aws s’opposèrent à l’imâmat de Sa‘d et non seulement ne l’appuyèrent pas dans cette voie, mais au contraire inclinèrent vers le fait que ce soit un émigrant qui se charge de la gouvernance.

2- Les émigrants, dirigés par Abû Bakr et ceux qui pensaient comme lui. Ce groupe, avec le fait qu'il se trouvait en minorité lors de la réunion du Saqîfa, put cependant, pour la raison qui vient d'être évoquée, obtenir un suffrage favorable à Abû Bakr. Finalement, ils sortirent victorieux de la réunion du Saqîfa et en chemin pour la mosquée, trouvèrent également des partisans. Abû Bakr prit place sur le minbar de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, et invita les gens au pacte et à l'obéissance.

En face de ces deux partis existait un troisième parti qui jouissait d'une grande force spirituelle. Ce parti fut formé par le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, les personnalités des Banî Hâchim et un nombre de véritables partisans de l'Islam qui savaient le califat propre à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et le voyaient à tous points de vue plus digne que les autres de la gouvernance et de la direction.

Ils voyaient bien que la cérémonie de l'ensevelissement de la sainte dépouille du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'était pas achevée que les deux partis des émigrants et des assistants s'étaient levés pour faire la guerre à propos du califat du Prophète.

Ce parti, afin de porter son désaccord à la connaissance des émigrants et des assistants, et même, de tous les musulmans, et de déclarer que l'élection d'Abû Bakr était illégale, s'opposait à la désignation du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et n'obéissait pas aux principes de la consultation, se réfugièrent dans la maison de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, et ne prirent pas part à leurs assemblées. Or en fin de compte, leur refuge fut détruit et les opposants au califat furent contraints de quitter la maison de la Noble Fille du Prophète et de se rendre à la mosquée.

Dans cette situation, le devoir du troisième parti était très lourd. En particulier pour l'Imâm, la Paix soit sur lui, qui voyait de ces yeux le califat et la direction de l'Islam sortir de leur axe, ce qui allait faire sortir bien d'autres choses de leur axe. C'est pourquoi l'Imâm, la Paix soit sur lui, diagnostiqua que le fait de rester silencieux et de ne rien dire constituait une sorte d'approbation de cet acte inadmissible qui avait prit une forme légale et qu'il était possible que le silence d'une personnalité comme l'Imâm, la Paix soit sur lui, devienne pour les

gens de l'époque et pour ceux de l'avenir une marque de la légitimité de la prétention au califat. Aussi, il brisa le sceau du silence et s'employa au premier de ses devoirs qui consistait à rappeler la vérité au moyen de discours. Dans la mosquée du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, où l'on voulait le contraindre à pactiser, il se tourna vers les émigrants et dit:

«Ô émigrants, ne faites pas que le pouvoir dont Son Excellence Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens, a fondé les bases sorte de sa Famille et entre dans vos maisons (familiales). J'en jure par Dieu, la Famille du Prophète est plus digne de cela, car parmi elle se trouve quelqu'un qui domine les significations du Coran ainsi que les principes et dérivés de la religion, qui connaît les traditions du Prophète et peut correctement guider la communauté musulmane, empêcher les intrigues et partager les butins avec équité. Avec l'existence d'un tel individu, la veille n'incombera pas aux autres. Prenez garde, si vous suivez vos passions, au fait de vous perdre vis-à-vis de la voie de Dieu et de vous éloigner de la vérité.»¹

L'Imâm, la Paix soit sur lui, afin de prouver son aptitude au califat, s'est appuyé dans cet exposé sur son savoir étendu concernant le Livre Céleste et les traditions du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et sur sa force spirituelle lui permettant de diriger la communauté sur une base juste. S'il avait également exposé ses liens de parenté avec le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, cela aurait constitué une forme de comparaison avec l'argument des émigrants, qui s'appuyait sur les liens les rattachant au Prophète.

Selon les hadiths des chiites, le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, vint auprès de Abû Bakr accompagné d'un groupe des Banî Hâchim. Il argumenta au sujet de son mérite concernant le califat, comme lors du discours précédent, citant sa connaissance du Livre et de la Sunna, sa prééminence sur les autres en Islam, sa constance dans le jihad, son éloquence dans l'expression, sa bravoure et son héroïsme spirituel. Il dit:

1- Al-Imâmat wa as-Siyâsat, Vol.1, p.11.

«Du vivant du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, comme après son trépas, je suis plus digne (que les autres) de son degré et de sa fonction. Je suis son curateur, son ministre, le dépositaire de son secret et le réservoir de sa science. C'est moi le grand Ami, le suprême perspicace. Je suis le premier à avoir eu foi en lui, à l'avoir approuvé dans cette voie. Je suis le plus digne d'entre vous concernant le jihad, le plus savant d'entre vous concernant le Livre et la Sunna du Prophète, le plus connaissant d'entre vous des principes et dérivés de la religion, le plus éloquent d'entre vous dans l'expression et le plus fort et le plus digne d'entre vous contre les difficultés. Pourquoi me disputez-vous cette succession?»¹

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, dans une autre de ses *khotba*, attribue le califat à celui qui est le plus apte à diriger les affaires de l'état et le plus savant regardant les recommandations divines; il dit:

«Ô gens, celui qui est le plus apte au pouvoir est celui qui est le plus apte à diriger les affaires et qui est le plus savant regardant les recommandations divines. Si un individu ne possédant pas ces conditions pense au califat, on lui demandera de se soumettre à la vérité, et s'il persiste dans son idée, il sera tué.»²

Ceci ne correspond pas seulement à la logique de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, car certains de ses opposants également qui parfois parlaient en conscience, s'opposaient à la dignité de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, regardant le califat, mais reconnaissaient néanmoins qu'en prenant le pas sur lui, ils avaient foulé le droit.

Lorsque Abû 'Obayda le chirurgien apprit le refus de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, de pactiser avec Abû Bakr, il se tourna vers l'Imâm et dit:

1- Al-Ihtijâj Al-Tabarsî, Vol.1, p.95.

2- *Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°168*: "أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّ أَحَقَّ النَّاسِ بِهَذَا الْأَمْرِ أَقْوَاهُمْ عَلَيْهِ..."

«Abandonne la gouvernance à Abû Bakr et si tu restes en vie et jouis d'une longue vie, tu seras le plus digne de la gouvernance, car ton très bon caractère, ta foi forte, ton savoir étendu, ta compréhension, ta clairvoyance, ta précédence en Islam et tes liens familiaux avec le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, sont établis.»¹

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, à propos du recouvrement de son droit, ne s'est non seulement pas contenté de conseiller et d'avertir, mais il a de surcroît, d'après de nombreux écrits des historiens, rencontré certaines nuits les chefs des assistants, en compagnie de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et de la lumière de ses yeux, Hosayn, la Paix soit sur lui, afin de ramener le califat sur le bon chemin. Mais malheureusement, il ne reçut pas de réponse favorable de leur part. Que n'ont-ils apporté comme justification, disant: «Si Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, avait pensé au califat avant les autres, il aurait sollicité notre pacte et jamais nous ne l'aurions délié, ni n'aurions pactisé avec quelqu'un d'autre.»

Le Commandeur des croyants leur répondit: «Était-il correct que j'abandonne la dépouille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dans un coin de la maison et me concentre sur le califat et la réception du pacte?» La Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, confirma la parole de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, disant: «'Alî était plus au fait que les autres de ce qu'était son devoir. Le compte de ceux qui ont privé 'Alî de son droit est auprès de Dieu.»²

Ceci fut la première action de l'Imâm, la Paix soit sur lui, vis-à-vis du parti usurpateur, afin de pouvoir recouvrir son droit, au moyen de l'avertissement et de la demande d'appui adressée aux chefs des assistants. Mais, et l'histoire en témoigne, l'Imâm, la Paix soit sur lui, n'obtint pas de résultat par ce moyen et son droit fut bafoué. Maintenant, il faut se demander ce qu'était le devoir de l'Imâm dans

1- *Al-Imâmat wa as-Siyâsat*, Vol.1, p.12.

2- *Al-Imâmat wa as-Siyâsat*, Vol.1, p.12; *Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd*, Vol.2, p.47. Rapporté de la lettre de Mo'âwiya.

une situation si délicate. Son devoir consistait-il à donner son avis puis à se taire, ou à s'insurger?

Le conseil et les rappels du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, dans la mosquée du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et en présence d'un groupe d'émigrants et d'assistants, fit étinceler la vérité et finalisa la preuve pour l'ensemble des musulmans. Or le calife et ses coopérateurs s'obstinèrent à s'accrocher au califat et s'employèrent à augmenter leur emprise.

Non seulement le passage du temps ne profitait pas à l'Imâm, la Paix soit sur lui, mais au contraire, peu à peu, les fondations du califat se raffermirent dans les esprits et dans les cœurs de gens qui reconnurent graduellement son caractère officiel, s'y habituant peu à peu.

Dans cette situation délicate, au sein de laquelle chaque instant écoulé l'était au détriment de la Famille de la prophétie et à l'avantage du pouvoir en place, quel était le devoir d'une personnalité tel Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui? Face à l'Imâm, la Paix soit sur lui, ne se présentaient que deux alternatives: soit il devait se dresser, avec l'aide des hommes de la Famille prophétique, de ses amis et véritables partisans, afin de recouvrir son droit perdu, soit il devait faire silence, se tenir à l'écart de l'ensemble des affaires communautaires et dans la mesure du possible, souscrire à ses devoirs individuels et moraux.

Les indices et les signes – tels qu'ils viendront plus bas – attestent que le soulèvement de l'Imâm, la Paix soit sur lui, dans ces conditions n'était pas dans l'intérêt du jeune Islam et de la communauté musulmane nouvellement fondée. C'est pourquoi le fait de suivre la seconde voie était pour Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, requis et manifeste.

1- Des versets coraniques indiquent le fait que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était de son vivant très inquiet à propos de l'avenir de la communauté musulmane et, observant une suite d'événements malsains, cette éventualité s'imposait à son esprit qu'il était possible qu'un ou des groupes reviennent après sa mort à l'époque de l'ignorance et confient la Tradition divine à l'oubli.

Cette éventualité s'imposa à son esprit lorsque, lors de la bataille d'Ohod, au moment où la nouvelle de la mort du Prophète se répandit sur le champ de bataille, il vit de ses yeux que la plupart des proches, en accord avec les musulmans, prirent la fuite, se cachant dans les montagnes et en des lieux éloignés, certains ayant décidé de prendre refuge auprès d'Abû Sofyân en contactant le commandant des hypocrites ('Abdallâh ibn Obay). Leurs croyances religieuses devinrent si faibles et branlantes qu'ils eurent de mauvaises pensées à l'égard de Dieu et se laissèrent gagner par des idées fausses. Le Noble Coran lève ainsi le voile sur ce secret:

﴿وَطَائِفَةٌ قَدْ أَهَمَّتْهُمْ أَنْفُسُهُمْ يَظُنُّونَ
بِاللَّهِ غَيْرَ الْحَقِّ ظَنَّ الْجَاهِلِيَّةِ يَقُولُونَ
هَلْ لَنَا مِنَ الْأَمْرِ مِنْ شَيْءٍ﴾¹

«... alors que les autres étaient inquiets.

**Leur opinion sur Dieu n'était pas conforme à la Vérité; c'était une supposition émanant de l'ignorance. Ils disaient:
«Y a-t-il quoi que ce soit qui nous concerne en cette affaire?»**

Le Noble Coran, dans un autre verset, donne implicitement la nouvelle du litige et de la division en deux groupes des compagnons du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens:

﴿وَمَا مُحَمَّدٌ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِنْ قَبْلِهِ الرُّسُلُ أَفَإِنْ
مَاتَ أَوْ قُتِلَ انْقَلَبْتُمْ عَلَى أَعْقَابِكُمْ وَمَنْ يَنْقَلِبْ
عَلَى عَقْبَيْهِ فَلَنْ يَضُرَّ اللَّهَ شَيْئًا وَسَيَجْزِي اللَّهُ
الشَّاكِرِينَ﴾²

«Mohammad n'est qu'un prophète; des prophètes ont vécu avant lui. Retourneriez-vous sur vos pas s'il mourait, ou s'il était tué? Celui qui retourne sur ses pas ne nuit en rien à Dieu; mais Dieu récompense ceux qui sont reconnaissants.»

Ce verset, à travers la division des compagnons du Prophète en deux groupes «rétrograde vers l'époque de l'ignorance» et «au pas ferme,

1- Sourate «Âli-'Imrân»; 3: 154.

2- Sourate «Âli-'Imrân»; 3: 144.

et reconnaissant», informe qu'après la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il est possible que les musulmans se trouvent confrontés au litige et à la scission en deux groupes.

2- L'analyse de l'histoire du groupe qui s'était réuni dans le Saqîfa des Banî Sâ'ada montre clairement comment, ce jour-là, les secrets furent dévoilés et les fanatismes populaires et tribaux, ainsi que les façons de penser de l'époque de l'ignorance se sont montrés à travers les discussions des compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Il apparut que l'instruction islamique n'avait toujours pas pénétré une fraction d'entre eux et que l'Islam et la foi n'étaient pas autre chose qu'un masque cachant leurs vrais visages, restés à l'époque de l'ignorance.

L'analyse de cet événement historique montre bien que le but de cette assemblée, de ces discours et de ces querelles, n'était pas autre chose que la quête du profit. Chacun s'efforçait d'endosser le vêtement du califat, alors qu'il revenait au plus digne parmi la communauté. Ce qui ne fut pas exposé dans cette réunion furent les intérêts de l'Islam et des musulmans et le fait de confier les affaires au plus digne des individus de la communauté qui, avec une sage expérience, un savoir étendu, un grand esprit et une morale acceptée, était à même de conduire le navire à la coque brisée de l'Islam vers le rivage du salut.

Dans ces conditions, sachant que les croyances islamiques n'avaient pas pénétré les cœurs, que les habitudes et les imitations de l'époque de l'ignorance étaient encore dans les esprits, toute forme de guerre civile et d'arrestation d'un groupe aurait provoqué la dissolution de la communauté et causé le retour de la plupart des gens à l'idolâtrie et au *chirk*.

3- Ce qui se trouve être le plus clair dans tout cela, ce sont les paroles de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, lors du début de l'événement du Saqîfa. L'Imâm, dans son discours, a exposé l'importance de l'union islamique et en fin de compte, l'aspect désastreux du litige et de la discorde. A titre d'exemple, lorsqu'Abû Sofyân voulait serrer la main de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, afin de pactiser et ainsi parvenir à ses fins impures, l'Imâm se tourna vers l'assemblée et dit:

«Fendez la houle de la discorde avec les navires du salut. Évitez de mettre en œuvre le litige et la division, défaites-vous des signes du déshonneur... Si je discours, ils disent que je suis avide du pouvoir, et si je reste silencieux, ils disent que j'ai peur de la mort. J'en jure par Dieu, le désir du fils d'Abû Tâlib envers la mort est supérieur à celui de l'enfant envers le sein maternel. Si je me tais, c'est en raison d'une connaissance spéciale que j'ai approfondie, et si vous étiez comme moi connaissants, vous deviendriez comme la corde du puits, agité et tremblant.»¹

La science dont parle l'Imâm, la Paix soit sur lui, est cette même connaissance des effets terrifiants du litige et de la division. Il savait que l'insurrection et la guerre civile conduiraient à l'abolition de la valeur de l'Islam et au retour des gens vers les croyances anciennes.

4- Lorsque la nouvelle de la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, se répandit parmi les tribus nouvellement musulmanes, des gens parmi eux renièrent l'étendard et relevèrent celui de la religion des ancêtres, ils s'insurgèrent contre le pouvoir central et dirent qu'ils n'étaient pas prêts à payer l'impôt islamique. La première action qu'entreprit le pouvoir central fut de mobiliser un groupe de musulmans solides et volontaires afin de combattre les apostats, afin que la prochaine fois, ils se soumettent au pouvoir central et suivent les lois de l'Islam. En fin de compte, l'idée de l'apostasie qui flottait plus ou moins dans les esprits des autres tribus, fut déracinée.

En plus de l'apostasie, certaines tribus mirent sur pieds une autre discorde à Yamâma; il s'agissait de l'apparition de prétendants à la prophétie tels Mosaylama, Sajâh et Tolayha.

Dans cette conjoncture voyant les émigrants et les assistants perdre leur unité de parole, les tribus des environs levèrent l'étendard de l'apostasie, des prétendants menteurs se levèrent dans les provinces de Najd et de Yamâma afin de prétendre à la prophétie, jamais il n'aurait été juste que l'Imâm, la Paix soit sur lui, lève un autre

1- Al-Nahj ol-Balâgha, khotba n°5.

étendard et se révolte afin de recouvrer ses droits. L'Imâm, dans une de ses lettres écrites aux égyptiens fait référence à ce point, disant:

«J'en jure par Dieu, jamais je n'aurais pensé que les arabes auraient prit le califat à la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ou m'en auraient privé. Rien ne m'a étonné comme l'attention des gens envers l'autre, dont ils serraient la main en guise de pacte. C'est pourquoi j'ai retenu ma main. J'ai vu qu'une partie des gens était revenus de l'Islam et voulaient abolir la religion de Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens. J'ai eu peur du fait que si je ne m'empressasse pas de venir en aide à l'Islam et aux musulmans, je visse une brèche s'ouvrir dans son corps, dont la douleur aurait été pour moi supérieure à un pouvoir de quelques jours qui rapidement, comme le mirage ou le nuage, se sera évanoui. Ensuite, je me suis tenu debout face à cet événement, et j'ai aidé les musulmans jusqu'à ce que l'erreur soit abolie et que la sérénité revienne dans le creux de l'Islam.»¹

Au début du califat de 'Othmân, lorsqu'un conseil l'élit au califat, l'Imâm, la Paix soit sur lui, se tourna vers les participants au conseil et dit:

«Vous savez tous que je suis plus digne du califat que les autres. Or tant que les affaires des musulmans sont en marche, j'abandonne le califat; même s'il s'agit d'une injustice envers moi. Si je ne montre pas de désir pour le pouvoir, c'est parce que je perçois la récompense qui se trouve dans cette voie.»²

Ibn Abî Al-Hadîd dit:

L'un des jours durant lesquels 'Alî choisit la vie retirée, gardant ses mains l'une sur l'autre, sa Noble Dame Fâtima Zahrâ l'incita à la révolte et au recouvrement de son droit. A cet instant, le son de la voix du muezzin s'éleva: «J'atteste que Mohammad est l'Envoyé de Dieu». L'Imâm se tourna vers sa Noble épouse et dit: «Aimerais-tu

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, lettre n°62.

2- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°71.

que le son de cette voix disparaisse la surface de la terre?» Fâtima dit: «Jamais.» L'Imâm dit: «Alors la voie est celle que j'ai emprunté.»¹

En raison de l'importance du sujet, on a longuement discoursé à son propos. Nous analysons maintenant les fruits de la révolte armée de l'Imâm, la Paix soit sur lui, en utilisant des chaînes de transmission correctes.

Parmi les questions sociales, peu de questions atteignent, du point de vue de l'importance et du besoin de précision, la gouvernance et la direction. Ceux qui réunissent les conditions nécessaires se comptent sur les doigts de la main.

Parmi tous les types de gouvernance, les conditions inhérentes aux dirigeants célestes sont nettement plus lourdes, leurs devoirs plus considérables, si on les compare aux conditions et aux devoirs des dirigeants sociaux qui obtiennent ces prérogatives du fait de l'élection de la société.

Pour les dirigeants d'ordre divin, spirituels, l'objectif consistant à conserver cette position, ce degré, sont plus élevés, plus honorables. Le dirigeant est choisi afin de réaliser l'objectif et dans le cas où cela comporte deux voies possibles et qu'il est contraint d'en abandonner une pour choisir l'autre, afin de garder les principes et les fondements de l'objectif, il doit lâcher la gouvernance et considérer que cette voie est plus sacrée que celle qui consiste à rester en place.

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, fit face à cette importante question après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Car l'objectif de sa gouvernance était le développement du jeune arbre qui avait été planté dans la terre du Hejâz par le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens; un développement qui, avec le temps, devait le changer en un arbre épanoui et fécond, dont les branches devaient abriter le monde entier, et à l'ombre desquelles les gens devaient être en paix et jouir de ses fruits bénis.

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.11, p.113.

L'Imâm, la Paix soit sur lui, après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, conclut qu'il se trouvait dans une situation faisant que s'il s'obstinait à s'accrocher au pouvoir et à conserver sa place, se produiraient des conditions qui rendraient vains les efforts du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et le sang pur ayant été versé sur la voie de son saint objectif.

La communauté musulmane, étaient en ces jours tellement confrontée aux divergences de vues et à la division qu'une guerre civile assortie d'un petit massacre risquait d'éclater à l'intérieur et à l'extérieur de Madina. La plupart des tribus qui vivaient à Madina ou à l'extérieur n'éprouvaient aucune affection pour Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ayant envers lui une solide rancune au cœur. Car c'était Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, qui avait renversé l'étendard de la mécréance de ces tribus, fait mordre la poussière à leurs champions. Ceux-là, bien qu'ils aient renforcé par la suite leur lien avec l'Islam, avaient une pratique apparente du monothéisme et de l'Islam, mais ils cachaient au fond d'eux-mêmes leur colère et leur rancune vis-à-vis des combattants musulmans.

Dans une telle situation, si l'Imâm, la Paix soit sur lui, avait eu recours à la force et à l'insurrection armée dans le but de recouvrer son droit, il aurait obtenu les résultats suivants:

1- Dans une telle bataille, l'Imâm, la Paix soit sur lui, aurait perdu beaucoup de compagnons et d'êtres chers qui étaient corps et âme pour son Imâmat et sa gouvernance. Bien entendu, si avec le martyr de ces individus, le droit devait retourner à sa place, leur sacrifice dans la voie de l'objectif n'aurait pas été si regrettable, mais comme nous le dirons, le meurtre de ces individus n'aurait pas ramené le droit à son possesseur.

2- Non seulement Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, aurait perdu ces êtres chers mais le soulèvement des Banî Hâchim, des autres proches et des véritables compagnons de Son Excellence 'Alî aurait causé le fait que la grande partie des compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui n'étaient pas satisfaits par le califat de l'Imâm, la Paix soit sur lui, n'auraient pas donné leurs vies et en définitive, la puissance des musulmans dans la capitale s'en serait trouvée affaiblie. Ce groupe, bien qu'il ait pris position contre

l'Imâm, la Paix soit sur lui, au sujet de la gouvernance, n'avait cependant pas d'autres différents avec lui et comptait parmi les forces disponibles contre le *chirk*, l'idolâtrie, le christianisme et le judaïsme.

3- Du fait de la faiblesse des musulmans, les tribus éloignées dont le jeune arbre de l'Islam n'avait pas complètement investi les terres, se joignirent au groupe des apostats et des opposants à l'Islam, formant un front uni. Maintes fois, du fait de la puissance des opposants et de l'absence d'un dirigeant authentique, le flambeau du monothéisme faillit s'éteindre pour l'éternité.

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, sentait de près cette réalité amère et douloureuse, et c'est pourquoi il donnait la préférence au silence sur l'insurrection armée. Il est bon d'entendre cette question de la bouche même de l'Imâm, la Paix soit sur lui.

'Abdallâh ibn Janâda dit:

Dans les premiers jours de la gouvernance de 'Alî, venant de Makka, j'entrai à Madîna et vit que tout le monde était rassemblé dans la mosquée du Prophète et attendait l'arrivée de l'Imâm. Après un certain temps, 'Alî, l'épée au côté, sortit de chez lui. Tous les regards se fixèrent sur lui, jusqu'à ce qu'il prenne place sur le siège de l'orateur. Il débuta ainsi son discours, après avoir loué Dieu:

«Prenez garde ô gens, sachez que lorsque le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, nous a quittés, il était nécessaire que l'on ne me dispute pas le pouvoir qu'il a fondé et que l'on ne le convoite pas, car nous étions son successeur, son curateur et sa Famille. Mais contrairement à ce qui était attendu, un groupe de qoraychites a mis la main sur mon droit, m'a privé du califat et s'y est installé. J'en jure par Dieu, s'il n'y avait pas à craindre de voir arriver la désunion et l'opposition au sein des musulmans, si l'on ne craignait pas le fait qu'une nouvelle fois, la mécréance et l'idolâtrie ne reviennent en terre d'Islam, et que l'Islam soit anéanti, ma position serait autre que celle dans laquelle vous me voyez.»¹

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.1, p.307.

Kalbî dit:

«Lorsque ‘Alî, la Paix soit sur lui, partit pour Basra afin de punir les briseurs de pacte tels Talha et Zobayr, il prononça le discours suivants:

«Au moment où Dieu reçut l’esprit de Son Prophète, Qoraych, avec despotisme, me précéda et me priva de mon droit. Or j’ai vu que la patience était en cela préférable à l’instauration de la discorde au sein des musulmans et au versement de leur sang. Car les gens avaient embrassé l’Islam depuis peu et la religion était comme l’outre pleine de lait à ras bord; le plus petit relâchement l’aurait corrompu et le plus petit individu l’aurait renversée.»¹

Ibn Abî al-Hadîd, qui à la fois ressent de l’affection pour Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, et fait du zèle envers les califes, écrit ceci au sujet de la profonde rancune d’un groupe de compagnons à l’égard du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui:

«L’expérience a établi que le passage du temps provoque l’oubli des rancunes, l’extinction du feu de la jalousie et le refroidissement des cœurs remplis de haine. Le temps passé cause le fait qu’une génération meure et qu’une autre lui succède, et en fin de compte, les anciennes rancunes perdent de leur intensité au fur et à mesure qu’elles se transmettent de génération en génération. Le jour où Son Excellence ‘Alî prit place sur le siège du califat, vingt-cinq années s’étaient écoulées depuis la mort du Prophète et l’on s’attendait à ce qu’au cours de cette longue intervalle, les rancunes soient confiées à l’oubli. Or contrairement à ce que l’on attendait, l’esprit des opposants à Son Excellence ‘Alî, après un quart de siècle, n’avait pas changé; la rancune et la haine qu’ils avaient à l’égard de Son Excellence ‘Alî à l’époque du Prophète et après sa mort n’avaient pas diminué. Même les fils de Qoraych, les adolescents et les jeunes, qui n’avaient pas été témoins des événements sanglants des batailles de l’Islam et des prouesses de l’Imâm lors des batailles de Badr, d’Ohod,

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.8, p.30.

etc. contre Qoraych, à l'égal de leurs pères, obstinément, avaient de la rancune envers lui et le haïssaient en leurs cœurs.

Dans le cas où l'Imâm, dans de telles conditions, se serait assis sur le siège du califat et aurait pris en main la direction des affaires, un feu aurait pris parmi ses opposants et une explosion se serait produite, dont le résultat n'aurait pas été autre que la disparition de l'Islam et des musulmans, et le retour de la Jahilîya sur les terres musulmanes.»¹

L'Imâm, la Paix soit sur lui, dans l'un de ses discours, a fait une allusion à ce qu'auraient été les fruits d'un soulèvement armé:

«Après la mort du Prophète, j'ai réfléchi à propos de mon action. Vis-à-vis du front de Qoraych, je n'ai pas vu de soutien en dehors des Gens de ma demeure. Aussi, je n'étais pas satisfait de les voir mourir. J'ai fermé l'œil dans lequel s'était enfoncée une brindille, j'ai bu par une gorge dans laquelle un os restait coincé et j'ai patienté à propos de la difficulté à respirer et à propos d'événements plus amers que le poison.»²

L'union des musulmans faisait partie des plus grands espoirs de l'Imâm, la Paix soit sur lui. Il savait bien que cette union avait au temps du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, suscité une crainte inouïe qui avait causé une brèche dans le cœur des empires du monde et des grandes puissances, tandis que l'Islam s'était rapidement développé et étendu. Mais si cette unité devait disparaître du fait de la question de la gouvernance, les musulmans allaient se trouver en butte à des difficultés, à des oppositions, et surtout, à une partie de Qoraych ayant endossé l'Islam tel un vêtement et qui recherchait un prétexte afin de porter un coup important dans le corps musulman.

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.11, p.114 (khotba n°311).

2- "فَنظَرْتُ فَإِذَا لَيْسَ لِي مُعِينٌ إِلَّا أَهْلُ بَيْتِي فَضَنَيْتُ بِهِمْ عَنِ الْمَوْتِ - وَأَعْضَيْتُ عَلَى الْقَدَى وَشَرِبْتُ عَلَى الشَّجَى وَصَبَرْتُ عَلَى أَخَذِ الْكَطْمِ وَغَلَى أَمْرٌ مِنْ طَعْمِ الْعَلْقَمِ".
Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°26. Le même contenu apparaît dans la khotba n°212.

Parmi les émigrants se trouvaient des aventuriers du nom de Sohayl ibn 'Amrû, Hârith ibn Hichâm, 'Akrama ibn Abî Jahl, etc., qui comptèrent un temps au nombre des ennemis virulents des musulmans, et en particulier des assistants, mais qui plus tard, pour certains motifs, et en apparence, abandonnèrent la mécréance et l'idolâtrie pour embrasser l'Islam. Lorsque les assistants, après la défaite du Saqîfa, prirent parti pour l'Imâm, la Paix soit sur lui, et invitèrent les gens à le suivre, ces aventuriers se mirent dans une colère terrible et dirent au pouvoir qu'il fallait inviter la tribu des Khazraj à pactiser et que dans le cas où ils se détourneraient du pacte, il faudrait les combattre.

Chacun des trois personnages cités fit un discours au sein de la grande assemblée. Abû Sofyân également se joignit à eux! Face à eux, un orateur parmi les assistants, du nom de Thâbit ibn Qays se leva afin de critiquer les émigrants et répondit à leurs discours.

La guerre entre les émigrants et les assistants, par discours et poèmes interposés, dura un certain temps. Ibn Abî al-Hadîd a rapporté le texte des discours et des poèmes des deux parties dans son exposé.¹

En prenant en compte cette conjoncture, il apparaît clairement pourquoi l'Imâm, la Paix soit sur lui, a préféré le silence au soulèvement armé et de quelle manière il a conduit vers un rivage sûr le navire de l'Islam prit dans la tourmente. S'il n'avait pas été désireux de l'union des musulmans, s'il n'avait pas prévu les conséquences et le caractère de l'opposition et de la division, jamais il n'aurait donné son accord pour que la gouvernance incombe à ceux-là.

Lors de ces mêmes jours du Saqîfa, un proche de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, déclama un poème faisant son éloge, dont voici la traduction:

«Je n'aurai jamais crû que la gouvernance de la communauté serait enlevée à la Famille de Hâchim et à l'Imâm Abû al-Hasan.

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.6, pp.23 à 45.

Son Excellence 'Alî n'est-il pas le premier à avoir offert la Prière en direction de votre qibla? N'est-il pas le plus savant d'entre vous envers le Coran et la Sunna du Prophète?

N'était-il pas celui qui était le plus proche du Prophète? N'est-il pas celui que Jabra'il a aidé pour le lavage du Prophète?»¹

Lorsque que l'Imâm, la Paix soit sur lui, eut vent de son poème, il dépêcha un messenger afin de le retenir de déclamer son poème et dit:

"سَلَامَةُ الدِّينِ أَحَبُّ إِلَيْنَا مِنْ غَيْرِهِ."

«La bonne santé de la religion vis-à-vis du litige est pour moi préférable à toute chose.»

Lors de la bataille de Siffin, un homme de la tribu des Banî Asad demanda à l'Imâm, la Paix soit sur lui: «Comment Qoraych t'as-t-il écarté du califat?» Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, fut fâché par sa question hors de circonstance, car une partie des soldats de l'Imâm croyaient au califat et l'exposé de ce problème risquait de faire intervenir une division dans leurs rangs. C'est pourquoi l'Imâm, la Paix soit sur lui, après avoir montré son mécontentement, dit:

«Par respect pour le lien que tu as avec le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et en raison du fait que chaque musulman a le droit de poser des questions, je te réponds succinctement. La direction de la communauté me revenait, mon lien avec le Prophète était plus solide que celui des autres, mais un groupe l'a jalouée tandis qu'un autre a fermé les yeux sur elle. Le juge entre moi et eux, c'est Dieu, et tous reviennent vers Lui.»²

Il s'agissait ici de certains des motifs du silence du Commandeur des croyants, Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, qui, afin de protéger l'essentiel de l'Islam, renonça à son droit et bu durant vingt-cinq années des gorgées plus amères que le poison.

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.6, p.21.

2- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°157.

Dix-neuvième dessein

Les savants-chercheurs parmi les sunnites ayant écrit des exposés à propos de l'*Al-Nahj ol-Balâgha*, ont analysé les unes après les autres les paroles de l'Imâm, la Paix soit sur lui, à propos de sa dignité vis-à-vis du califat. De cet ensemble, ils ont conclu que l'objectif de l'Imâm était d'établir sa dignité envers le califat, sans que sa désignation par le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'entre en ligne de compte. Autrement dit, du fait que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, avait du point de vue de la parenté un lien plus étroit avec l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, était le meilleur du point de vue du savoir et de la science et surpassait tous les compagnons en termes de respect de la justice, de science politique et de direction du pays, il était donc digne que, pour cette raison, la communauté l'élise au titre de calife, mais comme les chefs de la communauté ont élu d'autres que lui, l'Imâm se plaint, disant: «Je suis plus digne que les autres du califat et de la *Wilâya!*»

Le droit que l'Imâm, la Paix soit sur lui, rappelle dans ses paroles, disant qu'ils l'en ont privé du jour où l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, a trépassé, n'est pas un droit légal lui ayant été accordé par le Maître de la loi, le fait que les autres l'aient précédé comptant pour une forme de délit juridique. Au contraire, cela est l'objet d'une loi naturelle disant qu'il est nécessaire pour tout le monde de ne pas choisir quelqu'un d'autre lorsqu'il se trouve un individu meilleur, et de confier la gouvernance à celui qui est le plus savant, le plus capable, le plus clairvoyant; mais dans le cas où un groupe ne se tient pas à cette ligne de conduite et abandonne la gouvernance à un individu qui du point de vue du savoir, de la force, des caractéristiques de son esprit et de son corps se trouve à un degré inférieur, il est convenable que le meilleur se plaigne et dise:

"فَوَ اللَّهُ مَا زِلْتُ مَدْفُوعاً عَنْ حَقِّي مُسْتَأْثِراً عَلَيَّ مِنْذُ قَبْلِ اللَّهِ نَبِيِّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ - حَتَّى يَوْمِ النَّاسِ هَذَا."¹

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°5.

«J'en jure par Dieu, du jour où le Seigneur a reçu l'âme de Son Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, jusqu'à aujourd'hui, j'ai été privé de mon droit.»

L'Imâm, la Paix soit sur lui, a dit cette parole au moment où Talha et Zobayr ont levé l'étendard de leur opposition envers lui, faisant de Basra leur base.

Réplique: le sujet cité ici, au titre de la recherche, n'est rien qu'une présomption. A aucun moment il n'est possible de rapporter l'ensemble des paroles de l'Imâm, la Paix soit sur lui, à une dignité naturelle, et une telle dignité ne peut justifier ses attaques piquante contre les califes, car:

Premièrement, l'Imâm, la Paix soit sur lui, s'est appuyé dans certains de ses discours, sur le testament du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, notamment, lorsqu'il présente la Famille prophétique, disant:

"هُم مَوْضِعُ سِرِّهِ وَلَجَأُ أَمْرِهِ وَعَيْبَةُ عِلْمِهِ وَمَوْئِلُ حِكْمِهِ وَكُهُوفُ وَجِبَالِ دِينِهِ... لَا يُقَاسُ بِآلِ مُحَمَّدٍ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ - مِنْ هَذِهِ الْأُمَّةِ أَحَدٌ... هُمْ أَسَاسُ الدِّينِ وَعِمَادُ الْيَقِينِ. إِلَيْهِمْ يَفِيءُ الْغَالِي وَبِهِمْ يُلْحَقُ التَّالِي. وَلَهُمْ خِصَائِمُ حَقِّ الْوِلَايَةِ وَفِيهِمُ الْوَصِيَّةُ وَالْوَرَاثَةُ."¹

«Les Gens de la Famille prophétique sont les gardiens du mystère du Prophète, le refuge de ses ordres, le réservoir de son savoir et de sa sagesse, les gardiens du Livre et du tronc de la religion. Personne dans la communauté ne peut leur être comparé. Ils sont les fondements de la religion et les piliers de la foi et de la certitude. Ceux qui se sont éloignés de la voie de la vérité reviennent vers eux et ceux qui sont accablés s'attachent à eux. Les qualités de l'Imâmât (les sciences, les connaissances et les autres attributs de l'Imâmât) sont auprès d'eux, le testament du Prophète est au sujet de leur droit, ils sont les héritiers des prophètes.»

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°2.

Que désigne l'Imâm, la Paix soit sur lui, en ceci que le testament du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, est à leur sujet? En prenant en considération le mot «*wilâya*» dans la phrase «les qualités de la *wilâya* sont auprès d'eux», il apparaît que ce que désigne le «testament» est ce même testament concernant le califat, cette même instruction regardant leur *wilâya* ayant été clairement exposée le jour de Ghadîr ainsi qu'à d'autres occasions.

Deuxièmement, le mérite et la dignité ne mettent jamais le droit en œuvre tant que d'autres conditions, tel le choix des gens, n'y sont pas jointes. Tandis que l'Imâm, la Paix soit sur lui, s'appuie dans ses discours sur son droit incontestable, déclarant qu'il a été piétiné après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Selon une autre formulation: si par conséquent il en est ainsi que le problème de la gouvernance en Islam provient de la consultation, du débat et du retour aux idées populaires, dans ce cas, tant qu'un individu – même s'il est meilleur que les autres à tous égards – n'est pas élu à ce degré, il ne peut se considérer comme étant le tenant du droit pour ensuite déclarer que les écarts des gens constituent une sorte de tyrannie et d'injustice, et se plaindre auprès de ceux qui ont été choisis à sa place. Ceci alors que le ton employé par l'Imâm, la Paix soit sur lui, dans ses discours est à l'opposé de cela. Il se sait le Maître incontestable du droit au califat et déclare que la déviation par rapport à cela constitue une forme d'injustice et d'oppression envers lui. Il présente ceux de Qoraych comme des usurpateurs de ses droits, disant:

«Par Dieu, je demande de l'aide face à Qoraych et à ceux qui les aident. Car ils ont brisé ma lignée et on déconsidéré mon haut degré, ils se sont unis afin de me disputer le califat, qui est mon droit incontestable.»¹

Est-ce que de telles assertions, brusques, peuvent être justifiées par une dignité naturelle? S'il faut arranger la question du califat avec les personnalités parmi les compagnons et au moyen d'un retour aux

1- *Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°167*; "أَللَّهُمَّ إِنِّي أَسْتَعِينُكَ عَلَى قَرَيْشٍ..."

idées populaires, comment l'Imâm peut-il dire: «Ils m'ont disputé mon droit incontestable»?

Lorsque le feu de la guerre était allumé entre Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et Mo'âwiya, à Siffin, un homme vint auprès de Son Excellence le Commandeur, la Paix soit sur lui, et dit: «De quelle manière Qoraych t'a-t-il privé du califat alors que tu en étais plus digne que les autres?»

L'Imâm, la Paix soit sur lui, fut fâché par sa question hors de circonstance, mais il lui répondit d'une manière modérée – qui ne cachait qu'à peine son état -:

«Un groupe l'a jalosé tandis qu'un autre a fermé les yeux sur lui. Le juge entre moi et eux, c'est Dieu, et tous reviennent vers Lui.»¹

Après l'incident du Saqîfa, Abû 'Obayda ibn Al-Jarrâh dit à l'Imâm: «Ô fils de Abû Tâlib, comme tu aime le califat et en est envieux!»

L'Imâm, la Paix soit sur lui, lui répondit:

«J'en jure par Dieu, vous êtes plus envieux du califat que moi; bien que du point de vue des conditions et de la situation vous en soyez très loin et que j'en sois plus proche. Je réclame mon droit et vous vous dressez entre moi et mon droit, vous m'en privez.»²

Il n'est juste en aucun cas d'expliquer ce type de critique du califat des califes au moyen du mérite et de la dignité. L'ensemble de ces paroles et de ces explications dénotent le fait que l'Imâm, la Paix soit sur lui, considère que le califat constitue son droit incontestable et toute forme de déviation par rapport à cela compte pour une déviation vis-à-vis du droit. Un tel droit n'est établi pour quelqu'un qu'au moyen de la désignation et du choix divins.

De la même façon, il n'est pas possible d'interpréter ce type d'explication par la primauté. Ceux qui interprètent les paroles de

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°175.

2- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°167.

l'Imâm, la Paix soit sur lui, de cette manière ont fait de leurs croyances erronées des préjugés.

Bien entendu, l'Imâm, la Paix soit sur lui, s'est appuyé dans certains cas sur son mérite et sur sa dignité, ignorant la question du texte. Parmi cela:

«Le Prophète de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, a rendu l'âme alors que sa tête reposait sur ma poitrine. Je l'ai lavé, alors que les anges m'aidaient. Les alentours de la maison sont entrés dans la lamentation. Les anges descendaient groupe par groupe, offraient la prière, et remontaient. J'entendais leurs voix. Maintenant, qui, de son vivant ou après sa mort, est plus digne que moi de lui succéder?»¹

Dans la *khotba* dite «Chaqchaqiya», qui fait partie des khotba célèbres de l'Imâm, la Paix soit sur lui, Son Excellence a mis les gens face à son mérite et à sa dignité, disant:

"أَمَّا وَاللَّهِ لَقَدْ تَقَمَّصَهَا ابْنُ أَبِي قُحَافَةَ وَإِنَّهُ لَيَعْلَمُ
أَنَّ مَحَلِّي مِنْهَا مَحَلُّ الْقُطَيْبِ مِنَ الرَّحَى يَنْحَدِرُ عَنِّي
السَّيْلُ وَلَا يَرْقَى إِلَيَّ الطَّيْرُ..."²

«J'en jure par Dieu, le fils de Abî Qohâfa a endossé le califat comme une meilleure chemise, alors qu'il savait que le moulin du califat repose sur l'axe de mon existence. Le déluge des sciences dévale la montagne de mon existence et la pensée de personne n'atteint le sommet de ma pensée.»

Dans certains cas, il s'appuie également sur son lien de parenté et dit:

"وَنَحْنُ الْأَعْلَوْنَ نَسَبًا وَالْأَشَدُّونَ بِرَسُولِ اللَّهِ نَوْطًا."³

«C'est-à-dire que ma lignée est plus haute et que j'ai un lien plus proche avec l'Envoyé de Dieu.»

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°192.

2- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°3.

3- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°157.

Bien entendu, l'Imâm, la Paix soit sur lui, utilise son lien avec le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, afin d'affronter la logique des gens du Saqîfa, qui ont motivé leur choix par le lien de parenté vis-à-vis du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Pour cette raison, lorsque l'Imâm, la Paix soit sur lui, vit leur logique, il la critiqua, disant:

"إِحْتَجُّوا بِالشَّجَرَةِ وَأَضَاعُوا الثَّمَرَ." ١

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°64.

Vingtième desseïn

Ce chapitre de l'histoire de l'Islam est l'un des plus douloureux et des plus amers, il brûle et fait souffrir les cœurs éveillés et avertis. Dans les livres des savants sunnites, cette partie de l'histoire a été transcrite de manière courte et résumée tandis que dans ceux des savants chiites, elle l'a été de manière étendue. Il se peut que parmi les nobles lecteurs se trouvent des gens désirant lire l'événement de l'usurpation de la Demeure prophétique dans le texte des exégètes et des historiens sunnites. Pour cette raison, nous écrivons ce chapitre en nous appuyant sur leurs sources afin que les sceptiques puis également croire cette réalité amère. Dans cet écrit, nous rapportons la traduction de ce que l'historien Chahîr ibn Qotayba Al-Dînawarî a relaté dans son livre *Al-Imâmat wa as-siyasat*, remettant l'analyse de cette partie à plus tard.

Les auteurs sunnites s'entendent sur le fait qu'aussitôt après le pacte du Saqîfa, l'administration du califat prit la décision d'obtenir le pacte de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, de 'Abbâs, de Zobayr et des autres Banî Hâchim, envers le califat de Abû Bakr, afin que ce dernier se voit revêtu d'un aspect unitaire et qu'en fin de compte, tout obstacle soit ôté de sa route.

Après l'événement du Saqîfa, les Banî Hâchim et un groupe d'émigrants et d'amis de l'Imâm, la Paix soit sur lui, se réfugièrent dans la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, à titre de protestation. Leur refuge dans la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, qui à l'époque de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, jouissait d'un respect particulier, empêchait le fait que le califat pense à prendre d'assaut la maison de la révélation et à entraîner les réfugiés de force vers la mosquée afin d'y percevoir leur pacte.

Mais en fin de compte, le goût pour le déploiement de la force fit son effet et le respect pour la maison de la prophétie fut ignoré. Le calife chargea 'Omar et une troupe de faire sortir à tout prix les réfugiés de la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, et de percevoir leur pacte. Avec une troupe parmi laquelle on vit Osayd ibn Hodhayr, Salama ibn Salâma, Thâbit ibn Qays et Mohammad ibn

Maslama¹, 'Omar se dirigea vers la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, afin d'inviter les réfugiés à pactiser avec le calife, et s'ils ne donnaient pas une réponse positive, de les faire sortir de force de la maison et de les amener à la mosquée. Le représentant du calife cria d'une voix forte face à la maison, disant que les réfugiés devaient sortir au plus vite de la maison afin de pactiser avec le calife. Mais ses cris ne produisirent aucun effet et ils ne quittèrent pas la maison.

A ce moment, le représentant du calife demanda du bois afin de brûler la maison et de la faire s'écrouler sur les réfugiés. Or l'un de ses compagnons vint auprès de lui afin de le faire renoncer à sa décision et dit: «Comment peux-tu mettre le feu à la maison alors que la fille du Prophète, Fâtima, est à l'intérieur?» Il répondit froidement que le fait que Fâtima soit dans la maison ne peut empêcher que l'on fasse cela.

Là, Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, vint derrière la porte et dit:

«Je ne connais pas de troupe qui soit dans une pire posture que la votre. Vous avez laissé la dépouille de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, parmi nous et avez décidé vous-mêmes à propos du califat. Pourquoi nous imposez-vous votre pouvoir et ne nous rendez-vous pas le califat qui est notre droit?»

Ibn Qotayba écrit:

«Cette fois, le représentant du calife fut dissuadé de faire sortir les réfugiés. Il alla auprès du calife et l'avertit à propos du cours des événements. Le calife savait qu'en s'opposant aux réfugiés, qui étaient des personnalités reconnues parmi les émigrants et les Bani Hâchim, il n'allait pas consolider les bases de son pouvoir. Cette fois, il chargea son serviteur, Qanfadh, d'y aller et de ramener 'Alî, la Paix soit sur lui, à la mosquée. Ce dernier vint auprès de la porte, appela 'Alî, la Paix soit sur lui, et dit: «Sur l'ordre du calife de l'Envoyé de

1- Les noms de ces individus apparaissent dans l'exposé d'Abî ibn Al-Hadîd sur le *Al-Nahj ol-Balâgha* (Vol.2, p.50).

Dieu, tu dois venir à la mosquée!» Lorsque l'Imâm, la Paix soit sur lui, entendit cette phrase de Qanfadh, il dit: «Pourquoi as-tu aussi rapidement attribué un mensonge à l'Envoyé de Dieu? Quand le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a-t-il établi son successeur de sorte à ce qu'il soit le calife de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens?» Le serviteur revint désespéré et porta l'affaire à la connaissance du calife.

La résistance des réfugiés face aux appels successifs du califat mirent le calife en colère. Finalement, 'Omar, pour la deuxième fois, se dirigea avec une troupe vers la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle. Lorsque la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, entendit les voix des émigrants, elle se lamenta à voix haute de derrière la porte et dit:

«Cher père, ô Prophète de Dieu, après ta mort, à quelles difficultés faisons-nous face de la part de Ibn al-Khattab et des fils d'Abû Qahâfa!»

Les lamentations de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, qui était toujours dans le deuil du père, étaient si déchirantes qu'une partie de cette troupe qui était venue en compagnie de 'Omar afin d'exécuter l'assaut de la maison de Zahrâ renonça et repartit en pleurant.

Mais 'Omar et l'autre partie, qui s'obstinaient à vouloir prendre le pacte de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et des Banî Hâchim, recourant à la force, le firent sortir de la maison et insistèrent afin qu'il pactise absolument avec Abû Bakr. L'Imâm, la Paix soit sur lui, dit: «Si je ne pactise pas, qu'arrivera-t-il?» Ils dirent: «Tu seras tué.» Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dit: «Avec quel courage tuerez-vous un serviteur de Dieu et frère du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens?»

La résistance obstinée de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, vis-à-vis du califat fit qu'ils le lâchèrent. L'Imâm, la Paix soit sur lui, saisit l'occasion et en guise de plainte, se rapprocha de la tombe de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, et dit ce que Hârûn avait dit à Mûsâ, la Paix soit sur lui:

﴿قَالَ ابْنَ أُمَّ إِنَّ الْقَوْمَ اسْتَضَعُّونِي وَكَادُوا
يَقْتُلُونِي﴾

«Ô fils de ma mère! Le peuple m'a
humilié et ils ont failli me tuer.»²

L'événement qui suivit le Saqîfa est l'un des événements les plus douloureux et les plus amers de l'histoire de l'Islam et de la vie du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui. La franchise, le franc-parler dans ce domaine causeront la colère du parti qui fait preuve de fanatisme vis-à-vis des auteurs et des compilateurs de cet événement. Ceux de ce parti, ne veulent pas, dans la mesure du possible, voir de poussière sur leur habit et désirent préserver leur sainteté et leur chasteté. Comme le fait d'habiller les vérités et de présenter les événements à l'inverse de ce qu'ils sont est considéré comme une sorte de trahison envers l'histoire et envers les générations futures, jamais un auteur libre ne s'attirera l'opprobre d'une telle trahison ni ne piétinera la vérité afin de s'attirer les bonnes grâces d'un parti.

Le plus grand événement historique après l'élection d'Abû Bakr au califat est l'assaut de la maison de la prophétie, la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, dans le but d'emmener les réfugiés de cette maison à la mosquée afin de se saisir de leur pacte. La juste estimation de ce sujet nécessite le fait qu'en s'appuyant sur des sources sûres, nous discutons l'exactitude ou le mensonge des trois sujets suivants et ensuite jugions au sujet des conséquences de cet événement. Ces trois sujets consistent en:

- 1- Est-il vrai que les représentants du calife aient pris la décision de brûler la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle? Jusqu'où sont-ils allés?
- 2- Est-il vrai qu'ils ont emmené le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, dans un état déplorable à la mosquée afin de saisir son pacte?

1- Sourate «Al-A'râf»; 7: 150.

2- *Al-Imâmat wa as-siyâsat*, Vol.1, pp.12 et 13.

3- Est-il vrai que lors de cet événement, la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fut blessée par les émigrants et perdit l'enfant qu'elle portait en elle?

Ces trois sujets comptent au nombre des points importants de cet événement que nous voulons discuter en nous appuyant sur les sources des savants sunnites.

Parmi les préceptes vivants et précieux de l'Islam se trouve le fait que personne ne doit pas entrer dans la maison de quelqu'un sans en avoir au préalable reçu l'autorisation. S'il arrive que le maître de maison ait un empêchement et s'excuse de ne pas pouvoir recevoir, il faut accepter son excuse et s'en retourner sans s'offenser.¹

Le Noble Coran, en plus de cette recommandation morale, compte comme respectable toute maison dans laquelle on prononce le nom de Dieu et dans laquelle on L'adore:

﴿فِي بُيُوتٍ أُذِنَ لِلَّهِ أَنْ تَرْفَعَ وَيُذْكَرَ فِيهَا اسْمُهُ
يُسَبِّحُ لَهُ فِيهَا بِالْغُدُوِّ وَالْآصَالِ﴾^٢

«Cette lampe se trouve dans les maisons que Dieu a permis d'élever, où Son nom est invoqué, où des hommes célèbrent Ses louanges, à l'aube et au crépuscule.»

Le respect dû à ces maisons est causé par l'adoration qui y est accomplie et par le respect dû aux hommes de Dieu qui y sont occupés à louer le Seigneur, sinon, en aucun cas la brique et la boue ne sont ni ne seront dignes de respect.

Parmi toutes les maisons des musulmans, le Noble Coran fait une recommandation spéciale aux musulmans concernant la maison du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens:

1- Sourate «An-Nûr»; ٢٤: 27 et 28; يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا

بُيُوتًا غَيْرَ بُيُوتِكُمْ حَتَّى تَسْتَأْنِسُوا...

2- Sourate «An-Nûr»; 24: 36.

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بُيُوتَ النَّبِيِّ إِلَّا
أَنْ يُؤْذَنَ لَكُمْ﴾

**«Ô vous qui croyez! N'entrez pas dans les
demeures du Prophète sans avoir obtenu la permission...»**

Il ne fait pas de doute que la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, fasse partie des maisons respectables et sublimes, sachant que Zahrâ et ses enfants y glorifiaient Dieu. On ne peut dire que la maison de 'Âïcha ou celle de Hafsa soient la maison du Prophète, tandis que la maison de son éminente fille, qui est la plus noble des femmes du monde, est sans aucun doute la maison du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

Voyons maintenant jusqu'à quel point les émissaires du califat ont observé le respect dû à la maison du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. L'analyse des événements des premiers jours du califat établissent le fait que les émissaires du califat ont piétiné tous ces versets, n'ayant absolument pas respecté l'honneur de la maison du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. La plupart des historiens sunnites ont décrit de manière ambiguë l'événement de l'attaque de la maison tandis que certains l'ont fait de façon claire.

Tabarî, qui fait preuve d'un zèle particulier vis-à-vis des califes écrit seulement que 'Omar vint face à la maison de Zahrâ, la Paix soit sur elle, et dit:

«J'en jure par Dieu, soit je brûlerai cette maison, soit les réfugiés la quitteront afin de pactiser.»²

Or Ibn Qotayba Dînawarî lève plus encore le voile, disant que le calife a non seulement dit cette phrase mais a ordonné que l'on rassemble du bois autour de la maison:

1- Sourate «Al-Ahzâb»; 33: 53.

2- *Al-Târîkh Al-Tabarî*, Vol.3, p.202. Impression Dâ'îrat ol-Ma'ârif. La phrase de Tabarî est ainsi: "أَتَى عُمَرُ بْنُ خَطَّابٍ مَنْرِلَ عَلِيٍّ فَقَالَ: لِأَحْرَقَنَّ عَلَيْكُمْ أَوْ لَتَخْرُجَنَّ إِلَى الْبَيْعَةِ." Ibn Abî Al-Hadîd a également rapporté cette phrase du *Saqîfa Al-Jawahirî* dans son *Commentaire* (Vol.2, p.56)

«Par Dieu qui tient l'âme de 'Omar entre ses mains, soit vous quittez la maison, soit j'y mets le feu et la brûle.»

Lorsqu'on lui dit que la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, Son Excellence Fâtima, se trouvait à l'intérieur, il dit: «Soit!»¹

L'auteur du '*Aqd al-Farîd*'² va encore plus loin:

«Le calife confia à 'Omar la charge de faire sortir les réfugiés de la maison et de les combattre dans le cas où ils s'y opposeraient. C'est pourquoi 'Omar apporta un feu afin de brûler la maison. A ce moment, il se trouva face à Fâtima. La fille du Prophète lui dit: «Fils de Khattab, es-tu venu afin de brûler notre maison?» Il dit: «Oui, sauf si vous pactisez comme les autres avec le calife.»

Lorsque nous nous référons aux livres des savants chiites, nous trouvons un récit plus clair et plus parlant.

Solim ibn Qays³ a décrit de façon détaillée l'événement de l'assaut de la Demeure Prophétique, levant le voile sur la vérité. Il écrit:

«L'émissaire du calife alluma un feu, puis enfonça la porte et entra dans la maison, mais il se trouva face à Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle.»¹

1- Al-Imâmat wa as-siyâsat, Vol.2, p.12; Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.6, p.21; Al-I'lâm an-Nisâ', Vol.3, p.1205.

2- Ibn 'Abd Al-Rabba Al-Andalûsî, mort en 495 de l'Hégire. La phrase qu'il donne est ainsi: "بَعَثَ إِلَيْهِمْ أَبُو بَكْرٍ عُمَرَ بْنَ خَطَّابٍ لِيُخْرِجَهُمْ مِنْ بَيْتِ فَاطِمَةَ وَقَالَ لَهُ إِنَّ أَبَوَا فِقَاتِلَهُمْ. فَأَقْبَلَ بِقَبْسٍ مِنَ النَّارِ عَلَى أَنْ يُضْرَمَ عَلَيْهِمُ الدَّارُ. فَلَقِيَتْهُ فَاطِمَةُ فَقَالَتْ يَا بْنَ الْخَطَّابِ أَجِئْتُ لِنُحْرَقِ دَارَنَا؟ قَالَ: نَعَمْ أَوْ تَدْخُلُوا فِيهَا مَا دَخَلْتُ فِيهِ" الأئمة "؛ *Aqd Al-Farîd*, Vol.4, p.260. De même: *Al-Târikh Abî Al-Fidâ'*, Vol.1, p.156 et *Al-I'lâm an-Nisâ'*, Vol.3, p.1207.

3- Solim ibn Qays al-Kûfî compte parmi les sectateurs. Il a vécu l'époque du Commandeur des croyants, de l'Imâm al-Hasan et de Son Excellence Al-Sajjâd, la Paix soit sur eux. Il est mort à l'époque du pouvoir de Al-Hajjâj (vers l'année 90 de l'Hégire). Son livre, du nom de *Al-Asl as-Solim* est l'un des fondements avérés du chiisme.

Le grand savant chiite, le défunt Sayyid Mortazâ, a donné une discussion étendue sur l'événement. Entre autre, il rapporte de Son Excellence As-Sâdiq que Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ne pactisa pas jusqu'à ce qu'une fumée épaisse se dégage de sa maison.²

Ici, nous rassemblons les pans du discours au sujet de la première question relative à l'événement et laissons le jugement aux cœurs éveillés. Nous poursuivons les faits à partir des sources sunnites.

Cette partie de l'histoire de l'Islam, comme la partie précédente, est amère et douloureuse, car jamais on aurait pensé qu'ils auraient emmené à la mosquée une personnalité comme Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dans un état que Mo'âwiya rapporte quarante années plus tard en désapprouvant la chose. Dans sa lettre au Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, après avoir rappelé la résistance de l'Imâm, la Paix soit sur lui, vis-à-vis du pouvoir califal, il écrit ceci:

«... jusqu'à ce que le califat t'ait muselé et t'ait traîné comme un chameau, pour le pacte, en direction de la mosquée.»³

Le Commandeur des croyants, en réponse à la lettre de Mo'âwiya, reconnaît par allusion le principe du sujet, le considérant comme la marque de son innocence. Il dit:

«Tu dis que j'ai été entraîné comme un chameau afin de pactiser. J'en jure par Dieu, tu voulais me critiquer mais en réalité tu m'as louangé, tu voulais me déshonorer mais tu t'es toi-même déshonoré. Jamais un musulman n'objecte du fait d'être innocent.»⁴

Ibn Abî al-Hadîd n'est pas le seul à avoir rapporté l'insolence envers le Saint Seuil de l'Imâm, la Paix soit sur lui. Au contraire, avant lui,

1- *Al-Asl as-Solim*, p.74. Najaf.

2- "وَاللَّهِ مَا بَايَعَ عَلِيَّ حَتَّى رَأَى الدُّخَانَ قَدْ دَخَلَ بَيْتَهُ"; *Al-Talkhîs Al-Châff*, Vol.3, p.76.

3- Ibn Abî al-Hadîd a rapporté le texte de la lettre de Mo'âwiya dans son *Chahr* (Vol.15, p.186).

4- *Al-Nahj ol-Balâgha*, lettre n°28.

Ibn ‘Abd Al-Rabba, dans son *Al-‘Aqd al-Farîd* (Vol.2, p.285) et après lui, l’auteur du *As-Sobh al-Â‘châ* (Vol.1, p.128) l’ont également fait.

Ce qui est étonnant ici est le fait que lorsqu’Ibn Abî al-Hadîd en arrive au commentaire de la vingt-huitième lettre de l’Imâm, la Paix soit sur lui, dans le *Al-Nahj ol-Balâgha*, il rapporte à la fois la lettre de l’Imâm et celle de Mo‘âwiya et ne doute pas au sujet de la véracité de l’événement, or au début de l’ouvrage, lorsqu’il achève le commentaire du vingt-sixième discours, il avait dénié le principe de l’événement, disant: «Ce type de sujet n’est rapporté que par les chiites et n’a pas été transmis par d’autres qu’eux.»¹

La troisième question était celle-ci: y a-t-il eu, lors de l’événement de l’obtention du pacte de Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, un outrage envers la Noble fille du Prophète, ainsi qu’un préjudice?

Du point de vue des savants chiites, la réponse à cette question est plus déplaisante encore que celles des deux questions précédentes. Car lorsqu’ils voulurent emmener Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui, à la mosquée, ils firent face à Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, or s’interposant à ce que l’on emmène son époux, elle subit tant de préjudices aussi bien moraux que physiques que la langue comme la plume ne sauraient les décrire.²

Mais les savants sunnites se sont abstenus de décrire cette page de l’histoire afin de préserver la position des califes, et même Ibn al-Hadîd a considéré dans son commentaire que ce sujet n’a été rapporté que par les chiites.³

Le grand savant chiite, le défunt Sayyid Mortazâ, dit:

«Au début, les rapporteurs de hadiths et les historiens ne s’empêchaient pas de rapporter les outrages subits par la Noble fille du Prophète et il était célèbre parmi eux que le sbire du calife enfonça

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgh Ibn Abî al-Hadîd, Vol.2, p.60.

2- Parmi les livres chiites, celui de Solim ibn Qays a rapporté le détail de l’événement (à partir de la page 74).

3- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgh Ibn Abî al-Hadîd, Vol.2, p.60.

la porte de la maison sur Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, de sorte qu'elle perdit l'enfant qu'elle portait en son sein, et Qanfadh, sur l'ordre de 'Omar, la fouetta jusqu'à ce qu'elle lâche la main de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Or ils virent ensuite que le récit de ces sujets ne s'accordait pas au degré et à la position des califes et se mirent à s'en abstenir.»¹

La preuve de ce que dit Sayyid Mortazâ est donnée par le fait que malgré un grand nombre de faveurs et de contrôles, cet événement apparaît pourtant encore dans certains de leurs livres. Chahrestanî rapporte d'Ibrâhîm ibn Siyâr, connu comme Al-Ghatâm, le chef des Mutazilites:

«'Omar, lors des jours de la perception du pacte, enfonça la porte sur le flanc de Fâtima et elle perdit l'enfant qu'elle portait en son sein. Il ordonna également que l'on brûle la maison ainsi que ceux qui s'y trouvaient, alors qu'il ne s'y trouvait personne d'autre que 'Alî, Fâtima, Hasan et Hosayn, la Paix soit sur eux.»²

Abû Al-'Âs, l'époux de Zaynab, la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fut fait prisonnier par les musulmans lors d'une bataille, or il fut libéré par la suite, comme les autres captifs. Abû 'Âs, fit au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, la promesse qu'à son retour à Makka il accomplirait les préparatifs du voyage de sa fille pour Madina. Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, confia à Zayd ibn Hâritha et à un groupe d'assistants la responsabilité de faire halte à huit milles de Makka, de sorte à ce qu'au moment où la litière de Zaynab atteindrait ce lieu, ils l'amènent à Madina. Ceux de Qoraych eurent vent de la sortie de Makka de la fille du Prophète. Un groupe prit la décision de l'y ramener à mi-parcours. Habbâr ibn al-Aswad se porta, accompagné d'un détachement, à la hauteur de la litière de Zaynab et y planta sa lance. Du fait de ce coup, Zaynab perdit l'enfant qu'elle portait et rentra à Makka. Le Prophète, Dieu le

1- *Al-Talkhîs Al-Châfi*, Vol.3, p.76. Le *Châfi* est un écrit de Sayyid Mortazâ dont Chaykh Tûsî a fait le résumé.

2- *Mellal wa Nahl*, Vol.2, p.95.

bénisse lui et les siens, entendant cette nouvelle, en fut fortement contrarié, à tel point qu'il compta son sang (celui de Jabbâr) comme licite lors de la prise de Makka.

Ibn Abî al-Hadîd dit: «J'ai lu cela de mon maître, Abû Ja'far. Il a dit: «Là où le Prophète a considéré comme licite le sang de celui qui avait effrayé sa fille Zaynab et provoqué sa fausse couche, s'il avait été vivant, il aurait considéré comme licite le sang de ceux qui effrayèrent sa fille Fâtima, lui causant la perte de son fils Mohsin.»¹

Ceux qui veulent justifier le califat des califes par la forme du «pouvoir des gens sur les gens», ou par le principe de la «consultation»² comptent parmi l'un des deux groupes suivants:

1- Le groupe de ceux qui veulent continuellement confronter les principes islamiques aux opinions actuelles et aux règles scientifiques présentes et qui par ce moyen attirent l'attention des occidentaux envers l'Islam, suggérant que le pouvoir des gens sur les gens n'est pas une idée nouvelle mais qu'au contraire, il y a quatorze siècles, l'Islam possédait un tel projet, et qu'après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ses compagnons l'ont mis en œuvre lors de l'élection du calife.

Ce groupe, bien qu'il avance dans cette voie avec une intention pure, ne se donne malheureusement pas la peine de faire des recherches sur les questions islamiques, ni ne se réfère aux spécialistes et se contente d'une matière rapportée, sans fondement et aux apparences trompeuses. En fin de compte, ils ne suscitent qu'un brouhaha de paroles.

2- Le groupe de ceux qui pour une certaine raison ont des problèmes concernant le chiisme et la spiritualité et qui à l'occasion, sous l'effet d'instigations secrètes ont adopté des penchants sunnites; au lieu de combattre les formes de la corruption morale et des déviations de la

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgh Ibn Abî al-Hadîd, Vol.14, p.192.

2- NdT.: On appelle aussi cela la démocratie...

croissance, ils tombent sur les âmes des jeunes croyants, mais naïfs, qui voient leurs croyances chiites se ramollir.

Les erreurs du premier groupe peuvent être compensées. Lorsqu'on leur présente des sources sûres et dignes de confiance, ils reviennent sur leurs erreurs. C'est pourquoi il est très inconvenant de dire du mal à leur sujet, tandis que le meilleur service que l'on puisse leur rendre est de rester en permanence en contact avec eux et de ne pas couper les relations intellectuelles et scientifiques que nous avons avec eux.

Mais la correction et la guidance du second groupe est difficile. Car en plus du fait qu'ils sont en difficulté, ils ne disposent pas d'une information suffisante et correcte à propos de la religion. C'est pourquoi l'effort afin de les guider est en général inutile. Ce qui est important est qu'il soit fait en sorte que les jeunes à l'esprit naïf et manquant d'informations ne tombent pas sous leur coupe et que dans le cas où cela arriverait, l'on s'efforce d'extirper le plus vite possible ces difficultés et ces doutes de leurs cœurs.

La raison et la loi divine autorisent-elles le fait que les agents du parti au pouvoir se ruent au sabre sur une maison et traînent les gens qui s'y étaient réfugiés jusqu'à la mosquée afin de leur soutirer leur pacte?

Le sens de la démocratie est-il en ceci que le chef du parti au pouvoir mandate un groupe afin d'obtenir réparation, vis-à-vis du pacte, de ceux qui sont opposants ou sans parti, et afin de les combattre dans le cas où ils ne sont pas prêts à pactiser?

L'histoire atteste du fait que 'Omar insista plus que tout autre membre du parti au pouvoir afin de percevoir le pacte et de rassembler des voix, allant jusqu'à la guerre dans cette voie.

Zobayr comptait parmi les réfugiés de la maison de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, et la brouille n'était pas encore survenue entre lui et la Famille prophétique. Lorsque s'accrut la pression des agents sur les réfugiés de la maison de la Noble fille du Prophète, Zobayr sortit de la maison l'épée au clair et dit: «Jamais je ne pactiserai. Non seulement je ne pactiserai pas mais au contraire, il faut que vous pactisiez tous avec 'Alî.»

Zobayr faisait partie des héros célèbres de l’Islam, il était un homme vaillant et un habile manieur d’épée, les coups de son épée se distinguaient des autres coups. C’est pourquoi les agents se sentirent en danger et lui ôtèrent l’épée des mains en lui donnant l’assaut en groupe, évitant ainsi un bain de sang.

Quel était la cause de toute cette insistance et de ce soi-disant dévouement de ‘Omar? Est-il vrai que ‘Omar se lançait dans cette bataille avec une intention pure ou était-ce qu’il mettait en œuvre une sorte d’accord intervenu entre lui et Abû Bakr?

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, au moment même où il se trouvait sous la pression des agents du califat et était constamment menacé de meurtre, se tourna vers ‘Omar et dit:

«‘Omar, tire ce bien qui est à toi pour moitié et sangle solidement la selle du califat pour Abû Bakr afin qu’elle te revienne demain.»¹

S’il est vrai que la perception du pacte se trouvait être pour Abû Bakr, selon les principes de la démocratie et en accord avec: "وَأْمُرْهُمْ" "شُورَى بَيْنَهُمْ" pourquoi, dans les derniers instants de sa vie, exprimait-il le regret d’avoir accompli trois actes?:

1- Si seulement il avait préservé le respect envers la maison de Fâtima, si seulement il n’avait pas ordonné l’assaut contre elle, s’il avait fermé la porte sur les agents...

2- Si seulement il n’avait pas pris sur ses épaules la charge du califat le jour du Saqîfa, si seulement il en avait chargé ‘Omar et Abû ‘Obayda, gardant pour lui le poste de «vice-président» et de ministre...

3- Si seulement il n’avait pas brûlé Ayâs ibn ‘Abdallâh, connu sous le nom de Al-Fajâh...

Il est regrettable que le célèbre poète contemporain, Mohammad Hâfiz Ibrâhîm al-Misrî, mort en 1351 de l’Hégire, se soit levé pour

1- *As-Siyâsat wa al-Imâmat*, Vol.1, p.12. Dans la *khotba* "chaqchaqiya" on trouve également un texte analogue: "لَشَدُّ مَا تَشَطَّرَا ضَرْعِيهَا...".

faire la louange du second calife dans son poème en vers nommé 'Ouariyya, admirant celui qui avait été satisfait en raison de l'outrage fait à Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle:

<p>أَكْرِمَ بِسَامِعِهَا أَكْظَمَ يَمْلُقِيهَا إِنْ لَمْ تُبَايِعْ وَبِنْتِ الْمُصْطَفَى فِيهَا أَمَامَ فَارِسِ عَدْنَانَ وَحَامِيهَا. ١</p>	<p>"وَقَوْلَةٌ لِعَلِيِّ قَالَهَا عُمَرُ حَرَقْتُ دَارَكَ لَا أَبْقِي عَلَيْكَ بِهَا مَا كَانَ غَيْرُ أَبِي حَفْصٍ يَفُوءَ بِهَا</p>
--	--

«Pour rappeler la parole que 'Omar dit à 'Alî. Cher auditeur; cher auditeur. Il dit à 'Alî: «Si tu ne pactises pas je brûlerais ta maison et ne t'autoriserais pas à y rester.» Il dit cela alors que la fille de Son Excellence Mohammad al-Mostafâ se trouvait dans la maison.

Personne ne pouvait dire cela à part 'Omar. Face au vaillant cavalier arabe des Édens et leur défenseur.»

Ce poème insensé veut faire d'un crime qui fait trembler le Trône divin un titre de gloire pour le calife! Est-il glorieux de dire que la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ne jouissait pas de la plus petite considération auprès de 'Omar, qui était prêt à brûler sa maison, dans le but d'obtenir plus de voix pour Abû Bakr?

Il est risible que l'auteur du *Al-'Aqd al-Farîd* ait rapporté le fait que lorsqu'ils ont amené 'Alî, la Paix soit sur lui, le calife lui a dit: «Étais-tu indisposé par notre souveraineté?» 'Alî, la Paix soit sur lui, lui répondit: «Jamais; au contraire, je m'étais promis, après la mort de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, de ne pas revêtir mon manteau avant d'avoir rassemblé le Coran, c'est pourquoi je me suis tenu à l'écart!» Puis il pactisa.»² Alors que lui-même, et d'autres, rapportent de 'Âïcha que durant les six mois pendant lesquels Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, était en vie, 'Alî ne pactisa

1- Târîkh Tabarî, Vol.3, p.236; Al-Charh Ibn Abî al-Hadîd, Vol.2, p.463.

2- *Al-'Aqd al-Farîd*, Vol.4, p.260.

pas et que c'est après sa mort qu'il donna sa main au calife pour le pacte.¹

Or non seulement Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, n'a pas pactisé mais sa parole, dans le *Al-Nahj ol-Balâgha*, atteste clairement cette vérité, et même le groupe dont nous avons fait la connaissance lors de la description de l'événement du Saqîfa n'a pas pactisé avec le calife, tandis que Salmân, qui était le plus grand défenseur de la *Wilâya* de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dit au sujet du califat d'Abû Bakr:

«Vous vous êtes soumis au califat de quelqu'un qui n'est plus grand que vous que par l'âge et vous avez ignoré les Gens de la Demeure prophétique. Alors que si vous n'aviez pas fait sortir le califat de son axe, aucun différent ne se serait manifesté et tous auraient profité des fruits agréables du califat (de la vérité).²

1- Idem.

2- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd*, Vol.2, p.69.

Vingt-unième dessein

Les querelles du Saqîfa lors du choix du calife se sont achevées et Abû Bakr s'empara des rênes du califat. Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, avec un groupe de loyaux compagnons sortirent de l'arène du pouvoir, mais après avoir éclairé l'opinion et informé le public, afin de préserver l'unité de parole, il n'entra pas dans l'opposition et au moyen de l'enseignement, du commentaire des hautes significations du Coran, du jugement correct et de l'argumentation avec les savants des gens du Livre, il continua de s'employer à ses tâches personnelles et communautaires.

L'Imâm, la Paix soit sur lui, parmi les musulmans, réunissait de nombreuses perfections que ses rivaux ne risquaient pas de lui prendre. Il était le cousin et le gendre du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, son successeur immédiat, le célèbre combattant audacieux de l'Islam et la porte de la science du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Personne ne pouvait dénier sa précedence dans l'Islam, son savoir étendu, sa parfaite connaissance du Coran, du hadith, des principes et des dérivés de la religion et des Livres célestes, ni lui ôter ses qualités supérieures.

Entre autres, l'Imâm, la Paix soit sur lui, possédait un avantage particulier qui pouvait dans l'avenir poser problème au pouvoir califal; il s'agissait de la puissance économique et du revenu qui lui parvenaient de Fadak.

Pour cette raison, le pouvoir califal jugea bon de confisquer cette puissance à l'Imâm, car cet avantage n'était pas comme ces autres avantages qui ne pouvaient lui être retirés.¹

On appelait village de Fadak la terre fertile qui se trouvait près de Khaybar, à 140 kilomètres de Madina, et qui comptait parmi les citadelles de Khaybar où se tenaient les juifs du Hijâz.¹

1- Le détail de ces considérations se trouve dans la partie «Motifs de l'usurpation de Fadak».

Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, après avoir défait les forces juives à Khaybar, Wâdî al-Qarâ et Tayma et comblé par l'armée musulmane le grand vide qui se faisait sentir au nord de Madina, afin de mettre un terme à la puissance des juifs sur cette terre, qui pour l'Islam et pour les musulmans comptait comme un foyer dangereux et une provocation envers l'Islam, envoya un ambassadeur du nom de Mohîr auprès des chefs de Fadak. Yûcha' ibn Nûn, qui avait la direction du village à sa charge préféra la paix et la soumission à la bataille, et les habitants du lieu s'engagèrent à mettre à la disposition du Prophète de l'Islam la moitié du produit de chaque année, à vivre désormais sous l'étendard de l'Islam et à ne pas comploter contre les musulmans. Le pouvoir musulman, en contrepartie, devait leur garantir la sécurité de leur territoire. En Islam, les terres ayant été prises au combat appartenaient à tous les musulmans et leur gestion était confiée aux juges religieux. Cependant, une terre ayant été mise à la disposition des musulmans sans combat revenait au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et à l'Imâm après lui. Lors des cas particuliers, il fallait agir de la manière ayant été déterminée par les lois islamiques, et un de ces cas consistait en ceci que le Prophète et l'Imâm subvenaient aux besoins licites de leurs proches de façon honorable.²

Les rapporteurs de hadiths, les exégètes chiites et un groupe de savants sunnites écrivent:

Lorsque le verset:

﴿وَأْتِ ذَا الْقُرْبَىٰ حَقَّهُ وَالْمِسْكِينَ وَابْنَ السَّبِيلِ وَلَا تُبَذِّرْ تَبْذِيرًا﴾³

«Donne à tes proches parents ce qui leur est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur; mais ne sois pas prodigue.»

1- Se référer au livre *Al-Mo'jam al-Bilâdân wa Marâsid al-Ittilâ'*, fournissant la matière de Fadak.

2- Sourate «Al-Hachr» (59), versets 6 et 7. Dans les livres de jurisprudence, ce thème est abordé au chapitre du Jihad sous le titre «fay'».

3- Sourate «Al-Isrâ'»; 17: 26.

est descendu, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a mandé sa fille Son Excellence Fâtima et lui a transmis Fadak.¹ Le rapporteur de ce sujet est Abû Sa'îd Khidrî, un des grands compagnons du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

L'ensemble des exégètes chiites et sunnites reconnaissent que le verset est descendu à propos des proches du Prophète, et sa fille est le meilleur objet de l'expression: "ذَا الْقُرْبَى". Même lorsqu'un syrien a dit à 'Alî ibn al-Hosayn Zayn ol-'Âbidîn: «Présente-toi!», Son Excellence récita le verset ci-dessus afin de se faire connaître auprès des syriens. Cette question était si claire parmi les musulmans que ce syrien, hochant la tête en signe d'approbation, dit à Son Excellence:

«En raison de la proximité et du lien de parenté particulier que tu as avec l'Envoyé, Dieu a dit à Son Prophète de te donner ton droit.»²

En résumé, ce verset est descendu à propos du droit de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, et de ses fils, et cela est reconnu par tous les musulmans, or la question du fait que lorsque ce verset est descendu, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a donné Fadak à sa Noble fille fait l'objet du consensus des savants chiites et d'une partie des savants sunnites.

Nous savons, et les biographies du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et de sa Famille l'attestent clairement, qu'ils n'ont jamais été attachés à ce monde et que la fortune de ce monde n'avait aucune valeur à leurs yeux. Pourtant, nous voyons que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a donné Fadak à sa fille et l'a approprié à la Famille de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui. Ici ce pose cette question: pourquoi le Prophète a-t-il donné Fadak à sa fille? En réponse à cette question, nous pouvons citer les motifs suivants:

1- Majma' al-Bayân, Vol.3, p.411; Chahr Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.268; Al-Dorr al-Manthûr, Vol.4, p.177.

2- Al-Dorr al-Manthûr, Vol.4, p.176.

1- La gouvernance des musulmans après la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, conformément aux stipulations répétées de Son Excellence, revenait au Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, alors que ce degré et cette position nécessitaient de lourdes dépenses. Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, afin d'administrer les affaires relatives à la dignité du califat pouvait utiliser les revenus de Fadak de la meilleure des façons. Il semble que le pouvoir califal ait été informé de cette prévoyance du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, lorsque dès les premiers jours, il confisqua Fadak à la Famille prophétique.

2- Le domaine devait faire vivre de manière honorable la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dont le symbole parfait est constitué par sa fille unique et par la lumière de ses yeux; Son Excellence Al-Hasan, la Paix soit sur lui, et Son Excellence Al-Hosayn, la Paix soit sur lui, et ainsi préserver l'honneur et la dignité de l'Envoyé de Dieu et de sa Famille. Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, donna Fadak à sa fille pour garantir cela.

3- Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, savait que certains gardaient en leur cœur de la rancune envers Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, car un grand nombre de leurs proches avait péri par son épée sur les champs de bataille du jihad. L'un des moyens d'effacer cette rancune était que l'Imâm, la Paix soit sur lui, soit complaisant avec eux, par des aides financières, suscitant ainsi leur sympathie. De même, il s'agissait qu'il vienne en aide à l'ensemble des pauvres et des nécessiteux et qu'ainsi soit ôtés les obstacles sentimentaux qui jalonnaient la voie de son califat.

Bien que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, offrît manifestement Fadak à Zahrâ, la Paix soit sur elle, il mit les revenus qui en découlait à la disposition du Maître de la Wilâya afin qu'en plus de la garantie des nécessités de sa vie quotidienne, il les utilise au profit de l'Islam et des musulmans.

Lorsque l'on se réfère à l'histoire, ces trois motifs prennent du poids, car Fadak était une région fertile capable d'aider Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, à atteindre ses buts.

Halabî, le célèbre historien, écrit dans son *Sira*:

«Abû Bakr désirait que Fadak demeure entre les mains de la fille du Prophète et que le droit de propriété de Fâtima soit confirmé par un titre écrit; or ‘Omar s’opposa à ce que l’on donne un document à Fâtima, se tourna vers Abû Bakr et dit:

«Demain tu auras un besoin impérieux du revenu de Fadak, car si les mécréants arabes se soulèvent contre les musulmans, d’où suppléeras-tu aux dépenses guerrières?»¹

A partir de cette phrase on peut évaluer que le revenu de Fadak était en mesure de suppléer à une partie des dépenses du jihad contre l’ennemi. Pour cette raison, il était nécessaire que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, mette cette puissance économique à la disposition de Son Excellence ‘Alî, la Paix soit sur lui.

Ibn Abî al-Hadîd dit:

«J’ai dit à l’un des savants imâmites au sujet de Fadak: «Le village de Fadak n’était pas si étendu, et une terre de cette petitesse, sur laquelle ne se trouvait que quelques dattiers, n’était pas importante au point que les opposants à Fâtima la convoient.» Il me répondit: «Tu fais erreur en croyant cela. Le nombre des dattiers n’y était pas inférieur à celui des dattiers de Kûfa. Il est évident que le fait d’interdire cette terre fertile à la Famille du Prophète avait pour but de prévenir le fait que le Commandeur des croyants utilise son revenu afin de combattre le pouvoir califal. C’est pourquoi, non seulement ils privèrent Fâtima de Fadak, mais ils dépouillèrent l’ensemble des Banî Hâchim et des fils de ‘Abd al-Mottalib de leurs droits légaux.

Ceux qui doivent continuellement quérir leur subsistance quotidienne et supportent la pauvreté n’ont jamais en tête l’idée de combattre leur situation présente.»²

L’Imâm Mûsâ ibn Al-JA‘far délimite ainsi dans un hadith la superficie de Fadak:

1- *Sira Halabî*, Vol.3, p.400.

2- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd*, Vol.16, p.236.

«Fadak était délimité d'un côté par 'Aden, d'un deuxième côté par Samarqand, d'un troisième côté par l'Afrique et d'un quatrième côté par les mers, les îles et l'Arménie...»¹

Il est certain que Fadak, qui constituait une partie de Khaybar, n'avait pas de telles frontières; le dessein de l'Imâm al-Kâdhîm, la Paix soit sur lui, était que ce n'était pas seulement Fadak qui leur avait été extorqué, car le pouvoir avait pris aux Gens de la Demeure prophétique les possessions étendues de l'Islam dont les frontières étaient celles qui apparaissent dans le discours de l'Imâm.

Qotb od-Dîn Al-Râwandî écrit:

«Le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a donné en location la terre de Fadak pour la somme de vingt-quatre mille dinars. Dans certains hadiths, on a également parlé de soixante-dix mille dinars, et cette différence provient des différences intervenant entre les revenus annuels.

Lorsque Mo'âwiya parvint au califat, Fadak fut divisé entre trois individus: il donna un tiers à Marwân ibn Hakam, un tiers à 'Amrû ibn 'Othmân et le dernier tiers à son propre fils, Yazîd. Comme Marwân parvint au califat, il fit de l'ensemble des parts une partie de son fief.»²

A partir de cette méthode de partage, on comprendra que Fadak était une terre considérable que Mo'âwiya a divisée entre trois individus dont chacun était le représentant d'une grande famille.

Lorsque Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle a parlé avec Abû Bakr à propos de Fadak, lui apportant ses arguments afin de fixer ses revendications auprès de lui, il répondit à la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens: «Fadak n'était pas la propriété personnelle du Prophète, il s'agissait du bien des musulmans avec le revenu duquel il

1- *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.48, p.144.

2- *Idem*, Vol.16, p.216.

équipait une armée qu'il envoyait à la bataille contre les ennemis et à partir duquel il donnait également l'aumône, dans la voie de Dieu.»¹

Le fait que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, mobilisait une armée avec le revenu de Fadak, ou le partageait entre les Banî Hâchim et les pauvres indique que cette partie de Khaybar comportait un revenu abondant, suffisant pour mobiliser une armée.

Lorsque 'Omar prit la décision de nettoyer la péninsule arabe des juifs, il leur avertit de céder leurs terres à l'état islamique, d'en percevoir le prix et d'évacuer Fadak.

Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avait établi dès le premier jour avec les juifs habitant à Fadak de garder la moitié de ce qu'ils possédaient et de céder l'autre moitié à l'Envoyé de Dieu. Pour cette raison, le calife envoya Ibn Al-Tayhân, Farwa, Habâb et Zayd ibn Thâbit à Fadak afin de payer aux habitants juifs la partie confisquée, après en avoir fixé le prix. Ils estimèrent la part des juifs à cinquante mille dirhams et 'Omar paya cette somme avec les biens obtenus en Irak.²

L'attachement d'un groupe de compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, au califat et à la succession d'Abû Bakr constitua le premier vecteur de sa victoire. En définitive, les Khazrajîs qui constituaient le clan le plus puissant des assistants, se retirèrent de la bataille du fait de l'opposition des autres clans et les Banî Hâchim, avec à leur tête Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, pour le motif qui a déjà été cité, et après avoir éclairé les esprits, se retinrent de conduire un soulèvement armé et de comploter contre le parti au pouvoir.

Or cette victoire relative, à Madina, vis-à-vis du califat, n'était pas suffisante et nécessitait également le soutien de Makka. Mais les Banî Omayya, avec à leur tête Abû Sofyân, constituaient une population puissante qui n'avait pas reconnu le caractère officiel du califat du

1- *Idem*, p.214.

2- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.211.

calife et attendait d'être informée à propos de l'avis et de l'approbation d'Abû Sofyân. C'est pourquoi lorsque la nouvelle de la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, parvint à Makka, le gouverneur de la ville, qui était un jeune d'une vingtaine d'années du nom de 'Otib ibn Asid ibn 'Âs, informa les gens de la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, mais ne dit rien à propos du califat et de sa succession alors que les deux événements s'étaient produits simultanément, et avaient naturellement été transmis ensemble. Il est très improbable que la nouvelle de l'un de ces deux événements soit parvenue à Makka tandis qu'aucune information concernant l'autre événement n'ait été transmise.

Le mystérieux silence du gouverneur Omeyyade de Makka n'avait pas d'autre cause que le fait de vouloir être informé à propos de l'avis du chef de la famille pour ensuite se comporter en fonction.

Considérant ces vérités, le calife comprit bien que la poursuite de sa souveraineté sur les gens, vis-à-vis des groupes opposés, nécessitait le fait de capter l'opinion et les avis des opposants; tant qu'il n'attirerait pas leurs voix, leurs pensées, et mieux que cela, leurs cœurs, par de multiples moyens, la poursuite de sa gouvernance allait être très difficile.

L'un des contemporains dont il était nécessaire de capter l'avis était le chef de la famille Omeyyade, Abû Sofyân, car il comptait parmi les opposant au pouvoir d'Abû Bakr qui, lorsqu'il apprit que ce dernier avait prit en main la direction des affaires, dit à titre de protestation: «Qu'ai-je à faire avec Abû Fodhayl?» C'est lui également qui, après être arrivé à Madina, se rendit à la maison de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et de 'Abbâs, les appelant tous les deux à une révolte armée et disant: «Je remplirai Madina de cavaliers; levez-vous et prenez la direction des affaires!»

Abû Bakr, afin de le faire taire et de l'acheter lui offrit les biens qu'il avait apporté avec lui et ne demanda pas un dinar en échange. Abû Sofyân ne se contenta pas de cela et choisit son fils Yazîd (le frère de Mo'âwiya) pour le pouvoir sur la Syrie. Lorsque la nouvelle parvint à Abû Sofyân que son fils était parvenu au pouvoir, il dit aussitôt: «Abû

Bakr a accompli son devoir familial!»¹ Alors qu'Abû Sofyân n'était lié initialement à Abû Bakr par aucune parenté.

Le nombre de ceux, comme Abû Sofyân, dont il devait acheter l'opinion, est trop grand pour apparaître dans ces pages; sachant que le pacte accompli avec Abû Bakr dans le Saqîfa des Banî Sâ'ada l'a été en l'absence des émigrants. Des émigrants, seuls trois étaient présents; le calife et deux individus qui étaient d'accord avec lui: 'Omar et Abû 'Obayda. Il est incontestable que cette méthode de perception du pacte et le fait d'avoir mis les émigrants devant le fait accompli, ne pouvaient que susciter la colère. Pour cette raison, il était nécessaire que le calife compense leur courroux et remédie à leur situation. En plus de cela, il devait faire preuve de bienveillance et de mansuétude envers les assistants, en particulier les Khazrajîs qui dès le premier jour ne pactisèrent pas avec lui et quittèrent le Saqîfa avec un cœur lourd.

Non seulement le calife s'employa à acheter les consciences, mais il partagea en plus des biens parmi les épouses des assistants. Lorsque Zayd ibn Thâbit apporta sa part à la porte d'une femme des Banî 'Adî, cette noble femme demanda: «Qu'est-ce?» Zayd dit: «Une part de ce que le calife a partagé entre les femmes, dont toi.» La femme particulièrement sagace comprit que cet argent était un «pot-de-vin» religieux! Rien de plus! C'est pourquoi elle lui dit: «Tu me graisses la patte pour acheter ma religion? J'en jure par Dieu, je n'accepterai rien de lui.» Et elle refusa le don.²

Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, partagea au moment de sa maladie tout ce dont il disposait et vida le trésor public. Les représentants du Prophète, après sa mort, entraient à Madina avec peu de biens ou les faisaient parvenir par l'intermédiaire de gens sûrs. Or ces faibles revenus ne suffisaient absolument pas à un pouvoir qui désirait s'étendre et acheter ses opposants.

1- Al-Târîkh Al-Tabarî, Vol.3, p.202.

2- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.211.

D'autre part, les tribus des environs avaient levé l'étendard de la révolte, s'abstenaient de payer la *zakât* aux représentants du calife et à partir de là, portaient un coup fatal à l'économie du pouvoir.

Pour cette raison, le chef du parti au pouvoir n'avait pas d'autre solution, pour restaurer le budget de l'état, que d'étendre la main de-ci de-là afin de confisquer des biens. De ce point de vue, il n'y avait rien de mieux que Fadak, qui du fait de la transmission d'un hadith du Prophète, dont le calife était le seul rapporteur¹, fut perdu par Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, tandis que son abondant revenu fut utilisé pour affermir les bases du pouvoir.

'Omar, confessa d'une certaine manière cette vérité, disant à Abû Bakr: «Demain tu auras un grand besoin du revenu de Fadak, car si les mécréants arabes se soulèvent contre les musulmans, d'où assureras-tu les dépenses guerrières?»²

Les dires et les actes du calife et de ses pairs attestent en sus cette question. Notamment, lorsque Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, lui a réclamé Fadak, il lui a répondu: «Le Prophète assurait des dépenses avec et partageait le reste des revenus entre les musulmans. Aussi, que feras-tu d'un tel revenu?»

La Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dit: «Je poursuivrai moi aussi sa façon de faire et partagerai ce qui reste entre les musulmans.»

Malgré le fait que Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, ne fournit pas d'échappatoire au calife, il répondit: «Moi aussi j'accomplirai cette même action qu'accomplissait ton père!»³

Si le dessein du calife concernant la confiscation de Fadak ne consistait qu'à mettre en œuvre une prescription divine, s'agissant, après avoir subvenu aux besoins de la Famille du Prophète, Dieu le

1- Ce hadith factice dit ceci: "لَا نُورَثُ الْأَنْبِيَاءَ لَا نُورَثُ"; «Nous, les prophètes, ne laissons pas d'héritage.»

2- *Sira Al-Halabî*, Vol.3, p.400.

3- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd*, Vol.16, p.316.

bénisse lui et les siens, de dépenser son revenu en faveur des musulmans, quelle différence cela fait-il que ce soit lui qui accomplisse cela ou la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et son Noble époux qui selon le Coran sont vierges du péché et de l'insoumission?

L'insistance du calife était due au fait qu'il voulait que le revenu de Fadak soit mis à sa disposition, car ce revenu lui avait «tapé dans l'œil» et il voulait consolider son pouvoir avec.

L'autre cause de la confiscation de Fadak, comme cela a déjà été dit, consistait en la peur d'une puissance économique servant le Commandeur des croyants, 'Alî, la Paix soit sur lui. L'Imâm, la Paix soit sur lui, possédait toutes les conditions de la guidance, car son savoir, sa piété, ses brillants antécédents, sa parenté avec le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et les recommandations de ce dernier à son propos étaient incomparables. Si un individu doté de telles conditions possédait en plus une puissance financière et voulait concurrencer le pouvoir califal branlant, ce pouvoir aurait fait face à un grand danger. Dans ce cas, si la privation des autres ressources et conditions de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, n'était pas envisageables, si on ne pouvait rivaliser avec ce dont il avait été favorisé, on pouvait priver Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, de sa puissance économique. C'est pourquoi, afin de fragiliser la Famille et la position de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, ils confisquèrent Fadak à son véritable propriétaire et rendirent la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dépendante du pouvoir.

Cette vérité est clairement exploitable à partir de la discussion qu'eurent 'Omar et le calife. Il dit à Abû Bakr:

«Les gens sont les serviteurs de ce monde et n'ont pas d'autre but. Prends le *khoms* et le butin de 'Alî, confisque-lui Fadak, lorsque les gens le verront les mains vides ils l'abandonneront et inclineront vers toi.»¹

1- *An-Nâsikh Al-Tawârîkh*, Vol. Zahrâ, p.122.

Une autre preuve de cela est le fait que le pouvoir califal a non seulement privé la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de Fadak, mais il l'a également privée d'un cinquième du butin de guerre qui selon la stipulation coranique revenait aux proches du Prophète.¹

Les historiens pensent pour la plupart que le différent entre Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, et le calife de l'époque ne concernait que Fadak, alors qu'elle avait un différent avec le calife à propos de trois sujets:

- 1- Fadak, que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, lui avait offert.
- 2- L'héritage que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, lui avait laissé.
- 3- La part des proches qui selon le Coran constitue l'utilisation de l'un des cinquièmes du butin.

'Omar dit: «Lorsque Fâtima, la Paix soit sur elle, demanda Fadak et la part des proches au calife, le calife refusa et ne les donna pas.»

Anas Ibn Mâlik dit:

«Fâtima, la Paix soit sur elle, vint auprès du calife et récita la verset du *khoms* dans lequel une part est déterminée pour les proches du Prophète. Le calife dit: «Le Coran que tu récites, je le récite moi aussi. Je ne peux pas toujours te donner la part des proches, mais je suis prêt à assurer tes dépenses quotidiennes tandis que j'utiliserai le reste dans l'intérêt des musulmans.»

Fâtima dit: «Le décret de Dieu n'est pas ainsi. Lorsque le verset du *khoms* est descendu, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a dit: «Que la nouvelle soit donnée à la Famille de Mohammad que Dieu (dans Sa grâce et Sa bonté) les a délivrés du besoin.»

1- Sourate «Al-Anfâl»; 8: 41. "وَاعْلَمُوا أَنَّمَا غَنِمْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَإِنَّ لِلَّهِ خُمُسَهُ وَلِلرَّسُولِ وَلِذِي الْقُرْبَىٰ"

Le calife dit: «J'en référerai à 'Omar et à Abû 'Obayda; s'ils sont du même avis que toi je suis prêt à te payer l'intégralité de la part des proches.»

Lorsqu'on les questionna, ces deux appuyèrent l'avis du calife. Fâtima en fut fort étonnée et comprit qu'ils avaient une entente secrète.»¹

L'acte du calife n'était autre qu'un *ijtihad* vis-à-vis des textes. Le Noble Coran dit avec une parfaite clarté qu'un cinquième du butin revient aux proches parents, mais sous le prétexte qu'il n'a rien entendu du Prophète à ce propos, il interpréta le verset et dit: «Il faut payer la Famille de Mohammad à la hauteur de leurs dépenses quotidiennes et dépenser le reste pour le bien des musulmans.»

Ces efforts n'avaient pas d'autres buts que de vider la main de l'Imâm, la Paix soit sur lui, des biens de ce monde et de le rendre dépendant des siens, afin qu'il ne puisse penser à se soulever contre le pouvoir.

Du point de vue du droit chiite, et cela est attesté par un hadith qui nous est parvenu des successeurs du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, la part des proches parents n'est pas la propriété personnelle des proches du Prophète. Car si le Coran a déterminé une telle part pour les proches parents, c'est en raison du fait qu'ils possèdent ce titre, après le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, consistant à détenir le degré de l'autorité et de l'Imâmat. C'est pourquoi il faut que revienne à au parent du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui est également le *walî* et le dirigeant des musulmans, la part de Dieu, du Prophète et des proches parents, qui constitue la moitié du cinquième du butin, de façon à ce qu'elle soit dépensée sous son contrôle.

Le calife savait bien que si Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, réclamait la part des proches parents, elle ne demandait pas son bien personnel, au contraire, elle demandait une part devant être perçue par un individu possédant le titre de proche parent, et qui en

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, pp.230 et 231.

tant que dirigeant des musulmans la dépensera selon leurs intérêts, or il ne se trouvait personne, après l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, en dehors de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, et le fait de donner une telle part à Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, constituait une forme de reculade vis-à-vis du califat et un aveu de l'autorité du Commandeur des croyants. C'est pourquoi le calife dit à Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle:

«Si je ne mets pas la part des proches parents à ta disposition, je l'emploierai à assurer tes dépenses quotidiennes et le reste sera utilisé dans la voie de l'Islam!»

Lors des premiers jours du califat, le but de la confiscation de Fadak et des biens de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était de renforcer le budget du parti au pouvoir et de remplir les mains du premier calife de biens de ce monde. Mais après l'expansion du pouvoir islamique, les grandes victoires des musulmans provoquèrent un déluge de fortune sur le centre du pouvoir qui n'eut plus besoin du revenu de Fadak. D'autre part, l'écoulement du temps renforça les bases du pouvoir des califes au sein de la communauté musulmane et plus personne ne pensait que le véritable calife, le Commandeur des croyants, 'Alî, la Paix soit sur lui, ait l'idée de s'opposer avec le revenu de Fadak et s'aligne face à eux.

Malgré le fait qu'à l'époque des autres califes, la cause première de la confiscation de Fadak, soit le renforcement du budget financier du système califal, ait disparu, et complètement cessé d'exister, la terre de Fadak et ses revenus relevaient de la même façon de la juridiction politique et domaniale de chaque calife, qui prenait ses décisions en fonction du rapport qu'il entretenait avec la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Les califes, qui avaient totalement coupé leur lien spirituel avec la Famille prophétique se retenaient fortement de restituer Fadak à ses véritables propriétaires, en faisant une partie des biens publics et des domaines de l'État, et à l'occasion, de leur propre fief ou de celui de l'un des leurs. Mais ceux qui avaient plus ou moins de sympathie pour la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ou encore la conjoncture et la politique du moment, faisaient que l'on était obligé avec les enfants de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, et qu'on leur transmettait

Fadak, jusqu'au jour où un autre calife ou une autre politique revienne à la politique antérieure.

Pour cette raison, Fadak n'eut jamais de statut établi, car il était continuellement pris au sein de luttes d'influence diverses et de politiques opposées. Parfois, le domaine revenait à ses véritables propriétaires et la plupart du temps, il était confisqué. Dans tous les cas, cela a toujours constitué une question islamique sensible et compliquée.

De la période des califes jusqu'à l'époque de Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, Fadak connut une situation stable. De ses revenus était payée une petite somme correspondant aux dépenses quotidiennes de la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et le reste, comme les autres biens publics, était employé selon l'avis du calife.

Lorsque Mo'âwiya prit en main la direction des affaires, il partagea le domaine entre trois individus: il donna une partie à Marwân, une partie à 'Amrû ibn 'Othmân et une également à son propre fils, Yazîd.

Fadak passa ainsi de mains en mains, jusqu'à ce que Marwân ibn Hakam achète les parts de ces deux là, les faisant siennes et offre en fin de compte l'ensemble à son fils, 'Abd ol-'Azîz, qui l'offrit à son fils, 'Omar ibn 'Abd ol-'Azîz, ou lui laissa en héritage.

Lorsque 'Omar ibn 'Abd ol-'Azîz parvint au califat, il décida de laver de l'habit de la communauté musulmane la plupart des taches honteuses faites par les Banî Omayya. C'est pourquoi, en raison d'un penchant pour la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, la première injustice qu'il répara fut de rendre Fadak à ses véritables propriétaires. Il mit le domaine à la disposition de Hasan ibn Hasan ibn 'Alî, et selon un hadith, à celle de Son Excellence As-Sajjâd.¹ Il écrivit une lettre au gouverneur de Madina, Abû Bakr ibn 'Amrû et

1- Cette deuxième possibilité, même si Ibn al-Hadîd la rapportée, n'est pas fondée.

Car 'Omar ibn 'Abd ol-'Azîz parvint au califat en 99 de l'Hégire, tandis que l'Imâm Al-Sajjâd, la Paix soit sur lui, est mort en 94. Il est possible qu'il s'agisse de Mohammad ibn 'Alî ibn al-Hosayn et que le mot Mohammad ait disparu des copies.

lui ordonna de rendre Fadak aux enfants de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle.

Le gouverneur en quête de prétexte écrivit en réponse au calife: «Fâtima a beaucoup d'enfants à Madina et chacun d'eux vit au sein d'une famille. Auquel dois-je rendre Fadak?»

Lorsque le fils de 'Abd ol-'Azîz lut la réponse du gouverneur, il en fut très fâché et dit: «Si je t'ordonnais de tuer une vache, tu me répondrais comme les Banî Isrâ'îl: «Quelle est la couleur de cette vache?» Lorsque ma lettre te parviendra, partage Fadak entre les enfants de Fâtima qui sont de 'Alî.»

Les gens de la cour du calife qui provenaient des branches omeyyades furent très contrariés par l'ordre du calife. Ils dirent: «Par ton action, tu as discrédité les deux chaykhs¹.» Aussitôt, 'Omar ibn Qays entra en Syrie avec un groupe de Kûfites et critiqua l'acte du calife. Le calife leur répondit: «Vous êtes des ignorants. Ce que j'ai à l'esprit, vous l'avez entendu mais vous l'avez oublié. Car mon maître Abû Bakr ibn Mohammad 'Amrû ibn Hazm a rapporté de son père qui l'a rapporté de son grand-père que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a dit: «Fâtima est une part de mon corps; sa colère est le ferment de ma colère et sa satisfaction engendre ma satisfaction.» Fadak, à l'époque des califes, constituait une part des biens publics et un domaine de l'État, puis il fut confié à Marwân qui le donna à mon père 'Abd ol-'Azîz. Après la mort de mon père, moi et mes frères en avons hérité et mes frères m'on vendu leur part ou me l'ont donnée, et moi, par le décret du hadith du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, je le restitue aux enfants de Zahrâ.»

Après la mort de 'Omar ibn 'Abd ol-'Azîz, les gens de la famille de Marwân prirent l'un après l'autre les rênes du pouvoir et tous suivirent une voie contraire à celle du fils de 'Abd ol-'Azîz, Fadak restant en leur possession durant leur califat et la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, restant totalement privée de son revenu.

1- NdT.: 'Omar et Abû Bakr.

Après la chute du pouvoir omeyyade et l'installation de l'État 'abbasside, Fadak oscilla entre plusieurs situation:

Le premier calife 'abbasside, Saffâh, rendit Fadak à 'Abdallâh ibn al-Hasan. Après lui, Mansûr recouvrit le domaine. Mahdî, le fils de Mansûr, ne le suivit pas et rendit Fadak aux enfants de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle. Après la mort de Mahdî, ses fils Mûsâ et Hârûn, qui prirent l'un après l'autre la direction du califat, privèrent la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de Fadak et s'en emparèrent. Jusqu'à ce que Ma'mûn, le fils de Hârûn prenne la direction du califat.

Le jour où Ma'mûn voulut réparer les injustices et honorer les plaintes, il analysa les lettres qu'avaient écrit les opprimés.

La première lettre qu'il eut entre les mains fut une lettre dont l'auteur se présentait en tant que représentant de Son Excellence Fâtima, la Paix soit sur elle, et réclamait la restitution de Fadak à la Famille prophétique. Le calife regarda cette lettre des larmes apparurent dans ses yeux. Il ordonna que l'on fasse venir l'auteur de la lettre.

Après quelques temps, un vieil homme entra dans le *majlis* du calife et prit place afin de discuter de Fadak avec Ma'mûn. Après une suite de discussions, Ma'mûn fut satisfait et ordonna que l'on écrive une lettre officielle au gouverneur de Madina disant que l'on rende Fadak aux enfants de Zahrâ, la Paix soit sur elle. La lettre fut écrite, signée par le calife et envoyée à Madina.

La restitution de Fadak à la Famille prophétique engendra la joie des chiites et Di'bil Khozâ'î récita un poème dont le premier distique est ainsi:

"أَصْبَحَ وَجْهُ الزَّمَانِ بِيَرْدِ مَأْمُونِ هَاشِمٍ
قَدْ ضَجَّكَ فَذَكَأُ." ١

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, pp.216 à 218.

«La face du temps s'est tournée vers la Famille, car Ma'mûn a rendu Fadak aux fils de Hâchim (qui en étaient les véritables propriétaires).»

Une lettre que Ma'mûn écrivit à ce sujet, en 210, au gouverneur de Madina, Qaym ibn Ja'far, est étonnante. En voici un abrégé:

«Le Commandeur des croyants, vu sa situation regardant la religion de Dieu et le califat islamique, et en raison de sa parenté avec la Famille prophétique, est celui qui est le plus digne de respecter les traditions du Prophète et ce qu'il a offert aux autres, et de les mettre en vigueur. Le Noble Prophète a offert Fadak à sa fille Fâtima et cela est si clair que jamais un des descendants du Prophète ne s'est opposé à cela, tandis qu'aucun de ceux qui sont au-dessus d'eux n'ont prétendu le contraire tout en étant dignes d'être confirmés.

Sur ce, le Commandeur des croyants, Ma'mûn, a jugé bon, afin d'obtenir la satisfaction de Dieu et de produire la justice et le rétablissement du droit, de restituer le domaine aux héritiers du Prophète de Dieu, confirmant son ordre. Pour cette raison, il a demandé à ses greffiers d'établir cela dans les registres de l'État. Si après la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, on avait proclamé lors du rite du Pèlerinage que celui qui avait quelque chose du Prophète, une aumône, un don ou une promesse, qu'il nous le réclame, et informe les musulmans à propos de ses paroles, ils auraient accepté; jusqu'à ce que l'on en arrive au tour de la Noble fille du Prophète, dont il faut nécessairement approuver et confirmer les paroles.

Le Commandeur des croyants ordonna à Tabarî le béni de restituer Fadak, et l'ensemble de ses limites et de ses revenus aux héritiers de Fâtima et de restituer ce qui se trouve dans le village de Fadak en terme d'esclaves, de céréales, et autre, à Mohammad ibn Yahyâ ibn Hasan ibn Zayd ibn 'Alî ibn Al-Hosayn et à Mohammad ibn 'Abdallâh ibn Hasan ibn 'Alî ibn Al-Hosayn.

Sache que cet avis a été inspiré par Dieu au Commandeur des croyants et que Dieu lui a permis de se rapprocher de Dieu et du Prophète.

Transmet ceci à ceux qui prennent leurs ordres de ta part, travaillent la terre fertile de Fadak et profitent de son abondance.»¹

Fadak fut ainsi entre les mains des enfants de Zahrâ, la Paix soit sur elle, jusqu'à ce que Motawakkil soit choisi pour le califat. Il comptait parmi les ennemis acharnés de la Famille prophétique. C'est pourquoi il reprit Fadak aux enfants de Zahrâ, la Paix soit sur elle, et en fit le fief de 'Abdallâh ibn 'Omar le fauconnier.

Sur la terre de Fadak se trouvaient onze dattiers que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avait plantés de sa main bénie et les gens, lors des jours du Pèlerinage, achetaient les dattes de ces dattiers au titre de leur caractère béni et au prix fort, ce qui constituait une aide substantielle pour la Famille prophétique.

'Abdallâh fut très fâché à propos de cela. C'est pourquoi il envoya à Madina un homme du nom de Bachîrân afin d'abattre ces dattiers. Ce dernier accomplit sa mission avec une grande cruauté, mais lorsqu'il revint à Basra, il fut détenu.

A partir de cette époque, Fadak fut confisqué à la Famille prophétique et les pouvoirs oppresseurs s'abstinrent de le retourner aux héritiers de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle.

1- Al-Fotûh al-biladân, pp.39 à 41; Al-Târîkh al-Ya'qûbî, Vol.3, p.48.

Vingt-deuxième dessein

Quatorze siècles se sont écoulés depuis l'usurpation de Fadak et l'objection de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Il se peut que certains pensent qu'il est difficile de produire un jugement juste à propos de cette question, car le passage du temps constitue un obstacle au fait qu'un juge puisse mettre la main sur l'ensemble des pièces du dossier, lise avec attention ses documents épars et se fasse une idée juste; l'altération s'y étant immiscée et ses pièces ayant été mélangées. Mais ce qui peut aisément être réalisé est le fait de se référer au Noble Coran et aux hadiths du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ainsi qu'aux plaintes et aux demandes des deux parties, de sorte à constituer un nouveau dossier et à juger sur cette base, en considérant certains des fondements islamiques établis et invariables. Maintenant, l'explication du sujet:

Parmi les fondements avérés de l'Islam se trouve le fait que toute terre conquise sans combat ni affrontement armé par les musulmans est mise à la disposition du pouvoir islamique et compte parmi les biens publics dits domaines de l'État, dépendants de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens.

Ce type de terre n'est pas la propriété personnelle du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, mais dépend de l'État islamique, avec à sa tête le Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens. Après le Prophète, la disposition et le droit concernant ce type de bien revient à celui qui prend sa place et dirige comme lui, les affaires des musulmans. Le Noble Coran expose ce fondement dans la sourate Al-Hachr (59), versets six et sept:

﴿وَمَا أَفَاءَ اللَّهُ عَلَى رَسُولِهِ مِنْهُمْ فَمَا أَوْجَفْتُمْ عَلَيْهِ مِنْ خَيْلٍ وَلَا رِكَابٍ وَلَكِنَّ اللَّهَ يُسَلِّطُ رُسُلَهُ عَلَى مَنْ يَشَاءُ وَاللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٦﴾ مَا أَفَاءَ اللَّهُ عَلَى رَسُولِهِ مِنْ أَهْلِ الْقُرَى فَلِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ وَلِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ وَابْنِ السَّبِيلِ...﴾

«Vous n'avez fourni ni chevaux, ni montures pour vous emparer du butin pris eux et que Dieu destine à Son Prophète. Dieu donne pouvoir à Ses prophètes sur qui Il veut. Dieu est puissant sur

toute chose ❁ Ce que Dieu a actroyé à Son Prophète comme butin pris sur les habitants des cités appartient à Dieu et à Son Prophète, à ses proches, aux orphelins, aux pauvres, au voyageur...»

Les biens qui se trouvaient à la disposition du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, étaient de deux sortes:

Les biens dont le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était personnellement le propriétaire ont été énumérés dans les livres d'histoire et les biographies sous le titre de «biens personnels du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens» et cela s'est transmis.¹ Le devoir concernant ce type de biens revenait au Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de son vivant, et après sa mort, conformément aux règles islamiques de l'héritage, était transmis à ses héritiers; sauf s'il était établi que l'héritier du Prophète soit privé de ses biens personnels, dans ce cas, ils auraient été partagés entre les pauvres au titre d'aumône et utilisés au profit de l'Islam. Dans les paragraphes à venir, des considérations étendues à propos de ce sujet seront poursuivies; nous établiront que dans les règles de l'héritage, il ne se trouve pas de différence entre l'héritier du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et celui des autres gens, tandis que le hadith donné par le premier calife prive les héritiers du Prophète de son héritage, et si on le suppose authentique, comporte une autre signification que le pouvoir califal a négligée.

Les biens et propriétés qui dépendaient du pouvoir islamique et dont le Prophète de l'Islam, Dieu le bénisse lui et les siens, se saisissait au titre de *walî* des musulmans, les dépensant à leur profit et à celui de l'Islam, sont nommés techniquement «domaines de l'État». Parmi les considérations juridiques se trouve une partie nommée «fay'», située dans le chapitre sur le jihad, ou occasionnellement, dans celui de l'aumône, dans laquelle cela est discuté. «Fay'», dans le vocabulaire arabe, a le sens de «retour» et désigne les terres dont le pouvoir islamique s'est emparé sans combat ni sang versé et dont les habitants sont soumis aux lois du pouvoir islamique. Ce type de terres qui

1- Al-Kachf al-ghimma, Vol.2, p.122.

étaient mises à la disposition du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, sans difficulté ni assaut de l'armée musulmane, appartenaient au pouvoir islamique et les soldats musulmans n'avaient pas de droits sur elles. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, utilisait leurs revenus selon les intérêts de l'Islam et les partageait parfois entre les indigents de sorte à ce que l'utilisant, s'appuyant sur leur travail et leurs efforts, ils assurent leurs dépenses quotidiennes. Les dons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, provenaient pour la plupart du revenu de ces terres et parfois du cinquième du butin.

Il convient de citer ici un exemple de la façon de faire du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, concernant ce type de terres.

Les Banî An-Nadhîr étaient composés de trois tribus juives qui possédaient près de Madina: maisons, jardins et terres arables. Lorsque le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, émigra à Madina, les tribus Aws et Khazraj eurent foi en lui, mais les trois tribus citées restèrent sur leur religion. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, s'efforça durement afin de conclure un accord spécial consacrant l'alliance et l'union des habitants de Madina et de ses environs. En fin de compte, les trois tribus conclurent le pacte avec le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, promettant d'éviter toute forme de conspiration contre les musulmans et de ne pas aller contre leurs intérêts. Mais les trois tribus, périodiquement, ouvertement ou secrètement, brisèrent le pacte et ne s'abstinrent d'aucune forme de trahison, de complot afin de faire chuter le pouvoir islamique et même, de tuer le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Entre autre, lorsque le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, alla sur le territoire des Banî An-Nadhîr régler une affaire, ils se promirent de le tuer lors d'un attentat. C'est pourquoi le Prophète les contraignit tous à quitter Madina, puis il partagea leurs maisons et leurs terres cultivables entre les émigrants et une partie des assistants pauvres.¹

1- *Al-Majma' al-bayân*, Vol.5, p.260. Saïda. Et autres livres confirmés sur la biographie du Prophète et l'histoire de l'Islam.

Dans l'histoire de l'Islam, les noms de certains de ceux qui ont utilisé ce genre de terres et sont devenus propriétaires d'une maison ont été cités. 'Alî, la Paix soit sur lui, Abû Bakr, 'Abd Al-Rahmân ibn 'Awf et Bilâl pour les émigrants, Abû Dajjâna, Sahl ibn Hanîf et Hârith ibn Sama pour les assistants, en ont fait partie.¹

Les spécialistes des hadiths et les biographes ont une convergence de vue sur le fait que Fadak faisait partie des domaines de l'État. Car Fadak était une terre qui n'a jamais été conquise par les armes, et même, lorsque parvint au village de Fadak la nouvelle de la défaite des gens de Khaybar, les gens de ce village furent tous prêts à faire la paix avec le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et à lui laisser la moitié des terres de Fadak en échange d'une liberté totale concernant leur culte et du fait que le pouvoir islamique garantisse la sécurité de leur territoire.²

Personne parmi les savants musulmans ne diverge sur cette question. A partir des discussions entre la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et Abû Bakr, on comprend aisément que les deux parties reconnaissaient le caractère de domaine de l'État de Fadak et que leur différent se situait ailleurs, ce que nous expliquerons plus tard.

Les savants chiites et une partie des spécialistes du hadith sunnites s'entendent sur le fait que lorsque le verset:

﴿وَأْتِ ذَا الْقُرْبَىٰ حَقَّهُ وَالْمِسْكِينَ وَابْنَ السَّبِيلِ وَلَا تَبْذُرْ تَبْذِيرًا﴾³

«Donne à tes proches parents ce qui leur est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur; mais ne sois pas prodigue.»

1- Al-Fotûh al-Boldân Al-Balâdhirî, pp.27, 31 et 34; Al-Majma' al-bayân, Vol.5, p.260; Sira Ibn Hichâm, Vol.3, pp.193-194.

2- Al-Moghâzî al-Wâqidî, Vol.2, p.706; Sira Ibn Hichâm, Vol.3, p.408; Al-Fotûh al-Boldân Al-Balâdhirî, pp.41-46; Al-Ahkâm al-Qor'ân, Jasâs, Vol.3, p.528; Al-Târikh Al-Tabarî, Vol.3, pp.95-97.

3- Sourate «Al-Isrâ'»; 17: 26.

est descendu, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a donné Fadak à sa fille Fâtima, la Paix soit sur elle.

La chaîne de transmission du hadith remonte à deux grands compagnons; Abû Sa'îd Khidrî et Ibn 'Abbâs. Parmi les savants sunnites, les individus suivants ont transmis ce hadith:

1- Jalâl od-Dîn, décédé en 909 de l'Hégire, écrit dans son célèbre commentaire du Coran: «Lorsque le verset cité est descendu, le Prophète manda Fâtima et lui donna Fadak.»

Puis il dit: «Ce hadith, des rapporteurs de hadiths tels Bizâz, Abû Ya'lî, Ibn Abî Hâtam et Ibn Mardawiya l'ont rapporté du célèbre compagnon Abû Sa'îd Khidrî.»

Il dit également: Ibn Mardawiya a rapporté d'Ibn 'Abbâs que lorsque le verset cité est descendu, le Prophète a donné la propriété de Fadak à Fâtima.¹

2- 'Alâ' od-Dîn 'Alî ibn Hisâm connu sous le nom de Mottaqî Hindî, habitant Makka et décédé en 976 de l'Hégire, a également rapporté le hadith cité.

Il dit: «Des spécialistes du hadith tels Ibn An-Najâr et Al-Hâkim ont rapporté dans leur *Histoire* ce hadith d'Abû Sa'îd.

3- Abû Ishâq Ahmad ibn Ibrâhîm Nichâbûrî, connu sous le nom de Tha'labî, décédé en 427 ou en 437 de l'Hégire, a rapporté cet événement dans son commentaire nommé *Al-Kachf wa al-Bayân*.

4- L'historien Chahîr Balâdhirî, décédé en 279 de l'Hégire a rapporté le texte de la lettre de Ma'mûn au walî de Madina. On peut lire dans cette lettre:

"وَقَدْ كَانَ رَسُولُ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ - أُعْطِيَ فَاطِمَةَ فَذَكَ وَتَصَدَّقَ بِهَا عَلَيْهَا وَكَانَ ذَلِكَ أَمْرًا مَعْرُوفًا

1- *Al-Dowr al-Manthûr*, Vol.4, p.177. Le texte du hadith est le suivant: لَمَّا

نَزَلَتْ هَذِهِ الْآيَةُ (وَآتَ ذَا الْقُرْبَىٰ حَقَّهُ) دَعَا رَسُولُ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ - فَاطِمَةَ فَأَعْطَاهَا فَذَكَ.

لَا اخْتِلافَ فِيهِ بَيْنَ آلِ رَسُولِ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ
 وَسَلَّمَ - وَلَمْ تَزَلْ تُدْعَى...»

«Le Prophète de Dieu a donné la terre de Fadak à sa fille et cela est tellement clair que la Famille de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, n'a jamais connu de divergence à ce propos, et jusqu'à la fin de sa vie, elle demanda la propriété de Fadak.»

5- Ahmad ibn 'Abd ol-'Azîz Jawahirî, l'auteur du livre *Al-Saqîfa*, écrit:

«Lorsque 'Omar ibn 'Abd ol-'Azîz prit en main la direction des affaires, la première des injustices qu'il répara fut de rendre Fadak à Hasan ibn Hasan ibn 'Alî.»

Cette phrase indique que Fadak était la propriété absolue de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

6- Ibn Abî al-Hadîd, en plus de cela, a rapporté le fait que ce verset soit descendu au sujet de Fadak de Abû Sa'îd Khidrî. Bien que lors de cette transmission il se soit appuyé sur la parole de Sayyid Mortadhâ dans le livre *Al-Châfi*, s'il n'avait pas confiance en les dires de Sayyid Mortadhâ, il l'aurait immanquablement critiquée.

De plus, dans un chapitre consacré à la recherche sur ce sujet dans son commentaire du *Al-Nahj ol-Balâgha*, il déduit formellement d'une discussion qu'il eut avec le maître de l'école occidentale de Baghdâd qu'il croyait dans le fait que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avait donné Fadak à sa Noble fille.

7- Halabî, a rapporté dans son *Sira* les aspects de la réclamation de la fille du Prophète ainsi que les noms de ses témoins:

«Le calife de l'époque établit le titre de propriété de Fadak au nom de Zahrâ mais 'Omar le prit et le déchira.»¹

8- Mas'ûdî écrit dans le livre *Morûj Al-Dhahab*:

1- *Sira*, Halabî, Vol.3, pp.399-400.

«La fille du Prophète discuta avec Abû Bakr à propos de Fadak et lui demanda de lui restituer Fadak. Elle apporta en tant que témoins ‘Alî, Hosayn et Omm Ayman.»¹

9- Yâqût Al-Hamawî écrit:

«Fâtima alla auprès d’Abû Bakr et dit: «Le Prophète m’a donné Fadak». Le calife voulut un témoin et... (il écrit finalement) à l’époque du califat de ‘Omar [Ibn ‘Abd ol-‘Azîz], Fadak fut rendu à la Famille du Prophète, car la situation financière des musulmans était très satisfaisante.»²

10- Samhûdî a rapporté dans le livre *Wafâ’ al-wafâ* la discussion de Fâtima, la Paix soit sur elle, et de Abû Bakr, puis il dit:

«‘Alî et Omm Ayman témoignèrent au profit de Fâtima et tous deux dirent que le Prophète avait de son vivant donné Fadak à Fâtima.»³

Il dit également:

«Fadak fut rendu à la Famille du Prophète à l’époque du califat de ‘Omar Ibn ‘Abd ol-‘Azîz.»⁴

Un syrien rencontra ‘Alî ibn al-Hosayn, la Paix soit sur eux, et lui dit de se présenter. L’Imâm, la Paix soit sur lui, dit: «As-tu lu ce verset de la sourate «Banî Isrâ’îl» (sourate Al-Isrâ’); 17: 26):

﴿وَأْتِ ذَا الْقُرْبَىٰ﴾

«Donne à tes proches parents.»?

Le syrien dit en guise de confirmation: «C’est du fait de la parenté que Dieu a ordonné à Son Prophète de leur payer leur droit.»⁵

1- *Morûj Al-Dhahab*, Vol.2, p.200.

2- *Al-Mo’jam al-boldân*, Vol.4, p.238, Fadak.

3- *Wafâ’ al-wafâ*, Vol.2, p.160.

4- Idem.

5- *Al-Tafsîr al-Borhân*, Vol.2, p.419. L’histoire comporte un appendice.

Parmi les savants chiites, de grandes personnalités tels Kolaynî, 'Ayyâchî, Sadûq, ont rapporté que ce verset était descendu au sujet de la Famille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et ont ajouté qu'après la descente de ce verset, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, donna Fadak à sa fille Fâtima, la Paix soit sur elle.

A ce sujet, le grand chercheur chiite, défunt Sayyid Hâchim Bahraynî, a rapporté onze hadiths accompagnés de chaînes de transmissions dignes de considération d'Imâms tels le Commandeur des croyants, Son Excellence As-Sajjâd, Son Excellence As-Sâdiq, l'Imâm Al-Kâdhim et l'Imâm Al-Ridhâ, la Paix soit sur eux.¹

Bref, il existe pratiquement une unanimité sur le fait que ce verset soit descendu au sujet du droit de la Famille prophétique. Mais ce sujet, à savoir le fait qu'après la descente de ce verset, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait donné Fadak à sa fille Zahrâ, la Paix soit sur elle, a été rapporté par les spécialistes chiites du hadith et un groupe de personnalités parmi les sunnites.

La connaissance des deux parties de la querelle et celle de leur situation, et de même, la connaissance des témoins du dossier comporte une certaine importance dans la détermination de la vérité.

Dans ce dossier, la plaignante est la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dont le degré, la situation, la pureté et la vertu sont évidents pour tous. La partie faisant l'objet de la plainte est le chef du parti au pouvoir, le calife de l'époque, Abû Bakr, qui prit les rênes du pouvoir après le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, entouré d'un groupe mu par la peur et d'un groupe mu par la cupidité.

Pas plus de dix jours s'étaient écoulés depuis la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, que la nouvelle parvint à Zahrâ, la Paix soit sur elle, que les agents du calife avaient évacué sa main d'œuvre de la terre de Fadak et avaient pris en main la suite du travail. C'est pourquoi Zahrâ, la Paix soit sur elle, alla auprès du calife accompagnée d'un groupe de femmes des Banî Hâchim dans

1- Idem.

l'intention de récupérer son droit et engagea avec lui une discussion dont voici le rapport:

«La Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens: «Pourquoi as-tu évacué ma main d'œuvre de la terre de Fadak et pourquoi m'as-tu privé de mon droit?»

Le calife: «J'ai entendu ton père dire que les prophètes ne laissent rien en héritage!»

Fâtima, la Paix soit sur elle: «Mon père m'a donné Fadak de son vivant et j'en suis devenue la propriétaire tandis qu'il était en vie.»

Le calife: «As-tu des témoins de cela?»

La Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens: «Oui, j'en ai. Mes témoins sont les suivants: «'Alî et Omm Ayman.»

Et ces deux, à la demande de Zahrâ, la Paix soit sur elle, témoignèrent à propos du fait qu'elle était la propriétaire de Fadak du vivant du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.»

Bien que la plupart des auteurs ont cité 'Alî et Omm Ayman en tant que témoins de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, certains écrivent que Hasan et Hosayn, la Paix soit sur eux, ont également témoigné. Cette vérité a été rapportée par Mas'ûdî¹ et par Halabî²; et même, Fakhrâzî³ dit: «Un des serviteurs du Prophète de Dieu témoigna également à propos des vérités de Zahrâ, la Paix soit sur elle», mais ne le nomme pas. Cependant, Balâdhirî⁴, précise le nom de ce serviteur et dit: «Il s'agissait de Rabâh, le serviteur du Prophète.

D'un point de vue historique, l'on peut dire que ces deux traditions ne sont pas incompatibles, car selon les historiens, le calife considérait

1- *Morûj Al-Dhahab*, dans la partie se situant au début du califat 'abbasside.

2- *Sira*, Halabî, Vol.3, p.40.

3- *Tafsîr* de la sourate «Al-Hachr», Vol.8, p.125; *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.8, p.93, rapporté de Kharâ'ij.

4- *Al-Fotûh al-Boldân*, p.43.

que le témoignage d'un homme et d'une femme n'était pas suffisant pour établir la revendication (nous discuterons de cela plus tard). Pour cette raison, il est possible que la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait amené les deux Hasan, la Paix soit sur eux, ainsi que le serviteur du Noble Envoyé afin d'avoir plus de témoins.

Au regard des hadiths chiïtes, la fille du Prophète, en plus des témoins cités, amena Asma' fille de 'Omays. On lit également dans nos hadiths que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avait confirmé dans une lettre le fait que Zahrâ, la Paix soit sur elle, soit la propriétaire de Fadak¹ et Zahrâ, la Paix soit sur elle, s'est naturellement appuyée sur cette lettre.

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, après la présentation des témoignages, attira l'attention du calife sur son erreur. Car ce dernier attendait que l'on témoigne que Fadak lui revenait, or la réclamation d'un témoignage au sujet de la propriété est contraire aux règles juridiques en Islam. Considérant cela, il se tourna vers le calife et dit: «Si je réclame un bien qui se trouve entre les mains d'un musulman, de qui demandes-tu le témoignage? Tu me demandes mon témoignage alors que je suis le prétendant ou tu demandes celui de l'autre personne, soit celle qui s'en est emparée?» Le calife dit: «Là, je te demande ton témoignage.» 'Alî, la Paix soit sur lui, dit: «Cela fait longtemps que Fadak est à notre disposition. Maintenant que les musulmans disent que Fadak fait partie des biens publics, il faut qu'ils en apportent la preuve, ce n'est pas à nous de témoigner!» Face à la puissante logique de l'Imâm, la Paix soit sur lui, le calife se tut.²

L'histoire a enregistré de différentes manières les réponses faites par le calife à Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle. Là où la question de Fadak a été maintes fois expliquée par la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, l'on peut croire que le calife

1- *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.8, pp.93 et 105. Impression Kompânî.

2- *Al-Ihtijâj Al-Tabarsî*, Vol.1, p.122. Najaf.

a donné pour chaque point une réponse de circonstance. Nous allons maintenant citer ses probables réponses:

1- Lorsque les témoins de Zahrâ, la Paix soit sur elle, témoignèrent à son profit, ‘Omar et Abû ‘Obayda témoignèrent au profit du calife et dirent: «Le Noble Prophète, après avoir assuré l’existence de sa Famille, affecta le reste du revenu de Fadak au bien public. Si Fadak avait été la propriété de sa fille, pourquoi employait-il une partie de son revenu à d’autres fins?»

L’opposition des témoins fit que le calife se leva et approuva les dires de chacun, disant: «Les témoins des deux parties sont véridiques, et j’accepte les témoignages de tout le monde. Et ‘Alî et Omm Ayman disent vrai, et ‘Omar et Abû ‘Obayda. Car Fadak, qui était à la disposition de Zahrâ, constituait la propriété du Prophète qui par son revenu assura le quotidien de sa Famille, pour ensuite partager le surplus parmi les musulmans. Je poursuivrai la méthode du Prophète.»

La Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dit: «Je suis prête moi aussi à ce que le revenu supplémentaire de Fadak soit affecté aux intérêts islamiques.»

Le calife: «J’accomplirai cela à ta place!»¹

2- Le calife considéra que les preuves apportées par Fâtima, la Paix soit sur elle, afin d’établir sa réclamation n’étaient pas suffisantes et dit: «Le témoignage d’un homme et d’une femme n’est jamais accepté. Soit ce sont deux hommes qui doivent témoigner, soit un homme et deux femmes.»² Au regard des hadiths chiites, la critique faite par le calife au sujet des témoins de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, est très douloureuse. Car il n’a pas accepté les témoignages de ‘Alî et des deux Hasan, la Paix soit sur eux, du fait qu’ils étaient l’époux et les fils de Fâtima, la Paix soit sur elle, ni celui de Omm Ayman en tant que servante de Zahrâ, la Paix

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.216.

2- *Sira*, Halabî, Vol.2, p.400; *Al-Fotûh al-Boldân*, p.43; *Al-Mo‘jam al-Boldân*, Vol.4, Fadak.

soit sur elle, ni celui de Asmâ' bent 'Omays, du fait qu'elle était l'épouse actuelle de Ja'far ibn Abî Tâlib, et n'a pas restitué Fadak à Fâtima, la Paix soit sur elle.¹

3- Le calife jugea suffisants les témoins de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, pour l'établissement de sa réclamation et fit établir un titre à son nom mais ensuite, sur l'insistance de 'Omar, il l'ignora.

Ibrâhîm ibn Sa'îd Thaqqîfî écrit dans son livre *Al-Ghârât*:

«Le calife, après la présentation des témoignages des témoins, décida de restituer Fadak à la fille du Prophète. Puis il écrivit sur un parchemin le titre de propriété de Fadak au nom de Fâtima. Fâtima sortit de sa maison. En chemin, elle tomba sur 'Omar. 'Omar eut vent de l'événement et lui demanda le document et alla voir le calife et dit en guise de protestation: «Tu as donné Fadak à Fâtima alors que 'Alî témoigne à son avantage et que Omm Ayman n'est rien de plus qu'une femme. Puis il cracha sur le document et le déchira.»²

Cet événement, au lieu de témoigner de la bonne santé de l'âme du calife, dénote au contraire sa versatilité et sa faiblesse, montrant jusqu'à quel point son jugement est assujetti aux penchants des uns et des autres.

Or Halabî rapporte d'une autre manière l'événement ci-dessus:

«Le calife confirma la propriété de Fâtima. Soudain, 'Omar entra et dit: «Quel est ce document?» Il dit: «J'ai confirmé la propriété de Fâtima dans ce document.» Il dit: «Tu as besoin du revenu de Fadak, car si demain les mécréants arabes se soulèvent contre les musulmans, d'où vas-tu garantir les dépenses de la guerre?» Puis il prit le document et le déchira.»³

1- *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.8, p.105.

2- *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd*, Vol.16, p.274.

3- *Sira*, Al-Halabî, Vol.3, p.400

Ici prend fin la recherche au sujet de l'événement de Fadak. Ce dossier, dont les événements ont presque quatorze siècles, a ainsi été remis en ordre. Maintenant, il faut voir de quelle manière les principes et traditions juridiques en Islam statuent à propos de cet événement.

Le jugement final à propos du dossier de Fadak est confié à la partie suivante, dans laquelle nous établirons que le fait d'avoir privé la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de Fadak est la première grande injustice que l'histoire juridique de l'Islam a en mémoire. Mais nous allons rappeler ici un point particulier:

Lors des sujets précédents, nous avons établi par des preuves évidentes qu'à la suite de la descente du verset:

﴿وَأْتِ ذَا الْقُرْبَىٰ حَقَّهُ﴾

«Donne à tes proches parents ce qui leur est dû.»

le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a offert Fadak à Zahrâ la pure, la Paix soit sur elle. Ce sujet, en plus de l'avoir été par un grand nombre de savants sunnites, a été confirmé par les savants purs parmi les chiites, et des grands parmi les spécialistes du hadith, tels 'Ayyâchî, Erbilî et Sayyid Bahraynî, qui ont rassemblé dans leurs livres les hadiths chiites sur ce sujet, dont nous donnons ici un exemple:

«Son Excellence As-Sâdiq dit: «Lorsque le verset "وَأْتِ ذَا الْقُرْبَىٰ حَقَّهُ" est descendu, le Prophète demanda à Jabra'îl: «qui désigne "ذَا الْقُرْبَىٰ"»? Jabra'îl dit: «Tes proches». Là, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, manda Fâtima et ses enfants, leur donna Fadak et dit: «Dieu m'a ordonné de vous laisser Fadak.»¹

Il est possible que l'on dise que la sourate «Al-Isrâ'» compte parmi les sourates mecquoises tandis que le domaine de Fadak s'est trouvé mis à la disposition des musulmans lors de la septième année de l'Hégire. Comment un verset ayant été révélé à Makka peut-il statuer sur un événement survenu quelques années plus tard?

1- Al-Tafsîr al-'Ayyâchî, Vol.2, p.287.

La réponse à cette question est claire. Ce que désigne le fait qu'une sourate soit mecquoise ou médinoise provient du fait que la plus grande partie de ses versets ont été révélés dans l'une ou l'autre de ces deux villes. Car dans bien des sourates mecquoises, existent des versets médinois, et vice-versa. Si l'on se réfère aux commentaires traitant des lieux de la révélation, cette question apparaîtra clairement.

De plus, la teneur du verset atteste du fait qu'il est descendu à Madina, car le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'avait pas à Makka la possibilité de payer quoi que ce soit à ces proches ou aux malheureux. Selon les exégètes, non seulement ce verset, soit le vingt-sixième de la sourate «Al-Isrâ'», a été révélé à Madina, mais ce fut le cas également des versets 32, 33, 57, et de 73 à 81.¹ Pour cette raison, le fait que la sourate soit mecquoise ne s'oppose pas à celui que le verset soit médinois.

Malgré le fait que le dossier de Fadak soit parfaitement clair, pourquoi l'avis n'a-t-il pas été émis en faveur de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens?

Dans la partie précédente, le dossier de Fadak a été mis en ordre au moyen de pièces islamiques authentiques et les arguments des deux parties ont clairement témoigné de la querelle. Maintenant, il est temps de passer au jugement correct de leur contenu.

Ce dossier aurait été débattu par chaque savant juriste et soumis à tout juge neutre, en fin de compte, le jugement n'aurait pas été autre qu'en faveur de la souveraineté de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Maintenant, l'analyse du dossier:

1- A partir de la discussion du calife et de ses compères, on déduira aisément que leur dessein dans la confiscation de Fadak avait pour but de protéger les intérêts du califat et de renforcer les bases de leur pouvoir vis-à-vis des opposants. Et le thème disant que «les prophètes ne laissent pas d'héritage» n'est rien de plus qu'une invention destinée à donner une patine religieuse à la confiscation de Fadak. La preuve en est fournie par le fait que lorsque le calife fut soumis à

1- *Al-Dowr al-Manthûr*, Vol.4, pp.176-177.

l'effet des paroles et des arguments de Zahrâ, la Paix soit sur elle, il se résolut à lui rendre Fadak, à tel point qu'il fit établir un titre à son nom; mais soudain, 'Omar entra dans la réunion et lorsqu'il apprit ce qui se passait, se tourna vers le calife et dit: «Si demain les arabes s'opposent à ton califat, avec quoi vas-tu garantir les dépenses de la guerre?» Puis il prit le titre de propriété et le déchira.¹

Cette discussion, loin de toute dissimulation, dévoile le véritable but de la confiscation et coupe court à toute tergiversation historique.

2- Les spécialistes du hadith et les historiens musulmans rapportent le fait que lorsque le verset qui nous occupe est descendu, le Prophète de Dieu, la Paix soit sur lui, a donné Fadak à Fâtima. La chaîne de transmission de ces hadiths remontent à Abû Sa'îd Khidrî, le célèbre compagnon.

N'était-il pas nécessaire que le calife fasse venir Abû Sa'îd et l'interroge au sujet de la vérité de cette affaire? Abû Sa'îd n'était pas une personne de moindre importance que le calife n'aurait pas connu, ou quelqu'un dont il aurait douté de la pureté. Il n'est pas possible de dire que les spécialistes musulmans du hadith qui sont dignes de confiance aient attribué un tel mensonge à Abû Sa'îd. Car en plus de cela, par tradition, les hadiths de ceux qui sont innocents et purs sont si peu nombreux que la raison considère comme improbable le fait qu'ils proviennent d'une conspiration mensongère.

Abû Sa'îd Khidrî était une des sources du hadith et l'on a rapporté une grande quantité de hadiths de sa part. Des gens tels Abû Hârûn 'Abdî et 'Abdallâh 'Alqama, qui comptaient parmi les ennemis de la Famille prophétique, on cessé d'être hostile dès lors qu'ils se sont référés à lui.²

3- Selon les principes juridiques de l'Islam et même, du monde, celui qui détient un bien en est considéré comme le propriétaire, sauf dans le cas où le contraire est établi. Si un individu qui n'en est pas

1- *As-Sira Al-Halabî*, Vol.3, p.400. Rapporté par Sibî ibn Jowzî.

2- *Al-Qâmûs Al-Rijâl*, Vol.10, pp.84-85.

détenteur prétend à la propriété d'une chose détenue par quelqu'un d'autre, deux témoins justes doivent en témoigner; dans le cas contraire, le tribunal considérera que le détenteur est bien le propriétaire.

Il n'y a pas de doute que la terre de Fadak était détenue par la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Lorsque l'ordre de confisquer Fadak fut délivré par le calife, la main d'œuvre de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, y était à travailler.¹ Le fait que Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, ait possédé la terre de Fadak durant plusieurs années et y ait eu un représentant et des paysans donnent une preuve évidente de sa qualité de propriétaire. Pourtant, le calife a ignoré cela et a chassé les paysans.

Pire que tout, à la place de demander des témoins et des preuves au plaignant ne détenant pas le bien, le calife a demandé des preuves à la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui détenait le bien et niait le fait que quelqu'un d'autre en soit le propriétaire; alors que les règles juridiques en Islam stipulent qu'il faut demander des preuves au plaignant non détenteur du bien et non à celui qui le détient.²

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, comme cela a été dit plus en détail, a à ce moment attiré l'attention du calife sur son erreur.³

En sus, l'histoire atteste le fait que la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avait Fadak en sa possession. Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, écrivit ceci dans une lettre à 'Othmân ibn Honayf, le gouverneur de Basra:

«Oui, de ce sur quoi le ciel avait étendu son ombre, seul Fadak était entre nos mains. Certains ont jalosé cela et d'autres [l'Imâm même, et sa Famille] y ont renoncé. Quel bon juge Dieu que le Seigneur!»¹

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.211.

2- "أَلْبَيِّنَةُ عَلَى الْمُدَّعِي وَالْيَمِينُ عَلَى مَنْ أَنْكَرَ."

3- Al-Ihtijâj Al-Tabarsî, Vol.1, p.122.

Il reste maintenant de la place pour une question: du fait que la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, détenait le bien et niait le fait qu'un autre en soit propriétaire, son seul devoir vis-à-vis du plaignant était d'adjurer le diffamateur. Alors pourquoi, lorsque le calife lui a demandé des témoins, emmena-t-elle avec elle ces gens au tribunal afin de témoigner?

La réponse à cette question provient d'une parole que nous avons rapportée du Commandeur des croyants. Car la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, du fait de la pression du pouvoir califal, était prête à présenter des témoins, alors que la Famille prophétique qui détenait ce bien depuis le premier instant, se considérait comme exempte de la production de témoins.

Et si l'on imagine que la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait amené des témoins avant que le calife ne le demande, cela était pour cette raison que Fadak n'était pas une petite terre, ni une localité proche de Madina, dont les musulmans auraient été bien informés du fait qu'elle en était la propriétaire et y avait un représentant; cette terre était distante de Madina de 140 kilomètres. Par conséquent, il n'est pas impossible que la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait été sûre que le calife allait vouloir des preuves de sa qualité de propriétaire et de détentrice du bien; c'est pourquoi elle rassembla des preuves et les apporta au tribunal.

4- Il n'y a pas de doute que la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, par le décret du verset de la Pureté², est exempte de tout péché, de toute souillure. Sa fille 'A'îcha a rapporté que le verset de la Pureté a été révélé à propos de la Famille prophétique, tandis que les livres des savants sunnites confirment la descente de ce verset à propos de Fâtima, de son époux et de ses enfants, la Paix soit sur eux.

Ahmad ibn Hanbal rapporte dans son *Mosnad*:

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, Lettre n°40.

2- Sourate «Al-Ahzâb»; 33: 33 / إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا.

«Après la révélation de ce verset, à chaque fois que le Prophète sortait de sa maison afin d'accomplir la Prière de l'aube, il traversait la maison de Fâtima et disait: «As-Salât», puis récitait ce verset; il fit cela durant six mois.»¹

Malgré cela, était-il juste que le calife demande une preuve à la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens? Dans un cas où personne ne se plaignait de Zahrâ, la Paix soit sur elle, hormis le calife seul?

Était-il convenable que le calife mette de côté la stipulation coranique de la pureté et de l'immunité de Zahrâ, la Paix soit sur elle, envers le péché et lui réclame une preuve?

Nous ne demandons pas pourquoi le juge n'a pas appliqué son propre savoir. Car il est vrai que le savoir est plus puissant et plus sûr que la preuve, mais le savoir, comme la preuve, sont soumis à l'erreur, bien que la faute de la certitude soit inférieure à celle de l'opinion et de l'idée. Nous ne disons pas cela. Nous demandons pourquoi le calife a écarté la stipulation du Coran au sujet de l'immunité de Zahrâ, la Paix soit sur elle, envers le péché et la faute, ce qui constituait un savoir indéniable, éloigné de toute forme d'erreur possible? Si le Coran avait attesté de manière particulière la qualité de propriétaire de Zahrâ, le calife aurait-il pu réclamer une preuve à la fille du Prophète? Évidemment non. Car vis-à-vis de la Révélation divine, aucune parole contraire n'est acceptée. De la même façon, le juge du tribunal, du fait de la stipulation coranique au sujet de la vertu de Zahrâ, la Paix soit sur elle, ne peut lui demander de preuve, car par le décret du verset de la Pureté, elle est impeccable et ne ment jamais.

Nous n'entrerons pas maintenant dans le débat disant: le juge peut-il mettre son savoir personnel en application ou pas? Car ce sujet est une question étendue à propos de laquelle les juristes musulmans ont débattu dans leur livres de jurisprudence. Mais nous rappelons que le calife aurait pu, s'il avait considéré les deux versets ci-dessous,

1- Al-Mosnad Al-Ahmad, Vol.3, p.295.

classer le dossier de Fadak et témoigner en faveur de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Voici les versets:

﴿وَإِذَا حَكَمْتُمْ بَيْنَ النَّاسِ أَنْ تَحْكُمُوا بِالْعَدْلِ﴾

«Dieu vous ordonne de restituer les dépôts et de juger selon la justice.»

﴿وَمِمَّنْ خَلَقْنَا أُمَّةٌ يَهْدُونَ بِالْحَقِّ وَبِهِ يَعْدِلُونَ﴾

«Il existe dans ce que Nous avons créé une communauté dont les membres se dirigent selon la Vérité, et qui, grâce à celle-ci, observent la justice.»

Par le décret de ces deux versets, le juge du tribunal doit juger selon le droit et la justice. Par conséquent, là où la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, est impeccable vis-à-vis de tout péché et ne prononce jamais de mensonge, sa réclamation, pareille au droit et à la justice, est véridique et le tribunal doit s'y soumettre. Or pourquoi le calife, en dépit de ces deux versets qui comptent parmi les principes du droit en Islam, n'a-t-il pas jugé en faveur de Fâtima?

Certains parmi les exégètes jugent probable que le sens de ces deux versets désigne le fait que le juge du tribunal doit juger du droit et de la justice en fonction des principes et des règles juridiques, même si cela s'oppose en réalité à la justice! Mais cet avis est particulièrement improbable lors de l'exégèse de ces versets, et son sens est celui-là même qui a été donné.

5- L'histoire de la vie du calife atteste que dans bien des cas, il a accepté des réclamations sans preuve. Par exemple, lorsque l'on apporta de la part de 'Alâ' Hadhramî des biens à Madina au titre de biens publics, Abû Bakr dit aux gens: «Que celui envers qui le Prophète a contracté une dette ou fait une promesse vienne et prenne.»

1- Sourate «An-Nisâ'»; 4: 58.

2- Sourate «Al-A'râf»; 7: 181.

Jâbir fait partie de ceux qui sont venus auprès du calife. Il dit: «Le Prophète m'avait fait la promesse qu'untel m'aiderait» et Abû Bakr lui donna trois mille cinq cents dirhams.

Abû Sa'îd dit: «Lorsque se répandit une telle nouvelle de la part d'Abû Bakr, une troupe alla auprès de lui et perçut des sommes. L'un de ceux-là était Abû Bachar Mâzanî, qui dit au calife: «Le Prophète m'avait dit qu'à chaque fois que l'on apporterait un bien pour Son Excellence, j'aille auprès de lui» et Abû Bakr lui donna mille quatre cents dirhams.»¹

Maintenant nous demandons: pourquoi le calife accepte la réclamation de chaque plaignant et ne lui demande pas de preuve, tandis que dans le cas de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il s'oppose et s'abstient de lui donner raison du fait qu'elle n'a pas de preuve? Pourquoi le juge qui est à ce point généreux en ce qui concerne les biens publics, faisant que les emprunts et les promesses probables de Son Excellence l'Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, prennent effet est-il aussi parcimonieux avec la fille de Son Excellence?

L'affaire qui a retenu le calife d'approuver la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, est ce qu'a rapporté Ibn Abî al-Hadîd du grand professeur de Baghdâd, 'Alî ibn Al-Fâr. Il dit:

«J'ai dit au professeur: «Zahrâ était-elle véridique dans sa prétention?» Il dit: «Oui.» J'ai dit: «Le calife savait qu'elle était une femme véridique?» Il dit: «Oui.» J'ai dit: «Pourquoi le calife ne lui a-t-il pas laissé la disposition de son droit incontestable?» A ce moment, le professeur sourit et dit gravement: «Si ce jour-là, il avait accepté son propos et, pour la raison qu'elle est une femme véridique, lui avait rendu Fadak sans demander de preuve, le lendemain elle aurait tiré profit de cette situation au profit de son époux 'Alî et aurait dit que le califat lui revenait. Dans ce cas, le calife aurait été obligé de remettre le califat à 'Alî; parce qu'il l'aurait jugé véridique (dans sa

1- Sahîh al-Bokhârî, Vol.3, p.180; Al-Tabaqât Ibn Sa'd, Vol.4, p.134.

démarche). Or pour que la porte de la requête et du débat soit fermée, il l'a privée de son droit incontestable.»¹

Avec ces pièces manifestes, pourquoi et avec quel argument s'est-on abstenu de juger selon le droit à propos de Fadak? Le calife des musulmans doit être le protecteur des droits des gens de la communauté et le défenseur de leurs intérêts. Si Fadak constituait réellement une partie des biens publics que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avait de manière temporaire mis à la disposition de l'un des membres de sa Famille, il devait à la mort du Prophète être confié au chef des musulmans et être employé sous sa direction, selon le bien commun des musulmans. Voici la parole qui constitue l'avis de tout le monde. Or la protection des droits du peuple et la défense des intérêts communs des gens ne consistent pas dans le fait que nous nous détournions des libertés individuelles et des propriétés personnelles, que l'on confisque les propriétés privées au titre de propriétés publiques et les déclare soi disant nationales et publiques.

La religion islamique, de même qu'elle respecte la communauté respecte également les propriétés individuelles ayant été obtenues par des voies licites. Le pouvoir califal, de même qu'il doit s'efforcer de protéger les biens publics et les revendiquer, doit également être actif dans la préservation des droits et des propriétés privés dont l'Islam reconnaît la légitimité. De même que le fait de donner des biens publics à des individus, sans respecter les principes et les intérêts généraux, constitue une forme de violation des droits des gens, celui de priver des individus de leur propriété légale, alors qu'ils possèdent une chose conformément aux règles islamiques justes, constitue une violation des droits du peuple.

Si la prétention de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, envers la propriété de Fadak était conforme aux règles juridiques, si elle disposait des preuves nécessaires afin d'établir sa réclamation et si au regard du juge du tribunal le dossier ne comportait pas de lacune, dans ce cas, le fait que le juge s'abstienne

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.284.

de rendre l'avis du droit ou manifeste une inclinaison contraire à ce que nécessite le contenu du dossier constitue une démarche contraire aux intérêts des gens ainsi qu'un crime qui dans la religion de justice qu'est l'Islam est sévèrement blâmé.

Les parties privées du dossier attestent du fait qu'il ne comportait pas de lacune. Du point de vue des règles juridiques en Islam, le calife était en mesure de donner un avis en faveur de la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, car:

Premièrement, selon ce que rapportent les historiens et ce qui s'est passé de manière répétée, le calife, après avoir entendu les témoins de la partie de Zahrâ, la Paix soit sur elle, décida de restituer Fadak à sa véritable propriétaire. C'est pourquoi, il confirma la qualité de propriétaire de Zahrâ, la Paix soit sur elle, concernant fadak dans un document et le lui remit, mais comme 'Omar fut averti de l'affaire, il s'emporta sévèrement contre le calife, prit le document et le déchira.

Si les preuves de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'étaient pas suffisantes pour établir sa réclamation et si le dossier comportait une lacune, jamais le calife n'aurait jugé en sa faveur et officiellement confirmé sa qualité de propriétaire.

Deuxièmement, ceux qui témoignèrent à propos du droit de la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, consistaient en:

- 1- Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui
- 2- Son Excellence Hasan, la Paix soit sur lui
- 3- Son Excellence Hosayn, la Paix soit sur lui
- 4- Rabâh, le serviteur du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens
- 5- Omm Ayman
- 6- Asmâ' bent 'Omays

Ces témoins étaient-ils suffisants afin d'établir la réclamation de la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens?

Imaginons que Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, n'ait amené pour établir sa réclamation que 'Alî, la Paix soit sur lui, et Omm Ayman. Le témoignage de ces deux personnes n'était-il pas suffisant?

L'un de ces deux témoins est le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, qui selon la stipulation du Noble Coran (dans le verset de la Pureté) est impeccable et débarrassé du péché. Conformément à la parole du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens: «'Alî est avec la vérité et la vérité est avec 'Alî; il est le pilier de la vérité et en porte le flambeau.» En dépit de cela, le calife a refusé le témoignage de l'Imâm, la Paix soit sur lui, sous prétexte qu'il fallait le témoignage de deux hommes, ou un homme et deux femmes.

Troisièmement, si la retenue du calife était motivée par cette raison que les témoins de la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, étaient inférieurs au nombre déterminé, dans ce cas, les règles juridiques en Islam requéraient qu'on lui demande de jurer par Dieu. Car dans la religion de justice qu'est l'islam, au sujet des biens et de la dette, on peut juger la preuve incluant le fait de jurer par Dieu. Pourquoi le calife s'est-il abstenu de mettre en œuvre ce principe mettant ainsi un terme à la dispute?

Quatrièmement, le calife confirma d'une part la parole de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et de ses témoins le Commandeur des croyants et Omm Ayman, et confirma d'autre part la réclamation de 'Omar et d'Abû 'Obayda (qui avaient témoigné que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, partageait le revenu de Fadak entre les musulmans), il se leva ensuite pour le jugement et dit: «Tout le monde dit vrai, car Fadak faisait partie des biens publics. Le Prophète garantissait par son revenu le quotidien de sa Famille et partageait le reste parmi les musulmans. Il était pourtant nécessaire que le calife fasse davantage attention à ce que dirent 'Omar et Abû 'Obayda, ces deux n'ayant jamais témoigné à propos du fait que Fadak faisait partie des biens publics, et ayant même seulement témoigné à propos du fait que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, partageait le reste du revenu de Fadak parmi les musulmans, ce qui ne s'oppose en rien au fait que Zahrâ, la Paix soit sur elle, en soit la propriétaire. Car le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avait permis à sa Noble fille de partager le reste du revenu de ce domaine entre les musulmans.

Le sous-entendu est perceptible: le préjugé du calife et son inclination cachée à prendre Fadak causèrent le fait que le calife prenne le

témoignage de ces deux, qui n'avaient témoigné qu'au sujet de partage du revenu entre les musulmans, pour preuve du fait que Zahrâ, la Paix soit sur elle, n'en était pas la propriétaire, alors que leur témoignage ne s'opposait pas à la réclamation de la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

Plus attrayant que tout est le fait que le calife ait promis à Zahrâ, la Paix soit sur elle, que sa méthode concernant Fadak serait la même que celle du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. S'il était vrai que Fadak constituait une part des biens publics, quel besoin avait-on de chercher à satisfaire l'esprit de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle? Et si Fadak avait un propriétaire privé, était la propriété de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, une telle promesse, avec le refus du propriétaire de remettre la propriété, ne justifiait pas la confiscation.

Malgré tout cela, si nous imaginons que le calife n'avait pas ces options, mais pouvait, se conciliant l'opinion des émigrants et des assistants ainsi que leur satisfaction, abandonner cette terre à la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Pourquoi n'a-t-il pas agi ainsi, attisant le feu de la colère intérieure de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle? Au cours de la vie du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, un incident identique se produisit et le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, régla le problème en s'attirant les bonnes grâces des musulmans. Lors de la bataille de Badr, Abû 'Âs, le gendre du Prophète (le mari de Zaynab) fut fait prisonnier et les musulmans l'emmenèrent en captivité parmi soixante-dix prisonniers. Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, fit déclarer que les proches de ceux qui avaient été faits prisonniers pouvaient les libérer moyennant le paiement d'une somme d'argent. Abû 'Âs faisait partie des nobles et des commerçants de Makka, il avait épousé la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, à l'époque de la Jâhiliya mais suite à la mission du Prophète, et contrairement à son épouse, n'avait pas rejoint l'Islam et se battit contre les musulmans lors de la bataille de Badr, où il fut fait prisonnier. Son épouse Zaynab vivait à cette époque à Makka. Afin de libérer son époux, elle envoya à titre de rançon le collier que sa mère Khadîja lui avait offert le soir de ces noces. Lorsque le regard du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, vit le collier de sa

filles Zaynab il pleura amèrement, car il se rappela l'esprit de sacrifice de sa mère Khadîja qui l'avait aidé dans les moments les plus difficiles et avait dépensé sa fortune afin de soutenir la religion de l'Unité.

Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, afin de respecter les biens publics, se tourna vers ses compagnons et dit: «Ce collier vous revient et vous en avez la libre disposition. Si vous le voulez, refusez son collier et libérez Abû 'Âs sans rançon.»

Ses compagnons appliquèrent son conseil.

Ibn Abî al-Hadîd écrit:

«J'ai lu l'histoire de Zaynab à mon professeur Abû Ja'far al-Basrî al-'Alawî. Il acquiesça et ajouta: «Le degré de Fâtima n'était-il pas supérieur à celui de Zaynab? N'était-il pas convenable que les califes réjouissent le cœur de Fâtima en lui rendant Fadak? Même si Fadak constituait le bien public des musulmans?»

Ibn Abî al-Hadîd poursuit:

«Je dis: «Fadak, selon le hadith disant que «les prophètes ne laissent rien en héritage», appartenait aux musulmans. Comment peut-on donner le bien des musulmans à la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens?»

Le professeur dit: «Le collier de Zaynab qui fut envoyé pour la libération d'Abû 'Âs n'appartenait-il pas aux musulmans?»

Je dis: «Le Prophète était le maître de la loi et la direction des affaires concernant l'homologation des décrets était entre ses mains, or les califes n'avaient pas de telles prérogatives.»

Il répondit: «Je ne dis pas que les califes auraient dû prendre Fadak des mains des musulmans par la force afin de le donner à Fâtima, je demande pourquoi le dirigeant de l'époque n'a-t-il pas suscité la satisfaction des musulmans en rendant Fadak à Fâtima? Pourquoi ne s'est-il pas levé comme le Prophète pour dire parmi ses compagnons: «Ô gens, Zahrâ est la fille de votre Prophète. Elle veut que les palmeraies de Fadak soient à sa disposition comme au temps du Prophète. Êtes-vous prêts, de gaieté de cœur, à lui rendre Fadak?»

Ibn Abî al-Hadîd écrit pour finir:

«Face au discours éloquent de mon maître, je n'avais pas de réponse et je dis seulement à titre d'approbation: «Abû al-Hasan 'Abd al-Jabbâr fait une objection analogue envers les califes et dit que même si leur comportement était conforme à la loi, le respect envers Zahrâ et son degré n'a pas été observé.»

Vingt-troisième dessein

Abû Bakr, afin de priver la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de l'héritage de son père s'appuya sur un hadith dont la teneur, selon le calife, était celle-ci: les prophètes ne laissent rien en héritage et leur succession est donnée en aumône après leur mort.

Avant que nous rapportions le texte du hadith auquel le calife se référait, il est nécessaire que nous analysions cette question du point de vue du Coran, car le Coran constitue la meilleure épreuve afin de discerner le hadith valide du hadith invalide. Si le Coran n'a pas confirmé ce sujet, nous ne pouvons pas accepter ce hadith – même si Abû Bakr en est le rapporteur - et même, nous devons le considérer comme le fruit de l'imagination traditionnelle¹ et ignorante².

Au regard du Noble Coran et des règles de l'héritage en Islam, le fait d'exclure les enfants ou les héritiers des prophètes des lois de l'héritage est absolument inadmissible. Tant qu'il n'est pas question d'une preuve irréfutable capable d'amender les versets de l'héritage, les lois de l'héritage valent pour tous, y compris les enfants et les héritiers des prophètes.

Il faut essentiellement demander: Pourquoi les enfants des prophètes ne peuvent-ils hériter? Pourquoi, à la mort des prophètes, faut-il leur prendre leur maison et leurs affaires? Les héritiers des prophètes sont coupables de quel péché faisant qu'après leur mort, il faut rapidement expulser tout le monde de leurs maisons?

Bien que le fait de priver les héritiers des prophètes de leur héritage paraît raisonnablement improbable, si, venant de la Révélation, nous parvenait une preuve catégorique disant que les prophètes ne laissent pas d'héritage, et déclarant nationale leur succession (!), il faudrait dans ce cas accepter le hadith avec une humilité intégrale, ignorer les invraisemblances de la raison et amender les versets de l'héritage à

1- NdT.: Ici, tradition s'oppose à loi religieuse.

2- NdT.: En référence à l'époque préislamique de l'ignorance (Jâhiliya).

l'aide du hadith valide. Mais le cœur de la question est là: un tel hadith a-t-il été le fait de Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens?

Afin de vérifier l'exactitude du hadith que le calife rapportait, la meilleure façon est de mettre en parallèle le texte du hadith et les versets coraniques, et de l'accepter en cas de confirmation, ou de le rejeter en cas de réfutation.

Lorsque nous nous référons aux versets du Coran, qui parlent en deux occasions de l'héritage des enfants des Prophètes, le fait qu'ils héritent constitue un sujet incontestable. Maintenant, voici les versets qui témoignent à ce sujet:

﴿وَإِنِّي خِفْتُ الْمَوَالِيَ مِنْ وَرَائِي وَكَانَتِ امْرَأَتِي عَاقِرًا فَهَبْ لِي مِنْ لَدُنْكَ وَلِيًّا ﴿٥﴾ يَرِثُنِي وَيَرِثُ مِنْ آلِ يَعْقُوبَ وَاجْعَلْهُ رَبِّي رَضِيًّا.﴾¹

«Je crains le comportement de mes proches après ma mort. Ma femme est stérile; accorde-moi, cependant, un descendant venu de Toi. ﴿٥﴾ Il héritera de moi; il héritera de la famille de Ya'qûb. Mon Seigneur! Fais qu'il Te soit agréable!»

Présentez ce verset à toute personne n'ayant rien à voir avec la controverse, elle dira que Son Excellence Zakariyyâ a demandé un fils à Dieu afin qu'il soit son héritier, car il craignait ses autres héritiers et ne voulait pas que sa fortune ne leur parvienne. Maintenant, la raison pour laquelle il avait cette crainte sera expliquée plus tard.

L'objet manifeste et principal du terme «yarithonî» est bien le fait d'hériter d'un bien. Bien entendu, il n'est pas question de dire que ce terme n'est pas employé pour ceux qui héritent d'autre chose que des biens, tel l'héritier des savoirs ou de la prophétie, au contraire, il est question de dire que tant qu'il n'y a pas d'indice incontestable

1- Sourate «Maryam»; 19: 5 et 6.

attestant du second sens, il s'agira donc de l'héritage d'un bien, et non d'un savoir ou de la prophétie.¹

Maintenant, rappelons les indices confirmant que l'objet de "يَرِثُنِي" " «Il héritera de moi; il héritera de la famille de Ya'qûb.») consiste bien en l'héritage d'un bien et non en celui de la prophétie ou du savoir:

1- Les termes «yarithonî» et «yaritho» manifestent le fait qu'il s'agit de l'héritage d'un bien et non d'autre chose, tant qu'une preuve incontestable du contraire n'est pas disponible, on ne peut dévier de leur sens apparent. Si vous faites attention à l'ensemble des occurrences de ce terme présentes dans le Coran, vous verrez que dans l'ensemble du Coran (sauf dans le verset 33 de la sourate «Al-Fâtir»), il a été employé au sujet de l'héritage de biens, et cela suffit. Il s'agit là de la meilleure des preuves du fait que ces deux termes doivent véhiculer ce sens connu.

2- La prophétie est une faveur divine qui, venant à la suite de principes, d'efforts et de sacrifices, améliore la destinée des hommes. Cette faveur n'est pas donnée sans principes; sans quoi elle ne serait pas donnée en héritage, au contraire, elle fait partie du groupe des possessions qui dans le cas d'absence de principes ne sont données à personne, même s'il s'agit du fils d'un prophète.

Par conséquent, Zakariyyâ ne pouvait pas demander à Dieu un enfant qui soit l'héritier de sa prophétie. Le Noble Coran corrobore cela lorsqu'il dit:

﴿اللَّهُ أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُ﴾^٢

«Dieu sait où placer Son message.»

1- Effectivement, ce terme est parfois employé dans le cas de l'héritage d'un savoir. Par exemple: "ثُمَّ أَوْزَنَّا الْكِتَابَ الَّذِينَ اصْطَفَيْنَا مِنْ عِبَادِنَا . " «Nous avons ensuite donné le Livre en héritage à ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis.» / (Sourate «Al-Fâtir»: 35; 32). Il est sous-entendu ici que le terme «kitâb» est un indice clair ne désignant pas l'héritage d'un bien mais celui d'une connaissance des vérités du Coran.»

2- Sourate «Al-An'âm»; 6: 124.

3- Non seulement Son Excellence voulut de Dieu un fils, mais il voulut qu'Il rende son héritier pur et choisi. S'il s'agit de l'héritage d'un bien, il est correct que Son Excellence Zakariyyâ intercède à son propos disant: " **وَاجْعَلْهُ رَبِّي رَضِيًّا** ". («**Fais qu'il Te soit agréable!**»); car maintes fois on aura vu l'héritier d'un bien n'être pas sain. Or s'il s'agit d'hériter de la prophétie, une telle invocation ne serait pas correcte, car elle reviendrait au fait que nous demandions à Dieu d'envoyer un prophète pour tel lieu et qu'Il le rende pur et accepté! Il est évident qu'une telle invocation au sujet d'un prophète qui serait élevé au degré de la prophétie par Dieu serait absurde.

4- Son Excellence Zakariyyâ rappelle dans son invocation: «Je crains mes serviteurs et mes neveux». Mais quelle était la source de la crainte de Zakariyyâ?

Avait-il peur que le degré de la prophétie revienne à ses individus indignes, ce pourquoi il demanda à Dieu un fils convenable? Cette probabilité est annulée par le fait que Dieu n'accorde jamais le degré de la prophétie à des individus injustes.

Sa crainte était-elle suscitée par le fait qu'après sa mort, sa religion soit abandonnée, tandis que son peuple se mettrait à adopter des tendances non désirées? Une telle crainte est hors de propos, car Dieu ne prive jamais Ses serviteurs de la faveur d'être guidés et suscite pour eux continuellement des Arguments (hojja), ne les laissant pas se couper de Lui.

En plus de cela, si là était l'objet de sa crainte, Zakariyyâ n'aurait pas dû demander un fils, et même, il aurait été suffisant qu'il demande à Dieu de susciter pour eux un prophète – qu'il soit de sa lignée et son héritier ou non – afin qu'ils soient délivrés d'un retour à l'ignorance; cependant, Zakariyyâ reste sur le fait d'avoir un héritier.

Au sujet du verset discuté, deux questions ou objections sont débattues. Certains savants sunnites les ont exposées et nous allons maintenant les examiner.

a) Son Excellence Yahyâ atteignit le degré de la prophétie du vivant de son père mais jamais n'hérita un bien de lui, car il périt avant son père. Par conséquent, il faut interpréter le terme «yarithonî» dans le

sens de l'héritage de la prophétie et non dans celui de l'héritage d'un bien.

Réponse: il faut dans tous les cas répondre à cette objection; qu'il s'agisse de l'héritage d'un bien ou de celui de la prophétie. Car l'objet de l'héritage est en ceci qu'après la mort de son père il parvienne au degré de la prophétie. De ce fait, il y a une difficulté si l'on considère les deux commentaires possibles du verset tandis qu'il n'y en a pas si l'on ne considère que la thèse de l'héritage de biens. Or la réponse est celle-ci: le fait que Yahyâ hérite de Zakariyyâ ne constituait pas une partie de son invocation, au contraire, son invocation ne consistait qu'en ceci que Dieu lui offre un fils pur, et le dessein en cela était qu'il devienne son héritier. Dieu a exaucé son invocation; bien que Zakariyyâ ne soit pas parvenu à son but lors de la demande d'un fils (le fait que Yahyâ hérite de lui).

L'explication provient du fait que dans le verset discuté, il se trouve trois phrases:

﴿فَهَبْ لِي مِنْ لَدُنْكَ وَلِيًّا.﴾^١

«Accorde-moi un descendant venu de Toi.»

﴿يَرِثُنِي وَيَرِثُ مِنْ آلِ يَعْقُوبَ.﴾^٢

«Il héritera de moi; il héritera de la famille de Ya'qûb.»

﴿وَاجْعَلْهُ رَبِّ رَضِيًّا.﴾^٣

«Fais qu'il Te soit agréable!»

De ces trois phrases citées, la première et la troisième constituent des requêtes et forment l'invocation de Son Excellence Zakariyyâ. C'est-à-dire qu'il demande à Dieu de lui offrir un fils choisi, mais le dessein, l'intention, la raison cachée, pourrait-on dire, de cette demande était la question de l'héritage.

1- Sourate «Maryam»; 19: 5.

2- Sourate «Maryam»; 19: 6.

3- Sourate «Maryam»; 19: 6.

Bien que l'héritage n'ait pas constitué une partie de l'invocation, ce que Zakariyyâ voulait de Dieu se réalisa, quoique l'objet de son intention n'ait pas été garanti et que son fils ne soit pas demeuré après lui afin d'hériter de son bien ou de sa prophétie.¹

Une preuve évidente du fait que l'héritage n'était pas une partie intégrante de l'invocation, mais un espoir résultant de la demande, provient de ceci que le texte de l'invocation et la demande de Zakariyyâ ont été révélés sous la même forme dans une autre sourate, dans laquelle on ne parle pas d'héritage.

﴿هُنَالِكَ دَعَا زَكَرِيَّا رَبَّهُ قَالَ رَبِّ هَبْ لِي مِنْ لَدُنْكَ
ذُرِّيَّةً طَيِّبَةً إِنَّكَ سَمِيعُ الدُّعَاءِ﴾^٢

«Alors Zakariyya invoqua son Seigneur; il dit: «Mon Seigneur! Accorde-moi, venant de toi, une excellente descendance. Tu es, en vérité, celui qui exauce la prière.»

Comme vous le remarquez, dans cette demande, l'héritage ne fait pas partie de l'invocation et même, se résume à "ذُرِّيَّةً طَيِّبَةً" («une excellente descendance»). Dans la sourate «Maryam», à la place du mot "ذُرِّيَّةً" («descendance»), on trouve le mot "وَلِيًّا" («descendant»), et à la place du mot "طَيِّبَةً" («excellente»), on trouve le mot "رَضِيًّا" («agréable»).

b) Dans le verset discuté, le fils de Zakariyyâ doit hériter de deux sources: Zakariyyâ et la Famille de Ya'qûb, ainsi qu'il est dit: "يَرِثُنِي وَيَرِثُ مِنْ آلِ يَعْقُوبَ". L'héritage de l'ensemble de la Famille de Ya'qûb ne peut-être autre chose que celui de la prophétie.

Réponse: le sens de ce verset n'est pas que le fils de Zakariyyâ soit l'héritier de l'ensemble de la Famille de Ya'qûb, au contraire, la présence du mot "مِنْ" qui inclut une discrimination, indique qu'il hérite d'une partie de cette Famille et non de son ensemble. Concernant

1- Certains lecteurs du Coran ont vocalisé le terme يَرِثُنِي à l'aide d'un silence, le faisant répondre à هَبْ, ce qui donne: إِنْ تَهَبْ وَلِيًّا يَرِثُنِي: «Si Tu me donnes un fils, il sera mon héritier.»

2- Sourate «Âli 'Imrân»; 3: 38.

l'exactitude de cela, il suffit qu'il hérite de sa mère ou d'un autre membre de la Famille de Ya'qûb. Or, qui est le Ya'qûb désigné en cela, est-ce Ya'qûb ibn Ishaq ou quelqu'un d'autre? Cela ne nous est pas dit.

﴿وَوَرِثَ سُلَيْمَانُ دَاوُودَ﴾

«Solaymân hérita de Dâwûd.»

Il ne fait aucun doute que l'objet de ce verset est que Solaymân a hérité du bien et de la royauté de Dâwûd et l'hypothèse disant que l'héritage concernait le savoir est réfutée de deux points de vue:

Premièrement, le mot "وَرِثَ" («hérita»), selon l'emploi commun, concerne le fait d'hériter de biens, or le fait de l'interpréter dans le sens d'un héritage de savoir s'oppose au sens apparent, ce qui ne peut être juste en l'absence d'indice incontestable.

Deuxièmement, du fait que les savoirs acquis sont transmis aux étudiants par l'intermédiaire du maître et que de manière allégorique, il est juste de dire «untel est l'héritier des savoirs de son maître», cependant, là où le degré de la prophétie et les savoirs divins sont de l'ordre du don, et non de de l'acquis, Dieu les offrant à qui Il veut, une telle interprétation de l'héritage appliquée à ce type de savoirs, de connaissances, d'états et de dignités ne saurait être juste tant qu'un indice indiscutable n'est pas employé, car le prophète suivant a reçu la prophétie et le savoir de Dieu, et non de son père.

En plus de cela, dans le verset précédant notre verset, Dieu dit ceci à propos de Dâwûd et de Solaymân:

﴿وَلَقَدْ آتَيْنَا دَاوُودَ وَسُلَيْمَانَ عِلْمًا
وَقَالَا الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي فَضَّلَنَا عَلَى كَثِيرٍ
مِّنْ عِبَادِهِ الْمُؤْمِنِينَ﴾

1- Sourate «An-Naml»; 27: 16.

2- Sourate «An-Naml»; 27: 10.

«Nous avons donné une science à Dâwûd et à Solaymân. Ils dirent: «Louange à Dieu qui nous a préférés à beaucoup de Ses serviteurs croyants.»

L'aspect apparent de ce verset n'est-il pas que Dieu a offert le savoir à ces deux êtres, et que le savoir de Solaymân était un don, et non un héritage?

Considérant les thèmes cités, ce verset (sourate «An-Naml»; 27: 16) et le précédent (sourate «Maryam»; 19: 6) établissent clairement que la loi divine concernant les prophètes anciens n'étaient pas que leurs enfants n'héritent pas d'eux, au contraire, leurs enfants héritaient comme les autres.

En raison de la clarté des versets relatifs au fait que Yahyâ et Solaymân ont hérité de biens de leurs pères, la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, dans le discours enflammé qu'elle fit dans la mosquée suite à la mort de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, argumenta contre le caractère infondé de cette pensée (du calife) en se référant à ces deux versets. Elle dit:

" هَذَا كِتَابُ اللَّهِ حَكْمًا وَعَدْلًا وَنَاطِقًا وَفَصْلًا
يَقُولُ: «يَرِثُنِي وَيَرِثُ مِنْ آلِ يَعْقُوبَ» وَ
«وَوَرِثَ سُلَيْمَانُ دَاوُودَ»¹

«Ce Livre de Dieu est juge, il est juste et parlant, il rend la sentence, et il dit: «Il héritera de moi; il héritera de la famille de Ya'qûb.» et «Solaymân hérita de Dâwûd.»²

Le hadith d'Abû Bakr, rapporté du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens

Les considérations que nous venons de passer au sujet des versets du Coran établissent clairement le fait que les héritiers des prophètes héritent d'eux et que leur héritage n'est pas partagé après leur mort entre les pauvres, au titre d'aumône. Maintenant, il est temps

1- Sourate «An-Naml»; 27: 16.

2- *Al-Ihtijâj Al-Tabarsî*, Vol.1, p.145. Najaf.

d'analyser les hadiths rapportés par les savants sunnites et d'expliquer par ce moyen l'acte du premier calife, privant la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de l'héritage de son père.

Nous commençons par rapporter le texte des hadiths présents dans les livres de hadiths, puis nous jugerons à propos de leur teneur:

"نَحْنُ مَعَاشِرَ الْأَنْبِيَاءِ لَا نُورِثُ ذَهَباً وَلَا فِضَّةً وَلَا أَرْضاً وَلَا عِقَاراً وَلَا ذِاراً وَلَكِنَّا نُورِثُ الْإِيمَانَ وَالْحِكْمَةَ وَالْعِلْمَ وَالسُّنَّةَ."

«Nous les prophètes ne laissons pas d'or, d'argent, de terre et de maison en héritage; nous laissons la foi, la sagesse, le savoir et le hadith en héritage.»

" إِنَّ الْأَنْبِيَاءَ لَا يُورِثُونَ."

«Les prophètes ne laissent rien en héritage (ou ne donnent pas lieu à un héritage).»

" إِنَّ النَّبِيَّ لَا يُورِثُونَ."

«Les prophètes ne laissent rien en héritage (ou ne donnent pas lieu à un héritage).»

"لَا نُورِثُ؛ مَا تَرَكَنَاهُ صَدَقَةٌ."

«...ne laissent rien en héritage; ce qui nous reste est l'aumône.»

Ceci est le texte des hadiths que les rapporteurs sunnites ont transmis. Le premier calife, lorsqu'il a privé la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de son héritage, s'est référé au quatrième hadith. Il existe à ce sujet le texte d'un cinquième hadith rapporté par Abû Horayra, mais comme le statut de ses hadiths est clair (à tel point qu'Abû Bakr Jawahirî, l'auteur du livre As-Saqîfa, a avoué l'étrangeté du texte de ce hadith¹), on évitera de le rapporter et analysera les quatre hadiths susmentionnés.

Au sujet du premier hadith, l'on peut dire que son objet n'est pas le fait que les prophètes ne laissent rien en héritage, au contraire, il est

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.220.

exprimé que le rang des prophètes ne consistait pas à ce qu'ils dépensent leur vie à amasser de la richesse, de l'eau et des propriétés et de laisser une fortune à leur héritiers; le souvenir qui reste après eux n'est pas constitué d'or et d'argent, au contraire, il s'agit de cette sagesse, de ce savoir, de cette tradition. Il ne s'agit pas de dire que si un prophète a utilisé sa vie pour guider les gens, vivant dans un parfait ascétisme, il faut après sa mort, du fait que les prophètes ne laissent rien en héritage, prendre au plus vite à ses héritiers ce qu'il a laissé et le donner en aumône.

Plus clairement, l'objet de ce hadith est que les communautés des prophètes ou celles de leurs héritiers ne doivent pas s'attendre à ce qu'ils laissent un héritage matériel après leur mort, car ils ne sont pas venus pour cela; au contraire, ils ont été suscités afin de propager la religion, la loi religieuse, le savoir et la sagesse parmi les gens, et afin de laisser ces choses en mémoire d'eux-mêmes. Un hadith ayant cette teneur a été rapporté de l'Imâm As-Sâdiq, la Paix soit sur lui, par les savants chiites. Il atteste du fait que le but du Prophète est cela-même. L'Imâm As-Sâdiq dit:

"إِنَّ الْعُلَمَاءَ وَرَثَةُ الْأَنْبِيَاءِ وَذَلِكَ إِنَّ الْأَنْبِيَاءَ لَمْ يُورَثُوا دِرْهَمًا وَلَا دِينَارًا وَإِنَّمَا وَرَثُوا أَحَادِيثَ مِنْ أَحَادِيثِهِمْ."¹

«Les savants sont les héritiers des prophètes, car les prophètes ne laissent pas des dirhams et des dinars en héritage, mais ont laissé (aux gens) en mémoire des hadiths parmi leurs hadiths.»

L'objet de ce hadith et de ses pareils est que la dignité des prophètes ne consiste pas en l'accumulation de biens et en la transmission d'un héritage, au contraire, ce qui convient à leur état et le fait de laisser le savoir et la foi à leur communauté. C'est pourquoi cette formulation ne constitue pas une preuve du fait que si un prophète laisse quelque chose en héritage, il faut le prendre à son héritier.

1- *Al-Moqaddama al-Ma'âlim*, p.1, rapporté de Kolaynî (que Dieu lui fasse miséricorde).

Ainsi, il apparaît que l'objet du second et du troisième hadith est semblable, bien que cela ait été rapporté de façon résumée. En vérité, ce qu'a dit le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ne constitue qu'un hadith ayant été rapporté de manières différentes selon les circonstances, ici de manière courte.

Jusqu'ici, les trois premiers hadiths ont été interprétés de manière juste, nous avons résolu leur contradiction avec le Noble Coran, qui indique que les enfants des prophètes héritent d'eux. Le problème provient du quatrième hadith, car la justification qu'il contient ne fonctionne pas; il affirme catégoriquement que ce que laissent le ou les prophètes doit être enregistré comme de l'aumône.

Maintenant se pose la question disant que si le but du hadith consiste à statuer au sujet de l'ensemble des prophètes, dans ce cas, sa teneur s'oppose au Noble Coran et ainsi il déchoit de sa qualité de hadith sûr, et si son but est de dire que cette règle ne concerne que le Prophète de l'Islam, que lui seul comporte cette spécificité parmi l'ensemble des prophètes, dans ce cas, bien qu'il ne présente pas de contradiction totale avec les versets coraniques, le fait de le mettre en application, vis-à-vis des nombreux versets de Coran spécialisés dans l'héritage et dans la manière de la partager parmi les héritiers, qui sont généraux et concernent également le Prophète de l'Islam, est conditionné par ceci que le hadith cité doit être sûr et juste de telle manière que l'on puisse par lui amender les versets du Coran, or malheureusement, le hadith cité, sur lequel s'est appuyé le premier calife, est dépourvu d'authenticité, pour les raisons que nous allons maintenant exposer.

1- Parmi les compagnons du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, seul le premier calife a rapporté ce hadith et pas un parmi les compagnons n'a rapporté le hadith cité.

Ce que nous disons est que du point de vue de sa transmission, ce hadith est isolé et non extravagant, car cela fait partie des évidences

de l'histoire, à tel point que Ibn Hajar prenait le fait qu'il soit isolé comme une preuve de sa suprématie!¹

Effectivement, la seule chose ayant été enregistrée par l'histoire est que lors d'une querelle qu'eut 'Alî, la Paix soit sur lui, avec 'Abbâs au sujet de l'héritage du Prophète², 'Omar s'appuya sur le hadith rapporté par le premier calife afin de juger entre eux deux, tandis qu'au cours de cette assemblée, cinq individus témoignèrent à propos de son exactitude.³

Ibn Abî al-Hadîd écrit:

«Après la mort du Prophète, Abû Bakr fut le seul à rapporter ce hadith et personne en dehors de lui ne le rapporta. Il est seulement dit parfois que Mâlik ibn Aws a également rapporté le hadith cité. Effectivement, certains émigrants ont confirmé son exactitude à l'époque du califat de 'Omar.»⁴

Par conséquent, est-il correct que le calife de l'époque, qui était lui-même partie dans l'affaire, prenne un hadith à témoin alors qu'à cette époque, personne en dehors de lui n'était informé à propos de ce hadith?

Il est possible de dire que le juge peut dans un tribunal mettre son savoir en application et rendre son jugement à propos de l'adversité au moyen de son savoir et de ses connaissances personnelles, mais comme le calife avait entendu le hadith cité du Prophète même, il aurait pu avoir confiance en son savoir et amender les versets relatifs à l'héritage des enfants, afin de juger sur cette base. Or malheureusement, les actes contradictoires du calife et son hésitation à donner Fadak, puis la prohibition répétée de cet acte (dont le

1- Al-Sawâ'iq, p.19.

2- La querelle de 'Alî, la Paix soit sur lui, telle qu'elle est rapportée dans les livres sunnites, est rejetée par les chercheurs chiïtes.

3- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.229; Al-Sawâ'iq, p.21.

4- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.227.

compte-rendu détaillé a été fait), atteste le fait qu'il n'avait pas de certitude à propos de la véracité de la tradition en question.

Aussi, comment peut-on dire que le calife a mis son savoir en pratique lorsqu'il a privé la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de l'héritage de son père et a amendé le Livre de Dieu avec un hadith entendu du Prophète?

2- Si le décret de Dieu avait été ainsi au sujet de ce que laisse le Prophète, faisant que ses biens deviennent nationaux et soient utilisés pour le bien des musulmans, pourquoi le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'en a-t-il pas parlé à l'un de ses héritiers? Est-il rationnel que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ait caché à sa Noble fille un décret divin qui la concernait? Ou qu'il lui ait dit mais qu'elle l'ait ignoré?

Non, une telle chose est impossible. Car la vertu du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et l'immunité vis-à-vis du péché de sa Noble fille empêchent le fait qu'une telle hypothèse se révèle juste les concernant. Et même, nous devons prendre le désaveu de Fâtima, la Paix soit sur elle, pour preuve du fait qu'une telle supposition n'avait pas de réalité et que le hadith susmentionné est le produit de la pensée de ceux qui voulaient, pour des raisons politiques, priver l'héritier de droit du Prophète de son droit légal.

3- Si le hadith que le calife rapporta était réellement un hadith sûr et authentique, pourquoi le sujet de Fadak prit-il place au sein d'une lutte d'influence et de politiques contradictoires, faisant que chaque calife, à son époque, se conduisit d'une manière particulière à son endroit? En se référant à l'histoire, il apparaît que Fadak n'avait pas de statut établi au cours de l'histoire des califes. Parfois, ils le restituaient à leurs véritables propriétaires et parfois ils le confisquaient. Dans tous les cas, à chaque époque, cela était débattu en tant que question islamique cruciale et inextricable.¹

1- Pour une connaissance des luttes et de leurs traces écrites, se référer au livre *Al-Ghadîr* (Vol.7, p.159 à 196. Najaf).

Comme cela a été rappelé plus en détail, à l'époque du califat de 'Omar, Fadak fut rendu à 'Alî, la Paix soit sur lui, et à 'Abbâs.¹ A l'époque du califat de 'Othmân, il prit place dans le fief de Marwân. A l'époque du califat de Mo'âwiya et après la mort de Hasan ibn 'Alî, la Paix soit sur lui, Fadak fut partagé entre trois individus (Marwân, 'Amrû ibn 'Othmân et Yazîd ibn Mo'âwiya). Ensuite, lors du califat de Marwân, il fut complètement à sa disposition, et il l'offrit à son fils 'Abd ol-'Azîz qui lui aussi le donna à son fils, 'Omar. 'Omar ibn 'Abd ol-'Azîz, lors de son pouvoir, le restitua aux enfants de Zahrâ, la Paix soit sur elle. Lorsque Yazîd ibn 'Abd ol-Molk prit en main les rênes du pouvoir, il le reprit aux enfants de Fâtima, la Paix soit sur elle. Le domaine passa quelques temps de mains en mains au sein des fils de Marwân, jusqu'à ce que leur califat soit renversé.

A l'époque du califat des Banî 'Abbâs, Fadak connut une certaine oscillation. Abû al-Abbâs as-Saffâh le rendit à 'Abdallâh ibn Al-Hasan ibn 'Alî, la Paix soit sur lui. Abû Ja'far Al-Mansûr recouvrit le domaine. Mahdî al-'Abbâsî, le rendit aux enfants de Fâtima, la Paix soit sur elle. Mûsâ ibn Al-Mahdî et son frère, le reprirent. Jusqu'à ce vienne le califat de Ma'mûn, et qu'il restitue Fadak. Lorsque Motawakkil devint calife, il le reprit à son véritable propriétaire.²

Si le hadith permettant de priver les enfants du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de ce qu'il avait laissé avait été un hadith indiscutable, jamais Fadak n'aurait eu une telle destinée.

4- Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, laissait d'autres biens que Fadak, or la pression du premier calife sur l'ensemble de ce qu'il laissait s'exerça sur Fadak. Parmi les biens que laissa le Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, se trouvaient les maisons de

1- Cette partie ne s'accorde pas à ce que l'Imâm, la Paix soit sur lui, a écrit dans une lettre adressée à 'Othmân ibn Hanîf. Il y écrit: "كَانَتْ فِي أَيْدِينَا فَذَكُ مِنْ كُلِّ مَا أَظَلَّتْهُ السَّمَاءُ فَشَحَّتْ عَلَيْهَا نُفُوسُ قَوْمٍ وَسَخَتْ عَنْهَا نُفُوسٌ" "De tout ce que le ciel recouvre de son ombre, seul Fadak était à notre disposition. Certains ont été jaloux à ce propos et certains s'en sont détournés; que le jugement de Dieu est une bonne chose.»

2- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.227.

ses épouses qui restèrent entre leurs mains, le calife ne les ayant pas dérangées et ne les ayant jamais soumises à la perquisition afin d'éclaircir le statut de leurs maisons, dans le but de définir si elles appartenaient au Prophète ou si elles leurs avaient été données de son vivant.

Non seulement Abû Bakr n'entreprit pas ces recherches mais il demanda à sa fille 'Â'icha la permission de se faire ensevelir à proximité du Saint tombeau du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, car il considérait sa fille comme l'héritière du Prophète!

Non seulement il n'a pas confisqué les maisons des épouses du Prophète, mais il n'a même pas repris des mains de 'Alî, la Paix soit sur lui, la bague, le turban, l'épée, la monture et les vêtements de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, n'ayant même pas abordé le sujet.

Ibn Abî al-Hadîd, fut tellement stupéfait par ces discriminations qu'il voulut les expliquer par lui-même, or ses explications sont tellement fragiles et infondées qu'elles ne sont pas dignes d'être rapportées.¹

La privation de l'héritage était-elle spécifique à la fille du Prophète ou concernait-elle l'ensemble de ses héritiers, ou est-ce qu'il n'était aucunement question de privation, les idées politiques de Fâtima, la Paix soit sur elle, l'ayant simplement privée de ce que laissait son père?

5- Si dans la loi islamique la privation des héritiers du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, de son héritage était une question incontestable, pourquoi la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qui par le décret du verset de la Pureté est immune de toute forme de pollution, a-t-elle dit dans son discours enflammé:

"يَا بْنَ أَبِي قُحَافَةَ أَفِي كِتَابِ اللَّهِ أَنْ تَرِثَ أَبَاكَ وَلَا
أَرِثَ أَبِي؟ لَقَدْ جِئْتَ شَيْئًا فَرِيًّا. أَفَعَلَى عَمْدٍ تَرَكَتُمْ
كِتَابَ اللَّهِ فَتَبَدَّتْ مَوَهُ وَرَاءَ ظُهُورِكُمْ وَ... وَزَعَمْتُمْ أَنْ

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.261.

لَا حَظْوَةَ لِي وَلَا أَرثُ مِنْ أَبِي وَلَا رَجِمَ بَيْنَنَا؟
 أَفَحَصَّكُمْ اللَّهُ بِآيَةٍ أَخْرَجَ أَبِي مِنْهَا أَمْ هَلْ تَقُولُونَ:
 إِنَّ أَهْلَ مِلَّتَيْنِ لَا يَتَوَارَثَانِ؟ أَوْ لَسْتُ أَنَا وَأَبِي مِنْ
 أَهْلِ مِلَّةٍ وَاحِدَةٍ أَمْ أَنْتُمْ أَعْلَمُ بِخُصُوصِ الْقُرْآنِ
 وَعَمُومِهِ مِنْ أَبِي وَأَبْنِ عَمِّي؟ فَذُونَكهَا مَخْطُومَةٌ
 مَرْحُومَةٌ تَلْقَاكَ يَوْمَ حَشْرِكَ فَنِعْمَ الْحَكْمُ اللَّهُ وَالرَّعِيمُ
 مُحَمَّدٌ وَالْمَوْعِدُ الْقِيَامَةُ وَعِنْدَ السَّاعَةِ يَخْسِرُ
 الْمُبْطِلُونَ. ١

«Ô fils d'Abî Qohâfa! Est-ce que l'on trouve dans le Livre de Dieu le fait que tu hérites de ton père et que je n'hérite pas du mien? Tu as rapporté une chose étrange! As-tu délibérément abandonné le Livre de Dieu, le jetant derrière ta tête et pensé que je n'héritais pas des biens laissés par mon père, n'ayant pas de lien sanguin avec lui? Dieu t'as-t-Il révélé un verset spécial, dans lequel mon père échappe à la loi de l'héritage ou est-ce que tu dis que les partisans de deux religions n'héritent pas les uns des autres? Moi et mon père ne sommes-nous pas partisans de la religion de l'Unité? Es-tu généralement et spécifiquement plus savant du Coran que mon père et le fils de mon oncle? Prend cette monture muselée face à laquelle tu te trouveras le Jour de la Résurrection. Comme il est juste le jugement de Dieu, et comme elle est bonne la guidance de Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens. Mon rendez-vous et le tien sont le Jour de la Résurrection; et le Jour du Jugement invalidera ceux qui ont tendance à causer des préjudices.»

Est-il correct que malgré ce discours enflammé nous supposions que le hadith cité était sûr et authentique? Comment se peut-il que la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et le fils de son oncle n'aient pas eu connaissance d'une loi qui les concernait seuls, et qu'un étranger ait eu connaissance d'un hadith qui ne le regardait en rien?

Finissant ce débat, nous rappelons ici quelques points:

1- Al-Ihtijâj Al-Tabarsî, Vol.1, pp.138 et 139. Najaf; Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.251.

a) La dispute de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et du gouvernant de l'époque portait sur quatre choses:

- 1- L'héritage du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.
- 2- Fadak, que le Prophète lui avait donné de son vivant et que les arabes nommaient «Nihla».
- 3- La part des proches («dhawî al-qorbâ»), apparue dans le 41^{ème} verset de la sourate «Al-Anfâl» (8).
- 4- Le pouvoir et la *wilâya*.

Dans le discours de Son Excellence Zahrâ, la Paix soit sur elle, et dans ses arguments, ces quatre affaires sont exposées. C'est pourquoi le mot héritage est parfois employé, tandis que le mot «Nihla» apparaît également. Ibn Abî al-Hadîd¹ débat de manière étendue à ce sujet.

b) Certains savants chiites tel le défunt Sayyid Mortadhâ, que Dieu lui fasse miséricorde, ont interprété le hadith "لا نُورِثُ مَا تَرَكَنَا" d'une façon faisant qu'il ne s'oppose pas au fait que la fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, touche l'héritage. Il dit que le mot "نورث" est sur le mode déterminé tandis que le mot "ما" qui lui est lié est un participe passé, et que le mot "ضدقه", en raison du présent, ou pour cause d'harmonie, est nominatif. Dans ce cas, le sens de ce hadith donne ceci: ce que nous laissons au titre d'aumône n'est pas laissé en héritage. Il est évident que ce qui du vivant du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, a pris la teinte de l'aumône n'est pas héritable et cela est autre chose que le fait de dire que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ne laisse rien en héritage.

Cependant, cette interprétation n'est pas sans problème, car ce sujet n'est pas particulier au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et même, tout musulman ayant déterminé de son vivant un bien au titre d'aumône ne le place pas dans son héritage et ne le transmet pas à ses enfants, qu'il soit un prophète ou un simple individu.

1- Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.16, p.230.

c) L'ensemble des paroles de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, qu'il s'agisse de son discours enflammé ou de ses discussions avec le calife de l'époque, montre que Fâtima, la Paix soit sur elle, était très en colère du fait de cette situation et s'est emportée contre ses opposants. Tant qu'elle fut en vie, elle ne fut pas satisfaite d'eux.

Comme l'on vient de le voir, le débat et les discussions de la Noble fille du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, avec Abû Bakr ne donnèrent rien et Fadak fut pris à Zahrâ, la Paix soit sur elle. Elle ferma les yeux sur ce monde alors qu'elle était en colère contre le calife. Cette question est si claire au regard de l'histoire qu'il ne sera jamais possible de la dénier. Al-Bokhârî, le grand rapporteur de hadiths du monde sunnite, dit:

«Lorsque le calife, s'appuyant sur un hadith qu'il rapporta du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, priva Fâtima de Fadak, elle fut en colère contre le calife et ne lui adressa plus la parole, jusqu'à ce qu'elle meurt.»¹

Ibn Qotayba rapporte dans son livre *Al-Imâmat wa as-siyâsat* (Vol.1, p.14):

«Omar dit à Abû Bakr: «Allons auprès de Fâtima, car nous l'avons mise en colère.» Ils allèrent à la porte de la maison de Zahrâ et demandèrent la permission d'entrer. Elle ne la leur donna pas. Jusqu'à ce qu'ils entrent sur l'intervention de 'Alî. Or Zahrâ leur tourna le dos et ne leur rendit pas leurs salutations. Après avoir été obligeants avec la fille du Prophète et lui avoir rappelé pourquoi ils ne lui avaient pas donné Fadak, Zahrâ leur répondit: «J'en jure pas Dieu, avez-vous entendu le Prophète dire: «La satisfaction de Fâtima est ma satisfaction et sa colère est ma colère; Fâtima est ma fille, celui qui l'aime m'aura aimé et celui qui la satisfait m'aura satisfait. Celui qui la met en colère m'aura mis en colère»? Là, les deux individus confirmèrent qu'ils avaient entendu cela du Prophète.

1- *Sahîh Bokhârî*, Chapitre du khoms, Vol.5, p.5 et Livre des guerres saintes, Vol.6, p.196. Dans ce chapitre est ajouté: Fâtima survécut six mois à son père. Lorsqu'elle trépassa, son époux l'ensevelit de nuit et n'en informa pas Abû Bakr.

Zahrâ, la Paix soit sur elle, ajouta: «Je prends Dieu et les anges à témoin que vous m'avez mise en colère et ne m'avez pas satisfaite, et si je rencontre le Prophète, je me plaindrais de vous.»

Abû Bakr dit: «Je prends refuge en Dieu contre ta colère et celle du Prophète.» A ce moment, le calife se mit à pleurer et dit: «Par Dieu, je prierai pour toi après chacune de mes prières.» Il dit cela et quitta la maison de Zahrâ en pleurant. Les gens l'entourèrent. Il dit: «Chacun de vous, avec ce qu'il comporte de licite, s'endort le soir dans un bien parfait, tandis que vous m'avez fait faire une telle chose. Je n'ai pas besoin de votre pacte. Destituez-moi du degré de calife.»¹

Les rapporteurs musulmans de hadiths ont unanimement rapporté ce hadith du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens:

"فَاطِمَةُ بَضْعَةٌ مِنِّي فَمَنْ أَغْضَبَهَا أَغْضَبَنِي."^٢

«Fâtima est un morceau de ma chair. Celui qui l'a mise en colère m'a mis en colère.»

فَسَلَامُ اللَّهِ عَلَيْهَا يَوْمَ وُلِدَتْ وَيَوْمَ مَاتَتْ وَيَوْمَ تُبْعَثُ حَيًّا.

1- Jâhiz, dans son *Risâ'il* (p.300), fait une recherche à ce sujet. Afin de connaître son avis, ceux qui le veulent peuvent s'y référer.

2- Pour connaître les sources de ce hadith: *Al-Ghadîr*, pp.232 à 235. Najaf.

Vingt-quatrième dessein

Le choix des califes après la mort du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, ne comporta pas une méthode seulement; au contraire, chacun des trois califes fut choisi selon une méthode particulière. Par exemple, Abû Bakr fut choisi par les assistants, dont une assemblée nombreuse s'était réunie dans le Saqîfa des Banî Sâ'ada, puis le pacte des émigrants lui fut acquis, par la contrainte ou par le choix. 'Omar fut choisi par Abû Bakr et 'Othmân par un conseil de six individus, eux-mêmes désignés par le second calife.

Cette diversité dans la méthode du choix témoigne du fait que le califat n'était pas une affaire d'élection et qu'aucune recommandation n'avait été reçue du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, au sujet du choix de l'Imâm par les gens, sinon, cela n'avait pas de sens qu'après la mort du Noble Envoyé, Dieu le bénisse lui et les siens, ses califes soient choisis par des voies différentes, ne comportant aucune similitude les unes avec les autres. La recommandation du Prophète a été ignorée, les gens ont tous scellé leurs lèvres et n'ont pas protesté contre la méthode du choix.

Cette différence témoigne du fait que le degré de l'Imâmat et de la guidance en Islam est une fonction à laquelle on est nommé par Dieu. Or malheureusement, les chefs de ce peuple, dans ce cas comme lors de dizaines d'autres, ont ignoré les propos du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et ont entraîné les gens à choisir l'Imâm par le biais de la communauté, or du fait que le choix du guide par le biais des gens constituait une affaire absolument nouvelle et que ceux qui animaient la scène n'en avaient aucune expérience, ce choix prit des formes différentes.

Lors de l'élection d'Abû Bakr au califat, 'Omar fit beaucoup d'efforts, et son dessein en cela était qu'après la mort d'Abû Bakr, qui était plus âgé que lui, le califat serait pour lui. Au début de ce processus, le Commandeur des croyants se tint face à 'Omar et dit:

«Exploite bien (la situation), de sorte à ce que la jouissance t'en revienne. Attache-le lui correctement aujourd'hui afin qu'il te vienne en retour.»¹

Abû Bakr n'ignora pas le fait de rendre la pareille et sur son lit de malade, tandis qu'il était dans ses derniers instants, il fit venir 'Othmân et lui ordonna d'écrire ceci:

«Ceci est le testament de 'Abdallâh ibn 'Othmân² aux musulmans, lors des derniers instants de sa vie en ce monde et du premier stade de l'Au-delà; à cette heure en laquelle le croyant agit et réfléchit, et le bienfaisant comme le mécréant sont soumis.»

Lorsque le calife eut dit cela, il s'évanouit. 'Othmân, pensant que le calife était mort avant d'achever son testament, l'acheva de lui-même et écrivit ceci:

«Après moi, le fils de Khattâb est mon successeur.»

Soudain, le calife revint à lui et 'Othmân lui lu ce qu'il avait écrit à sa place. Abû Bakr demanda à 'Othmân: «Pourquoi as-tu écrit ceci dans mon testament?» Il dit: «Je savais que tu n'as pas d'autre idée que lui.»

Si ce récit a bien prit place dans la scène, on peut donc dire que 'Othmân également n'a pas été sans influencer la désignation de 'Omar, et comme un diplomate aguerri, il établit bien son plan.

Des années après, vint le moment où 'Omar s'acquitta de sa dette³, désignant 'Othmân à sa succession et s'acquittant ainsi du droit d'hospitalité.

1- *Al-Imâmat wa as-siyâsat*, Vol.1, p.12; *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd*, Vol.2, p.5. Son Excellence le Commandeur, la Paix soit sur lui, a exprimé la même chose dans la *khotba* «Chaqchaqiya» (la troisième *khotba* du *Al-Nahj ol-Balâgha*): "لَشَدُّ مَا تَشَطَّرَا ضَرْغِيهَا".

2- Ceci est le nom de Abû Bakr, *Al-Imâmat wa as-siyâsat*, Vol.1, p.88.

3- NdT.: En langage contemporain: «lui renvoya l'ascenseur...»

L'une des grandes gloires de l'islam, qui aujourd'hui encore attire les gens défavorisés et opprimés du monde, est cette condamnation de toute forme de discrimination raciale. Sa devise, à laquelle personne ne peut se soustraire est: le plus noble d'entre vous est le plus vertueux d'entre vous.

A l'époque du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, les soldats et les employés de l'État n'avaient ni droits ni prescriptions spéciales et leurs dépenses quotidiennes étaient assurées par les butins de guerre. Un butin obtenu par les musulmans lors d'une bataille contre les mécréants, après déduction d'un cinquième, était partagé entre les soldats, et lors de ce partage, on ne respectait pas la précedence des individus vis-à-vis de l'islam, ni leur race, ni leur lien de parenté avec le Prophète.

Au temps du premier calife, les choses allaient également de cette manière, mais lors de celui du second calife, elles changèrent. L'expansion de l'islam causa le fait que le calife de l'époque organisa un bureau pour les droits des employés et des soldats de l'islam. Or malheureusement, lors de la détermination du fondement des droits, au lieu prendre pour critères la vertu, les connaissances militaires et politiques, ainsi que les antécédents dans le service, ou du moins, d'éviter de prendre pour critère autre chose que l'islam, on prit pour critères la race et la parenté.

Dans ce bureau gouvernemental, le soldat arabe avait la priorité sur le soldat non-arabe, l'arabe bien nourri sur l'arabe affamé, le vieil arabe sur le jeune arabe, le qoraychite sur le non-qoraychite, le hachémite sur l'omeyyade... Le premier groupe avait plus de droits que le second. Des historiens célèbres tels Ibn Athîr, Ya'qûbî et Jorjî Zaydân, ont donné dans leurs ouvrages un exemple des types de différences des salaires fixes des soldats et des employés de l'État islamique.¹ Les différences entre les niveaux de salaire étaient stupéfiantes. Le salaire de 'Abbâs ibn 'Abd al-Mottalib, un célèbre capitaliste, fut de 12.000 dirhams pour l'année tandis que le salaire

1- *Al-Târikh al-Ya'qûbî*, Vol.2, p.106; *Al-Kâmil Ibn Athîr*, Vol.2, p.168; *Târikh Jorjî Zaydân*, traduction du *Al-Jawâhir al-Kalâm*, Vol.1, à partir de p.159.

d'un soldat égyptien n'excédait pas 300 dirhams annuels. Les revenus annuels de chaque épouse de l'Envoyé de Dieu étaient de 6.000 dirhams tandis que le salaire annuel d'un soldat yéménite n'atteignait pas 400 dirhams. Le salaire annuel de Mo'âwiya et de son père Abû Sofyân étaient de 5.000 dirhams, alors que les droits d'un mecquois ordinaire n'ayant pas émigré était de 600 dirhams.

Le calife, agissant ainsi, faisait revivre la discrimination raciale qui avait été condamnée par le Coran et par le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, mettant la communauté musulmane en butte à des différences injustes formant des classes sociales.

Rapidement, des disparités épouvantables firent leur apparition au sein de la communauté islamique. Ceux qui amassaient l'or, les adorateurs de ce monde, rassemblèrent des fortunes, sous la protection du calife, et ainsi débuta l'exploitation des employés et des travailleurs.

Malgré le fait que le calife de l'époque ait confisqué les biens d'un groupe de gouverneurs adorant ce monde, tels Sa'd Waqqâs, 'Amrû 'Âs, Abû Horayra... s'efforçant constamment de manière à ce que les disparités sociales n'augmentent pas, cependant et malheureusement, comme ses vues et ses mesures économiques étaient erronées et fondées sur des privilèges informels, la confiscation de biens ne prodigua pas de bénéfice et ne fit pas avancer les choses. Cela facilita le travail pour le gouvernant à venir, qui était foncièrement raciste, ce qui l'aida à produire davantage de discriminations.

Les amasseurs d'or de la communauté de cette époque, du fait de l'élévation du pouvoir d'achat, achetèrent des esclaves et les employèrent, les contraignant à la fois à administrer leur propre vie et à la fois à fournir une somme quotidienne ou mensuelle à leurs maîtres. Le malheureux esclave courait du matin au soir, au seuil de l'épuisement, afin de payer son tribu à celui qui le possédait.

Fîrûz l'iranien, connu sous le nom d'Abû Lo'lo', était l'esclave de Moghayra ibn Cho'ba. Un jour, dans le bazar, les yeux d'Abû Lo'lo' tombèrent sur le second calife. Il se plaignit à lui et dit: «Moghayra m'a fixé un dividende qui me brise les reins. Le calife, qui était informé à propos de ce qu'il faisait, demanda: «Que sais-tu faire?» Il dit: «De l'ébénisterie, de la peinture, de la ferronnerie.» Le calife dit,

dans une inattention complète: «Face à ces expériences, ce dividende n'est pas excessif. J'ai même entendu que tu étais capable de construire un moulin pouvant fonctionner avec le vent; peux-tu me construire un tel moulin?»

Fîrûz, qui fut très irrité par les paroles du calife, le menaça de mort par allusion, lui disant en réponse: «Je construirai pour toi un moulin qui n'aura son pareil ni en orient ni en occident.» Le calife fut fâché par le manque de respect de l'ouvrier iranien et dit à l'individu qui l'accompagnait: «Cet esclave iranien m'a menacé de mort.»

A la fin de son califat, il savait que la constitution de la communauté musulmane avait été polluée, et que les dégâts de la tyrannie et de l'exploitation de l'homme s'y développaient rapidement. C'est pourquoi il faisait aux gens cette promesse que s'il restait en vie, il passerait une année parmi les gens et leur viendrait en aide de près, car il savait que certaines des plaintes ne lui parvenaient pas. Tel que le rapporte le docteur 'Alî Wardî, le deuxième calife disait:

«A propos de la discrimination et de la supériorité de certains sur d'autres, je n'avais pas d'autre dessein que la conciliation des cœurs. Si je reste en vie cette année, j'instituerai l'égalité pour tous et ferais disparaître la discrimination, je considérerais le noir et le blanc, l'arabe et le non-arabe comme égaux, comme le faisaient le Prophète et Abû Bakr.»¹

Cependant, le calife ne vécut pas et la mort augmenta la distance qui se trouvait entre lui et ses désirs, le poignard de Fîrûz mettant un terme à son existence. Or sa méthode fonda les discriminations épouvantables du troisième calife et fit du pouvoir islamique la cible de la colère du peuple.

Le poignard de Fîrûz fournit un exemple de la colère des partis des travailleurs. Si le calife n'avait pas été tué par Fîrûz l'iranien, le lendemain, beaucoup de poignards se seraient dirigés vers lui.

1- Naqch va'âz dar Eslâm, p.84.

Nos auteurs et nos orateurs pensent que la base des différences de l'ordre des classes sociales et de la discrimination raciale a été posée à l'époque du pouvoir de 'Othmân, alors qu'en son temps, la discrimination parvint à son apogée et causa le fait que les gens de son entourage se dressèrent contre son pouvoir; tandis que la base de la discrimination fut posée à l'époque du second calife.

En effet, le premier qui après le Prophète de l'Islam, Dieu le bénisse lui et les siens, a présenté une telle récrimination, par laquelle, lui comme les autres furent gênés ensuite, est le second calife. Il disait continuellement:

«Il est indécent qu'un arabe garde captif un autre arabe, alors que Dieu a préparé la vaste terre des non-arabes afin d'y prélever des captifs.»¹

Plus indécent encore est le fait qu'il altérait la loi islamique et disait:

«Les enfants du non-arabe n'héritent de leurs héritages que s'ils naissent en territoire arabe.»²

Parmi les exemples de discrimination raciale provenant de lui se trouve le fait qu'il n'autorisait jamais le non-arabe à s'établir à Madina, et si Fîrûz, l'esclave de Moghayra y vivait, c'était en raison d'une permission qu'il avait obtenue auparavant.³

Ce sont ces discriminations et leurs pareilles qui causèrent le fait que par l'intermédiaire de trois iraniens, dont l'un était Fîrûz, le second le fils du roi des Hormozân et la troisième Jofayna, la fille d'Abû Lo'lo', le calife perdit la vie. Il fut blessé par le poignard de Fîrûz puis ferma les yeux sur ce monde après trois jours.

On pensait que le calife, qui avait goûté le fruit amer de la déviation vis-à-vis du droit, lors des moments critiques au cours desquels la

1- Târîkh Jorjî Zaydân, Vol.4, p.35.

2- An-Nass wa al-Ijtihâd, p.60; Ijtihad dar moqâbel nass (traduction persane), p.275.

3- Al-Morûj Al-Dhahab, Vol.1, p.42.

flamme de sa vie allait en s'éteignant, allait se mettre à penser correctement et de manière sûre, et n'allait pas partir sous le poids de lourdes responsabilités, choisissant pour les musulmans un chef capable, un guide convenable. Or malheureusement, il donna lieu à un conseil au cours duquel on priva définitivement la communauté musulmane d'une personnalité convenable et on choisit un individu raciste qui de l'aveu du second calife, assoirait ses proches sur les épaules des gens s'il prenait le pouvoir en main.

En dépit de cette connaissance, il convoqua le conseil, dont l'Imâm, la Paix soit sur lui, dit dans la *khotba* «Chaqchaqiya»: "فيا لله
"وَلِشُرِّي".

Avec une complète neutralité, nous allons rapporter le cours du conseil, puis nous jugerons à propos de cet événement historique porteur de beaucoup de déconvenue et d'amertume et qui causa le fait que durant cent ans, les Banî Omayya eurent en main le pouvoir islamique, dont les Banî 'Abbâs firent leur fief par la suite.

La mort définitive du calife était proche et lui-même ressentait qu'il vivait les derniers instants de sa vie. Lui parvenaient de part et d'autre des messages lui disant de désigner son successeur. 'Âïcha envoya un message par l'intermédiaire de 'Abdallâh, le fils de Hodhayfa, lui demandant de ne pas laisser la communauté de Mohammad sans berger et de se désigner au plus vite un successeur, car elle craignait la discorde et le désordre.¹

Le fils de 'Omar tint ce même discours à son père et ajouta: «Si tu rappelles le berger de ton troupeau, n'aimerais-tu pas lui désigner un remplaçant jusqu'à son retour, afin qu'il le protège de l'assaut des loups?» Les personnalités qui rendaient visite au calife se faisaient les échos du même sujet et certains lui disaient de désigner son fils 'Abdallâh au titre de successeur. Le calife, qui connaissait l'incapacité de son fils 'Abdallâh, fournissait des excuses et disait: «Pour la famille Khattâb, il est suffisant qu'un individu se soit chargé de la responsabilité du califat.» Puis il demanda que l'on fasse venir

1- Al-Imâmat wa as-Siyâsat, Vol.1, p.22.

six individus dont le Prophète était satisfait au moment de sa mort afin que leur soit confié le choix du calife des musulmans. Ces six individus furent: 'Alî, la Paix soit sur lui, 'Othmân, Talha, Zobayr, Sa'd al-Waqqâs et 'Abdarrahmân ibn 'Awf.

Lorsqu'ils se réunirent autour de la couche du calife, le calife, se tourna vers eux d'un air courroucé et dit: «Il est probable que vous vouliez tous prendre les affaires en main après moi!»

Puis, il s'adressa à chacun d'eux, sauf 'Alî, la Paix soit sur lui, et énumérant des arguments, considéra qu'aucun n'était digne d'assumer la charge du califat. Là, il se tourna vers 'Alî, la Paix soit sur lui, et dans la totalité de sa vie, ne trouva pas de point faible hormis celui d'avoir un penchant pour la plaisanterie! Il ajouta que s'il prenait le pouvoir, il guiderait les gens vers la vérité brillante, par une voie manifeste.

Enfin, il s'adressa à 'Othmân, disant: «Apparemment, nous voyons que ceux de Qoraych t'éliront au pouvoir et en fin de compte, tu auras préféré les Banî Omayya et les Banî Abî Mo'ît aux gens, et tu leur auras réservé le trésor public. A ce moment, des troupes d'arabes en colère se soulèveront contre toi et te tueront dans ta maison.» Puis il ajouta: «Si cela se passe ainsi, rappelle-toi mes paroles.»

Là, il se tourna vers les membres du conseil et dit: «Si vous vous aidez les uns les autres, vous goûterez le fruit du califat, vous et vos fils, mais si vous vous jalousez et vous emportez les uns contre les autres, Mo'âwiya enlèvera le califat.»

Lorsque le discours de 'Omar prit fin, il demanda Mohammad ibn Maslama et lui dit: «Lorsque tu seras revenu de la cérémonie de mon ensevelissement, invite avec cinquante hommes armés ces six individus pour la question du califat, réunis les tous dans une maison et stationne ces hommes armés devant la porte, afin qu'ils nomment l'un d'entre eux au califat. Si cinq individus parmi eux se sont mis d'accord et que le sixième s'y oppose; coupe-lui la tête, si quatre individus sont du même avis et deux ne sont pas d'accord; tue ces deux opposants, et si ces six individus se divisent en deux groupes équivalents; le droit reviendra au groupe comprenant 'Abderrahmân. Là, tu inviteras les trois autres individus à reconnaître ce groupe. Si le

second groupe ne collabore pas, fais-le disparaître. Et si trois jours se passent sans que n'apparaisse dans le conseil une convergence de vue, exécute ces six individus et laisse libres les musulmans, jusqu'à ce qu'ils désignent quelqu'un au pouvoir.

Lorsque les gens revinrent de l'ensevelissement de 'Omar, Mohammad ibn Maslama, accompagné de cinquante hommes tenant une épée, rassembla le conseil dans une maison et les informa à propos de l'ordre de 'Omar.

La première chose à avoir été faite fut que Talha, dont la relation avec 'Alî, la Paix soit sur lui, était mauvaise, se mit du côté de 'Othmân. Car il savait qu'avec la présence de 'Alî, la Paix soit sur lui, et de 'Othmân, personne ne le choisirait pour le califat; alors qu'y avait-il de mieux que de se ranger au côté de 'Othmân et de nuire ainsi à la chance de réussite et à l'élection de 'Alî, la Paix soit sur lui. Cependant, la raison du différent existant entre Talha et 'Alî, la Paix soit sur lui, est que de même qu'Abû Bakr, il appartenait au clan des Taym, or après l'élection d'Abû Bakr, les relations de la tribu des Taym et des Banî Hâchim s'assombrirent sévèrement, et cet obscurcissement perdurait jusqu'à ce jour.

Zobayr, qui était le fils de la tante paternelle de 'Alî, la Paix soit sur lui, et dont 'Alî était le fils de l'oncle maternel¹, en raison de son lien de parenté avec Son Excellence, se rangea du côté de 'Alî, la Paix soit sur lui. Sa'd Waqqâs se mit du côté de 'Abderrahmân, car tous deux étaient de la tribu des Zohra. En fin de compte, parmi les membres du conseil, se trouvèrent trois individus possédant chacun deux voix et la victoire allait provenir de celui qui rallierait l'un de ces trois.

A ce moment, 'Abderrahmân se tourna vers 'Alî, la Paix soit sur lui, et 'Othmân et dit: «Lequel d'entre vous est-il prêt à abandonner son droit à un autre et à se ranger de son côté?»

1- NdT.: ils étaient donc cousins germains, mais chez les arabes, le cousin se trouvant du côté du père n'a pas le même statut que celui se trouvant du côté de la mère...

Les deux restèrent silencieux et ne dirent rien. ‘Abderrahmân poursuivit: «Je vous prends à témoin que je sors de la bataille du califat et que je choisis l’un d’entre vous.» Puis il se tourna vers ‘Alî, la Paix soit sur lui, et dit: «J’accomplis le pacte avec toi qui applique le Livre de Dieu et la Sunna du Prophète et suit la méthode des deux chaykhs¹.»

‘Alî, la Paix soit sur lui, n’accepta pas sa dernière condition et dit: «J’accepte ton pacte, conditionné par le fait que j’agis en fonction du Livre de Dieu et de la Sunna du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et selon mon *ijtihad* et ma connaissance.»

Du fait que ‘Abderrahmân entendit une réponse négative de la part de ‘Alî, la Paix soit sur lui, il s’adressa à ‘Othmân et lui refit la même déclaration. ‘Othmân dit immédiatement: «Oui.» C’est-à-dire: j’ai accepté.

Alors, ‘Abderrahmân mis sa main sur celle de ‘Othmân et le salua en tant que «Commandeur des croyants»! Et la conclusion de la réunion fut exposée aux musulmans qui attendaient à l’extérieur l’élection du conseil.

Ce que donna le conseil ne constituait pas une chose dont ‘Alî, la Paix soit sur lui, n’avait pas connaissance avant même qu’il ne débute. Même Ibn ‘Abbâs, après avoir su qui composaient le conseil, avait annoncé le fait que ‘Alî, la Paix soit sur lui, serait privé du califat pour la troisième fois. C’est pourquoi, lorsque le fils de ‘Awf tint sa promesse de pactiser avec ‘Othmân, ‘Alî, la Paix soit sur lui, se tourna vers ‘Abderrahmân et dit: «Tu as choisi ‘Othmân dans l’espoir qu’il te laisserait le califat à la fin de sa vie, de même que ‘Omar choisit Abû Bakr avec le même espoir. Cependant, j’espère que Dieu dressera entre vous la pierre de la discorde.»

1- NdT.: Abû Bakr et ‘Omar.

Les historiens ont rapporté le fait que très vite, la relation entre le fils de ‘Awf et ‘Othmân s’assombrit et qu’ils ne s’adressèrent plus la parole jusqu’à la mort de ‘Abderrahmân.¹

Ceci est le résumé de l’événement du conseil des six du deuxième calife. Avant que nous jugions à propos de cette page de l’histoire de l’Islam, nous rapportons l’avis de l’Imâm ‘Alî, la Paix soit sur lui, sur cette question. L’Imâm, la Paix soit sur lui, dans la *khotba* «Chaqchaqiya» (la troisième khotba du Al-Nahj ol-Balâgha), dit ceci:

"حَتَّى إِذَا مَضَى لِسَبِيلِهِ جَعَلَهَا فِي جَمَاعَةٍ زَعَمَ أَنِّي
أَحَدُهُمْ فَبَا لَلَّهِ وَلِلشُّورَى. مَتَى اعْتَرَفَ الرَّيْبُ فِيَّ مَعَ
الْأَوَّلِ مِنْهُمْ حَتَّى صَبَرْتُ أَقْرَنَ إِلَى هَذِهِ النَّظَائِرِ،
لَكِنِّي أَسَفْتُ إِذْ أَسَفُوا وَطَرْتُ إِذْ طَارُوا فَصَغَى رَجُلٌ
مِنْهُمْ لِيُضْغِنَهُ وَمَالَ الْآخَرَ لِيُصْهَرَهُ مَعَ هُنَّ وَهْنٍ."

«Lorsque ‘Omar trépassa, la question du califat fut confiée à la juridiction d’un conseil dont il pensait que j’étais un membre comme les autres. Ô Seigneur, je te demande Ton aide au sujet de ce conseil. Quand ma légitimité a-t-elle été sujette au doute, du moment où j’étais avec Abû Bakr jusqu’à ce jour où j’ai été mis au même niveau que ces individus?! Or, contraint et forcé, j’ai consenti et participé au conseil. Cependant, l’un des membres, du fait de la rancune qu’il avait envers moi [il désigne ici Talha ou Sa’d Waqqâs] se détourna de moi et prit parti pour mon rival, tandis qu’un autre [‘Abderrahmân], en raison de son lien de parenté avec le calife, se rangea de son côté, avec deux autres dont il est laid de citer les noms [Talha et Zobayr].»

Dans le Al-Nahj ol-Balâgha, il n’est pas discoursu autrement au sujet du conseil. Mais afin que les lecteurs soient bien informés des crimes des acteurs et des metteurs en scène de la scène politique, et des contradictions entre les dires et le dessein caché du calife, nous rappelons quelques points:

1- L’ensemble des sujets susmentionnés à propos du conseil ont été rapportés du *Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd* (Vol.1, pp.185 à 188).

Lors de cette analyse et de cette dissection, nous mettons le doigt sur les points essentiels de l'événement et évitons de rapporter les sujets de moindre importance.

1- Le fait que des groupes différents conseillaient au deuxième calife de se choisir un successeur prouve que le commun des gens comprenaient de manière innée que le chef des musulmans doit choisir de son vivant le garant de l'avenir de la communauté islamique, car dans le cas contraire, il est possible que le désordre et la discorde se fassent jour¹ et que dans cette voie, le sang soit versé.

Pourtant, comment les savants sunnites peuvent-ils dire que le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, soit mort sans avoir désigné de successeur?

2- Le conseil fait au calife de désigner un successeur implique que le schéma du pouvoir consultatif suivant la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était un schéma infondé, et que jamais un tel schéma n'avait existé; sinon, comment se peut-il, dans le cas où le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, aurait donné l'ordre formel de constituer un conseil, que l'on conseille au deuxième calife de désigner son successeur?

Le pouvoir consultatif, qui constitue une renonciation au fait que la désignation de l'Imâm par Dieu soit la méthode de pouvoir la plus sage que l'humanité puisse choisir, est une affaire qui se trouve aujourd'hui discutée et dont les partisans, tenant des propos n'ayant ni queue ni tête, veulent affirmer que la base du pouvoir en Islam, est dans l'absolu, et même après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ce même pouvoir consultatif. Ce qui est étonnant est qu'un tel pouvoir ne s'est jamais produit à aucune des époques de l'histoire de l'Islam.

" لا تَدْعُ أُمَّةٌ مُحَمَّدٍ بِلَا رَاعٍ اسْتَخْلَفَ عَلَيْهِمْ وَلَا تَدْعُهُمْ بِعَدِكَ مَمْلًا -
 "فَأَنِّي أَخْشَى عَلَيْهِمُ الْفِتْنَةَ". *Al-Ghadîr* (Vol.7, p.133), Beyrouth, rapporté
 de l'*Al-Imâmat wa as-siyâsat* (Vol.1, p.22).

Peut-on dire que les compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, sont tous tombés dans l'erreur et ont ignoré la recommandation du Prophète?

3- 'Omar, dit en réponse à la demande des gens:

«Si Abû 'Obayda était vivant, je l'aurai choisi en tant que successeur, car j'ai entendu le Prophète dire qu'il était l'homme de confiance de cette communauté. Et si Sâlim, le maître de Abî Hodhayfî était vivant, j'en aurais fait mon successeur car j'ai entendu le Prophète dire qu'il était l'ami de Dieu.»

A ce moment, au lieu de penser à ceux qui étaient en vie, il pensait aux morts, ce qui, en plus de leur vouer un culte, constituait de l'indifférence envers ceux de son époque.

De plus, si les principes du choix d'Abû 'Obayda et de Sâlim étaient que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, les ait nommés l'homme de confiance et l'ami de Dieu, alors pourquoi 'Omar n'a-t-il pas cité le fils d'Abû Tâlib? Celui à propos duquel le Prophète a dit:

"عَلِيٌّ مَعَ الْحَقِّ وَالْحَقُّ مَعَ عَلِيٍّ." ١

«'Alî est avec la vérité et la vérité est avec 'Alî.»

Lui qui était plus que les autres connaissant du degré de 'Alî, la Paix soit sur lui, de ses vertus et de son état d'esprit pur, de ses jugements sans pareils, de ses marques d'héroïsme et de son savoir concernant le Livre et la Sunna, pourquoi n'a-t-il pas cité le nom de 'Alî, la Paix soit sur lui, se rappelant des morts ne suscitant ni rancune et ni jalousie?

4- Si le degré de l'imâmât constitue une fonction d'ordre divin et la poursuite des devoirs de la prophétie, il fallait, lors de la reconnaissance de l'Imâm, s'en tenir au Texte divin, et s'il constitue une fonction d'ordre social, il fallait consulter l'opinion publique. Or l'élection de l'Imâm se fit à travers un conseil dont les membres ont

1- Ce hadith a été rapporté de manière fréquente par les spécialistes sunnites du hadith. Voir le livre *Al-Ghadîr* (Vol.3, pp.156 à 159. Najaf et pp.176 à 180. Beyrouth).

d'eux-mêmes déterminé le calife, ni en consultant le Texte, ni l'opinion publique. Si c'est le calife précédent qui doit choisir le calife suivant, pourquoi s'en être référé à un conseil de six individus?

Du point de vue des sunnites, l'Imâm doit être choisi par l'ensemble de la communauté, ou par l'unanimité des dirigeants, et l'avis du calife précédent n'a pas dans cette affaire la plus petite importance. Maintenant, il n'est pas évident de comprendre pourquoi ils ont approuvé cela et considéré comme nécessaire la ratification du conseil des six.

Si l'élection de l'Imâm constitue le droit de la communauté et relève des gens, par quel motif le calife de l'époque en prive-t-il les gens pour le mettre à la disposition d'un conseil dont il a lui-même désigné les membres?

5- En aucun cas il apparaît pourquoi les membres du conseil ont été limités à six. Si la raison de leur désignation était que l'Envoyé de Dieu était satisfait d'eux au moment de sa mort, ce principe valait également pour 'Ammâr, Hodhayfi Yamanî, Abû Dharr, Miqdâd, Abî ibn Ka'b...

Par exemple, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, disait à propos de 'Ammar:

"عَمَّارٌ مَعَ الْحَقِّ وَالْحَقُّ مَعَهُ يَدُورُ مَعَهُ أَيْنَمَا دَارَ."^١

«'Ammâr est l'axe de la vérité et la vérité s'attache à son existence.»

Et il disait à propos d'Abû Dharr:

"مَا أَظَلَّتِ الْخَضِرَاءُ وَلَا أَقَلَّتِ الْعَبْرَاءُ عَلَيَّ ذِي لَهْجَةٍ أَصْدَقُ مِنْ أَبِي ذَرٍّ."^٢

«La terre n'a pas porté, ni le ciel n'a étendu son ombre sur quelqu'un de plus véridique qu'Abû Dharr.»

1- *Al-Ghadîr*, Vol.9, p.25. Najaf.

2- Les rapporteurs de hadiths des deux sectes ont rapporté ce hadith à l'unanimité. Nous avons donné ses sources dans le livre *Les personnalités musulmanes chiïtes*.

Néanmoins, pourquoi a-t-il privé ces individus de la participation au conseil, choisissant seulement ceux qui avaient des relations ombrageuses avec 'Alî, la Paix soit sur lui, et parmi lesquels un seul était intéressé par Son Excellence. Il s'agissait de Zobayr, et les quatre autres étaient totalement contre l'Imâm. Encore que le choix de Zobayr finit par nuire à 'Alî, la Paix soit sur lui; car Zobayr, qui jusque là ne se voyait pas l'égal de 'Alî, se plaça à son niveau et en fin de compte, après l'assassinat de 'Othmân, prétendit au califat.

Si le principe de la participation au conseil était le fait d'avoir été à Badr, à Ohod, et d'avoir émigré, ce principe se serait avéré vrai pour d'autres. Pour ce groupe a-t-il été choisi parmi eux?

6- Le calife a prétendu que la raison de leur participation au conseil était que le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, était satisfait d'eux à sa mort, alors que dans ses paroles à propos des membres du conseil, il a présenté Talha d'une autre manière, lui ayant dit: «Lors de la révélation de la sourate «Al-Hijâb», tu as dit une parole faisant que l'Envoyé de Dieu se fâcha contre toi, et il fut en colère après toi jusqu'au jour de sa mort.»

En vérité, lequel de ces deux avis doit-on accepter?

Le calife, lorsqu'il critiqua les membres du conseil, prononça des paroles qui invalidèrent la légitimité de la plupart d'entre eux regardant le califat, et même, leur participation au conseil. Par exemple, il dit à propos de Zobayr: «Un jour tu es un homme, un jour tu es le Satan!»

Un tel individu peut-il participer au conseil du califat et devenir le calife de l'Islam? Si cela se produisait que le jour du conseil il s'y joigne avec une intention satanique, qu'est-ce qui aurait pu arrêter ses pensées sataniques?

Il dit à propos de 'Othmân: «Si tu deviens calife, tu vas asseoir les Banî Omayya et les Banî Abî Mo'ît sur le dos des gens...» Est-ce qu'un individu ayant un tel esprit et déviant du droit du fait de son zèle familial est digne d'être un membre du conseil du califat et d'être choisi au titre de calife de la communauté?

7- D'où le calife savait-il que 'Othmân serait désigné au califat, placerait les siens sur le dos des gens et qu'un jour viendrait où les

gens se soulèveraient contre lui? (pour lui demander de se souvenir de lui lors de ses derniers instants!)

D'où le calife avait-il obtenu cette perspicacité ou ce pouvoir divinatoire? S'agissait-il d'autre chose que du fait qu'il avait ainsi organisé les membres du conseil électif du califat de sorte à ce que l'élection de 'Othmân et l'éviction de 'Alî, la Paix soit sur lui, soient catégoriques?

8- Avec toute l'indiscrétion dont 'Omar fit preuve à l'égard de l'existence de 'Alî, la Paix soit sur lui, il ne put lui trouver un défaut et dit seulement une parole que 'Amrû ibn Al-'Âs prétextera lui aussi par la suite: «'Alî est d'un tempérament plaisantin.»¹

'Omar prenait la grande générosité, le passé de l'Imâm, la Paix soit sur lui, et son indifférence vis-à-vis des choses matérielles pour un tempérament badin. Ce dont doit disposer un dirigeant est le fait d'être résolu dans la mise en vigueur du droit et volontaire lors de la préservation des droits des gens, or l'Imâm 'Alî, la Paix soit sur lui, était le meilleur exemple de cette vertu, de telle sorte que le second calife confirma lui-même cette vérité et dit: «Si tu prends en main les rênes du pouvoir tu guideras les gens vers la vérité brillante, par une voie manifeste.»

9- Pourquoi 'Omar a-t-il accordé à 'Abderrahmân ibn 'Awf le droit de veto et dit que dans le cas d'une égalité des suffrages, le groupe prédominant serait celui dans lequel se trouve 'Abderrahmân?

Il est possible que l'on dise que le calife n'avait pas d'autre choix. Car dans le cas d'une égalité des suffrages, il aurait fallu résoudre le problème de l'égalité, et c'est ce qu'a fait le calife en donnant le droit de veto à 'Abderrahmân.

La réponse est claire, car le fait de donner le droit de veto à 'Abderrahmân ne pouvait pas se terminer autrement que par un

1- L'Imâm, la Paix soit sur lui, a rapporté cette médisance de 'Amrû ibn Al-'Âs et fit cette réponse: "عَجِباً لَابْنِ النَّبِيعَةِ يَزْعُمُ لِأَهْلِ الشَّامِ أَنَّ فِي دُعَابَةٍ . . . لَقَدْ قَالَ بَاطِلاً وَنَطَقَ آثِمًا." *Al-Nahj ol-Balâgha, khotba n°82.*

basculement de la balance en faveur de ‘Othmân. ‘Abderrahmân était le mari de la sœur de ‘Othmân et forcément, lors de son jugement, il n’allait pas oublier le facteur de la parenté, et même si, en supposant qu’il ait été humble, le lien de parenté n’aurait pas manqué de produire son effet.

Afin d’arranger ce problème, ‘Omar aurait pu reporter la décision finale sur un autre groupe servant de critère, il aurait pu dire qu’en cas d’égalité de deux groupes, la décision finale revienne au groupe ayant de son côté les compagnons purs du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et non la voix de ‘Abderrahmân, le mari de la sœur de ‘Othmân, un membre de la famille de Sa’d al-Waqqâs.

10- ‘Omar, tandis qu’il se tordait de douleur, disait à ceux qui étaient présents dans l’assemblée: «Après moi, ne vous opposez pas et évitez la division, car dans ce cas, le califat ira à Mo‘âwiya qui vous prendra le pouvoir.» Pourtant, il donna le droit de veto à ‘Abderrahmân qui était de la famille proche de ‘Othmân et de Mo‘âwiya, tous deux étant des fruits de l’arbre impur des Banî Omayya, et le califat de ‘Othmân ayant constitué le ferment de la solidité du pouvoir de Mo‘âwiya après lui.

Étonnant! Parfois, le calife confisquait les biens des gouverneurs et les destituait de leur grade, mais jamais il ne toucha à ce qui composait le pouvoir de Mo‘âwiya et le laissait libre d’amasser les biens et de consolider les bases de son pouvoir en Syrie, alors qu’il savait qu’il était comme les autres gouverneurs de l’époque, n’accomplissant pas son devoir et entretenant une cour n’ayant rien à envier à celles des représentants de l’Empereur de Byzance et du roi d’Abyssinie.

Ne pouvait-il pas dire qu’il y avait «la moitié du bol sous le bol» et que le but en cela était de fortifier la position des Banî Omayya qui bien avant l’Islam étaient les ennemis consanguins des Banî Hâchim? En effet, le but résidait bien en ceci que le jour où les Banî Hâchim deviendraient puissants dans la capitale de l’Islam (Madina) et où les gens se rassembleraient autour d’eux, une force extérieure, puissante, les gêne continuellement, comme cela est arrivé.

11- ‘Omar disait, afin de déclarer son désintéressement: «N’élisez pas mon fils ‘Abdallâh, car il n’est même pas digne de divorcer de sa

femme.» Mais cependant, il fit de lui le conseiller du conseil et dit: «Si les membres du conseil sont égaux à trois voix, que les deux parties se soumettent à l'avis de mon fils 'Abdallâh.» Mais jamais il n'autorisa le fait que Hasan ibn 'Alî et 'Abdallâh ibn 'Abbâs soient membres du conseil ou conseillers de ses membres. Au contraire, il dit qu'ils pouvaient se joindre à l'assemblée, en tant qu'auditeurs libres!¹

12- A l'origine, pourquoi 'Omar, comme Abû Bakr, n'ont-ils pas choisi 'Alî, la Paix soit sur lui, en tant que successeur, empêchant ainsi un grand nombre de corruptions?

Dans un tel cas, les Banî Omayya, de Mo'âwiya à Marwân, n'auraient pas eu le pouvoir de se rebeller, ni l'audace, ni l'occasion. La question du fief, le pillage du trésor public, la discrimination, la faiblesse de la conviction des gens résultant de la conduite du gouvernement, la résurgence des coutumes de la Jahiliya, qui piétinèrent les principes de l'Islam, rien de tout cela ne se serait produit.

La formidable force mentale, physique et morale de l'Imâm, la Paix soit sur lui, et toute cette audace, ce courage, qui furent dissous dans la discorde et la mésentente de ses compagnons, si cela avait été employé en bloc dans la voie de l'expansion, de la propagation des principes célestes et humains de l'Islam, de l'attraction vers l'Islam des cœurs et des âmes des peuples différents, cela aurait donné au monde et à l'être humain un autre avenir, plus brillant, une promesse et de l'espoir.²

13- Étonnant! 'Omar, d'une part, fait de 'Abderrahmân l'unique croyant dont la foi surpassait en poids celle de la moitié des gens de la terre! Et d'autre part, il dit de ce capitaliste célèbre de Qoraych qu'il est le Pharaon de la communauté.³ La vérité, l'histoire en atteste, est

1- Al-Târîkh al-Ya'qûbî, Vol.2, p.112; Al-Imâmat wa as-siyâsat, Vol.1, p.24.

2- Citation de: *L'homme infini*, p.144.

3- Al-Imâmat wa as-siyâsat, Vol.1, p.24.

que ‘Abderrahmân ibn ‘Awf était un capitaliste et un accapareur célèbre de Qoraych, qui à sa mort, laissa un héritage énorme.

Un échantillon de sa fortune: il possédait mille vaches, trois mille moutons et cent chevaux, il cultivait le domaine de Jarf, à Madina, avec vingt buffles.

Il avait quatre épouses. Lorsqu’il décéda, chacune d’entre elles perçut 80.000 dinars d’héritage, tandis que cette somme correspondait au quart du huitième de la fortune qui échut à ses épouses. Lorsqu’il divorça de l’une de ses épouses, qui était malade, il lui conclut un arrangement sur la somme de 84.000 dinars.¹

Peut-on dire que la foi d’un tel individu est meilleure que celle de la moitié des gens de la terre?

14- ‘Abderrahmân employa la ruse afin de choisir ‘Othmân. Il conseilla d’abord à ‘Alî, la Paix soit sur lui, d’agir selon le Livre de Dieu, la Sunna du Prophète et la méthode des deux chaykhs; alors qu’il savait que la méthode des deux chaykhs², si elle avait été conforme au Coran et à la Sunna, n’aurait pas constitué quelque chose d’indépendant, tandis que si elle avait été contraire à cela, elle n’aurait pas eu de valeur. Malgré cela, il déclara que le pacte de l’Imâm ‘Alî, la Paix soit sur lui, devait s’appuyer sur ces trois conditions, sachant qu’il se détournerait de la dernière. C’est pourquoi lorsque Son Excellence refusa cette condition, ‘Abderrahmân évoqua ce point avec le mari de sa sœur et le choisit aussitôt.

15- Le pouvoir était pour l’Imâm, la Paix soit sur lui, un moyen et non un but; tandis que pour son rival, il s’agissait d’un but, et non d’un moyen.

Si l’Imâm, la Paix soit sur lui, avait regardé le califat avec le regard de ‘Othmân, il aurait été aisé d’accepter en apparence la condition du

1- *Al-Ghadîr*, Vol.8, p.291. Najaf. (p.284. Liban.)

2- NdT.: Abû Bakr et ‘Omar.

fils de 'Awf, et de ne pas la traduire en actes. Mais Son Excellence n'agit pas ainsi, car jamais il n'obtenait un droit par une voix erronée.

16- L'Imâm, la Paix soit sur lui, était dès le départ connaissant de l'intrigue du second calife et des intentions des candidats. C'est pourquoi, lorsqu'il apprit la composition et les conditions du conseil, il dit à son oncle paternel, 'Abbâs: «Cette fois encore, nous avons été privés du califat.» Non seulement l'Imâm en connaissait l'issue, mais même un jeune tel 'Abdallâh ibn 'Abbâs, dit lorsqu'il apprit la composition des membres du conseil: «'Omar veut que 'Othmân soit calife.»¹

17- 'Omar ordonna à Mohammad ibn Moslima de faire disparaître la minorité dans le cas où elle ne s'accorderait pas à la majorité. Si la moitié du conseil ne s'accordait pas avec l'autre moitié contenant 'Abderrahmân, ses membres devaient être tués immédiatement, et si les candidats ne parvenaient pas à se mettre d'accord dans les trois jours pour choisir un successeur, tous devaient être pris pour cible par les flèches...

Face à de tels avertissements, il faut dire: «Félicitations pour cette liberté! Où voit-on dans le monde le fait que la minorité doive être exécutée si elle se tient devant la majorité?»

Les rênes de la communauté musulmane, après dix ans, avaient été prises en main par un homme si impitoyable, n'ayant ni sagesse, ni sentiment, ni compassion humaine, que les gens disaient à son propos:

"دَرَّةٌ عُمَرَ أَهْيَبُ مِنْ سَيْفِ حَجَّاجٍ."

«Le fouet de 'Omar était plus terrible que l'épée de Hajjâj.»

L'élection de 'Othmân au califat rempluma tellement les Banî Omayya et leur donna tant de puissance et d'audace qu'Abû Sofyân, qui était du même clan et de la même famille que 'Othmân, alla un jour à Ohod et piétina la tombe de Hamza, le grand commandant en

1- Al-Kâmil Ibn Athîr, Vol.2, p.45; Al-Charh Al-Nahj ol-Balâgha Ibn Abî al-Hadîd, Vol.13, p.93.

chef de l'armée musulmane, qui avait été tué à la bataille par Abû Sofyân et ses compagnons. Il dit alors: «Abâ Ya'lâ, lève-toi et voit combien nous nous sommes emparés de ce pourquoi nous combattions.»¹

Dans les premiers jours du califat de 'Othmân, alors que les membres de sa famille étaient réunis dans sa maison, ce vieux renégat se tourna vers ceux qui étaient présents et dit:

«Faites tourner le califat de mains en mains et choisissez vos employés parmi les Banî Omayya, car il n'est point d'autre but que le commandement; ni Paradis, ni Enfer!»²

1- Al-Naqch va'âz dar Eslâm, p.151.

2- *Al-Istî'âb*, Vol.2, p.290.

Vingt-cinquième dessein

Au sein de la période de vie de vingt-cinq années de l'Imâm 'Alî, la Paix soit sur lui, qui commença avec la mort du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et s'acheva avec le début de son califat apparent, se trouvent des chapitres importants et instructifs dont nous avons déjà cité certains et dont nous allons maintenant dépeindre certains autres. Parmi ceux-ci se trouvent les chapitres suivants:

- 1- La position de l'Imâm, la Paix soit sur lui, vis-à-vis des califes et sa façon de se comporter avec eux.
- 2- L'enseignement des règles et des questions islamiques aux musulmans.
- 3- Les activités sociales de l'Imâm, la Paix soit sur lui.

Avant que nous ne fassions référence à la situation de l'Imâm, la Paix soit sur lui, vis-à-vis des califes, il est nécessaire que nous exposions ce qu'était l'avis de Son Excellence au sujet de la Famille prophétique, soit selon l'expression de l'Imâm «Les Gens de Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens», afin de montrer que la collaboration de 'Alî, la Paix soit sur lui, avec les califes, en vue de l'avancement et de l'expansion de l'Islam ne comportait pas ceci que l'Imâm, la Paix soit sur lui, les comptait pour être les axes de la vérité et les véritables dirigeants. Au contraire, bien qu'il ait solutionné leurs problèmes politiques et scientifiques, il considérait que la Famille prophétique constituait les maîtres de la vérité, les Imâms véridiques et les dirigeants réels, de sorte qu'il disait franchement:

" لا يُقَاسُ بِآلِ مُحَمَّدٍ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ -
مِنْ هَذِهِ الْأُمَّةِ أَحَدٌ وَلَا يُسَوَّى بِهِمْ مَنْ جَرَتْ نِعْمَتُهُمْ
عَلَيْهِ أَبَدًا. "

«Personne dans cette communauté n'est comparable à la Famille de Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens, et celui qui a bénéficié de la grâce qui est la leur ne leur sera jamais équivalent.»

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°2.

L'Imâm, dans un autre discours, fait allusion à un aspect des vertus du savoir des Gens de Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens:

"هُم مَوْضِعُ سِرِّهِ وَلَجَأُ أَمْرِهِ وَعَيْنَةُ عِلْمِهِ وَمَوَئِلُ حِكْمِهِ وَكُھُوفُ كُتُبِهِ وَجِبَالُ دِينِهِ. بِهِمْ أَقَامَ انْجِنَاءَ ظَهْرِهِ وَأَذْهَبَ ارْتِعَادَ فَرَائِضِهِ."¹

«Les gens de la Famille prophétique sont les gardiens des secrets occultes du Prophète, de ceux qui sont soumis à ses ordres, les préservateurs de ses trésors de science et de ses livres.»

Son Excellence 'Alî, la Paix soit sur lui, dans un autre de ses discours, fait d'eux le fondement de la religion, les piliers de la foi et de la certitude, disant qu'en se référant à leur conduite et à leurs paroles, on peut éviter l'excès et leur renvoyer ceux qui ont été laissés en arrière par la caravane du droit:

"هُمُ أَسَاسُ الدِّينِ وَعِمَادُ الْيَقِينِ. إِلَيْهِمْ يَفِيءُ الْغَالِي وَبِهِمْ يُلْحَقُ التَّالِي."²

Il dit dans un autre de ses discours:

"أَنْظُرُوا أَهْلَ بَيْتِ نَبِيِّكُمْ فَالزَّمُوا سَمْتَهُمْ وَاتَّبِعُوا أَثَرَهُمْ فَلَنْ يُخْرِجُوكُمْ مِنْ هُدًى وَلَنْ يُعِيدُوكُمْ فِي رَدًى فَإِنْ لَبَدُوا فَالْبَدُوا وَإِنْ نَهَضُوا وَلَا تَسْفِقُوهُمْ فَتَضَلُّوا وَلَا تَتَأَخَّرُوا عَنْهُمْ فَتَهْلِكُوا."³

«Regardez les Gens de la Demeure prophétique et empruntez leur voie, car le fait de les suivre ne vous fera pas sortir de la voie de la vérité et ne vous livrera pas à la perte. S'ils se sont arrêtés en un lieu, arrêtez-vous également et s'ils se sont tenus debout, levez-vous. Ne les précédez jamais auquel cas vous vous égareriez et ne restez pas en arrière par rapport à eux car vous seriez perdus.»

L'Imâm, la Paix soit sur lui, place la connaissance des Gens de la Demeure prophétique auprès de celle de Dieu et de Son Prophète:

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°2.

2- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°2.

3- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°93.

"فَأَيْتُهُ مَنْ مَاتَ مِنْكُمْ عَلَى فِرَاشِهِ وَهُوَ عَلَى مَعْرِفَةِ حَقِّ رَبِّهِ وَحَقِّ رَسُولِهِ وَأَهْلِ بَيْتِهِ مَاتَ شَهِيداً."¹

«Celui d'entre vous qui meurt dans son lit alors qu'il possède la connaissance de la vérité de son Dieu, de la vérité de son Prophète et de Sa Famille, quitte ce monde en tant que «chahid»².»

Cette partie des discours de l'Imâm, la Paix soit sur lui, plaçant la connaissance de la vérité de la Famille prophétique au côté de la connaissance de la vérité de Dieu et de Son Envoyé, éclaire la signification d'un hadith que les rapporteurs musulmans ont transmis du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens:

"مَنْ مَاتَ وَلَمْ يَعْرِفْ إِمَامَ زَمَانِهِ فَقَدْ مَاتَ مَيِّتَةً الْجَاهِلِيَّةِ."³

«Celui qui meurt sans connaître l'Imâm de son temps a son expérience vêtue de la mort de l'ignorance.»

L'Imâm, la Paix soit sur lui, dans un autre de ses discours désigne la continuité de la faveur divine, à chaque époque:

"أَلَا إِنَّ مَثَلِ آلِ مُحَمَّدٍ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ - كَمَثَلِ نَجُومِ السَّمَاءِ إِذَا خَوَى نَجْمٌ طَلَعَ نَجْمٌ."⁴

«Les Gens de la Demeure prophétique sont pareils aux étoiles du firmament; si l'une se couche, une autre se lèvera.»

L'Imâm, la Paix soit sur lui, a tellement décrit les caractéristiques de la Famille prophétique qu'il n'est pas possible de toutes les exposer ici.⁴ Son Excellence dit à propos de leurs noms:

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°185.

2- NdT.: Notion qui recouvre notamment les sens de témoin et de martyr. Le «chahid» dispose d'un statut de choix dans l'Au-delà, car il a acquis un état de vérité dans ce monde.

3- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°96.

4- Al-Nahj ol-Balâgha Faidh, khotba n°93, 96, 108, 119, 147, 153, 160, 224, lettre n°17 et parole n°101.

"أَلَا بِأَبِي وَأُمِّي هُمْ مِنْ عِدَّةِ أَسْمَاءِ هُمْ فِي السَّمَاءِ
مَعْرُوفَةٌ وَفِي الْأَرْضِ مَجْهُولَةٌ."^١

«Mon père et ma mère sont dévoués à un groupe dont les noms sont célèbres dans les cieux et inconnus sur la terre.»

Bien que la parole suivante de l'Imâm, la Paix soit sur lui, soit au sujet de la vérité, son objet premier est la Famille prophétique:

"عَقَلُوا الدِّينَ عَقْلَ وَعَايَةٍ وَرِعَايَةٍ لَا عَقْلَ سَمَاعٍ
وَرِوَايَةٍ فَإِنَّ رِوَاةَ الْعِلْمِ كَثِيرٌ وَرِعَاتُهُ قَلِيلٌ."^٢

«La vérité de la religion ainsi que ses principes et leurs dérivés leur sont connus dans leur perfection, en sagesse comme en acte, et non par le fait de les avoir entendus; car nombreux sont les rapporteurs du savoir que peu mettent en application.»

Bien que l'Imâm, la Paix soit sur lui, fasse dans la parole qui suit l'éloge de leur degré céleste, il a confirmé dans une autre parole leur *wilâya* et leur fonction de guide, les présentant comme les *walî*, les chefs de la communauté, les successeurs du Prophète et les héritiers de ses fonctions (en dehors de la prophétie):

"وَلَهُمْ خَصَائِصُ حَقِّ الْوِلَايَةِ وَفِيهِمُ الْوَصِيَّةُ
وَالْوَرَاثَةُ."^٣

«Les caractères de la *wilâya* et de l'Imâm (le savoir et les prodiges) sont auprès d'eux, la succession du Prophète les concerne, ils sont les héritiers des prophètes.»

Ayant rendu claire la position occupée par la Famille prophétique selon 'Alî, la Paix soit sur lui, qui est lui-même le chef de cette Famille, il est temps maintenant de décrire le comportement et la position de l'Imâm, la Paix soit sur lui, au sujet des califes, en se référant aux sources historiques de qualité.

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°182.

2- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°234.

3- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, khotba n°2.

Le silence de l'Imâm, la Paix soit sur lui, à l'époque de sa privation de la dignité du califat qui dura vingt-cinq années, ce silence absolu, ne comportait pas le sens d'une mise à l'écart vis-à-vis de toute forme d'ingérence dans les affaires du pouvoir. Bien que la dignité du califat et du pouvoir politique ait été occupée par d'autres, entre les mains desquels se trouvaient la nomination et la destitution des individus et la disposition des biens de l'Islam, cependant, la référence intellectuelle et l'unique précepteur de la communauté qui voyait toutes les classes s'incliner devant son savoir, c'était l'Imâm 'Alî ibn Abî Tâlib, la Paix soit sur lui.

Parmi les fonctions remarquables de l'Imâm, la Paix soit sur lui, à cette époque se trouvait le fait qu'il dirigeait le système judiciaire nouvellement fondé de l'Islam. Chaque fois que ce système faisait face à une difficulté, on en référait immédiatement à Son Excellence et on lui demandait de quelle manière y remédier. Parfois également, l'Imâm lui-même, sans que quelqu'un ne le consulte, guidait le calife de l'époque, qui était en charge du jugement, l'informant de son erreur lors de l'émission d'un décret, générant par ses jugements stupéfiants et catégoriques l'étonnement dans les esprits des compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens.

Bien que l'Imâm, la Paix soit sur lui, ne reconnaissait pas leur califat et se savait être lui-même le successeur désigné du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ainsi que le plus digne de gérer les affaires de la communauté et de la diriger, à chaque fois qu'il était question des intérêts de l'Islam et des musulmans, il ne refusait aucun service, aucune aide, aucun sacrifice et accueillait les difficultés avec bonne humeur.

La dignité de l'Imâm, la Paix soit sur lui, comme son esprit, étaient trop hauts pour que, de la manière dont certains le pensaient, et sous prétexte qu'il avait été privé du pouvoir, il n'intervienne dans aucune des affaires de l'État et ne fasse rien pour régler le moindre problème, de sorte à ce que le désordre et l'insatisfaction de la communauté musulmane s'étendent et que le pouvoir califal soit en butte à une instabilité faisant qu'en fin de compte, il s'écroule. Non, l'Imâm, la Paix soit sur lui, n'était pas ainsi; il était le fils de l'Islam et avait grandi dans le sein de l'Islam, et lors de la croissance de l'arbrisseau

de l'islam, qui avait été planté par le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, il a connu bien des souffrances et offert beaucoup de sang. La foi et la pure conscience de 'Alî, la Paix soit sur lui, ne l'autorisaient pas à sceller ses lèvres par le silence face aux difficultés de l'islam et aux affaires pénibles regardant les musulmans, ni à se dégager de toute forme d'intervention.

La persistance de l'islam et son expansion dans le monde, l'instruction de la communauté au sujet des connaissances, des principes et dérivés de la religion, la sauvegarde de la grandeur de l'islam face aux ennemis juifs et chrétiens qui venaient par groupe à Madina afin de s'enquérir au sujet de cette religion nouvellement apparue, constituaient pour l'Imâm un but essentiel. Tant qu'il en avait la possibilité et que le pouvoir califal ne le gênait pas, lui demandant même son aide à l'occasion, il ne refusait pas de guider et de diriger, et même l'acceptait.

L'Imâm, la Paix soit sur lui, dans une lettre adressée au peuple d'Égypte par l'intermédiaire de Mâlik Achtar, énonce cette vérité et expose de cette manière la raison de sa collaboration avec les califes:

"فَأَمْسَكْتُ يَدِي حَتَّى رَأَيْتُ رَاجِعَةَ النَّاسِ قَدْ رَجَعَتْ عَنِ
الْإِسْلَامِ يَدْعُونَ إِلَى مَحَقِّ دِينِ مُحَمَّدٍ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ
وَأَلِهِ وَسَلَّمَ. فَخَشِيتُ أَنْ لَمْ أَنْصُرِ الْإِسْلَامَ وَأَهْلَهُ أَنْ
أَرَى فِيهِ ثَلَمًا أَوْ هَدْمًا تَكُونُ الْمُصِيبَةُ بِهِ عَلَيَّ
أَعْظَمَ مِنْ فُوتِ وِلَايَتِكُمْ الَّتِي إِنَّمَا هِيَ مَتَاعُ أَيَّامٍ
قَلِيلٍ يَزُولُ مِنْهَا مَا كَانَ كَمَا يَزُولُ السَّرَابُ." ١

«Au début de l'action des califes, j'ai retenu ma main (et les ai laissés livrés à eux-mêmes), jusqu'à ce que je vois qu'un groupe était revenu de l'islam et invitait les gens à abolir la religion de Mohammad, Dieu le bénisse lui et les siens. J'ai craint que si je ne me levais pas afin d'aider l'islam et les musulmans, je sois amené à voir une brèche ou un délabrement dans la forteresse de l'islam, ce qui m'aurait causé une peine plus grande que celle de l'éloignement vis-à-vis d'un pouvoir éphémère qui s'évanouit comme un mirage.»

1- Al-Nahj ol-Balâgha 'Abda, lettre n°62.

Cette lettre montre l'esprit pur de l'Imâm, la Paix soit sur lui, et dévoile sa logique au sujet de l'ingérence dans les affaires de la communauté musulmane dont la direction était entre les mains d'un groupe dont l'Imâm, la Paix soit sur lui, ne reconnaissait pas la légitimité.

Le fait qu'après la mort du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, les califes et les compagnons se tournent vers Son Excellence afin de solutionner leurs problèmes provenait de ce qu'ils avaient formellement entendu de la part du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, au sujet de son savoir et de son instruction juridique, dont:

"أَعْلَمُ أُمَّتِي بِأَسْنَةِ وَالْقَضَاءِ عَلِيُّ بْنُ أَبِي طَالِبٍ."^١

«Le plus savant de ma communauté envers les traditions islamiques et les lois juridiques est 'Alî ibn Abî Tâlib.»

Ils avaient entendu le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, au cours de la présentation d'individus tels Zayd ibn Thâbit et Abî ibn Ka'b, dire au sujet de 'Alî, la Paix soit sur lui:

"أَفْضَاكُمُ عَلِيٌّ."^٢

«Le plus savant d'entre vous dans la manière de juger est 'Alî.»

Dans les oreilles des compagnons résonnait encore la voix du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, disant:

"أَنَا مَدِينَةُ الْعِلْمِ وَعَلِيٌّ بَابُهَا فَمَنْ أَرَادَ الْعِلْمَ فَلْيَأْتِهَا مِنْ بَابِهَا."^٣

«Je suis la cité du savoir et 'Alî en est la porte. Celui qui veut entrer dans la cité doit entrer par sa porte.»

En effet, pourquoi le pouvoir califal et les compagnons du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, n'ont-ils pas évoqué leurs difficultés

1- Al-Kafâya Al-Tâlib, p.190. Najaf.

2- *Idem*, p.104.

3- Défunt Mîr Hâmid Hosayn Hindî a consacré l'un des numéros du *Al-'Abaqât al-Anwâr* à la recension des sources de ce hadith.

avec 'Alî, la Paix soit sur lui, et ne se sont-ils pas rangés à son avis? Ils avaient vu de leurs propres yeux que lorsque les Yéménites dirent au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens: «Envoie-nous un homme qui nous explique la religion, nous enseigne les traditions islamiques et rende la justice par le Livre de Dieu», le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, se tourna vers 'Alî, la Paix soit sur lui, et dit:

"يَا عَلِيُّ انْطَلِقْ إِلَى أَهْلِ الْيَمَنِ فَفَقِّهِمْ فِي
الِدِّينِ وَعَلِّمَهُمُ السُّنْنَ وَأَحْكَمْ فِيهِمْ بِكِتَابِ اللَّهِ...
إِذْ هَبَّ إِنَّ اللَّهَ سَيَهْدِي قَلْبَكَ وَيُثَبِّتُ لِسَانَكَ."¹

«Ô 'Alî! Mets-toi en route pour le Yémen et enseigne-leur la religion de Dieu, fais-leur connaître les traditions de l'islam et juge entre eux par le Livre de Dieu. (Puis il posa sa main sur la poitrine de 'Alî, la Paix soit sur lui, et dit:) «Va; Dieu guidera ton cœur vers la vérité et préservera ta langue de l'erreur.»

L'invocation du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, au sujet de 'Alî, la Paix soit sur lui, fut si exaucée que l'Imâm, la Paix soit sur lui, dit: «A partir de là jusqu'à aujourd'hui, je n'ai jamais connu le moindre doute au sujet d'un problème».

Le Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui, fut non seulement le meilleur juge à l'époque des califes, et le seul à juger en faveur de la communauté, mais il fut aussi à l'époque du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, au Yémen et à Madina, la référence judiciaire incontestable des gens. L'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, louangeait ses jugements et de ce fait le présentait aux gens comme étant la référence juridique de la communauté musulmane après lui. Maintenant, nous rapportons deux exemples de jugements de l'Imâm, la Paix soit sur lui, rendus à l'époque du Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et confirmé par lui:

1- Au temps où 'Alî, la Paix soit sur lui, avait été envoyé au Yémen par le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, l'événement suivant se produisit:

1- Al-Konz al-'Amâl, Vol.6, p.392.

Des gens, après avoir capturé un lion, le tinrent captif dans une fosse profonde, qu'ils entourèrent d'une barricade. Soudain, l'un d'entre eux perdit pied et se saisit de la main d'un deuxième afin de se retenir, le deuxième faisant de même avec un troisième, qui attrapa la main d'un quatrième... En fin de compte, tous tombèrent dans la fosse, subirent l'attaque du lion et périrent de leurs blessures. Une querelle prit entre leurs proches. L'Imâm, la Paix soit sur lui, eut vent de l'affaire et dit: «Je jugerai entre vous. Si vous n'êtes pas satisfaits de mon jugement, vous porterez votre querelle devant le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, afin qu'il juge entre vous.» Puis il dit: «Ceux qui ont creusé cette fosse doivent payer des dommages et intérêts pour les quatre personnes tuées selon ce qui suit:

A la famille du premier, un quart du prix du sang, à la famille du second, un tiers du prix du sang, à la famille du troisième, la moitié du prix du sang, et à la famille du quatrième, le prix du sang intégral.

Comme on l'interrogeait sur la raison faisant que l'on doive payer à la famille du premier le quart du prix du sang, il répondit: «Car après lui, trois autres individus ont été tués.» Dans cet ordre d'idée, il dit au sujet des autres cas: «Il faut payer à la famille du second un tiers du prix du sang car après lui deux autres individus ont été tués. Il faut payer la moitié du prix du sang pour le troisième car après lui, un individu a été tué. Et il faut payer pour la quatrième le prix du sang complet car il est le dernier à avoir été tué.»¹

Quoi qu'il en soit, les familles de ceux qui furent tués ne se prêtèrent pas au jugement de l'Imâm, la Paix soit sur lui, se mirent en route pour Madina et exposèrent les faits au Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens. Il dit:

" الْقَضَاءُ كَمَا قَضَى عَلِيٌّ. " ٢

«Mon jugement est pareil à celui de 'Alî.»

1- *Al-Dhakhâ'ir al-'Oqbâ*, de Mohibb Al-Tabarî, p.84; *Al-Konz al-'Amâl*, Vol.2, p.393; *Al-Wasâ'il al-chî'a*, Vol.19, p.175.

2- *Al-Konz al-'Amâl*, Vol.2, p.393; *Al-Wasâ'il al-chî'a*, Vol.19, p.175, quatrième chapitre parmi les chapitres des motifs engageant la responsabilité civile.

Les spécialistes sunnites et chiites des hadiths ont rapporté le jugement de l'Imâm 'Alî, la Paix soit sur lui, tel que ci-dessus, mais les rapporteurs chiites l'ont également rapporté d'une autre façon. Conformément à cette tradition, l'Imâm, la Paix soit sur lui, dit: «Le premier individu est la victime du lion, aussi, personne n'a à payer le prix de son sang, mais il faut que les proches du premier paient à la famille du second un tiers du prix du sang, que les proches du second paient à la famille du troisième la moitié du prix du sang et que les proches du troisième paient à la famille du quatrième le prix du sang en entier.» Les savants chiites ne considèrent pas que le premier hadith soit authentique, car dans sa chaîne de transmission se trouvent des individus qui ne sont pas dignes de confiance, ils ont cependant une parfaite confiance dans la seconde transmission. Le point important concernant ce jugement est que l'Imâm, la Paix soit sur lui, a réparti de manière équitable le prix du sang de la quatrième victime entre les familles des trois précédents. Ainsi, il faut que les proches de la première victime paie un tiers du prix du sang à la famille de la deuxième, tandis que les proches du deuxième paient deux tiers à la famille du troisième (l'un des tiers correspond au droit qu'ils ont perçu de la famille du premier). La famille du troisième paie le prix du sang en entier, c'est-à-dire qu'en plus des deux tiers perçus précédemment, elle met un tiers et paie le prix du sang complet à la famille du quatrième, de sorte que le prix du sang du quatrième est partagé de manière équivalente par les trois précédents. (Voir le livre *Al-Jawâhir al-kalâm*, Vol.6, livres du prix du sang, débat sur les importunités et les motifs.)

2- Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, et un groupe de musulmans étaient assis dans la mosquée lorsque deux individus y entrèrent et mirent en question leur adversité concernant une vache ayant tué l'animal de quelqu'un avec ses cornes; le propriétaire de la vache est-il garant du prix de l'animal tué ou pas? L'un des musulmans précéda les autres dans le fait de donner son avis et dit:

" لا ضِمانَ عَلَى الْبَهِائمِ . "

«L'animal n'est pas tenu de suivre la loi divine et ne suscite la garantie de personne.»

Kolaynî rapporte dans le *Kâfi*: «Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, voulut qu'Abû Bakr et 'Omar tranchent au sujet de cette adversité. Ils dirent tous deux:

"بَهِيمَةٌ قَتَلَتْ بَهِيمَةً مَا عَلَيْهَا مِنْ شَيْءٍ."

«Un animal a tué un autre animal or pour un animal, point de garantie.»

Là, le Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, voulut que 'Alî, la Paix soit sur lui, rende son jugement. L'Imâm, la Paix soit sur lui, résolut le problème en dessinant une loi générale qui est aujourd'hui encore employée par les états de droit, il dit:

«Le dommage doit être supporté par celui qui est fautif et qui n'a pas accompli son devoir regardant la bonne garde de l'animal. Si le propriétaire de l'animal s'est efforcé de manière suffisante regardant la garde de l'animal, le maintenant dans un lieu clos, tandis que le propriétaire de la vache n'a pas fait ce qu'il devait, laissant sa vache libre, dans ce cas, le propriétaire de la vache est responsable et doit payer pour le préjudice occasionné par sa bête, or si c'est le contraire qui a eu lieu, il ne doit rien.»

Le Noble Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, entendant ce jugement innovant et accompagné par l'exposition d'une conception générale, leva les mains au ciel et dit:

"الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي جَعَلَ فِي أُمَّتِي مَنْ يَقْضِي بِقَضَاءِ النَّبِيِّينَ."

«Je rend gloire à Dieu d'avoir placé au sein de ma Famille des gens dont le jugement est comme celui des prophètes.»

Bien entendu, le jugement du Commandeur des croyants, la Paix soit sur lui à l'époque de l'Envoyé de Dieu, Dieu le bénisse lui et les siens, n'est pas restreint à ces deux cas. Son Excellence a multiplié les

1- Al-Sawâ'iq al-Mahraqa, p.75; Al-Monâqib Ibn Chahr Âchûb, Vol.1, p.488.

jugements étonnants durant la vie du Prophète, Dieu le bénisse lui et les siens, ils ont été consignés dans l'histoire et dans les hadiths.¹

1- D funt Majlis , a rapport  une partie de ces jugements dans le *Al-Bih r al-Anw r*. Voir: *Al-Bih r al-Anw r*, Vol.4, pp.219   240. Nouvelle  dition.

Vingt-sixième dessein

Il est vrai que l'Imâm, la Paix soit sur lui, fit silence durant le califat des califes, n'acceptant pas de responsabilités, mais jamais il s'esquiva au sujet de l'Islam et du fait de défendre le sanctuaire de la religion.

L'histoire a consigné les questions posées par Ra's al-Jâlût (le patriarche des juifs) à Abû Bakr, sollicitant le point de vue coranique:

- 1- Quelle est l'origine de la vie et de l'existence?
- 2- Quel est le corps solide dont il est question?
- 3- Quel est la chose qui est continuellement dans l'état de la progression et de la diminution?

Lorsque la nouvelle en parvint à l'Imâm, la Paix soit sur lui, il dit:

«L'origine de la vie selon le Coran, c'est l'eau.¹ Le corps inanimé dont il a été question est composé du ciel et de la terre, dont la soumission a été ordonnée par Dieu.² Et la chose qui se trouve continuellement dans un état de progression et de diminution, c'est la succession de la nuit et du jour.»³

Comme il apparaît dans ces paroles de 'Alî, la Paix soit sur lui, l'Imâm faisait habituellement reposer son discours sur des versets du Coran, ce qui ajoutait à sa solidité.⁴

1- Sourate «Al-Anbiyâ'»; 21: 30. " وَجَعَلْنَا مِنَ الْمَاءِ كُلَّ شَيْءٍ حَيٍّ. " «et Nous avons créé, à partir de l'eau, toute chose vivante.»

2- Sourate «Al-Fossilat»; 41: 11. " فَقَالَ لَهَا وَيْلَآرْضِ إِنِّيَا طَوْعًا أَوْ كَرْهًا قَالَتْ أَأْتِينَا طَائِعِينَ. " «(Il s'est ensuite tourné vers le ciel qui était une fumée,) et lui a dit, ainsi qu'à la terre: «Venez, tous deux, de gré ou de force!» Ils dirent: «Nous venons, obéissants!»

3- Sourate «Loqmân»; 31: 29. " يُوَلِّجُ اللَّيْلَ فِي النَّهَارِ وَيُوَلِّجُ النَّهَارَ فِي اللَّيْلِ. " «Ne vois-tu pas que Dieu fait pénétrer la nuit dans le jour; qu'Il fait pénétrer le jour dans la nuit...»

4- *Al-Bihâr al-Anwâr*, Vol.40, p.224.

Index

1 – Index des versets

2 – Index des traditions narrées

3 – Index des noms des imams infallibles

4 – Index des noms propres

5 – Index des livres

6 – Index des sources et documents

7 – Table de matières détaillée

Index des versets

Index des traditions narrées

Index des noms des infallibles

Index des noms propres

Index des livres

Index des sources et documents

Index détaillé de la table des matières

Table des matières

Avant-propos	11
Introduction	14
Premier discours.....	23
Deuxième discours.....	28
Troisième discours.....	31
Un aspect des particularités et attributs de ces deux réalités d'intelligence et d'ignorance conformément à ce qui est mentionné dans ce hadith.....	31
Quatrième discours	41
Cinquième discours	59
Sixième discours	75
Premier dessein.....	77
Chapitre un.....	77
Chapitre deux.....	79
Chapitre trois	81
Chapitre quatre.....	85
Dispositions de l'âme	88
Deuxième dessein.....	93
Chapitre un.....	93
Chapitre deux.....	95
Chapitre Trois	98
Chapitre quatre.....	106
Chapitre cinq.....	109
Troisième dessein.....	119

Chapitre un.....	119
Chapitre deux.....	124
Quatrième desseïn	141
Chapitre un.....	141
Chapitre deux.....	143
Chapitre trois	149
Chapitre quatre.....	153
Cinquième desseïn	159
Chapitre un.....	159
Chapitre deux.....	163
Chapitre trois	166
Sixième desseïn	175
Chapitre un.....	175
Chapitre deux.....	178
Chapitre trois	181
Chapitre quatre.....	185
Chapitre cinq.....	187
Chapitre six	188
Septième desseïn	197
Chapitre un.....	197
Chapitre deux.....	198
Chapitre trois	200
Chapitre quatre.....	204
Huitième desseïn	207
Chapitre un.....	207
Chapitre deux.....	207
Neuvième desseïn	211
Chapitre un.....	211

Chapitre deux.....	212
Chapitre trois	215
Chapitre quatre.....	215
Chapitre cinq.....	215
Chapitre six	215
Dixième et onzième dessein.....	217
Chapitre un.....	217
Chapitre deux.....	218
Chapitre trois	221
Chapitre quatre.....	223
Chapitre cinq.....	223
Chapitre six	224
Chapitre sept	224
Chapitre huit	224
Chapitre neuf.....	224
Douzième dessein.....	225
Chapitre un.....	225
Chapitre deux.....	226
Chapitre trois	228
Chapitre quatre.....	229
Treizième dessein.....	233
Chapitre un	233
Quatorzième dessein.....	237
Chapitre un.....	237
Quinzième dessein	249
Chapitre un.....	249
Seizième dessein.....	255
Dix-septième dessein.....	263

Dix-huitième dessein.....	277
Dix-neuvième dessein	305
Vingtième dessein	311
Vingt-unième dessein	327
Vingt-deuxième dessein.....	347
Vingt-troisième dessein	373
Vingt-quatrième dessein	393
Vingt-cinquième dessein	415
Vingt-sixième dessein	427
Index	429
Index des versets	431
Index des traditions narrées	433
Index des noms des infailibles	435
Index des noms propres	437
Index des livres	439
Index des sources et documents	441
Index détaillé de la table des matières	443